

Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de  
l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Consultation ouverte du 12/04/2021 au 03/05/2021 – 537 commentaires

03/05/2021 à 23h55

\*\* Toussus, Berceau de l'aviation. \*\*

Ces images trop banales d'hélicoptères du Samu portant secours à tous types de personnes,

ces hélitreuillages au profit de naufragés de toute sorte,

ces avions éteignant des feux,

ces équipages ayant rapatrié nombre de français depuis toute la planète,

ces avions cargo qui ramènent des vaccins, médicaments,

ces tous pilotes jeunes qui, en brousse Africaine portent assistance aux populations,

ces avions militaires qui défendent notre ciel, qui assurent notre dissuasion et nous font garder notre place sur l'échiquier mondial ;

tous ces aéronefs sont pilotés par des enfants de la nation qui ont rêvé quand ils étaient petits.

Nombre d'entre eux ont commencé leur vie aéronautique en région parisienne.

Il est de notre devoir de patriote de faire vivre une plateforme comme Toussus, qui tourne depuis 1912, et qui était fréquentée par des avions largement plus bruyants que ceux d'aujourd'hui.

Vive Toussus !

---

03/05/2021 à 23h55

\*\* En accord avec le décret \*\*

Pour perpétuer l'activité du terrain de Toussus le Noble, indispensable pour la formation des futurs pilotes, je suis favorable à la mise en place de ce décret.

---

03/05/2021 à 23h24

\*\* Avis favorable - 1 siècles d'aviation à Toussus le noble. \*\* Depuis bientôt 114 ans, le destin de Toussus le noble est associé à l'aviation, des premières liaison commerciale avec Londres au récent développement de l'aviation électrique, et sans cette association Toussus ne serait pas aussi développé aujourd'hui.

L'augmentation du trafic et le nombre d'école de pilotage présentes montrent les besoins évident d'une plate-forme d'aviation générale comme Toussus le noble, aussi bien pour la formation des pilotes que des contrôleurs (J'ai moi-même fais ma formation de pilote a Toussus, dans une école de pilotage et non dans un Club).

Bien que je puisse comprendre l'exaspération de certains riverains, une grande majorité c'est installer bien après les débuts de l'aérodrome et en connaissance de cause (Terrains ou loyer moins chers du à la proximité de l'aérodrome).

En plus du développement de l'aviation électrique (2 appareils actuellement à LFPN), le rétablissement des limitations de tour de pistes suivant les règles CALIPSO, ainsi qu'une limitation de certains vols d'hélicoptère sont des mesures équitables, qui permettront des réductions substantielles des nuisances, en limitant l'impact sur l'activité économique et formatrices de l'aérodrome de Toussus le Noble.

---

03/05/2021 à 23h21

**\*\* Favorable \*\***

Bonjour,

Toussus le Noble est un terrain centenaire, existant bien avant les nombreuses habitations qui s'y sont agglomérées au cours des décennies, et ce en connaissance de cause.

Néanmoins, une cohabitation est possible pour que ces personnes jouissent d'une certaine tranquillité et que cette plate-forme, précieuse pour le maillage du territoire, cohabitent en bonne entente.

---

03/05/2021 à 23h18

**\*\* Une adaptation de bon voisinage \*\***

Les mesures proposées me paraissent très clairement montrer la bonne volonté maintes fois renouvelée des pilotes qui sont sur la plateforme depuis des dizaines d'années, bien avant l'arrivée des riverains.

Je souhaite que ces mesures ferment définitivement le débat et laisse Toussus prospérer comme il se doit.

---

03/05/2021 à 22h59

**\*\* Pour la préservation des activités aéronautiques à Toussus le Noble**

**\*\***

L'aérodrome de Toussus le Noble est une pièce de notre patrimoine et a été un contributeur fort à ce que la France soit une nation qui compte dans le domaine de l'aérien.

Beaucoup d'innovations ont eu lieu sur ce terrain et cela continue, à l'image du développement de l'avion électrique.

Une minorité de riverains cherche à interdire les activités aéronautiques dans le but de valoriser leur patrimoine immobilier aux dépens de l'avance technologique et de l'activité économique locale. C'est scandaleux.

Ces personnes se sont installées en connaissant l'environnement de l'aérodrome et cherchent à présent à en interdire les activités qui étaient pourtant antérieures à leur installation.

De leur côté, les usagers de l'aérodrome dont je fais partie font sans cesse des efforts importants, à l'image de ce que propose la préfecture qui me semble être des mesures raisonnables.

Il est important qu'en retour, les personnes qui ont CHOISI d'habiter dans le voisinage de l'aérodrome (aucune habitation n'était présente il y a 50ans) fassent également des efforts d'acceptation.

Ce voisinage est largement moins nuisible que celui qui a remplacé l'ancien aérodrome de Guyancourt (large zone urbanisée, activité industrielle, flux de milliers de voitures, pollution, ...)

---

03/05/2021 à 22h54

**\*\* Soutien au projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de Toussus le Noble \*\***  
Je soutiens le projet étant conscient que cela est un moindre mal pour les utilisateurs de l'aérodrome de Toussus le Noble devant les exigences de certains riverains de cet aéroport.

Celui-ci a été créé dans les années 1900 bien avant que des habitants s'installent petit à petit à proximité.

L'expérimentation Calypso a permis de diminuer d'une façon significative le niveau de bruit, prouvé par des relevés. Néanmoins cela ne satisfait pas les riverains.

Cette plateforme aéronautique est génératrice d'emplois, d'autre part c'est un lieu où différentes espèces sauvages y ont élu domicile : hérons, lièvres, renards, faisans....etc.

Il est inconcevable que ce lieu historique, économique, naturel soit menacé de disparition.

---

03/05/2021 à 22h35

**\*\* Stop aux privations de libertés et à la précarité \*\*** L'aérodrome de Toussus est attaqué depuis des années par des riverains qui ont décidé d'habiter à proximité de l'aérodrome. Il s'agit d'un bassin d'emploi qui subsiste pour le moment. À l'heure de la crise historique dans laquelle nous nous trouvons il est plus que temps de donner la priorité aux travailleurs. La France est riche de son histoire aéronautique. Il faut résister aux pressions injustifiées. L'activité est de moins en moins bruyante. Les pilotes respectent les consignes. Stop au harcèlement. Stop à la privation de liberté et à la précarité. Je comprends que certains regrettent leurs choix d'habiter à proximité d'une plateforme aéroportuaire, mais ce n'est pas à la collectivité d'assumer leurs inconsistances. Les autorités publiques doivent privilégier la vie économique et donc l'intérêt collectif plutôt que des considérations personnelles d'un petit groupe de personnes qui exagèrent à l'évidence.

---

03/05/2021 à 22h35

**\*\* Stop aux privations de libertés et à la précarité \*\*** L'aérodrome de Toussus est attaqué depuis des années par des riverains qui ont décidé d'habiter à proximité de l'aérodrome. Il s'agit d'un bassin d'emploi qui subsiste pour le moment. À l'heure de la crise historique dans laquelle nous nous trouvons il est plus que temps de donner la priorité aux travailleurs. La France est riche de son histoire aéronautique. Il faut résister aux pressions injustifiées. L'activité est de moins en moins

bruyante. Les pilotes respectent les consignes. Stop au harcèlement. Stop à la privation de liberté et à la précarité. Je comprends que certains regrettent leurs choix d'habiter à proximité d'une plateforme aéroportuaire, mais ce n'est pas à la collectivité d'assumer leurs inconsistances. Les autorités publiques doivent privilégier la vie économique et donc l'intérêt collectif plutôt que des considérations personnelles d'un petit groupe de personnes qui exagèrent à l'évidence.

---

03/05/2021 à 22h25

**\*\* Avis favorable à l'aviation à Toussus \*\*** Les aéroclubs tel que nous les connaissons en France sont une chance, donnant accès aux loisirs aériens au plus grand nombre quelque soit leur catégorie sociale professionnelle et créant des vocations chez des jeunes.

Leur imposer de fortes restrictions alors que la période économique est difficile pourrait mettre nombre d'entre eux en péril.

d'autre part, l'aéroport de Toussus est présent depuis de nombreuses années et son existence est préalable à l'arrivée de grands nombre de riverains mécontents, qui ne pouvaient ignorer son existence avant de s'installer.

Je pense donc qu'ils ne peuvent aujourd'hui demander encore plus d'efforts, quand les pilotes s'évertuent à limiter au maximum les nuisances, ce qui d'ailleurs ne semble pas apprécié des riverains.

---

03/05/2021 à 21h51

**\*\* Avis favorable au maintien des activités aéronautiques de Toussus \*\*** L'activité aéronautique à Toussus a une importance capitale pour la formation et le maintien des compétences des pilotes en région parisienne. Il n'y a pas beaucoup d'aérodromes dans la région pour se permettre de réduire les activités à Toussus, qui contribuent à la sécurité des pilotes et des passagers en s'y entraînant régulièrement.

Réduction des plages de vols = Réduction de la sécurité à bord !!  
Danger !!

Sans parler du côté historique de cet aérodrome, il faut noter que celui-ci existe depuis bien longtemps avant l'installation des riverains plaignants, qui ne sont évidemment pas majoritaires. Une aide au déménagement ou à l'isolation sonore des habitations de ces personnes serait plus nécessaire que la réduction des vols, sans mentionner l'aberration des nouvelles constructions situées au niveau des axes de pistes de Toussus.

En venant m'installer à Châteaufort il y a plus de deux ans, j'étais consciente de la présence de nuisances sonores dues à la proximité du terrain. Ainsi, pour les personnes souhaitant emménager aux abords de l'aérodrome, une prévention accrue des éventuels désagréments est plus que nécessaire !

Pour réduire les nuisances, en tant que pilote j'applique déjà une réduction de vitesse dès l'arrivée dans le secteur de Chevreuse.

Celle-ci devrait être étendue à tous les aéronefs utilisateurs de l'aérodrome.

En tant qu'habitante de Châteaufort avec vue sur la montée initiale et vent traversier 25, je souhaite préciser que les trajectoires d'arrivées, de sortie et des tours de pistes sont majoritairement respectées, les écarts de trajectoire restant un évènement assez rare.

De plus, je serai prête à appliquer d'autres mesures de réductions de nuisances proposées tel que la modification de trajectoires ou d'autres éventuels essais tel que CALIPSO, mais la réduction du nombre de vols est clairement inenvisageable pour un terrain d'une envergure telle que celui de Toussus, qui de plus participe grandement à l'activité économique de la région.

---

03/05/2021 à 21h40

**\*\* Vision à long terme \*\***

Utilisateur de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (LFPN), je suis conscient des difficultés de coexistence entre riverains et pilotes liés à la plateforme et souhaite être acteur de la concertation voulue par l'État.

A ce titre, pour permettre l'exploitation d'un pôle de compétence aéronautique nationale, j'observe lors de mes vols au départ et à l'arrivée de LFPN, des règles de réduction de puissance, à l'initiative de mon aéroclub (Aéro-Touring Club de Franc - ATCF), dans le but de préserver la tranquillité des Riverains.

Ne pouvant qu'inciter ces derniers à plus de compréhension vis-à-vis d'une activité créatrice d'emplois, de compétences déjà valorisées en dehors des Yvelines, je ne peux que déplorer leurs attaques régulières contre l'aviation générale.

Je m'étonne que la marginalisation de cette activité, qu'elle soit "de loisir" ou "professionnelle", sans autre forme de procès, soit retenue par les Institutions en période de pandémie, alors que chaque option permettant de faire briller les savoir-faire français sera la bienvenue.

Animé d'une claire volonté de conciliation, je suis favorable au projet d'arrêté modifiant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et m'engage à les respecter avant même son entrée en vigueur.

---

03/05/2021 à 21h34

**\*\* Avis favorable au maintien de ce bel espace de loisir et d'évasion qu'est l'AD de Toussus \*\***

J'exprime mon avis favorable à la poursuite de l'activité avion sur la plate-forme de Toussus le Noble. Usager régulier du terrain, tant comme point de départ de voyages que comme lieu de détente à regarder virevolter ces beaux et gracieux oiseaux mécaniques, je trouve que le terrain de Toussus, qui fait partie du patrimoine aéronautique national, ex base de l'aéronavale (si si) et berceau de l'aviation, est aussi le siège de nombreuses activités et de moultes PME comme d'une vie associative riche et paisible autour du modèle des aéroclubs que le monde entier nous envie.

Bien sûr je comprends que tout le monde n'aime pas l'aviation et que des efforts doivent être faits. C'est la raison pour laquelle je suis et resterai très vigilant sur le respect de mes trajectoires, prêt à ralentir dans le tour de piste. Comme sur la route, les usagers doivent apprendre à partager l'asphalte dans le respect mutuel, il en va de même dans le ciel. A ce titre, le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour les pilotes, reste

acceptable. Vouloir restreindre les usagers davantage serait condamner la plate-forme et l'activité de loisir ou professionnelle de centaines de personnes.

---

03/05/2021 à 21h31

**\*\* arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Je soutiens la démarche des représentants des usagers de l'aérodrome de Toussus le Noble qui acceptent de restreindre leurs activités dans un compromis avec les riverains, tel que proposé par la préfecture.

Toussus le Noble est un aérodrome d'aviation générale de premier plan et doit le rester.

Nous sommes dans une phase de transition, les avions bruyants disparaîtront avec le temps. Il faut laisser à cette transition le temps de s'effectuer en l'y aidant plutôt que de vouloir "tuer" l'aviation légère.

Les déplacements par voie aérienne sont et resteront une nécessité.

---

03/05/2021 à 21h13

**\*\* Accord de principe \*\***

Tout à fait d'accord pour faire ces sacrifices importants. La tolérance doit s'exercer chez les usagers de TOUSSUS comme chez les riverains

---

03/05/2021 à 21h13

**\*\* je m'oppose à cet arrêté qui ne traite pas le problème \*\*** Cet arrêté ne permet pas d'assurer une réelle diminution des nuisances sonores dues à l'aérodrome de toussus le noble. Les nuisances sonores existeront toujours mais à des moments différents. De plus, le trafic aérien va certainement augmenter.

Comme bon nombre de personnes, j'attends de vraies mesures qui permettront d'assurer une vraie qualité de vie. La pollution sonore est un sujet grave qui ne doit pas être nié ou pris à la légère.

---

03/05/2021 à 21h01

**\*\* je m'oppose à cet arrêté qui ne traite pas le problème \*\*** Cet arrêté ne permet pas d'assurer une réelle diminution des nuisances sonores dues à l'aérodrome de toussus le noble. Les nuisances sonores existeront toujours mais à des moments différents. De plus, le trafic aérien va certainement augmenter.

Comme bon nombre de personnes, j'attends de vraies mesures qui permettront d'assurer une vraie qualité de vie. La pollution sonore est un sujet grave qui ne doit pas être nié ou pris à la légère.

---

03/05/2021 à 20h59

**\*\* Favorable au nouveau projet \*\***

Ce projet est un compromis entre les utilisateurs de l'aéroport et les riverains.

Pour avoir habiter près de Paris, sachant que j'habite maintenant proche de l'aérodrome, je dois avouer que les nuisances sont largement inférieure ici par rapport aux nuisances que j'avais en habitant loin d'un aéroport mais près de Paris.

---

03/05/2021 à 20h58

**\*\* Non à de nouvelles mesures contre l'aviation \*\*** L'aviation est un des rares domaines d'excellence de notre pays, et un formidable tissu de passionnés et de professionnels. Les anti-tout trouveront toujours de quoi se plaindre, et la plateforme étant implantée depuis des décennies, personne n'a été pris au dépourvu.

Attention à ne pas tout interdire en France car on n'écoute que ceux qui parlent fort, qui sont souvent aussi ceux qui en savent le moins

---

03/05/2021 à 20h41

**\*\* UN futur commun est possible pour les riverains et pilotes de Toussus le Noble \*\*** Toussus est un atout économique, social et culturel essentiel du territoire

Les activités de Toussus sont créatrices d'activité économiques, d'emplois et de lien social

Toussus contribue à la formation des pilotes dont nos compagnies aériennes ont besoin

L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers

Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles, le PDG et le salarié se rencontrent dans les aéroclubs, se découvrent des points communs, s'apprécient, partagent. Il est unique à la France,

Imposer des limites à l'activité de nos clubs, alors qu'ils traversent une période particulièrement difficile, aurait pour conséquence d'entraîner la disparition de nombre d'entre eux

Je limite mes émissions sonores depuis des années, de nombreux pilotes y viennent, la prise en compte de cette contrainte est de plus en plus réelle, les résultats seront significatifs sous peu.

J'ai toujours en tête le souci du riverain, j'en suis un.

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste acceptable

Avec la restriction sur le nombre d'avions en tour de pistes les usagers vont perdre beaucoup en activité, et les riverains vont gagner beaucoup en tranquillité !

Je suis d'accord pour faire des efforts, mais il faut aussi que

les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Je les invite à lire ou relire Terre des Hommes ou le petit prince et à regarder la vidéo sur Air France avec Thomas Pesquet. La France est une grande nation aéronautique, Toussus est un des berceaux de cette activité qui participe tant au rayonnement de notre beau pays, ne nous tirons pas de balles dans les pieds, nous pouvons ensemble, pilotes et riverains continuer à écrire de belles pages

aéronautiques, l'avion électrique pointe le bout de son nez comme la fée électricité à une époque pas si lointaine.

---

03/05/2021 à 20h03

**\*\* Avions concernés à Toussus ? \*\***

Bonjour,

Les avions D ou non classés ne voleront plus le WE. Sait on ce que cela représente dans le parc des avions qui opèrent depuis Toussus ?

Ensuite, concernant le temps de vol des hélicoptères, je ne comprends pas la contrainte. En effet, si les vols touristiques sont minorés à 20min, alors il suffira que tous les vols durent au moins 21 minutes. Du coup, je m'interroge sur cette mesure.

Ensuite, Si bcp d'avions D ou non classés stationnent a toussus, alors il y aura un vrai bénéfice à cet arrêté. La prochaine étape portera sur la régulation du trafic en semaine. En effet avec le développement fort du télétravail, la question se posera inévitablement.

Pour finir, comment faire pour que les trajectoires soient mieux respectées notamment en cas de vent d'est ? les trajectoires sont trop souvent coupées et engendrent des nuisances. Est ce que des solutions de radars automatiques comme sur la route existent ? cela pourrait permettre de contrôler les vitesses (et donc le bruit) ainsi que le respect des trajectoires. Autre idée, comme les camions avec leurs disques, les avions pourraient enregistrer leur trajectoire afin que les pilotes puissent prouver que les trajectoires sont bien respectées. Je ne suis pas pilote, mes excuses par avance si mes idées sont irréalisables techniquement.

Cordialement,

---

03/05/2021 à 18h53

**\*\* L'UAT est favorable à ce compromis, raisonnable et équilibré \*\*** L'aérodrome de Toussus est un atout économique, social et culturel essentiel du territoire. Il est créateur d'activités économiques, d'emplois et de lien social.

L'aérodrome de Toussus et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribuent à créer des passions qui deviendront parfois des métiers et pérenniseront l'excellence de la France dans le domaine aéronautique.

Le modèle des aéroclubs, associations fondées sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles.  
Ce modèle est unique à la France.

L'UAT considère que le compromis proposé dans ce plan de mesures, même s'il est contraignant pour les aéroclubs, reste cependant acceptable pour eux.

Ce plan apportera aux riverains des réductions très significatives des nuisances, sans pour autant condamner le futur de l'aérodrome.

Imposer des limitations encore plus drastiques à l'activité de nos aéroclubs, alors qu'ils traversent une période particulièrement difficile, aurait pour conséquence d'entraîner la disparition de nombre d'entre eux.

---

03/05/2021 à 18h42

**\*\*** Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble **\*\*** J'ai choisi de venir habiter avec ma famille dans le territoire de Toussus le Noble en toute connaissance de cause de l'existence de son aérodrome, plus que centenaire.

A l'occasion de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, j'ai pris connaissance du plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Celui-ci exprime une réelle volonté de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques des aéronefs les plus bruyants parmi les avions et les hélicoptères.

C'est pourquoi, en tant que Riverain, j'approuve totalement ce plan de mesures et exprime le souhait qu'il soit rapidement mis en oeuvre.

---

03/05/2021 à 18h41

**\*\*** opposition à l'arrêté tel qu'il est formulé **\*\*** pour les propositions de l'alliance associative :

mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants

éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales)

- interdiction de tous les vols touristiques

suspension de tous vols de 12h à 16h les week-end et jours fériés entre le 1er avril

et le 31 octobre de chaque année

---

03/05/2021 à 18h09

**\*\*** Soutien au projet d'arrêté **\*\***

Bonjour,

Je tiens à indiquer que je soutiens pleinement le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines pour cet aérodrome historique.

Les mesures proposées sont un bon compromis pour le maintien de l'activité et les nuisances sonores restent contenues.

---

03/05/2021 à 17h05

**\*\*** Des passages bien trop bas et des interdictions de vol trop courtes...

**\*\***

Madame, Monsieur,

Au nom de la nouvelle association « Vivre Saint-Marc© » résidant au Hameau de saint marc à Jouy en Josas et dans le cadre de cette consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, nous tenons à faire remarquer que

les restrictions déjà existantes concernant l'altitude minimale autorisée pour les aéronefs nous semblent peu respectée. Là où ces dernières fixeraient l'altitude minimale à 180 mètres outre décollage, nous observons fréquemment des aéronefs qui, à vue d'œil, seraient entre 50 et 100 mètres d'altitudes.

Si besoin est nous pourrions engager un constat d'expertise à faire valoir dans un recours de manière à ce que le cadre des dispositions réglementaires pour le survol du secteur du hameau de Saint Marc soient parfaitement respectées afin de préserver la quiétude du lieu de vie de ses habitants.

Nous interrogeons également les plages horaires et les périodes d'autorisation de vol qui nous semblent peu compatibles avec les conditions de vie en tant que riverains et résidents, elles nous apparaissent à ces titres insuffisants et mériteraient selon nous d'être élargies. Notre souhait serait que tous les vendredis, samedi et dimanche ainsi que l'ensemble des jours fériés compris dans la période du 1er mars au 30 octobre soient interdits au vol.

Pour conclure, espérant que notre point de vue sera entendu et possiblement pris en compte, nous sommes au titre de l'association tout à fait disposé à débattre du sujet avec les institutions concernées et compétentes, notamment la Direction générale de l'aviation civile, le Ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que la Direction départementale des territoires.

Dans l'attente d'un retour de votre part et restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, nous vous présentons nos cordiales salutations.

Yohann Raoult,

Président de l'association « Vivre Saint-Marc© »

---

03/05/2021 à 16h17

**\*\*** Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble **\*\*** Comme l'ensemble des habitants du territoire, j'ai fait le choix de venir habiter avec ma famille à Saint Remy les Chevreuse et cela, en toute connaissance de cause de l'existence de l'aérodrome de Toussus le Noble situé à quelques kilomètres.

A l'occasion de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, j'ai pris connaissance des mesures proposées par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Celles-ci me semblent bien répondre à la volonté de réduire les nuisances générées par les activités aéronautiques sur le territoire en régulant l'activité des aéronefs les plus bruyants. Pour autant, il conviendra de s'assurer que ces dispositions seront parfaitement respectées et pour cela, que des contrôles seront régulièrement opérés. Concernant ces aéronefs les plus bruyants, peut-être faut-il également que leurs propriétaires s'interrogent sur leur maintien en l'état dans les flottes et que ceux-ci prennent leurs dispositions pour leur renouvellement par des machines de nouvelle génération très rapidement.

C'est pourquoi, en tant que Riveraine, je suis totalement d'accord avec ce plan de mesures qui vient renforcer notre confort.

---

03/05/2021 à 15h59

**\*\*** CONTROLE DU RESPECT DES TRAJECTOIRES DE LA CARTE VAC A CHEVREUSE, ( survol du hameau de Hautvilliers .) EFFICACITE ET PERTINENCE. SURVOL DES SITES REMARQUABLES **\*\***

1) NON RESPECT DE LA CARTE VAC A CHEVREUSE et des abords de sites remarquables comme le Château de la Madeleine.

J'habite au [ \*\*\*\*\* ] (78460) depuis 1981. Et c'est un site remarquable, et soumis aux contraintes de l'Architecte des Bâtiments de France

Je tenais à vous écrire mes remarques pour porter à votre connaissance que les nuisances par le bruit existent aussi un peu plus loin que l'immédiat aéroport .

Elles se concentrent sur les trajectoires contraintes des avions dans l'environnement compliqué qui est le notre.

C'est le cas du Hameau de Hautvilliers.

Elles mettent en relief le non respect flagrant des consignes VAC et des incivilités pour le plaisir des pilotes et de leur passage ou pour l'optimisation de leur trajectoire de vol...vers le Sud...

Je constate de nombreux survols à relativement basse altitude de ma maison et de ses abords immédiats par des avions en provenance de Toussus.

Ces avions sont bruyants et assez souvent à basse altitude ( Il y a même un bimoteur qui passe quotidiennement.)

Ces pilotes veulent regarder le château de plus près et font parfois des virages pour éviter d'être trop proche du Château.

Ces pilotes ne respectent absolument pas les consignes de la carte VAC et la trajectoire de 252 degrés.

En résumé, si certains pilotes respectent les règles, d'autres pilotes ne respectent pas du tout les recommandations de trajectoire publiés par l'aéroport de Toussus et survolent sans vergogne le hameau de Hautvilliers en s'approchant plus du Château qu'ils ne le devraient.

Il y en a toujours tous les jours. Ils bénéficient d'une impunité bien remarquable. J'ai signalé à la gendarmerie de Toussus depuis de nombreuses années ces faits.

Malheureusement, ils continuent toujours.

J'estime entre 10 à 20 % le nombre de pilotes indécents , variables selon les jour, la météo et les horaires.

Deux points visuels d'orientation remarquables , le château d'eau et le château de la Madeleine et la facilité de faire une trajectoire droite et l'absence de contrôles effectifs pourraient expliquer ces comportements.

Lors de mes balades à pied quotidiennes dans les champs de la plaine ou sur la route de Milon avec un espace aérien bien dégagé, on remarque bien les trajectoires adoptées par les avions qui sont plutôt du 200 à 220 degrés donc en toute connaissance de cause.

On entend aussi facilement la différence de motorisation en vol rectiligne. Certains semblent avoir un échappement défectueux ou libre...On les entend bien ceux-la à plusieurs centaines de mètres.

## 2) EFFICACITE ET PERTINENCE DU CONTROLE A CHEVREUSE

De fait, il n'y a pas d'instance de contrôle réelle du respect de la carte VAC à proximité de CHEVREUSE .

La gendarmerie aérienne de Toussus peut être prévenue, mais elle demande quasiment du flagrant délit, appeler immédiatement pour enquêter en tour de contrôle et de communiquer l'horaire précis et l'identification de l'avion ( pas évident sans jumelle).

Pas de signalement par mail

Jamais de retour.

Les sanctions sont minimales par rapport au coût de l'heure de vol de l'aveu même des gendarmes, une amende.

La récidive n'est jamais identifiée. Pas d'historique à priori.

Il y a une quasi-impunité dont profitent certains pour accomplir des réelles incivilités pour les riverains.

Le même pilote peut répéter ses comportements douteux et forgé sa propre réglementation par l'usage.

Le schéma mental est le suivant :

« Je fais cela, je sais que je n'ai pas le droit théorique, je risque une sanction mineure, je ne suis jamais sanctionné, donc j'en déduis que j'ai le droit pratique de le faire » .

Et voilà comment on abandonne une règle en créant un droit d'usage...

L'aviation est une distraction coûteuses de loisirs et de plaisir. Les amendes ne sont pas dissuasives par rapport au coût de l'heure de vol..

Il faudrait faire comme pour les voitures et mettre en place un PERMIS A POINT .

Et des RADARS de contrôle des survols....

(Vous pouvez en placer un sur le château d'eau de la Madeleine...pour observer la trajectoire ...)

## 3) PERIODICITE ET PERTINENCE DE L'EVALUATION CALIPSO ET CONTROLE DU BRUIT AU SOL DES AVIONS

Comme toute pièce mécanique, les échappements s'usent et les moteurs se fatiguent.

Quelle est la périodicité des mesures QUALIPSO ?

CONTROLE TECHNIQUE AU SOL.

Un contrôle technique au sol permettrait d'enregistrer simplement le bruit du moteur à différents régimes moteurs.

L'atténuation du bruit par la distance est bien connue.

Ce n'est pas la peine de mettre une usine à gaz comme QUALIPSO pour écarter les avions bruyants.

Un seuil au sol à 1500 tours par exemple ou plus omme pour les motos permettrait d'évaluer et de faire évoluer les avions bruyants.

Par ailleurs, les forces de l'ordre des Yvelines ont adapté leur doctrine de contrôle des motos bruyantes aux nouveaux comportements incivils ( motos bruyantes avec pots sans chicanes qui arpentent la vallée de Chevreuse le week-end.)

Il y a eu une intervention coup de poing des gendarmes du Département à Dampierre aux 17 tournants en avril 2021

Cela faisait très longtemps pourtant qu'on a signalé la nuisance à la gendarmerie et qu'il ne se passait rien vraiment.

Cette intervention est intéressante par sa novation.

#### 4 ) MESURE DE L'EXPOSITION GLOBALE AU BRUIT ( Annexe 1)

La mesure est effectuée à quelle époque... ?

Il est évident qu'une mesure effectuée en mai et juin n'a pas la même valeur qu'en novembre. Le nombre de vols touristiques est différent.

C'est une évidence. Or la nuisance est corrélée aux nombres de vols et aux comportements.

Le matin, il est possible d'avoir 5 avions dans une tranche de 10 mn successifs sur la même mauvaise trajectoire.

A noter qu'un seul avion très bruyant peut causer un trouble important , noyé dans la moyenne et engendrant un stress nocif pour la santé.

C'est pour cela qu'il serait facile pour les forces de l'ordre d'identifier les pics sonores et de les exploiter.

J'entends la brigade des transports aériens de Toussus le Noble.

#### 5 ) QUALIPSO

Remarque sur le seuil de 68 décibels pour une conversation.

Ce seuil est très élevé.

Jusqu'à ce jour, j'ai toujours entendu 60 décibels pour une conversation.

Il s'agit d'une conversation bruyante dans un bar ...

EXEMPLE :

Un survol d'avion à 100 mètres d'altitude devant mon domicile [ \*\*\*\*\* ] a coupé notre conversation à plusieurs voisins, le bruit émis nous empêchait de nous entendre.

Et ce n'était pas le plus bruyant des avions...

#### 6 ) SURVOL A PROXIMITE DES SITES REMARQUABLES ET DISTANCE MINIMALE A RESPECTER

Avec le développement des loisirs et du tourisme, de nouvelles sources de nuisance sonore apparaissent.

Et sont justifiées à tout prix pour des raisons économiques.

Il convient d'agir en tant que régulateur pour les contraindre à un niveau acceptable pour les riverains.

Les hélicoptères sont très bruyants lorsqu'ils changent de trajectoires ou survolent en observation lente faisant durer la nuisance

C'est ainsi que les sites du Château de la Madeleine et des autres monuments remarquables pourraient faire l'objet de vols touristiques.

Le château de la Madeleine est à 8 km du Toussus.

Le château de Dampière en pleine rénovation commerciale est à 12 km

A voir dans les prochains travaux de la Commission s'il est possible de mettre en place une distance minimale de survol des sites remarquables.

---

03/05/2021 à 15h56

\*\* Nuisances aériennes \*\*

Non respect des trajectoires .

Survol des Loges en josas.

Certains avions très bruyants.

Limiter le nombre de vols les Week end et jours fériés.

---

03/05/2021 à 15h55

\*\* Nuisances aériennes \*\*

Non respect des trajectoires .

Survol des Loges en josas.

Certains avions très bruyants.

Limiter le nombre de vols les Week end et jours fériés

---

03/05/2021 à 15h42

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021 pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF).

---

03/05/2021 à 15h41

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021 pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF).

---

03/05/2021 à 15h40

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021 pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF).

---

03/05/2021 à 14h39

**\*\* Mesures trop symboliques ! \*\***

Ces mesures sont trop insuffisantes ! Il faudrait à minima interdire tous les vols sur des plages horaires de type 12h - 15h et 19h-21h les samedis, dimanches, et jours fériés, comme ce fût en partie le cas avant.

De surcroît il semble évident que tous les avions ne respectent pas les trajectoires allouées, certains (trop peu) restent en lisière de forêt (ce qui limite le bruit dans les parties plus habitées de Magny) alors que d'autres semblent carrément se servir de notre résidence comme point de repère pour nous passer dessus ! Y a t'il une police pour verbaliser les contre venants ?

---

03/05/2021 à 14h00

**\*\* Message de soutien au projet d'arrêté \*\*** Je soutiens le projet d'arrêté tel que proposé. Il est important de maintenir une activité aéronautique sur un aérodrome historique tel que Toussus le Noble. Ce projet d'arrêté est une main tendue aux associations de riverains, preuve que le secteur aéronautique est capable de se remettre en cause et d'évoluer pour maintenir une pratique respectueuse de tous.

---

03/05/2021 à 13h46

**\*\* Avis favorable sur le projet d'arrêté concernant l'aérodrome de Toussus. \*\*** Cette consultation du public est pour moi l'occasion d'exprimer mon choix (en 1986) et ma satisfaction d'habiter à proximité d'un aérodrome accueillant des avions « de petite taille » (je ne connais pas le terme approprié).

En effet, cette proximité d'aérodrome avec sa limitation en hauteur des bâtiments nous donne un horizon dégagé et par le fait une faible densité de population qui confère à nos petites communes un esprit « village » essentiel à mes yeux. A contrario, une fermeture d'aérodrome ouvrirait de vastes espaces propices à des constructions que des promoteurs s'arracheraient !

Donc le seul risque pour moi reste effectivement celui d'une augmentation irraisonnée d'année en année des nuisances sonores de ces avions risquant de provoquer une fermeture définitive.

Jusqu'à présent leur vue et le bruit de leurs moteurs me semblaient raisonnables et restaient donc pour moi une « invitation au voyage ».

C'est donc avec un grand soulagement que je prends connaissance de ces trois mesures complémentaires qui vont contribuer à réduire les nuisances sonore actuelles et au final pérenniser cet aérodrome et toute l'économie ainsi générée.

Je note au passage que certaines restrictions seront assurément très contraignantes pour les pilotes, j'en profite pour les remercier d'accepter ces nouvelles règles mais j'espère néanmoins que des moyens de vérification seront bien prévus.

En conclusion, j'approuve totalement ce projet d'arrêté.

---

03/05/2021 à 12h49

**\*\* Etendre l'interdiction des avions les plus bruyants à tous les vols  
\*\***

je demande à minima que l'interdiction des avions les plus bruyants soit étendue à tous les vols pour éviter les reports des TDP sur les ES.

---

03/05/2021 à 12h28

**\*\* STOP A CERTAINES NUISANCES SONORES AERODROME TOUSSUS LE NOBLE \*\*** Après avoir bien détaillé vos propositions concernant cet aérodrome, nous vous demandons des mesures bien plus efficaces pour la réduction des nuisances sonores. Elles concernent l'éviction de l'activité des hélicoptères dont les pales font caisse de résonance dans notre vallée ; l'arrêt des vols touristiques qui entraînent un surplus de trafic principalement le weekend et le non respect des hauteurs de vol lié à la visite touristique de nos habitations ! ; la mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants, puisque cette activité concerne principalement quelques particuliers qui veulent se faire plaisir au détriment de la population. Enfin, l'arrêt des vols les jours fériés et weekend. Jusqu'ici, malgré des centaines de réunions, seules des mesurètes ont été prises. Nous vivons dans la vallée depuis 60 ans et les nuisances sonores aériennes sont devenues le sujet n° 1 à ce jour...  
Merci de tenir compte de l'avis de tous sur ce sujet épineux...

---

03/05/2021 à 12h25

**\*\* Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Madame, Monsieur,

Je suis venu habiter avec ma famille à Toussus le Noble connaissant l'existence de son aérodrome.

A l'occasion de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, j'ai appris l'existence et consulté le plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la DGAC. Celui-ci montre une volonté claire de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques des aéronefs les plus bruyants parmi les avions et les hélicoptères.

Dans ce cadre, en tant que Riverain de Toussus-Le-Noble, je soutiens totalement ce plan de mesures et je souhaite qu'il soit mis en oeuvre au plus vite.

---

03/05/2021 à 10h30

**\*\* AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE ARRÊTÉ TOUSSUS \*\*** Par le présent message, je sollicite l'annulation du vote de cet arrêté présenté à la CCE du 29 mars 2021 ainsi que la révision de l'arrêté dans les conditions énoncées ci-après et, ce pour les raisons suivantes :

la nomination au collège des collectivités territoriales de représentants nouveaux de communes en rien impactées par les survols des avions et hélicoptères de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ( Plaisir , Versailles , Viroflay , Saclay). En outre, plusieurs des représentants élus des communes survolées ont été évincés du vote en CCE . Cette nomination à pour effet direct de diluer la voie des personnes lésées et porte ainsi atteinte au principe du contradictoire. Ceci est tout simplement honteux.

Par ailleurs, les quelques mesures inefficaces de l'arrêté présentées au vote ont été élaborées sans aucune participation des représentants des habitants des communes survolées et, en dépit de leur opposition formelle, imposées à prise de décision à la CCE.

Les propositions fixées par l'arrêté , sont à mon sens totalement marginales au regard des impacts et nuisances occasionnées par les survols sur l'environnement et sur la population. La sécurité aérienne n'est pas assurée. Les risques psycho-sociaux sont quant à eux niés. A bien des égards, l'insuffisance des mesures prises par l'administration pour réduire les nuisances sont contraires aux droits fondamentaux portés par la constitution française et par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Il est temps de réagir. Ces comportements égoïstes et anormaux, sont totalement en contradiction avec les orientations gouvernementales (en matière réduction de l'impact environnemental) et le respect de la majorité. Le loisir des uns ne doit en aucun cas primer sur la santé de milliers d'autres !

En pratique, je sollicite une révision de l'arrêté sur la base des demandes ci-dessous exprimées par plus de 3 000 habitants des communes survolées, soutenues par leurs maires, et communiquées le 25 septembre 2021 à M. le Préfet des Yvelines.

- mise hors service sous délai d'un an de tous les aéronefs bruyants et polluants, seuls les avions électriques et de IP supérieur à 100 étant autorisés
- éviction de l'activité des hélicoptères, excepté celle correspondant à des opérations d'entretien.
- interdiction immédiate de tous vols touristiques ( avions et hélicoptères ).
- horaires de suspension de tous vols, de 12 heures à 16 heures les week-end et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

Pour valoir ce que de droit.

[ \*\*\*\*\* ]

Habitant de GIF-sur-YVETTE

---

03/05/2021 à 10h26

**\*\*** Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble **\*\*** J'ai choisi de venir habiter avec ma famille à Toussus le Noble en parfaite connaissance de la proximité de son aérodrome riche d'histoire .

A l'occasion de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, j'ai pris connaissance du plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Celui-ci exprime une réelle volonté de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques des aéronefs les plus bruyants parmi les avions et les hélicoptères.

C'est pourquoi, en tant que riverain, j'approuve totalement ce plan de mesures et exprime le souhait qu'il soit rapidement mis en œuvre en espérant que les contrôles, que je souhaite plus présents, puissent empêcher les les plus bruyants de voler pour laisser place aux plus vertueux.

---

03/05/2021 à 9h55

Yvelines Environnement [ \*\*\*\*\* ]

\*\* Consultation publique Aérodrome TOUSSUS le NOBLE \*\* Bonjour,

L'association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique, soutient l'avis exprimé le 1er mai par APACH, association membre, dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de modification de l'arrêté de 1973 réglementant le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Bien cordialement.

---

03/05/2021 à 8h05

\*\* Aéroport de Toussus le noble \*\*

Je soutiens ce projet d'arrêté qui représente pourtant de nouvelles contraintes pesant sur les usagers d'un aéroport centenaire, premier terrain d'aviation générale de France, haut lieu de la formation aéronautique, permettant de rendre l'aérien accessible au plus grand nombre, à titre privé comme professionnel. Bien que n'intégrant aucune contrainte d'un point de vue urbanisation au voisinage de l'aéroport, cet arrêté consacre la démarche vertueuse engagée par les usagers depuis plusieurs années.

---

03/05/2021 à 7h35

\*\* Message de soutien \*\*

Comme la grande majorité des habitants à proximité de l'aéroport, je soutiens cette activité essentielle pour le territoire. Le plan proposé semble plus contraignant pour les usagers que pour les riverains mais s'inscrit dans une logique vertueuse.

---

03/05/2021 à 7h22

\*\* Soutien au projet d'arrêté - conditions d'utilisation aéroport Toussus \*\* Ce projet d'arrêté est équilibré. L'aéroport de Toussus est un formidable atout pour le plateau de Saclay et le sud de l'Ile de France.

Les nouvelles conditions d'utilisation permettront son utilisation raisonnée, tout en réduisant l'impact de nuisances sonores qui restent très relatives.

---

03/05/2021 à 6h17

\*\* Vers la mort de l'aviation? \*\*

Toussus est un des plus anciens aérodromes de France, il est depuis longtemps un des terrain d'aviation de loisir les plus fréquentés de France. Ces dernières années les pilotes se sont déjà

impliqués dans de nombreux projets visant à réduire les nuisances sonores pour les riverains, nuisances qui certes réelles mais du coup en diminution vis à vis de celles existantes au moment de l'installation de chacun de ces riverains. En effet étant donné le caractère historique de cet aérodrome il ne fait aucun doute que le terrain existait déjà lorsque chacun a décidé de s'installer aux abords de l'aérodrome, comment à partir de là se plaindre de quelque chose qui faisait parti des "regles du jeu" et qui avait été accepté par chacun en s'installant aux abords de l'aérodrome.

Il est vrai qu'il est dans l'air du temps de viser les pilotes de loisir afin de leur couper encore plus les ailes mais réduire une nouvelle fois les possibilités des usagers de Toussus amènera au final à une perte d'attractivité et une perte d'emplois dans ce bassin d'attractivité que représente l'aérodrome.

---

03/05/2021 à 00h12

\*\* LFPN 114 ans \*\*

En 2007, nous fêtons les 100 ans d'aviation à Toussus-le-Noble, en France, terre de naissance de l'aviation et du premier fabricant mondial d'avions et d'hélicoptère.

Aujourd'hui cette belle dame, plus connue sous le nom de LFPN, à 114 ans et doit continuer à former aux métiers de l'aérien, qui font de ce secteur d'activité l'un des moyens de transport les plus sûrs au monde, quel qu'en soit le motif : professionnel, défense, sportif, sanitaire, loisir etc.

Les avions de demain seront moins bruyant que ceux d'aujourd'hui qui sont déjà moins bruyant que ceux d'hier. Conscients des nuisances occasionnées aux jeunes riverains, nous nous devons de trouver le moyen de vivre ensemble, mais surtout d'éviter que de nouveaux futurs mécontents ne viennent s'installer sur les axes qui pourquoi peuvent être adaptés.

J'habite à sur la final 07 de LFPN soit à côté de LFPV et je souhaite que l'aérodrome qui m'a permis de devenir pilote ainsi qu'aux jeunes à qui j'avais offert leur premier vol, puisse continuer à former de nombreux pilotes dans l'intérêt générale et pour notre autonomie.

Aéronautiquement votre.

---

02/05/2021 à 23h33

\*\* Soutien au projet \*\*

Je soutiens le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines. Toussus-le-Noble est un terrain historique d'une importance majeure dans le paysage aéronautique français. Je ne ressens aucune gêne liée à son activité.

---

02/05/2021 à 23h23

\*\* Soutien au projet \*\*

Je soutiens le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines. Toussus le Noble est un terrain historique et majeur dans le paysage aéronautique français. Les nuisances générées par l'activité aérienne sont toutes relatives.

---

02/05/2021 à 23h22

\*\* Soutien au projet \*\*

Je soutiens le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines. Toussus le Noble est un terrain historique et majeur dans le paysage aéronautique français. Les nuisances générées par l'activité aérienne sont toutes relatives.

---

02/05/2021 à 23h22

**\*\* Soutien au projet \*\***

Je soutiens le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines. Toussus le Noble est un terrain historique et majeur dans le paysage aéronautique français. Les nuisances générées par l'activité aérienne sont toutes relatives.

---

02/05/2021 à 23h21

**\*\* Soutien au projet \*\***

Je soutiens le projet d'arrêté présenté par la Préfecture des Yvelines. Toussus le Noble est un terrain historique et majeur dans le paysage aéronautique français. Les nuisances générées par l'activité aérienne sont toutes relatives.

---

02/05/2021 à 23h09

**\*\* nuisances sonores \*\***

Bonjour

Nous habitons dans une résidence à Magny les Hameaux et les avions passent au-dessus de notre maison. Les passages d'avions sont très nombreux, (70 dans une matinée) et la plupart sont très bruyants.

Il y a une énorme différence de nuisance entre un avion silencieux et un qui ne l'est pas.

Les plages horaires ne sont pas toujours respectées, notamment le temps de midi.

Le bruit est vraiment un problème, pas seulement quand on veut profiter de son jardin, mais aussi quand on est en télétravail.

Il serait bien que la réglementation soit respectée, voire endurcie, afin de limiter ces nuisances sonores.

Cordialement

---

02/05/2021 à 23h09

**\*\* nuisances sonores \*\***

Bonjour

Nous habitons dans une résidence à Magny les Hameaux et les avions passent au-dessus de notre maison. Les passages d'avions sont très nombreux, (70 dans une matinée) et la plupart sont très bruyants.

Il y a une énorme différence de nuisance entre un avion silencieux et un qui ne l'est pas.

Les plages horaires ne sont pas toujours respectées, notamment le temps de midi.

Le bruit est vraiment un problème, pas seulement quand on veut profiter de son jardin, mais aussi quand on est en télétravail.

Il serait bien que la réglementation soit respectée, voire endurcie, afin de limiter ces nuisances sonores.

Cordialement

---

02/05/2021 à 23h07

**\*\* Ca ne resoudra rien \*\***

Les mesures proposées ne permettront pas de résoudre nuisances sonores car elles sont beaucoup trop timides.

Par ailleurs, les riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble n'ont pas été prévus de la présente consultation publique : il ne serait donc pas étonnant qu'il n'y ait que peu de réponses malgré l'exaspération générale...

A minima, une bonne mesure serait de fermer l'aérodrome le samedi de 12h à 15h (comme cela est déjà le cas le dimanche).

---

02/05/2021 à 22h59

**\*\* Soutien au projet d'arrêté et aux activités de l'aéroport \*\*** Je suis riverain de la Vallée de Chevreuse depuis exactement 30 ans.

Initialement, mes parents avaient fait le choix de quitter Paris pour venir s'installer à Gif sur Yvette. Comme devrait le faire tout acheteur, ils avaient étudié les environs et étaient bien conscients d'acheter non loin d'un aéroport. En pratique, bien que situés sur la trajectoire d'arrivée des avions vers le point Sierra, il faut rester honnêtes, la nuisance générée par ces aéronefs légers était loin d'être dérangeante.

Par la suite, je suis moi-même devenu propriétaire à Toussus le Noble.

La proximité avec l'aéroport est indéniable. Mon épouse et moi avons acheté en connaissance de cause, aux portes d'un des plus importants terrains d'aviation français, maillon essentiel dans l'excellence de la filière aéronautique française et porte d'entrée du territoire de Paris Saclay. Au delà des emplois directs ou indirects liés à l'aéroport, l'activité aéronautique génère de nombreuses retombées pour le territoire : consommation, logement, innovation... Mais également, en étant le premier terrain d'aviation générale de France, Toussus le Noble rend l'aéronautique accessible au plus grand nombre. Des milliers de jeunes d'Ile de France ont ainsi poussé un jour la porte d'un des aéroclubs implantés à Toussus, déclenchant chez eux une vocation et leur permettant d'embrasser une carrière aéronautique, en tant que pilote bien sûr, ou d'ingénieur, mécanicien, contrôleur, personnel navigant commercial...

Par ailleurs, les 3 écoles professionnelles avion renommées forment à elles seules 1/4 des besoins en pilotes en France. Il est illusoire d'imaginer un seul instant qu'elles pourraient s'installer ailleurs. C'est méconnaître le paysage aéronautique français. L'attractivité de ces écoles vient bien sûr de leur excellence, mais également de leur proximité avec la région parisienne. Les délocaliser conduirait inévitablement les élèves à privilégier les grosses écoles européennes concurrentes.

La place de Toussus le Noble dans le territoire n'est donc pas à discuter. Pour autant, les attaques ne manquent pas contre ce terrain qui a vu depuis 50 ans son trafic limité par arrêté à 180 000 mouvements annuels alors que l'urbanisation a littéralement explosé. Le profil des avions a également changé puisque ceux-ci sont nettement moins bruyants. Les usagers ont toujours été pro-actifs dans leur volonté de réduction des nuisances sonores. Les flottes évoluent pour des avions plus vertueux, l'avion électrique est une réalité et les programmes en cours apporteront une nouvelle rupture technologique permettant d'intégrer toujours plus l'aéroport dans son environnement urbain. On est en droit de s'interroger si la réciproque est vraie lorsque l'on recense les programmes immobiliers récents ou en cours au voisinage de l'aérodrome.

Est-il normal que le PEB du terrain date de 1984, sans jamais avoir été réactualisé depuis, contrairement à ce qu'avait prévu le législateur ?

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines génère de nouvelles contraintes pour les usagers, déjà très impactés.

Pour autant, il constitue une nouvelle étape dans l'intégration de l'aérodrome dans son environnement, il conforte les usagers dans leur démarche vertueuse de réduction des nuisances sonores engagée depuis de nombreuses années. Il fixe une vision à court, moyen et long terme permettant à la fois de pérenniser l'activité aéronautique tout en guidant l'évolution vertueuse des flottes.

En tant que riverain et usager de l'aéroport, je soutiens ce plan de mesures, à la fois équilibré et ambitieux.

---

02/05/2021 à 22h59

\*\* Régulation du trafic horaire et journalier et interdiction de vols aux avions classés D ou non classés. \*\* Monsieur le Préfet,

J'habite à Chevreuse et je souffre terriblement du bruit généré par les petits avions de Toussus-le-Noble. Par jour de beau temps, le trafic est d'une telle intensité que cela m'est insupportable et il m'est très difficile de me concentrer pour travailler. Je crains que les mesures adoptées lors de la CCE du 29 mars ne décuplent les nuisances pour les habitants de Chevreuse.

Nous avons appris de l'expérimentation Calipso que seule une limitation du trafic pouvait nous permettre d'obtenir une amélioration de la situation afin de la rendre vivable. L'installation d'Aston Fly en pleine expérience Calipso est évidemment responsable de l'échec de l'expérience. Or il n'est pas proposé de mesure relative au trafic.

Pire, je pense que les plages de silence concentreront l'activité aérienne en dehors de ses plages. Nous savons qu'Aston Fly souhaite considérablement augmenter son activité, donc le trafic global augmentera en conséquence et tout ce trafic sera concentré en temps.

Par ailleurs, la limitation du nombre d'avions volant simultanément en tour de piste et l'interdiction du touch-and-go aux avions les plus bruyants sera automatiquement reporté sur les survols de la vallée par ces mêmes avions. Les agglomérations de la vallée de Chevreuse en ressortent perdantes.

Je m'étonne également de la mesure portant sur l'interdiction des vols touristiques en hélicoptère de moins de 20 min : se traduira-t-elle par des vols touristiques de 21 min ? Je n'en doute pas.

Malheureusement ces mesures, quand bien même apporteraient-elles une amélioration, se retrouveront écrasées sous l'augmentation attendue du trafic global. Il est clair que seule

l'interdiction des avions les plus bruyants ainsi qu'une régulation du trafic horaire et journalier pourrait apporter des améliorations en termes de nuisances sonores comme de sécurité.

J'ai été choquée de lire les conclusions du rapport CCI de Versailles sur le contrôle aérien à Toussus-le-Noble (TLN). Il n'y a aucun contrôle aérien un à deux jours par semaine à l'aérodrome de Toussus-le-Noble ! En effet, la DGAC peine à fidéliser les contrôleurs qui « du fait du fort trafic et de la complexité des approches, préfèrent le plus souvent quitter TLN pour travailler sur d'autres plateformes ». Je suis profondément choquée et inquiète que l'on continue d'autoriser une augmentation du trafic malgré cela.

Par ailleurs, j'ai appris que les avions de Toussus-le-Noble continuent de s'alimenter en essence plombée (interdite sur les voitures depuis plus de 20 ans !) et effectue des dégazages dont se sont plaint plusieurs riverains.

Ces avions volent au-dessus de zones densément peuplées, au-dessus de cliniques, de laboratoires et d'écoles ! Les survols des zones bleues sont fréquents (j'en vois tous les jours en ce moment alors que le trafic est fortement réduit en période de confinement et que par conséquent il n'y a aucune raison en termes de sécurité poussant ces avions, seuls dans le ciel, à survoler les cercles bleus). Je ne comprends pas qu'on laisse ces pilotes bafouer les règles en toute impunité, de surcroît au-dessus d'agglomérations.

Enfin, je me permets de m'étonner que l'on soit contraints de travailler chez soi en période de crise sanitaire alors que les vols, eux, continuent. Nous savons par ailleurs que le télétravail est amené à se généraliser dans un souci de réduction des émissions de CO2 et d'augmentation de la productivité. Mais comment arriver à se concentrer avec ce bruit insupportable de tondeuse à gazon ou de tronçonneuse qui résonne dans toute la vallée voire dans nos maisons à chaque survol de nos maisons ?

Hors période de confinement, ce bruit est incessant la semaine et le weekend. Nous n'avons qu'un peu de répit la nuit et le dimanche pendant les 3h que durent cette mince plage de silence !

Il me semble que l'intensité du trafic de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est une atteinte à la santé des riverains. Les conséquences économiques en termes de baisse de productivité au travail et de paupérisation de la région sont bien évidemment largement supérieures au gains générés par l'aérodrome.

Il me semble donc essentiel de réguler le trafic horaire et journalier au plus vite, et d'interdire de voler les avions classés D ou non classés.

Dans l'espoir que vous nous aidiez à retrouver une situation vivable, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

---

02/05/2021 à 22h58

\*\* Régulation du trafic horaire et journalier et interdiction de vols aux avions classés D ou non classés. \*\* Monsieur le Préfet,

J'habite à Chevreuse et je souffre terriblement du bruit généré par les petits avions de Toussus-le-Noble. Par jour de beau temps, le trafic est d'une telle intensité que cela m'est insupportable et il m'est très difficile de me concentrer pour travailler. Je crains que les mesures adoptées lors de la CCE du 29 mars ne décuplent les nuisances pour les habitants de Chevreuse.

Nous avons appris de l'expérimentation Calipso que seule une limitation du trafic pouvait nous permettre d'obtenir une amélioration de la situation afin de la rendre vivable. L'installation d'Aston Fly en pleine expérience Calipso est évidemment responsable de l'échec de l'expérience. Or il n'est pas proposé de mesure relative au trafic.

Pire, je pense que les plages de silence concentreront l'activité aérienne en dehors de ses plages. Nous savons qu'Aston Fly souhaite considérablement augmenter son activité, donc le trafic global augmentera en conséquence et tout ce trafic sera concentré en temps.

Par ailleurs, la limitation du nombre d'avions volant simultanément en tour de piste et l'interdiction du touch-and-go aux avions les plus bruyants sera automatiquement reporté sur les survols de la vallée par ces mêmes avions. Les agglomérations de la vallée de Chevreuse en ressortent perdantes.

Je m'étonne également de la mesure portant sur l'interdiction des vols touristiques en hélicoptère de moins de 20 min : se traduira-t-elle par des vols touristiques de 21 min ? Je n'en doute pas.

Malheureusement ces mesures, quand bien même apporteraient-elles une amélioration, se retrouveront écrasées sous l'augmentation attendue du trafic global. Il est clair que seule l'interdiction des avions les plus bruyants ainsi qu'une régulation du trafic horaire et journalier pourrait apporter des améliorations en termes de nuisances sonores comme de sécurité.

J'ai été choquée de lire les conclusions du rapport CCI de Versailles sur le contrôle aérien à Toussus-le-Noble (TLN). Il n'y a aucun contrôle aérien un à deux jours par semaine à l'aérodrome de Toussus-le-Noble ! En effet, la DGAC peine à fidéliser les contrôleurs qui « du fait du fort trafic et de la complexité des approches, préfèrent le plus souvent quitter TLN pour travailler sur d'autres plateformes ». Je suis profondément choquée et inquiète que l'on continue d'autoriser une augmentation du trafic malgré cela.

Par ailleurs, j'ai appris que les avions de Toussus-le-Noble continuent de s'alimenter en essence plombée (interdite sur les voitures depuis plus de 20 ans !) et effectue des dégazages dont se sont plaint plusieurs riverains.

Ces avions volent au-dessus de zones densément peuplées, au-dessus de cliniques, de laboratoires et d'écoles ! Les survols des zones bleues sont fréquents (j'en vois tous les jours en ce moment alors que le trafic est fortement réduit en période de confinement et que par conséquent il n'y aucune raison en termes de sécurité poussant ces avions, seuls dans le ciel, à survoler les cercles bleus). Je ne comprends pas qu'on laisse ces pilotes bafouer les règles en toute impunité, de surcroît au-dessus d'agglomérations.

Enfin, je me permets de m'étonner que l'on soit contraints de travailler chez soi en période de crise sanitaire alors que les vols, eux, continuent. Nous savons par ailleurs que le télétravail est amené à se généraliser dans un souci de réduction des émissions de CO2 et d'augmentation de la productivité. Mais comment arriver à se concentrer avec ce bruit insupportable de tondeuse à gazon ou de tronçonneuse qui résonne dans toute la vallée voire dans nos maisons à chaque survol de nos maisons ?

Hors période de confinement, ce bruit est incessant la semaine et le weekend. Nous n'avons qu'un peu de répit la nuit et le dimanche pendant les 3h que durent cette mince plage de silence !

Il me semble que l'intensité du trafic de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est une atteinte à la santé des riverains. Les conséquences économiques en termes de baisse de productivité au travail et de paupérisation de la région sont bien évidemment largement supérieures au gains générés par l'aérodrome.

Il me semble donc essentiel de réguler le trafic horaire et journalier au plus vite, et d'interdire de voler les avions classés D ou non classés.

Dans l'espoir que vous nous aidiez à retrouver une situation vivable, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

---

02/05/2021 à 22h56

**\*\* Stop au survol de nos villes par des avions /hélicoptères de tourisme**

**\*\***

Les survols de nos villes, dont Magny les hameaux par des avions et hélicoptères de tourisme sont beaucoup trop nombreux. La réduction des vols dans certaines tranches horaires augmente donc le nombre de vols sur les autres plages horaires. Nous avons désormais systématiquement des tours de piste jusqu'à 22h30 le soir, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Il est donc nécessaire de réguler l'activité de l'aérodrome pour la rendre compatible avec les zones urbanisées survolées : davantage de plages de silence, en particulier le we, des avions plus silencieux et une réduction du nombre de vols (avions + hélicoptères), de décollages et de tours de piste.

Le respect de la tranquillité des habitants, d'autant plus dans une zone protégée qu'est le parc naturel de la haute vallée de Chevreuse, doit prévaloir lors des accords avec les pilotes, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

---

02/05/2021 à 22h50

**\*\* Favorable à la mise en œuvre de ces nouvelles mesures \*\*** Un aérodrome historique, maillon incontournable de la filière aéronautique et de la formation des pilotes, évolue pour s'intégrer dans son environnement péri-urbain. Ces mesures sont une première étape concrète vers la réduction des nuisances sonores, au travers d'un plan ambitieux. Conjuguer innovation technologique et bonnes pratiques, des actions à mener au quotidien pour faire de Toussus un aérodrome innovant et respectueux de son environnement.

---

02/05/2021 à 22h20

**\*\* Pour la pérennisation de l'activité de l'aérodrome de Toussus le Noble dans le respect des riverains \*\*** Jeune pilote, habitant le sud de l'île de France, j'ai eu la chance de pouvoir profiter de la proximité de l'aérodrome de Toussus pour y effectuer ma formation de pilote d'avion léger, premier pas vers une carrière aéronautique. Cet aérodrome, berceau de l'aviation française, atout économique et culturel important pour le plateau de Saclay, est certes exigeant pour les pilotes, avec la proximité de zones urbaines ainsi que d'espaces aériens réglementés, mais cette exigence rend le vol à Toussus très formateur. Durant tous mes vols d'instruction, j'ai été sensibilisé au respect le plus strict des trajectoires, des altitudes et des procédures de réduction de bruit, afin de minimiser l'impact de notre activité. J'ai autant que possible privilégié les vols sur des aéronefs peu bruyants, notamment les avions légers à moteur Rotax, et bientôt, je l'espère, électrique.

Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, m'a permis de suivre cette formation à moindre coût, et je suis convaincu que ce modèle est une force pour notre pays, en attirant des jeunes vers le secteur aéronautique, en leur permettant de développer rigueur, confiance en soi et technicité grâce à la maîtrise du pilotage. Ce modèle contribue au rayonnement de notre pays et à l'excellence des pilotes français, dans le domaine militaire et le sauvetage notamment. Ces clubs se battent pour préserver leur activité tout en minimisant leur impact sonore et environnemental, et en développant

l'ouverture aux populations environnantes. En ajoutant de nouvelles restrictions de vol, nous menacerions l'ensemble de ces aéroclubs déjà très fragilisés par la crise du Covid 19.

C'est pourquoi je considère que si des efforts doivent être faits par les pilotes et les aéroclubs pour réduire les nuisances sonores, ces efforts doivent rester compatibles avec l'activité. Les mesures prises récemment par la CCE comme la limitation du nombre d'aéronefs en tour de piste et la limitation de vitesse à 100 noeuds dans la LF-R35A, me semblent raisonnables. Il est dommage en revanche d'avoir abandonné le système CALIPSO, i.e. la ségrégation des avions par leur niveau sonore, encourageant les clubs à moderniser leur flotte, pour revenir au système absolu du créneau de silence. De leur côté, les riverains doivent garder conscience que l'aérodrome existe depuis 1907 et qu'ils se sont installés à proximité en connaissance de cause.

L'activité avion à Toussus-le-Noble est capable de s'adapter afin de réduire ses nuisances sonores, mais ne saurait subir de nouvelles restrictions imposées par les riverains.

---

02/05/2021 à 21h40

**\*\* Soutien au plan de modification d'utilisation de l'aérodrome TSU \*\*** L'aérodrome de TOUSSUS m'a permis de découvrir le monde de l'aviation lorsque j'étais jeune et que je faisais mon stage de 4ème, et aujourd'hui il me permet de me former au pilotage. Malgré son ancienneté et son utilité bien connus de tous et en particulier des gens qui sont venus s'installer à proximité nous devons nous mobiliser pour diminuer les nuisances qu'il occasionne. C'est pourquoi je soutiens le plan de modification d'utilisation de l'aérodrome qui devrait permettre une continuité d'activité acceptable et une amélioration des conditions de vie des riverains.

---

02/05/2021 à 20h35

**\*\* projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Je suis président d'une association de protection de l'environnement et du site de Chevreuse (APESC), ville où je réside depuis une quarantaine d'années. Le survol des petits avions a considérablement augmenté au fil des ans, jusqu'à constituer aujourd'hui une véritable nuisance pour certains quartiers. De nombreux adhérents s'en plaignent à moi régulièrement.

L'APESC est adhérente à l'Alliance contre les nuisances aériennes, dont je suis les actions depuis l'origine. Le problème fondamental est de toute évidence l'augmentation rapide du nombre d'aéronefs et en conséquence l'augmentation des survols. Ces survols sont très irréguliers, certains jours sont calmes, d'autres absolument invivables avec parfois en pic un survol toutes les dix secondes, à Hautvilliers à côté du Château de la Madeleine. Principalement par beau temps, quand les habitants espèrent vainement pouvoir profiter de leurs jardins ou d'une promenade tranquille en forêt.

Le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ne répond absolument pas, sur le fond, à l'attente générale des milliers d'habitants « survolés » qui réclament une véritable diminution du nombre des survols, donc d'avions.

Le projet d'arrêté ne prévoit aucune diminution du nombre d'avions, alors même que la croissance annoncée par certaines écoles de pilotage comme AstonFly laisse présager une augmentation du nombre d'avions, dont des bimoteurs.

Je demande donc l'abandon de ce projet d'arrêté – qui a été voté par une CCE non représentative des communes véritablement touchées par les nuisances aériennes - et l'étude d'un nouveau projet qui réponde véritablement à la demande légitime de tranquillité de milliers d'habitants spoliés de leur qualité de vie pour le simple amusement de certains nantis ou une activité commerciale indifférente aux nuisances créées à autrui.

Je vous prie de recevoir l'expression de ma considération distinguée,

---

02/05/2021 à 20h13

**\*\* NON ! \*\***

Moins il y a d'avions et surtout d'hélicoptères, plus je peux profiter de ma maison et de mon jardin. L'aviation dite de "plaisance" est une pollution sonore, visuelle et sociale : elle permet à quelques privilégiés de déverser leurs décibels et leur mépris sur les malheureux "rampants". Perpétuant celui du cavalier pour le piéton, sous l'Ancien Régime. Et, de grâce, qu'on nous épargne les "rêves d'enfant"

: beaucoup d'enfants rêvent de Ferrari... Qu'on ne subventionne pas pour autant. Enfin, qu'on ne nous parle pas des emplois créés : à cette aune, le trafic de drogue est bien plus efficace. Donc NON à ce projet, qui ne va pas clairement dans le sens d'une forte réduction du trafic de Toussus.

---

02/05/2021 à 19h51

**\*\* Pour la préservation de la qualité de vie et de la santé physique et psychique des citoyens concernés par les vols d'avions associés à l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE. \*\*** Je demande instamment la mise en place de mesures efficaces pour la réduction des nuisances sonores et polluantes de l'Aérodrome de Toussus-Le-Noble, c'est à dire :

la mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales),

la suspension de tous vols avant 9h, de 12h à 16h, et après 19h les weekends et jours fériés.

L'interdiction de survol des villages.

La surveillance réelle et le refus de complaisance des autorités, concernant les INTERDICTIONS DE SURVOLS À BASSE ALTITUDE des maisons et notamment des écoles.

Des mesures (amendes importantes, signalements, retraits de permis...) propres à RÉELLEMENT DÉCOURAGER LES CONTREVENANTS.

La prise en compte réelle et de bonne foi des doléances formulées par les victimes de ces contrevenants.

---

02/05/2021 à 19h35

**\*\* Pour la préservation de la qualité de vie et de la santé physique et psychique des citoyens concernés par les vols d'avions associés à l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE. \*\*** Je demande instamment la mise en place de mesures efficaces pour la réduction des nuisances sonores et polluantes de l'Aérodrome de Toussus-Le-Noble, c'est à dire :

la mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales),

la suspension de tous vols avant 9h, de 12h à 16h, et après 19h les weekends et jours fériés.

L'interdiction de survol des villages.

La surveillance réelle et le refus de complaisance des autorités, concernant les INTERDICTIONS DE SURVOLS À BASSE ALTITUDE des maisons et notamment des écoles.

Des mesures (amendes importantes, signalements, retraits de permis...) propres à RÉELLEMENT DÉCOURAGER LES CONTREVENANTS.

La prise en compte réelle et de bonne foi des doléances formulées par les victimes de ces contrevenants.

---

02/05/2021 à 19h28

\*\* Pour la préservation de la qualité de vie et de la santé physique et psychique des citoyens concernés par les vols d'avions associés à l'aéroport de TOUSSUS-LE-NOBLE. \*\* Je demande [instamment] la mise en place de mesures efficaces pour la réduction des nuisances sonores [de Aéroport de Toussus-Le-Noble], [c'est à dire : ]

la mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales),

la suspension de tous vols avant 9h, de 12h à 16h, et après 19h les weekends et jours fériés.

L'interdiction de survol des villages.

La surveillance réelle et le refus de complaisance des autorités, concernant les INTERDICTIONS DE SURVOLS À BASSE ALTITUDE des maisons et notamment des écoles.

Des mesures (amendes importantes, signalements, retraits de permis...) propres à RÉELLEMENT DÉCOURAGER LES CONTREVENANTS.

Une prise en compte effective des doléances faites par les citoyens victimes de ces contrevenants.

---

02/05/2021 à 19h27

\*\* Pour la préservation de la qualité de vie et de la santé physique et psychique des citoyens concernés par les vols d'avions associés à l'aéroport de TOUSSUS-LE-NOBLE. \*\* Je demande [instamment] la mise en place de mesures efficaces pour la réduction des nuisances sonores [de Aéroport de Toussus-Le-Noble], [c'est à dire : ]

la mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales),

la suspension de tous vols avant 9h, de 12h à 16h, et après 19h les weekends et jours fériés.

L'interdiction de survol des villages.

La surveillance réelle et le refus de complaisance des autorités, concernant les INTERDICTIONS DE SURVOLS À BASSE ALTITUDE des maisons et notamment des écoles.

Des mesures (amendes importantes, signalements, retraits de permis...) propres à RÉELLEMENT DÉCOURAGER LES CONTREVENANTS.

Une prise en compte effective des doléances faites par les citoyens victimes de ces contrevenants.

---

02/05/2021 à 18h55

**\*\* Riverains en colère \*\***

Trop de bruit, depuis trop longtemps, les riverains survolés en ont assez, on se moque d'eux.

Je m'associe aux requêtes de l'alliance associative.

---

02/05/2021 à 18h23

**\*\* Histoire \*\***

Bonjour

J'ai eu connaissance de cette consultation et j'ai par ailleurs lu pas mal de commentaires sur réseaux sociaux ou tracts et pétitions distribués.

Personnellement je vis depuis longtemps à Magny les Hameaux et je profite pleinement de cet endroit que je ne souhaite pas quitter. Le passage des avions ne me gêne pas plus que ça. Les hélicoptères sont en revanche un peu plus bruyants mais leur route est un peu plus lointaine.

Enfin, je souhaite que soit préservée cette activité qui est une des plus anciennes de l'histoire aéronautique. L'histoire de l'aéronautique s'est écrite ici et c'est donc notre patrimoine. Quelques opposants à cette activité vocifèrent beaucoup et souhaitent clairement une fermeture mais ça me semble une bien mauvaise idée en regard de la gêne très relative subie.

---

02/05/2021 à 18h10

**\*\* SOUTIEN AU PROJET DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE TOUSSUS LE NOBLE  
\*\* POUR LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LE CRAIF JE SOUTIENS LE PROJET DE MODIFICATION  
D'UTILISATION DE TOUSSUS LE NOBLE ADOPTÉ EN CCE LE 29 MARS 2021.**

---

02/05/2021 à 17h52

**\*\* Vivre ensemble \*\***

Je suis riverain de l'aéroport, habitant près du point Sierra de retour sur la zone. Donc un des points qui devraient être les plus impactés. Or, après 20 ans passés ici, non seulement je ne suis pas gêné par le bruit actuel mais encore je me suis mis moi-même à piloter. J'en évidemment je fais particulièrement attention à respecter les trajectoires et la nouvelle limitation de vitesse mise en place.

Les nouvelles mesures proposées me semblent de nature à rendre la bien encore plus calme dans cet environnement déjà privilégié. Ça permettra de faire monter encore plus les prix des terrains et

habitations. Cette situation est d'ailleurs fort probablement à l'origine des tensions actuelles car les terrains de l'aérodrome attisent forcément l'appétit des promoteurs immobiliers.

En revanche, il me semble important de maintenir une activité sur l'aéroport. D'abord parce que ça génère plusieurs centaines d'emplois et il n'est pas temps de se créer des chômeurs supplémentaires. D'autre part, il y a sur cet aéroport au moins une start up qui travaille à réduire les nuisances aériennes que ce soit sonores ou d'émissions. Turbotech. Fermer l'aéroport aboutira sans nul doute à la mort de cette belle entreprise.

Les propositions faites par l'association de riverains (qui est en fait une association d'opposants et non représentative des riverains comme le montrent les discussions que j'ai avec de nombreux voisins) sont faites en réalité pour aboutir à la fermeture de Toussus. La réduction d'activité que cela induirait aboutira à la mort des aéroclubs et donc à l'arrêt de l'aéroport. Bien sûr dans l'intérêt des promoteurs immobiliers.

Je termine en notant que cette association s'est permis un tract sur papier glacé rempli de mensonges et faite pour exciter les foules. Si c'est ça le débat démocratique en France,...!!!

---

02/05/2021 à 17h48

\*\* Aérodrome de TOUSSU-LE-NOBLE \*\*

Je demande instamment la mise en place de mesures efficaces la réduction des nuisances sonores provoquées par l'aérodrome de Toussu-Le-Noble, c'est à dire :

la mise hors service de Tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales,

la suppression de tous vols des 12h à 16 h les weekends et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

---

02/05/2021 à 17h46

\*\* aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*

1. L'interdiction des tours de piste et des voyages pour les avions légers classés D ou non classés est largement insuffisante : les avions classés C et B, et même certains classés A sont extrêmement bruyants :

l'échelle choisie pour le classement CALIPSO ne correspond pas aux possibilités techniques d'aujourd'hui ni aux nuisances réelles causées par ces avions.

Si on ne peut pas changer les valeurs de la classification, il faut déplacer le curseur des vols autorisés et ne conserver que les classés A.

2. Quand va-t-on prendre en compte les avions qui ne sont pas en tour de piste, en particulier ceux qui empruntent les trajectoires IFR? Certains de ces avions font un bruit inacceptable à notre époque.

---

02/05/2021 à 17h46

\*\* aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*

1. L'interdiction des tours de piste et des voyages pour les avions légers classés D ou non classés est largement insuffisante : les avions classés C et B, et même certains classés A sont extrêmement bruyants :

l'échelle choisie pour le classement CALIPSO ne correspond pas aux possibilités techniques d'aujourd'hui ni aux nuisances réelles causées par ces avions.

Si on ne peut pas changer les valeurs de la classification, il faut déplacer le curseur des vols autorisés et ne conserver que les classés A.

2. Quand va-t-on prendre en compte les avions qui ne sont pas en tour de piste, en particulier ceux qui empruntent les trajectoires IFR? Certains de ces avions font un bruit inacceptable à notre époque.

---

02/05/2021 à 17h16

\*\* Toussus-le-Noble \*\*

Bonjour,

En vue de la consultation concernant l'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, il me paraît important de souligner les points suivants :

Cet aérodrome date de 1907.

Il représente une part importante de l'histoire de l'aviation française.

Il est source d'emplois dans différentes disciplines liées à l'un des piliers de l'économie du pays: l'aéronautique.

Contrôleurs aériens, gendarmerie de l'air, pilotes, mécaniciens, pompiers, hôtellerie et restauration, avitaillement carburant, vente et location d'avions et hélicoptères...

Un discret trafic d'avions d'affaires permet d'alimenter l'économie de la région parisienne.

Il y a parmi les utilisateurs de la plateforme un réel engagement en matière de réduction des nuisances sonores.

À ce jour les mesures adoptées dans ce domaine représentent un

compromis acceptable pour toutes les parties concernées dans le respect de la sécurité des vols en dépit du coût financier supporté par les sociétés et associations (Réduction de vitesse=augmentation du coût horaire)

En 1989 la fermeture de l'aérodrome de Guyancourt avait été traumatisante pour le monde aéronautique de la région parisienne. La spéculation immobilière avait eu raison de cet aéroport.

Toussus-le-Noble a suppléé à son activité, ne l'oublions pas.

Cordialement.

---

02/05/2021 à 16h37

Association "Les Amis de la Vallée de la Bièvre"

(AVB) [ \*\*\*\*\* ]

\*\* Contribution AVB à la consultation publique portant sur le projet de modification de l'arrêté de 1973 réglementant le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* L'expérimentation Calipso de 2019 a permis de constater que sans limitation du trafic, on ne peut obtenir de réduction notable des nuisances. L'instauration de plages de restrictions n'a pour autre effet que le report et la concentration de l'activité aérienne sur d'autres plages horaires ou d'autres zones géographiques.

Les modifications proposées dans le projet d'arrêté sur la limitation du nombre d'avions simultanés en tour de piste et l'interdiction des tours de pistes aux avions les plus bruyants risquent de se traduire par une augmentation des survols de la vallée de Chevreuse car ceux-ci ne font pas l'objet de restriction. Les mesures concernant les hélicoptères (interdiction d'activité sur certaines plages horaires et pas de vols touristiques < 20mn) peuvent constituer un premier pas dans la limitation des nuisances si elles ne sont pas contournées (vol de 21 mn ?) et si les activités ne se reportent pas sur d'autres plages horaires.

Pour les AVB, la liste des mesures efficaces pour la réduction des nuisances sonores est la suivante :

des plages de silence de 12h à 16h week end et jours fériés entre le 1er avril et le 31 Octobre

une interdiction progressive des avions à indice de performances inférieures à 100

une limitation modulée des flux au quotidien sur toutes les natures de trafic

des contrôles stricts et fréquents du respect des règles et des sanctions dissuasives (notamment un contrôle strict des trajectoires grâce aux moyens de navigation modernes (transpondeur mode S + option ADS-B) )

l'interdiction des tous les vols touristiques

la relocalisation des hélicoptères hors activités de maintenance et opérations spéciales

la limitation des vols aux instruments (aviation d'affaire, formation) avec une optimisation de l'impact sonore sur les riverains survolés

la définition d'objectifs de réduction de bruit en décroissance année par année avec utilisation des moyens de mesure de BruitParif et ADP pour vérifier la tenue de ces objectifs

---

02/05/2021 à 16h15

\*\* Commentaire sur le projet d'arrêté portant modification d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\* Bonjour,

Je suis riveraine de l'aérodrome de TOUSSUS dont j'ai vu augmenter les nuisances sonores et polluantes ces dernières années.

La mesure 1 ne s'applique pas à tous les avions et n'évitera pas le non respect des trajectoires.

La mesure 2 ne concerne pas la Commune de Chateaufort pourtant très impactée par les survols.

Mesure 3 : Quelle sera la fréquence des contrôles ?

Mesure 4 : laissera perdurer le bruit des avions en continu.

Cordialement.

---

02/05/2021 à 16h11

**\*\* Ras le bol \*\***

Une consultation de plus... pour vous dire quoi ?

Que vous vous êtes saisis du problème ?

A quand des actions qui porteront efficacement sur l'environnement ?

D'un côté on réduit un peu les nuisances par avion... et on augmente leur nombre.

Vous nous faites un simulacre de bonnes attentions qui resteront au bon vouloir des pilotes car vous êtes pas fichu de mettre quelqu'un en permanence dans la tour de contrôle et de sanctionner. Où vont nos signalements des infractions à la gendarmerie ?

Il serait bon et honnête de nous dire vos réelles attentions sur le devenir de l'aérodrome.

---

02/05/2021 à 15h54

**\*\* Trop c'est trop !! \*\***

Depuis le temps que nous vous disons que le bruit des avions nous n'en pouvons plus. Et ce qui est choquant dans tout cela c'est de voir avec quelle légèreté vous semblez traiter ce problème... moins de bruit en augmentant le nombre d'avions !!! Non mais franchement !

Tout serait si simple si certains pilotes commençaient par respecter les règles ; à croire que quand ils sont en vol, ils sont au-dessus des lois... C'est affligeant.

---

02/05/2021 à 15h16

**\*\* ENQUÊTE PUBLIQUE ARRÊTÉ TOUSSUS : observation \*\*** Je demande l'annulation du vote de cet arrêté présenté à la CCE du 29 mars 2021 ainsi que le rejet de l'arrêté.

Le procédé utilisé est manifestement biaisé et inadmissible. Les propositions fixées par l'arrêté, totalement marginales au regard des fortes nuisances occasionnées par les survols et pérennisant de fait la situation actuelle, justifient la présente demande de ne pas y donner suite.

---

02/05/2021 à 12h56

**\*\* Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus Le Noble \*\*** Il y a maintenant plus de 12 ans, nous avons fait le choix de venir habiter sur la commune de Toussus le Noble en toute connaissance de cause de l'existence de son aérodrome présent sur cette commune depuis plus de 100 ans.

A l'occasion de la consultation public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, j'ai pris connaissance du plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Il exprime une réelle volonté de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques des aéronefs les plus bruyants parmi les avions et les hélicoptères.

C'est pourquoi, en tant que riveraine, j'approuve totalement ce plan de mesures et exprime le souhait qu'il soit rapidement mis en oeuvre.

---

02/05/2021 à 11h42

**\*\* Nuisances sonores \*\***

Je ne sais pas si vous avez effectué des relevés sonores depuis nos balcons ou jardins, mais vous seriez peut-être surpris du niveau de bruit que nous subissons. De plus, lors de belles journées, les avions se suivent et ne nous laissent que peu de répit.

Pourtant, les mesures se suivent depuis quelques années pour limiter les nuisances, mais force est de constater que sur le terrain (à Villiers-le-Bâcle où j'habite) on ne voit pas de différence : un contrôle rigoureux de l'application des nouvelles règles et de celles existantes est primordial, avec amendes dissuasives à la clé, comme pour les personnes qui ne respectent pas le code de la route !

---

02/05/2021 à 11h03

**\*\* Avis favorable \*\***

Toussus est un atout économique, social et culturel essentiel du territoire ; de plus nos aéroclubs sont de formidables machines à rêves qui attirent vers l'aéronautique de nombreux jeunes

---

02/05/2021 à 10h55

**\*\* Soutien au projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

02/05/2021 à 9h57

**\*\* Acceptable, peut mieux faire ! \*\***

Bonjour,

Les mesures proposées sont un tout petit pas en avant alors que les riverains de l'aérodrome de Toussus s'attendent à une diminution significative des nuisances sonores qu'ils subissent au quotidien.

Concernant les hélicoptères, l'Etat par l'intermédiaire d'Aéroports de Paris a laissé s'installer sur la plateforme de Toussus de nombreuses sociétés d'hélicoptères lors de la parution du décret Borloo en 2010 alors même que les riverains ne supportaient déjà plus le bruit généré par les sociétés existantes. Les mesures proposées de restriction de vols les week-end et jours fériés d'avril à septembre sont bien insuffisantes en comparaison des nuisances subies.

De la même manière, concernant les avions, l'Etat par l'intermédiaire d'Aéroports de Paris a laissé s'installer sur la plateforme de Toussus la société Astonfly, école de formation professionnelle, arrivée avec des avions bruyants qui tournent 7 jours sur 7 de 6H30 à 22H30, alors même que les riverains ne supportaient déjà plus le bruit généré par les aéroclubs présents (dont une partie de la flotte est pourtant dite vertueuse). Là, encore la mesure proposée d'interdire les vols d'entraînement en tours de piste aux avions classés D ou non classés les week-end et jours fériés d'avril à septembre est bien insuffisante.

L'expérimentation calypso cité dans l'avis d'enquête a montré que ces mesures appliquées sur des tranches horaires réduites ne fonctionnaient pas. Les aéronefs qui ne peuvent voler à ces horaires récupèrent à d'autres moments induisant un surcroît de bruit sur les autres périodes du week-end et la semaine. Avoir les mesures applicables 7 jours sur 7 du 1er janvier au 31 décembre éviterait ce travers et aboutirait à une vraie réduction des nuisances pour les riverains.

Par ailleurs, interdire aux avions classés D ou non classés les seuls vols d'entraînement en tours de piste est largement insuffisant et rend la mesure illisible pour les riverains. Il y a de nombreux vols départ qui ne sont pas des tours de piste, opérés par des propriétaires privés qui empruntent le circuit de piste plein gaz, avec leurs avions bruyants, sans aucun respect pour la population locale. Ces vols annihilent complètement les efforts imposés aux aéroclubs. Appliquer la mesure à tous les avions empruntant le circuit de piste éviterait ce problème et se traduirait par une vraie réduction des nuisances subies par les riverains.

Je garde l'espoir que l'Etat prendra les mesures qui s'imposent afin de diminuer significativement les nuisances sonores liées à cet aérodrome dont le trafic est totalement incompatible avec sa situation en zone urbanisée.

Bien cordialement,

[ \*\*\*\*\* ], habitant de Villiers-le-Bâcle

---

02/05/2021 à 9h44

\*\* Mesures insuffisantes \*\*

Bonjour,

Les mesures proposées ne vont clairement pas assez loin.

Il faudrait par exemple instaurer une plage de silence totale le samedi de 12h00 à 15h00 (à l'image de ce qui est déjà fait le dimanche).

Par ailleurs, les mesures proposées concernent principalement les tours de pistes. Il faudrait que ces mesures limitent également les nuisances générées par les départs et arrivées des avions à l'aérodrome.

Il n'est pas tolérable que le loisir d'une poignée de personnes nuise à la qualité de vie de milliers d'autres personnes.

---

02/05/2021 à 9h09

\*\* CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE MESURES POUR TOUSSUS \*\* Je suis d'accord pour faire des efforts, en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Dans les prochaines années l'aviation va beaucoup évoluée, avion électrique et hydrogène ce qui va contribuer à une réduction de bruit .

---

02/05/2021 à 8h35

**\*\* Une utilisation raisonnée d'une plate forme aéronautique en milieu périurbain \*\*** Bonjour,

je suis pilote, utilisateur de l'aérodrome de Toussus depuis 20 ans. Je suis aussi ingénieur aéronautique. Je suis aussi citoyen français résidant en Ile de France et soucieux du vivre ensemble.

Le pilotage est une école de rigueur et de respect ; déployer des mesures strictes de réduction de l'impact sonore autour de la plateforme est une très bonne chose. Le projet d'arrêté va donc dans le bon sens : obliger les utilisateurs à appliquer des procédures (c'est le métier de pilote !) et créer les conditions d'une cohabitation raisonnée avec les riverains. Chacun doit aussi penser à l'autre, pas juste à soi même.

C'est valable aussi pour les riverains qui doivent accepter que dans un pays avancé comme le nôtre, l'activité aéronautique est porteuse d'emploi, d'avenir, et d'excellence technologique et industrielle pour notre pays. L'état l'a reconnu en allouant à l'aéronautique une part importante de son plan de relance post covid. La technologie commence dans les petites structures, sur les petits terrains. Si l'on veut un avenir décarboné avec des avions électriques et silencieux (nous le souhaitons tous), alors il faut laisser l'aviation avancer, et donc exister. La bloquer n'aurait pour conséquence que de retarder l'arrivée de ces progrès. Paris ne s'est pas fait en un jour !

Merci donc pour le le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Il est équilibré, et nous le respecterons. Nous attendons en retour d'être respectés.

Bien cordialement, et aéronautiquement

---

02/05/2021 à 8h18

**\*\* Projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Je suis maintenant habitant de Toussus le Noble depuis presque 10 ans et j'avais bien sûr pris ma décision en toute connaissance de cause de l'existence de son aérodrome avant de choisir mon lieu de vie.

Je viens de prendre connaissance du plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile qui exprime le souhait de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques.

Je suis très favorable à ce plan et j'espère qu'il sera mis en oeuvre rapidement.

---

1 mai 2021

**\*\* Non à l'arrêté \*\***

Plus de 3000 riverains ont signé une pétition pour revendiquer leur droit au calme et réclamer la disparition des nuisances sonores d'avions d'un autre âge qui fonctionnent encore à l'essence au plomb... ils n'en veulent plus, ni des hélicoptères qui promènent les badauds, ni des vols touristiques au-dessus du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

L'avion électrique, l'avion avec un indice de performance supérieur à 100 sont les seuls acceptables. Tout comme une réduction drastique d'un trafic qui est à la fois un danger pour les pilotes et les riverains.

Sont inacceptables les mesurètes adoptées à la CCE du 29 mars 2021.

Vraiment quel progrès dans le règlement du problème des nuisances !

Interdire les quelques avions classés D sans toucher aux C, ni aux B, ni aux A en dessous de l'IP de 100, est la preuve de la profonde indifférence de l'administration pour le mal vi vivre des riverains. Honte et scandale !

Les mesurètes adoptées à la CCE du 29 mars 2021 ne feront que déplacer les nuisances sur d'autres jours et d'autres heures sans régler quoi que ce soit et laissent la porte ouverte à une intensification du trafic aérien : 20% de plus depuis 2018 avec l'installation en catimini d'une nouvelle école de pilotage.

Les très complaisantes autorités de tutelle et de gestion n'ont que faire des doléances des riverains. Leur seul souci est maintenir les privilèges accordés à une minorité qui pourrit la vie de milliers de gens dans des activités de loisirs et de détente. À quand une vraie réglementation de la circulation aérienne ? À quand une reconversion de la plate-forme vers des activités porteuses d'avenir ?

Le monde d'hier est en train de s'écrouler. Que les décideurs et les gestionnaires se saisissent de cette opportunité pour transformer une plate-forme qui n'est qu'un terrain de jeux en un aéroport du futur, redevenu précurseur dans le domaine de l'aéronautique.

---

1 mai 2021

**\*\* AVIS D UNE HABITANTE DE TOUSSUS \*\***

J'ai choisi de venir habiter avec ma famille dans le territoire de Toussus le Noble en toute connaissance de cause de l'existence de son aéroport, plus que centenaire. J'ai grandi avec mes parents à Blagnac, là aussi à côté d'un aéroport. Je connais donc les bruits des avions.

À l'occasion de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aéroport de Toussus-le-Noble, j'ai pris connaissance du plan de mesures proposé par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Celui-ci exprime une réelle volonté de réduire les nuisances sonores des activités aéronautiques des avions les plus bruyants parmi les avions et les hélicoptères.

C'est pourquoi, en tant que riveraine, j'approuve totalement ce plan de mesures et exprime le souhait qu'il soit rapidement mis en œuvre.

---

1 mai 2021

**\*\* ma contribution Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aéroport de Toussus-le-Noble \*\*** Il est important de conserver cet aéroport historique et bien placé en région parisienne sud ouest qui est aussi un lieu de vie et d'activités.

La pratique aérienne doit répondre aux passions et aux rêves des plus et moins jeunes, dans un environnement géographique suffisamment dégagé pour que la coexistence de tous se fasse au mieux.

La limitation de l'activité hélicoptère de loisir, particulièrement bruyante dans sa phase de décollage entre le lieu de stationnement et la plateforme d'envol, sera de nature à réduire de façon significative le niveau de bruit aux alentours immédiats du terrain. Pourquoi ne pas proposer de développer un service d'amenée par le sol de l'hélicoptère sur charriot tracté par un tracteur électrique, vers la plateforme d'envol loin des riverains, ce qui créerait des emplois publics (ADP - contre redevance) et en plus améliorerait la sécurité et l'environnement sonore des usagers voisins.

Les limitations du type 100kt dans la zone R35A est une solution de sagesse facile à respecter par les pilotes et à faire respecter par Chevreuse Info.

Enfin je suis favorable à ce qu'une telle entente permette de sauvegarder cet aérodrome, alors que les Elus successifs ont poussé inconsidérément au développement incontrôlé du village de Toussus le Noble sans se soucier de l'antériorité que représente l'aérodrome : bref on est bien sympas d'accepter ces compromis.

---

1 mai 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

\*\* Contribution APACH à la consultation publique \*\* [ \*\*\*\*\* ]

[ \*\*\*\*\* ]

Buc, le 1er mai 2021

Contribution APACH à la consultation publique portant sur le projet de modification de l'arrêté de 1973 réglementant le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

A.P.A.C.H. a été créée en 1987 pour réagir aux menaces d'extension de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Elle a participé à la CCE de TLN dès sa création ainsi qu'à l'élaboration de la charte de l'environnement de l'aérodrome. Elle suit l'application de la charte dans le cadre du comité de suivi dont elle a été une des deux premières associations membres.

Le principe de non-renvoi des nuisances d'une commune sur une autre, qui a longtemps été partagé au sein du CSC, fait partie de ses préoccupations et c'est pour le respecter qu'elle milite pour une diminution globale des nuisances de l'aérodrome liées au bruit plutôt que pour une diffusion du bruit comme peuvent le préconiser certains usagers.

C'est dans cette mesure, mais pas seulement, qu'elle s'est toujours opposée à la création d'un nouveau circuit d'approche par le nord pour les hélicoptères.

Ce circuit, opérationnel aujourd'hui, impacte à présent une population qui ne l'était pas jusque-là et qui n'était pas représentée à la CCE. A la suite de notre demande répétée, Guyancourt et Versailles (Satory) ont depuis peu rejoint la CCE.

A noter que, comme on pouvait le craindre, ce circuit est aujourd'hui parfois emprunté en dehors des créneaux autorisés.

A.P.A.C.H. reste la seule association membre de la CCE de TLN qui représente une population habitant ou travaillant au nord de l'aérodrome, dans la commune de Buc.

Cette population est également soumise aux nuisances sonores liées à l'exploitation de l'aérodrome de Villacoublay pour les avions et les hélicoptères qui traversent la commune d'est en ouest (ou inversement) dans l'axe des pistes, mais aussi aux vols d'hélicoptères en transit est-ouest qui empruntent l'axe matérialisé par la RN12.

Concernant l'exploitation de TLN, les nuisances liées au bruit des hélicoptères, et dans une certaine mesure les points fixes des avions avant le décollage, sont les seules aujourd'hui à impacter et préoccuper les habitants de la commune.

C'est la raison pour laquelle l'Association n'a jamais réclamé la fermeture de l'aérodrome ni n'adhère à l'Alliance associative qui regroupe essentiellement les communes situées au sud de l'aérodrome, très impactées par les tours de pistes et par les vols touristiques et d'approche des avions.

Cela ne veut pas dire cependant qu'A.P.A.C.H. ne partage pas les préoccupations des membres de l'Alliance ou ne soutient pas l'essentiel de ses revendications.

A.P.A.C.H. est très attachée à la plage de silence du week-end en faveur de laquelle elle a voté en 2011 et qu'elle s'est félicitée de voir rétablir après l'arrêt de la première expérimentation CALIPSO.

Elle salue son maintien dans le projet d'arrêté présenté aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons,

A.P.A.C.H. approuve le projet d'arrêté soumis à consultation publique

Ce projet constitue en effet d'après elle une avancée inédite et appréciable en matière de réduction du bruit lié aux hélicoptères, qui est celui le plus largement mal ressenti par TOUS les riverains.

Cependant, cette avancée ne peut être considérée comme suffisante et doit être poursuivie à l'aide des mesures dès à présent identifiées comme à expertiser pour les prochaines CCE ou envisagées à l'horizon de 2 à 3 ans, comme Monsieur le secrétaire général de préfecture nous les a annoncées.

En particulier :

Mise en place d'un indicateur global de bruit

Lancement de la définition d'un protocole de classement de la performance acoustique des hélicoptères légers

Création d'une catégorie A+ IP>100 pour les avions de façon à pouvoir distinguer les plus performants des autres

Mise en place d'une nouvelle restriction des tours de piste en fonction de la classification des aéronefs à horizon 3 ans

A ces mesures, l'association A.P.A.C.H. estime indispensable d'ajouter la

réduction du trafic total annuel autorisé de 180 000 à 120 000 mouvements

Cela garantirait la non-augmentation du trafic annuel constaté aujourd'hui et permettrait de tendre davantage vers l'objectif d'une insertion acceptable de l'aérodrome dans son environnement.

L'évaluation de l'impact de l'entrée en application du nouvel arrêté, la mise en place des nouvelles mesures réglementaires et la poursuite des mesures identifiées comme à expertiser pour les prochaines CCE, ou envisagées à l'horizon de 2 à 3 ans, rendent indispensables la tenue d'une prochaine CCE dans les 6 mois comme prévu.

A.Fastré

Présidente exercice 2020-2021

---

1 mai 2021

**\*\* Aménagement autour de la plateforme de Toussus le Noble \*\*** Des avions circulent sur cet aérodrome depuis un siècle environ, et produisent des activités économiques, de l'emploi, et ... du bruit.

Il semble que ce soient les vols d'instruction en tour de pistes qui constituent la gêne principale, car les arrivées / départs vers d'autres destinations sont moins fréquents et suivent des trajectoires différentes (approches IFR).

Certaines dispositions sont déjà prises pour en limiter l'impact, par divers moyens : tranches horaires les dimanches et jours fériés, apparition de nouveaux appareils électriques en tour de piste (3 ou 4 actuellement).

En attendant que les progrès de la motorisation permettent de réduire les émissions sonores, il est indispensable et urgent de mettre au point un plan d'utilisation des sols interdisant la construction d'habitations nouvelles dans un couloir axé sur les pistes et dont la largeur devra tenir compte de la zone d'impact sonore.

Ceci aurait dû être réalisé plus tôt, et cette méthode est appliquée sur d'autres aéroports comme Beauvais ou les aéroports d'île de France, et permet de gérer la situation.

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* Reponse à consultation \*\***

Je suis bien sûr d'accord pour faire des efforts et réduire les nuisances au maximum des contraintes physiques mais aussi économiques, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions.

Les aéroclub associatifs de Toussus subissent aussi des contraintes du fait de l'hypertaxation de l'essence, TVA, et de réglementations en mille feuilles couteuses.

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* participation consultation \*\***

Il est regrettable qu'une consultation publique soit réalisée pendant une période de confinement durant laquelle le trafic de Toussus le Noble est réduit et après un vote positif déjà validé en CCE !!!

J'ai une autre conception de la démocratie.

Pourquoi prendrait-on en compte les demandes des riverains alors que ceci, à travers l'ALLIANCE associative et les 3000 signataires de la pétition ont déjà largement exprimé leur revendications auprès des élus, de la préfecture et du gouvernement :

mise hors service sous délai d'un an de tous les aéronefs bruyants et polluants, seuls les avions électriques et de IP supérieur à 100 étant autorisés

éviction de l'activité des hélicoptères, excepté celle correspondant à des opérations d'entretien.

interdiction immédiate de tous vols touristiques ( avions et hélicoptères ).

horaires de suspension de tous vols, de 12 heures à 16 heures les week-end et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

Lors de la CCE du 29 mars 2021, 10 mesures ont été mises au vote, dont 3 entrants dans le cadre d'une modification de l'arrêté, objet de cette consultation. Certaines mesures, présentées lors du dernier CSC, avaient été refusés par les riverains ou appelaient à d'autres réflexions. Mais celles-ci ont été présentées lors de la CCE sans plus de consultation, du moins auprès des riverains.

Car il est claire que certaines mesures favorisent quelques populations au détriment d'autres. Qui a négocié ces mesures ?? dans quel cadre ??

Mesure 1 : Limitation de la vitesse à 100 nœuds (ou 1,45 x la vitesse de décrochage) pour les vols à vue dans les espaces aériens de Toussus le Noble.

Mesure demandée depuis des décennies par les associations. Elle laisse sans réponse la question du contrôle. Ne s'applique pas à tous les avions. N'évite pas le non respect permanent des trajectoires.

Mesure 2 : Elargissement du cercle bleu d'interdiction de survol (sauf motifs de sécurité) sur la vallée de Chevreuse et création d'un nouveau cercle bleu à Magny-les-Hameaux (quartier Cressely).

Le quartier de Cressely/ le buisson est déjà en dehors des trajectoires !!! Restreindre l'autorisation de survol de certains territoires entraîne mécaniquement une augmentation des survols d'autres territoires, comme Châteaufort. Pas d'élargissement du cercle bleu pour Châteaufort laissant un survol permanent sur la Trinité.

Mesure 3 : Lancement d'opérations ciblées de contrôle du respect des cercles bleus avec, en cas de récurrence d'incursion sans motif valable, passage des pilotes en instance de discipline.

Aucune précision sur la fréquence de ces opérations ( une par an?? !!).

Une poursuite possible en cas de récurrence ! « sans motif valable » . Le motif de la sécurité fonctionne à tous les coups !

Mesure 4 : Restriction du nombre simultanés d'avions en tours de piste à 3 les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi qu'en l'absence de service de contrôle, et à 4 les autres jours.

On réduit d'une unité le nombre d'avions autorisés en simultanés.

Sachant qu'un tour de piste dure en moyenne 4,5 minutes, avec 3 avions en tour de piste il y a donc toutes les 1,5 minutes un avion au-dessus de nos têtes. Or 1,5 minutes est également la durée pendant laquelle on entend un avion . Le bruit des avions est donc continu ! Toussus le Noble, 4e

aéroport de France en terme de nombre de mouvements, n'a personne dans sa tour de contrôle 2 jours par semaine !!!!

Mesure 5 : Interdiction des tours de piste des avions légers les plus bruyants (avions non classés ou classés D selon la classification Calipso) les week-ends et jours fériés d'avril à septembre.

Si les avions bruyants D et Non Classé n'ont plus le droit de voler, cela laisse la place aux avions moins bruyants C de voler. Sauf qu'entre un avion classé D et un avion classé C l'oreille humaine ne fait guère la différence. Par ailleurs l'interdiction ne concerne que les tours de piste, le report des avions NC et D se fera donc automatiquement sur les entrées et les sorties et en semaine. Châteaufort est concerné aussi bien par les tours de piste que par les entrées et sorties.

Mesure 6 : Pour les hélicoptères, interdiction des vols d'entraînements et touristiques sans escale ou avec escale de moins d'une heure, les samedis, dimanches et jours fériés d'avril à septembre et à certaines heures.

Seule mesure où l'on peut acquiescer « moins de vols / moins de bruit », mais report certain sur d'autres horaires....Par ailleurs pas d'informations sur les contrôles des escales,.

Mesure 7 : Interdiction des vols touristiques d'hélicoptères de moins de 20 minutes (valable toute l'année).

On s'arrangera pour qu'ils durent 21 minutes !

Mesure 8 : Lancement d'une campagne de contrôle du respect des dispositions réglementaires relatives à l'activité des vols de découverte proposées par les organismes de formation hélicoptères, qui ne peut pas excéder 8 % des heures totales de vol effectuées dans l'année (valable toute l'année).

Ces dispositions réglementaires existent déjà depuis 2016. On se propose juste enfin

de vérifier qu'elles soient appliquées !!

Mesure 9 : Livraison avant l'été 2021 d'une aire dédiée de travail au sol pour les hélicoptères à Etampes (valable toute l'année)

Cela entraînera pour une majorité de riverains une augmentation du trafic hélicoptères important du fait des allers-retours à Etampes.

Amélioration pour une partie des riverains de Toussus au détriment d'autres.

Mesure 10 : Lancement d'un groupe de travail entre l'État et les collectivités pour expertiser les possibilités pour les usagers d'investir dans des équipements silencieux, des aéronefs moins bruyants et des simulateurs.

Mesure demandée depuis des décennies par les associations, sous forme d'aide au renouvellement de la flotte et de mutualisation entre les aéroclubs des avions peu bruyants, mais restée sans effet. La formulation « d'expertiser les possibilités pour les usagers d'investir... » n'augure guère d'avancées rapides dans ce domaine.

Comment accepter un vote positif de la part du collège de collectivités territoriales représenté en partie par des élus de communes non impactées par les nuisances de l'aérodrome !!!

Comment accepter le déni de l'État et de son administration face aux revendications des riverains confrontés aux nuisances sonores, à la pollution atmosphérique, à l'insécurité, à l'augmentation permanente du trafic.

Ces mesurées, imposées, n'auront pas d'effets perceptibles pour les communes survolées.

Plus qu'opposée à ce nouvel arrêté, c'est la dernière CCE, pour moi, qui devrait être annulée afin de reconsidérer posément et démocratiquement de nouvelles perspectives pour cet aéroport qui doit tenir compte des nouvelles conditions de vie : télétravail, réchauffement climatique, sécurité...

---

1 mai 2021

**\*\* Exagération des nuisances \*\***

On doit s'attendre à entendre des avions quand on achète une maison à proximité d'un aéroport ; quand un avion passe on entend le bruit pendant moins d'une minute. Il est vrai que la répétition peut gêner mais rien ne justifie une telle victimisation ni le fait de s'en prendre aux personnes ; la mise en cause des pilotes, des instructeurs, des contrôleurs est totalement injustifiée. On entend trop souvent des riverains se plaindre du non respect des règles, encore faudrait-il qu'ils les connaissent et qu'ils ne les inventent pas.

Les flottes se transforment progressivement et les aéroclubs s'équipent de plus en plus d'appareils beaucoup moins bruyants pour l'instruction.

Voler est une passion pour les pilotes, un rêve pour beaucoup de gens. Les meetings aériens attirent beaucoup de monde. Va-t-on comme ailleurs (Poitiers) contrôler nos passions et nous dire quels doivent être nos rêves.

N'encouragez pas ces gens qui exagèrent. Favorisez la tolérance.

Cordialement

---

1 mai 2021

**\*\* Développer l'activité aéronautique en respectant l'environnement \*\***

L'aéroport de Toussus le Noble existe depuis 1907 et est aujourd'hui un pôle essentiel de formation de pilotes et de maintenance aéronautique.

Les dispositions proposées et adoptées en CCE propose un compromis raisonnable pour préserver l'équilibre économique des acteurs de la plateforme tout en diminuant les nuisances. C'est une première marche qui initie un processus vertueux favorisant les avions silencieux qui permettra de tendre vers l'aéroport du futur parfaitement intégré dans son environnement. J'approuve sans réserve ces mesures.

---

1 mai 2021

**\*\* Survol de Magny le Hameau/ accident probable. \*\*** les arrivées en "finale" 07 face à l'Est, oblige à contourner le village

de Magny le hameaux qui est très près du seuil de piste. C'est particulièrement accidentogène dans cette phase de vol. C'est dommage car 1/ c'est cette arrivée directe qui ménage le mieux l'ensemble des riverains de la zone, par une meilleure dispersion des arrivées 2/les avions en courte finale à cet endroit sont très peu bruyants car les moteurs sont quasiment au ralenti ;3/ la réglementation aéronautique impose dans certains cas (vol au instrument) de passer dans le nouveau rond bleu. Il faudrait à minima raboter au sud la zone pour permettre un survol du cimetière qui est très identifiable

---

1 mai 2021

**\*\* aérodrome de Toussus-le-Noble \*\***

Les nuisances sonores des avions et des hélicoptères basés à l'aérodrome de Toussus-le-Noble sont insupportables. La commune de Gif-sur-Yvette est une zone avec beaucoup d'habitations et les survols réguliers à très basse altitude, notamment par les avions de tourisme, nuisent à de nombreux gens qui aspirent au calme et au respect de l'environnement.

Le projet présenté ne contient que des demi-mesures qui ne pourront en rien résoudre les nuisances causées par l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Je réclame la mise hors service des avions et hélicoptères bruyants et polluants ainsi que des vols touristiques.

---

1 mai 2021

**\*\* Aerodrome de Toussus \*\***

D'année en année de nouvelles restrictions sont imposées aux usagers de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, contraignant davantage les usagers. Et on a le sentiment que plus la pression urbaine augmente, plus les contraintes sur les pilotes augmentent. Les riverains semblent ignorer la valeur patrimoniale de ce haut lieu de l'aviation Française. Je suis pour ma part usager du terrain depuis plus de 38 ans, j'y ai vu grandir mes enfants et grâce à la passion suscitée par l'activité aérienne de Toussus, trois d'entre eux en ont fait leur métier et servent aujourd'hui, en tant que pilotes de lignes, au sein de notre compagnie nationale.

Les usagers du terrain ont conscience du bruit occasionné par les machines, notamment par les plus anciennes d'entre elles. Les pilotes respectent les circuits de piste et font de leur mieux, tout en veillant à leur sécurité et à celle des autres, à minimiser le bruit.

L'aérodrome de Toussus-Le-Noble doit poursuivre sa mission. L'activité est essentielle pour l'avenir du pays. Les aéroclubs forment des pilotes de loisirs, certes, mais aussi des pilotes qui poursuivent leur formation pour devenir des professionnels dans le civil, le militaire ou des ingénieurs qui rejoindront les grands groupes industriels de l'aéronautique et de l'espace (Airbus, Dassault, Safran, Thalès,..). Nous sommes parmi les rares nations sachant construire un avion de A à Z. La France occupe le deuxième rang mondial dans l'industrie aéronautique. Si nous perdons ce savoir, il s'établira ailleurs. L'aviation doit continuer à évoluer. Sa transformation écologique est en cours. Mieux insérer les avions pour moins de nuisances, repenser la relation à l'environnement est légitime. Mais gardons une ambition pour l'aéronautique. La France a peu de secteurs où elle est leader.

---

1 mai 2021

**\*\* Projet d'arrêté portant sur les modifications de l'usage de l'aérodrome de Toussus \*\***  
L'aérodrome de Tousses le Noble a tours été là

Il représente un enjeu économique vital pour la région et son devenir est conditionné à une adaptation des avions en matière de bruit et d'environnement pour une très bonne cohabitation des usagers et des riverains Continuer de moderniser le parc des avions et éliminer sans tarder les avions bruyants et polluants

---

1 mai 2021

**\*\* Le vivre ensemble \*\***

La différence entre une démocratie et un état totalitaire c est qu il ne s'agit pas d interdire pour le confort d un petit nombre mais de définir les règles dans le respect de chacun.

Concernant l aviation de loisir, il est indéniable que les moteurs a l identique des voitures doivent être moins polluant et moins bruyant, mais ce n est pas en interdisant mais plutôt en accompagnant par une réglementation évolutive que les pilotes et les résidants retrouveront le vivre ensemble. Sans oublier que l aérodrome était là bien avant la plupart des résidents qui se plaignent aujourd'hui. Cherchez l erreur !

---

1 mai 2021

**\*\* nuisances aéroport Toussus \*\***

Depuis des semaines et des mois ,Chaque jour, 8 a 15 avions,au moins, par jour passent IMPUNÉMENT au dessus du chateau de la Madeleine et ses bois, dans une zone classée Parc Regional !!! leur pollution sonore est insupportable et l'Association Le Tilleul Argenté, dont je suis le Président, prend des photos et fait des relevés quotidiens afin de porter plainte à la gendarmerie de Toussus que nous avons déjà contactée...

Ces vols sont INADMISSIBLES en Zone Bleue : CERCLE BLEUE ,nomination officielle, où, comme vous le savez, nous sommes localisés : ZONE PROTEGEE .... Nous sommes donc, en ce moment ,avec des spécialistes,en train de faire un relevé TOPOGRAPHIQUE précis 'avec Carte IGN ... bien sûr nous avons rejoint et communiquons avec le groupe ALLIANCE qui regroupe un très très grand nombre d'associations et de particuliers qui sont TOTALEMENT décidés à limiter et mettre fin à ces nuisances illicites .. pour terminer nous contactons les différentes mairies pour faire RESPECTER ce DROIT et faire cesser ces nuisances inadmissibles.

---

1 mai 2021

**\*\* nuisances aéroport Toussus \*\***

Depuis des semaines et des mois ,Chaque jour, 8 a 15 avions,au moins, par jour passent IMPUNÉMENT au dessus du chateau de la Madeleine et ses bois, dans une zone classée Parc Regional !!! leur pollution sonore est insupportable et l'Association Le Tilleul Argenté, dont je suis le Président, prend des photos et fait des relevés quotidiens afin de porter plainte à la gendarmerie de Toussus que nous avons déjà contactée...

Ces vols sont INADMISSIBLES en Zone Bleue : CERCLE BLEUE ,nomination officielle, où, comme vous le savez, nous sommes localisés : ZONE PROTEGEE .... Nous sommes donc, en ce moment ,avec des spécialistes,en train de faire un relevé TOPOGRAPHIQUE précis 'avec Carte IGN ... bien sûr nous avons rejoint et communiquons avec le groupe ALLIANCE qui regroupe un très très grand nombre d'associations et de particuliers qui sont TOTALEMENT décidés à limiter et mettre fin à ces nuisances illicites .. pour terminer nous contactons les différentes mairies pour faire RESPECTER ce DROIT et faire cesser ces nuisances inadmissibles.

---

1 mai 2021

**\*\* Mesures toussus \*\***

Incompréhension totale sur ces décisions

L'aviation légère a déjà engagé des mesures (nécessaires certes !) pour limiter les nuisances sonores

---

1 mai 2021

**\*\* Favorable au projet \*\***

Madame, Monsieur,

Pilote évoluant sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble et ayant été formé sur le terrain par les écoles professionnelles de grande qualité qui y sont basées, je ne peux envisager qu'elles disparaissent. On ne peut pas nier les nuisances sonores mais elles font partie du quotidien en région parisienne. Quand ce n'est pas l'aviation légère, c'est l'automobile, le transport aérien d'Orly, le train, etc... Le confinement COVID, qui a imposé aux gens de rester chez eux en semaine lorsque les écoles de pilotage font leurs vols a sûrement contribué à créer ce "ras-le-bol" des riverains. Avec le progrès technique et du temps, je suis convaincu que l'aviation deviendra silencieuse. En attendant que la conjoncture soit meilleure, il s'agit de faire des compromis de part et d'autre. Pour ma part, je suis prêt à réduire ma vitesse. Je respecte les trajectoires. Avec ce projet, je pense que tout le monde est gagnant : les riverains car l'activité économique du terrain continuera à faire de Toussus une ville qui bouge et où il fait bon vivre et les pilotes car ils pourront continuer à voler et à se former.

Vous l'aurez compris, je suis favorable à ce projet.

Cordialement,

---

1 mai 2021

**\*\* Trop de nuisances sonores \*\***

Habitant à Magny les Hameaux, la nuisance sonore générée par les avions lorsque les conditions météo leur sont favorables est tout simplement insupportable. Car ce sont aussi les moments où nous pouvons profiter de nos jardins ou de ballades dans notre belle nature environnante. Les avions survolent les habitations bien que cela leur soit interdit. Et outre l'impact sonore, je déplore aussi la pollution atmosphérique engendrée par les avions.

Je suis favorable à ses dispositions même si je ne les trouve pas suffisantes. Les privilèges de certains passent avant le bien être d'une majorité.

---

1 mai 2021

**\*\* Toussus \*\***

Bonjour

l'aviation fait parti de notre vie

L'aérodrome est là depuis des longues années, les gens qui sont venus habiter sur place étaient bien au courant et souvent ils ont acheté leur terrain ou maison pas cher !

Maintenant il faut trouver un juste moyen de vivre ensemble !

En plus , bientôt il y aura des avions électriques, alors allez vous relâcher les restrictions à ce moment ??

---

1 mai 2021

**\*\* Avis sur le projet d'arrêt portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Un contexte historique

L'aérodrome de Toussus le Noble est l'un des berceaux de l'aviation. Créé en 1907, il est devenu un aérodrome d'aviation générale d'un niveau d'équipement de grande qualité dans l'ouest francilien. Il constitue aujourd'hui un pôle économique de 400 emplois avec ses entreprises industrielles de maintenance d'aéronefs de l'Etat (hélicoptère et avion), des écoles de formation (pilotes professionnels ou métiers de l'aérien), des aéroclubs (ils délivrent des licences de pilote privé, offrant ainsi au grand public l'accès à la formation au Brevet d'initiation aéronautique en collaboration avec l'Education Nationale mais également, des perspectives dans les métiers de l'aéronautique), et enfin des start-ups dédiées à l'innovation aéronautique sans occulter les entreprises de restauration, taxi et autres services. L'aérodrome de Toussus le Noble appartient clairement à notre patrimoine génétique aéronautique et son activité d'aviation générale le place par ailleurs au 4ème rang national en termes de mouvements.

Une situation paradoxale

La périphérie de l'aérodrome de Toussus le Noble a été fortement urbanisée ces dernières années : la population y a été multipliée par

3,7 entre 1968 et 2017. Contre toute attente, 45 % des habitants du territoire ont choisi de venir s'y installer depuis moins de dix ans ! Au cours de ces mêmes dix dernières années, les collectivités locales n'ont ni ralenti, ni remis en cause leur frénésie d'urbanisation, omettant parfois d'afficher clairement la proximité d'une activité aéronautique à leurs futurs administrés. Elles ont notamment attiré et accueilli un village de plus de 1.500 nouveaux habitants dans un rayon inférieur à dix kilomètres des pistes de l'aérodrome. Peut-être y-aurait-il alors lieu de relativiser la légitimité de choisir de s'installer en périphérie d'un pôle de formation aéronautique majeur et avoir ensuite la prétention d'en contester l'existence et remettre en cause ses activités dans le déni le plus total de son antériorité plus que centenaire, de l'emploi et de l'économie du territoire exceptionnel de compétences de Paris-Saclay ? Il en résulte des incompréhensions évidentes qu'une maîtrise responsable de l'urbanisme aurait pourtant permis d'éviter.

Cela étant, ce sont les Usagers de l'aérodrome qui, dès 2016, ont pris l'initiative de la concertation et du dialogue avec les représentants des associations de Riverains : dans un dialogue apaisé, ils sont parvenus à un processus équitable de réduction des nuisances sonores dans le cadre du dispositif de classification acoustique Calipso. Mais contre toute attente et en dépit d'avancées avérées et vérifiables, la plupart des objectifs ayant été atteints, les associations de Riverains ont fait le choix unilatéral d'occulter les résultats de la démarche pourtant convenue, de renoncer au dialogue et de quitter les instances de concertation ....

Le temps est donc venu de remettre du bon sens au coeur de ce territoire dans le cadre d'une nouvelle Charte de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus le Noble.

L'évolution à venir

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile génère de nouvelles restrictions pour les Usagers et confirme, par voie de conséquence, l'aérodrome de Toussus le Noble dans son rang de plateforme la plus contrainte de France au plan réglementaire.

Pour autant, les mesures contenues dans ce plan constituent une nouvelle étape majeure pour conforter les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans la démarche vertueuse que celles-ci ont engagées depuis de nombreuses années dans la réduction des nuisances sonores et l'amélioration de la qualité de l'air. Elles l'inscrivent en particulier dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies au service de l'aviation légère, notamment, dans la motorisation d'aéronefs de nouvelle génération.

C'est pourquoi, en tant que Riverain de l'aérodrome de Toussus le Noble et par ailleurs, ancien élu local, j'accorde toute ma confiance et j'apporte mon soutien le plus large au plan de mesures objet de la présente Consultation du Public et porté par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile, tout en rappelant que celui-ci a d'ores et déjà été accueilli très favorablement et de façon très massive par les Membres Titulaires des Collèges Elus et Usagers lors de la Commission Consultative de l'Environnement du 29 mars 2021.

Patrick CHARLES

Ancien Maire de Toussus le Noble

Riverain

---

1 mai 2021

\*\* Proposition d'autres approches sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* Bonjour,

Je prends connaissance de cet arrêté à l'instant. Je comprends les problématiques rencontrées par les riverains vis à vis des nuisances sonores et les craintes ressenties lors de la vue d'un avion en finale en basse altitude. Il me semble toutefois qu'il serait possible de communaliser les idées et trouver une entente entre riverains et aéroclubs pour rassurer et trouver de nouvelles solutions à ces nuisances sonores.

Il est par exemple possible de créer des règles au sein de l'aérodrome pour dévier les trajectoires en tours de piste et éviter de survoler des maisons, de baisser sa vitesse en tour de piste pour amoindrir les effets sonores, etc... L'activité aéronautique de Toussus est une activité économique importante

pour la commune. Cette activité sera largement impactée par de telles solutions énumérées dans l'arrêté qui peuvent être adaptées pour maintenir l'économie de l'aérodrome et sa contribution à la commune ainsi que de rassurer les riverains impactés.

Bonne journée,

[ \*\*\*\*\* ]

---

1 mai 2021

\*\* Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* PAS de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

---

1 mai 2021

\*\* consultation Toussus \*\*

1) l'aérodrome de Toussus doit être perçu comme un pôle économique et non pas trop naïvement comme un terrain de jeu pour oisifs. il y a, à la clé, des emplois, du trafic d'avions d'affaires, des écoles de pilotage, de la formation professionnelle, des entreprises aéronautiques.

2) les avions légers ont fait d'extraordinaires progrès en matière d'émissions de bruit

3) Toussus, Saint-Cyr sont les berceaux de l'histoire de l'aéronautique française ( Santos Dumont Roland-Garros Mermoz etc...)

---

1 mai 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

Quelques riverains dogmatiques (et parfois non directement affectés) s'agitent et vocifèrent dans l'outrance et la mauvaise foi.

Ils ne représentent en réalité qu'eux-mêmes. Leur comportement est inadmissible.

Le comportement de certaines communes, qui délivrent des permis de construire directement à proximité de l'aérodrome, est lui aussi inadmissible.

La communauté des pilotes, utilisateurs et exploitants de l'aérodrome sont beaucoup plus mesurés, bienveillants et de bon sens. Les stigmatiser ainsi est injuste et anormal.

Les mesures déjà prises sont TRES largement suffisantes. Notez également que ces quelques agités ne se satisfont jamais d'aucune avancée. Ils ne font aucun effort et réclament encore et encore, de la façon la plus puérile qu'il soit. A nouveau : inadmissible

---

1 mai 2021

**\*\* Nouveau plan de mesures environnementales \*\*** Toussus qui est un atout économique pour le territoire existe depuis 1907 et a également permis à de nombreux pilotes devenu professionnels d'y faire leurs premières armes

Conscients des éventuelles nuisances sonores provoquées par les avions nous avons déjà faits de nombreux efforts pour les minimiser

Ces compromis qui sont raisonnables pour la majorité des interlocuteurs ne semblent pas convenir à une minorité agissante que rien ne pourra de toute façon contenter.

Pour finir il est souhaitable que la raison l'emporte sur les extravagances de certains extrémistes, certainement nouveaux dans l'environnement de Toussus, et que le nouveau plan de mesures environnementales soit adopté et mis en œuvre

---

1 mai 2021

**\*\* Limitation des nuisances du à l'aéroport de Toussus \*\*** Bonjour,

Ces restrictions complémentaires sont un minimum pour un minimum de quiétude des différentes communes avoisinantes.

De plus en plus d'aéronefs survolent par exemple les Loges en Josas que ce soit à l'approche et au décollage. Quant aux nuisances liées aux hélicoptères, supprimer tous vols hors vols liés à la maintenance ou aux opérations sanitaires et profiter des capacités de ce type d'appareil pour créer une base très éloignée de toute habitation

---

1 mai 2021

**\*\* Des mesures qui ne changent rien \*\***

Que ce soit la fréquence, les seuils de bruit des avions, les trajectoires qui de toute façon ne seront pas plus respectées, ces mesures ne vont absolument rien changer au quotidien des riverains que nous sommes et qui sont survolés toute la journée par des avions bruyants, polluant et des loisirs hors du temps dans une période où l'environnement doit comme la qualité de vie passer rigoureusement en premier.

Si vous n'habitez pas à Magny ou à Chateaufort, vous n'avez aucune conscience de ce que nous endurons.

---

1 mai 2021

**\*\* Terrain TOUSSUS \*\***

Les terrains d'aviation et TOUSSUS en particulier existent depuis les débuts de l'aviation.

il est normal que ces terrains restent ouverts tels qu'ils sont puisqu'ils font parti de notre patrimoine aéronautique. Les riverains qui ont achetés des maisons à proximité savaient la gêne occasionnée et le prix des terrains étaient évalués en conséquence.

Ceux qui sont trop gênés ont le choix inverse, c'est à dire quitter une zone qui ne conviennent pas !  
Aussi simplement que cela !

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Bonjour

Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

Bien cordialement,

[ \*\*\*\*\* ]

Chatenay-Malabry (92290)

---

1 mai 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

1 mai 2021

**\*\* OPPOSITION A CET ARRÊTE \*\***

Ces mesures ne sont que de la poudre aux yeux

Nous voulons des mesures réellement efficaces :

La mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

l'éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales)

l'interdiction de tous les vols touristiques (nous sommes dans un Parc Naturel Régional)

La suspension de tous les vols de 12h à 16h les week end et les jours fériés entre le 30 avril et le 31 octobre de chaque année ;

loin de ces revendications, les mesures adoptées en CCE le 29 avril 2021 contre notre volonté, apparaissent comme des leurres dépourvus de vision à long terme : elles n'auront pour seul effet que de déplacer les nuisances avant /après les "restrictions", tandis que nous resterons sous la menace de l'augmentation attendue et dérégulée du trafic. A titre d'exemple,

la réduction du trafic en tour de piste devrait être automatiquement reporté sur les survols de la vallée de Chevreuse, et ce à trafic global constant... ce dernier pouvant exploser avec la croissance prévue de certaines écoles de pilotage comme Astonfly.. La Préfecture laisse ainsi la porte ouverte à une intensification toujours plus importante du trafic aérien horaire, journalier, annuel... générant, outre le bruit et la pollution, toujours plus de risques de crashes sur nos écoles et habitations les jours sans contrôle aérien (c-à-d plusieurs jours par semaine).

NOUS SOMMES OPPOSES A L'ARRÊTE présenté à l'ENQUETE PUBLIQUE ouverte jusqu'au 03/05/2021

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

**\*\* GARC \*\***

Il est indispensable de laisser voler tranquillement les avions et hélicoptères à Toussus-le-Noble en effet la formation aérienne est un acte d'utilité public elle permet une préformation militaire ainsi que pour les futurs pilote de lignes et les pilotes de secours.

Elle représente une industrie de haute précision ; et contrairement a ce que prétendent de faux écologistes ne représente que 3% de la pollution mondiale.

En outre les riverains savaient pertinemment en s'installant aux abords de l'aérodrome que l'ont peut entendre des bruits de moteur et d'hélice qui au fur et a mesure des progrès techniques sont de moins en moins bruyants.

---

30 avril 2021

**\*\* Groupement des association de Coulommiers \*\*** Il est indispensable de laisser voler tranquillement les avions et hélicoptères à Toussus-le-Noble en effet la formation aérienne est un acte d'utilité public elle permet une préformation militaire ainsi que pour les futurs pilote de lignes et les pilotes de secours.

Elle représente une industrie de haute précision ; et contrairement a ce que prétendent de faux écologistes ne représente que 3% de la pollution mondiale.

En outre les riverains savaient pertinemment en s'installant aux abords de l'aérodrome que l'ont peut entendre des bruits de moteur et d'hélice qui au fur et a mesure des progrès techniques sont de moins en moins bruyants.

---

30 avril 2021

**\*\* Transport - Aéroport de Toussus le Noble \*\*** Alors que la D.G.A.C. confirme que le nombre des vols augmente de 20 % chaque année depuis 2018 malgré la crise sanitaire et la trêve du 1ER confinement, l'état s'obstine à adopter des mesures qui n'apporteront aucune amélioration aux riverains exaspérés par les pics de bruit de plus en plus nombreux, en semaine de 6h à 22 h alors qu'ils sont obligés de télé-travailler, et pendant le week end sans pouvoir se reposer sauf pendant la plage de silence.

A cela s'ajoutent les risques sécuritaires : densité du trafic, espace aérien très contraint, pas de contrôle aérien plusieurs jours par semaine. Une telle complexité des approches (Villacoublay, C.E.A.) a eu pour conséquence la création d'un point d'entrée unique obligatoire (Sierra) par lequel tous les avions transitent et survolent des communes dont la densité est telle qu'elles devraient être survolées à une altitude bien supérieure à celle permise localement. L'état ne tient pas compte de la dimension humaine et des craintes des riverains sur les risques actuels et ceux à venir. Faut-il attendre qu'un avion s'écrase sur la population ou sur une école pour qu'il réagisse enfin ?

Il est évident –et cela a été dit en C.C.E.- que le choix d'interdire les vols de piste le week end et jours fériés provoquera un report inexorable sur les entrées/sorties. Il est donc **INDISPENSABLE D'INCLURE LES ENTREES ET SORTIES** dans les restrictions.

L'expérimentation Calipso qui donnait grand espoir aux usagers et riverains a périclité à cause d'un report sur les entrées sorties, sans considération ni respect des populations en provoquant même une augmentation des survols de 20 % !

L'interdiction des vols touristiques des hélicoptères de moins de 20 mn se verra transformée en vols plus longs.

L'interdiction de certaines activités hélicoptère dans plusieurs tranches horaires des weekends et jours fériés d'avril à septembre ne fera que déplacer les vols sur d'autres horaires en semaine.

Le trafic des hélicoptères vers Etampes pour limiter les nuisances à Toussus provoquera une augmentation des allés/retours, au détriment encore une fois des communes situées sous les trajectoires.

La seule solution qui permette d'arriver à un effet **PERCEPTIBLE IMMEDIAT** et une acceptation de l'activité de l'aéroport par les riverains est de :

Réguler le trafic annuel, journalier et horaire de tous les

aéronefs,

Eliminer les avions bruyants et polluants,

Limiter le développement irraisonné des écoles de pilotage utilisant ces avions.

D'autre part, il est fort singulier que des représentants du collège des collectivités territoriales des communes non concernées par les survols de l'aéroport : Plaisir, Viroflay, Versailles soient nommés titulaires très peu de jours avant la Commission Consultative de l'Environnement évitant ainsi le vote des suppléants des communes survolées.

Outre les restrictions de trafic ci-dessus formulées, je demande qu'un nouvel arrêté soit étudié pour planifier une ligne de conduite avec des objectifs concrets prenant en compte :

L'application des textes législatifs et réglementaires renonçant aux activités polluantes ainsi que le principe pollueur/payeur

La délocalisation des activités dont les nuisances ne peuvent être maîtrisées.

L'exploitation à court terme des aéronefs de nouvelle technologie achats ou locations et la réorientation possible de l'activité : Aviation Electrique (batteries), expérimentation Hydrogène, Autoconsommation.

L'aérodrome de Toussus le Noble présente le plus large panel de nuisances non maîtrisés à ce jour. Son activité actuelle ne peut être compatible avec le développement du trafic et les territoires environnants de plus en plus urbanisés A LA DEMANDE DE L'ETAT : Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse, Opération d'Intérêt National, Agglomération de Saint Quentin en Yvelines. Cette incohérence est injuste et ce n'est pas aux riverains d'en payer le prix.

---

30 avril 2021

**\*\* Position de la commune des Loges-en-Josas \*\* Réponse à l'enquête publique - position de la commune des Loges-en-Josas**

A l'occasion de cette consultation publique, la commune des Loges-en-Josas tient à réaffirmer les positions qu'elle a prises à l'occasion de la Commission Consultative de l'Environnement du 29 mars.

La démarche concrétisée en partie par cet arrêté s'inscrit dans un contexte de particulières tensions dont on ne peut que comprendre les raisons : depuis plusieurs dizaines d'années maintenant, les associations de riverains, les collectivités locales, les différentes instances de l'État, certains usagers de l'aérodrome également, se mobilisent pour une meilleure insertion de l'aérodrome de Toussus-le-Noble dans son environnement. Cette insertion doit se traduire avant tout par une baisse importante des nuisances sonores générées par les aéronefs qui survolent de nombreuses communes du territoire. Malgré les multiples efforts, expérimentations, mesures, modifications entreprises, aucune amélioration vraiment significative n'a été obtenue, en dehors de la plage de silence le week-end. Au contraire, la croissance très importante du trafic, en particulier en 2019, à laquelle s'est ajoutée une dérégulation des flux à la sortie du confinement en mai 2020, ont alimenté un constat d'échec et l'exaspération de tous les acteurs qui travaillent à la réduction des nuisances.

Face à cette situation, des mesures fortes, rapides et perceptibles sont nécessaires, elles doivent amener à des changements de pratiques importants dans plusieurs directions :

La régulation globale du trafic, tous aéronefs confondus, doit être envisagée. Elle seule permettra une amélioration significative du volume total de bruit ; tout en endiguant également l'occurrence de pics intenses pendant les week-ends notamment. Elle favorisera également une meilleure maîtrise des trajectoires, des vitesses...

Le système de contrôle et sanctions doit être profondément revu pour être à la fois effectif et dissuasif. Sans doute ne faut-il pas l'attendre des seuls agents de l'État, peu nombreux. Les utilisateurs de l'aérodrome doivent être en mesure de s'en saisir eux-mêmes pour exercer ainsi une auto-discipline qui permettra à leur activité de se dérouler dans de bonnes conditions. L'utilisation systématique de transpondeurs en mode S/ADS-B devrait permettre un contrôle de tous les aéronefs, par les services de l'Etat comme par les aéroclubs à même de prendre des mesures internes pour ne pas que les écarts se reproduisent. En cas de récurrence, des sanctions progressives et

rapidement dissuasives devraient être appliquées, dans des délais très brefs pour asseoir la confiance des riverains dans le processus de suivi des nuisances.

Les avions les plus bruyants (en se basant sur l'objectif IP 100) devraient progressivement être interdits de survol.

Les gestionnaires de la plate-forme doivent associer les acteurs du territoire à la stratégie de développement qu'ils souhaitent mettre en oeuvre pour l'aérodrome. Sans une vision stratégique partagée, nous risquons de voir la réduction d'une nuisance remplacée par une autre, que les choix effectués continuent de sembler erratiques et mal compris.

L'aérodrome doit désormais s'inscrire dans un véritable projet de territoire concerté.

En effet, il s'agit bien de conforter la présence de l'aérodrome, qui représente un patrimoine historique et économique indéniable, de lui permettre de prendre dans notre territoire une place respectueuse des riverains et de l'environnement.

Les mesures proposées en CCE le 29 mars ne permettent pas d'atteindre ces objectifs : elles ne sont pas suffisantes mais elles ont le mérite d'emprunter certaines des directions évoquées ci-dessus : en limitant les vols de certains aéronefs, elles mettent en place les fondations d'une régulation des vols. Au-delà du décret présenté ici, les mesures concernant l'accroissement significatif des contrôles permettent aussi d'acter le besoin de renforcer le dispositif.

Pour ces raisons, parce qu'elle souhaite un maintien de l'aérodrome dans des conditions respectueuses de son territoire, parce que tout progrès même insuffisant mérite d'être accompagné lorsqu'il prend une direction utile, la commune des Loges-en-Josas émet un avis favorable au projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

---

30 avril 2021

**\*\* Il faut aider à la transition écologique plutôt que d'empiler les restrictions \*\*** Je suis à la fois pilote privé en aéro-club à Toussus et résident à Gif-sur-Yvette, donc je suis des "deux côtés".

Les demandes des résidents quant à la réduction des nuisances sonores sont légitimes bien sûr, et malgré ce que semblent penser certains, nous les pilotes sommes très attentifs à nos trajectoire. Nos aéro-clubs et nos instructeurs insistent passablement sur les bonnes pratiques. Moi-même je revois les tracés GPS de mes tours de piste après chaque vol.

Il faut reconnaître que les périodes de confinement ont renforcé les nuisances sonores (perçues et réelles) pour deux raisons : d'abord à cause du contraste entre les périodes calmes où toute activité aéro était à l'arrêt et les périodes de reprise en sortie d'interdiction.

Reprises exacerbées par un "rattrapage" des pilotes pour reconstituer leur stock d'heures afin de préserver leurs minimaux d'expérience.

Psychologiquement ce fut très dur pour les riverains.

Limiter l'activité le week-end est-elle la bonne solution ? Elle réduira un peu les désagréments le week-end, bien sûr. Mais ne soyons pas naïfs, la mobilisation continuera et d'autres restrictions seront réclamées par la suite.

Car les "activistes" savent très bien que l'aviation générale privée se fait surtout le week-end. Il y a donc là une stratégie, un véritable "travail de sappe", dont le principe est que chaque petit pas gagné

dans la bonne direction contribuera à miner l'activité de la plateforme, si bien qu'un jour la fermeture de l'aérodrome, devenu inutile car impraticable, deviendra une évidence pour tous.

Or il est évident que sous le couvert de la protection de la paix sonore du plus grand nombre se cachent des arrières-pensées beaucoup plus terre-à-terre. Immobilières d'abord : la disparition de l'aérodrome signifierait une plus-value immédiate de 10% à 15% de la valeur des biens du voisinage. D'urbanisation ensuite : quand on voit ce qui se passe sur le plateau du Moulon avec le projet Paris-Saclay, ou ce qui s'est passé lors de la fermeture du terrain de Guyancourt, il est totalement illusoire de penser un instant que l'aérodrome de Toussus serait remplacé par une zone écologique s'il venait à disparaître. Nous aurions rapidement un nouveau Saint-Quentin-en-Yvelines.

Paradoxalement, la meilleure façon de préserver l'espace agricole et naturel du plateau est justement de conserver l'activité de l'aérodrome !

Donc aidons les aéro-clubs à réaliser leur transition écologique plutôt que de leur taper dessus, ce sera plus constructif et plus efficace.

---

30 avril 2021

**\*\* Trop de nuisances sonores \*\***

L'aéroport de Toussus apporte trop de nuisances sonores.

les avions de touristiques ne respectent pas les couloirs et les heures de vols sont extrêmement gênantes pour les habitants de Magny Les Hameaux.

---

30 avril 2021

**\*\* demande de status quo \*\***

Résidant depuis 11 ans aux Loges-en-Josas, il me semble sans en avoir la mesure factuelle, pu constater un accroissements des aller et venues des aéronefs depuis l'aérodrome de Toussus-le-Noble, et cela notamment les vendredis et les dimanches en fin de journées. j'ai ressenti et observé 2 paramètres :

l'accroissement des nuisances sonores sans que cela soit pour moi insupportable ;

des aéronefs de taille croissante au vu du nombre de hublots visibles sur les carlingues ;

des approches et des décollages amenant les aéronefs à passer à des altitudes plus basses et plus alignées sur le village des Loges-en-Josas.

Objectivement, mon souhait serait d'obtenir un status quo de la situation présente en matière de fréquence des vols et de nuisance sonore.

---

30 avril 2021

**\*\* demande de status quo \*\***

Résidant depuis 11 ans aux Loges-en-Josas, il me semble sans en avoir la mesure factuelle, pu constater un accroissements des aller et venues des aéronefs depuis l'aérodrome de Toussus-le-

Noble, et cela notamment les vendredis et les dimanches en fin de journées. j'ai ressenti et observé 2 paramètres :

l'accroissement des nuisances sonores sans que cela soit pour moi insupportable ;

des aéronefs de taille croissante au vu du nombre de hublots visibles sur les carlingues ;

des approches et des décollages amenant les aéronefs à passer à des altitudes plus basses et plus alignées sur le village des Loges-en-Josas.

Objectivement, mon souhait serait d'obtenir un status quo de la situation présente en matière de fréquence des vols et de nuisance sonore.

---

30 avril 2021

**\*\* exaspération \*\***

De quel droit quelques privilégiés "pourrissent-ils" la vie de milliers de gens?

Cela fait des dizaines d'années qu'on nous "ballade" avec des mesurette malgré le travail inlassable des Associations, les manifestations, réclamations diverses des riverains.

Une nouvelle fois les Autorités de tutelle et de gestion pratique leur stratégie de diversion et comptent sur notre lassitude.

---

30 avril 2021

**\*\* Externalités négatives de l'aviation à Toussus-le-Noble et environs**

**\*\***

Bonjour,

Les alinéas 14 et 15 de l'article 1er autorisent toujours une potentielle forte activité avec externalités négatives (nuisances sonores) les week-ends. Ce n'est pas parce qu'une activité est solvable (on imagine bien, en temps normal, certains riches touristes étrangers prêts à payer pour voir le château de Versailles et son parc d'en haut) qu'elle est légitime. Dans une démocratie, toute activité économique devrait tenir compte des parties prenantes, et pas des seuls clients (soit via la réglementation, soit via des incitations efficaces).

On observe aussi parfois des avions soit très bruyants, soit décollant très tôt (vers 7 h du matin), soit respectant plus ou moins les couloirs aériens : est-il bien autorisé, par exemple, que des avions puissent passer au dessus de la mairie des Loges-en-Josas ?

A part pour des raisons humanitaires et de secours (et, éventuellement, de voyages professionnels ou d'agrément

contingentés en fonction des limites environnementales planétaires), ne serait-il pas enfin temps d'avoir honte de prendre l'avion ?

---

30 avril 2021

**\*\* Réponse de l'AGPV à la Consultation Toussus \*\* les Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV)**

Versailles, le 30 avril 2021

Objet : Réponse de l'AGPV à la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

L'association « les Amis du Grand Parc de Versailles » (AGPV) est habilitée à intervenir au titre de la protection de l'environnement du département des Yvelines, et tout particulièrement sur le territoire de l'ancien Grand Parc de chasse royal ; l'aérodrome de Toussus est en grande partie inclus dans ce territoire, ainsi que plusieurs communes riveraines. L'AGPV s'efforce de mettre en valeur les différents patrimoines de cet espace (dont l'aérodrome historique fait partie), tout en veillant à la qualité de vie des habitants, environ 60 000 d'entre eux étant directement concernés par les survols.

L'arrêté cité en objet fait état de nouvelles mesures qui, certes, semblent positives dans le sens d'une amélioration par rapport à celles en vigueur depuis 2011, et notamment reprises en 2020, suite à l'abandon de l'expérimentation tentée en 2019 et jugée non concluante.

En pratique, il est probable que ces modifications auront un effet très limité, vu la forte augmentation du trafic liée au développement des écoles de pilotage. Ces dernières utilisent des avions puissants et bruyants, contrairement aux aéroclubs, lesquels font des efforts louables pour se doter d'ULMs à moteur Rotax, voire introduisent des avions électriques. Autant les riverains pourraient accepter le survol par ces avions dont l'indice de performance est supérieur à 100, autant il est devenu insupportable de subir, toutes les trente secondes en pointe de trafic, des aéronefs dont l'indice est le plus souvent très inférieur à 60 (ceci pour les classés CALIPSO ; les privés non classés sont peu formés ou peu scrupuleux ; la nuisance des hélicoptères, non codifiée, est perçue comme étant la pire !).

La préfecture a manifesté l'intention de travailler en 2021 à une série d'améliorations dont elle a dévoilé les principes ; là encore, il y a des bonnes intentions ; mais la faible efficacité des contrôles (et des sanctions), la multiplication des jours d'autocontrôle, la mauvaise volonté de certains usagers (trajectoires !) vont, comme on le constate depuis plus de dix ans, affaiblir ces tentatives d'amélioration.

L'AGPV demande donc qu'une limitation du trafic horaire (et non annuel comme aujourd'hui) soit décrétée en 2022 au plus tard, prenant en compte la totalité des vols (TdP, E/S) en tous lieux, sur la vallée de Chevreuse comme sur le Plateau de Saclay. Et qu'un échancier précis soit décidé pour la création d'une classe « privilégiée » A+, et pour l'interdiction progressive des catégories D, puis C, puis B sur la plupart des créneaux horaires.

La plateforme de Toussus est enclavée dans une zone urbaine à la fois de plus en plus dense et se voulant en même temps très attractive par sa qualité de vie. Il a été suffisamment démontré que l'OIN ne générerait pas une forte demande d'aviation d'affaire locale. Une forte opposition naîtrait si cette dernière devait se développer, car de fortes nuisances seraient inévitables, notamment sur Les Loges-en-Josas et sur Magny-Village. On le constate avec les bi-moteurs IFR des écoles de pilotage...

Sans ces évolutions de bon sens, progressives mais rapides et déterminées, l'acceptation de cette plateforme par les riverains est en voie de se détériorer gravement.

---

30 avril 2021

**\*\* Réponse de l'AGPV à la Consultation Toussus \*\* les Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV)**

Versailles, le 30 avril 2021

Objet : Réponse de l'AGPV à la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

L'association « les Amis du Grand Parc de Versailles » (AGPV) est habilitée à intervenir au titre de la protection de l'environnement du département des Yvelines, et tout particulièrement sur le territoire de l'ancien Grand Parc de chasse royal ; l'aérodrome de Toussus est en grande partie inclus dans ce territoire, ainsi que plusieurs communes riveraines. L'AGPV s'efforce de mettre en valeur les différents patrimoines de cet espace (dont l'aérodrome historique fait partie), tout en veillant à la qualité de vie des habitants, environ 60 000 d'entre eux étant directement concernés par les survols.

L'arrêté cité en objet fait état de nouvelles mesures qui, certes, semblent positives dans le sens d'une amélioration par rapport à celles en vigueur depuis 2011, et notamment reprises en 2020, suite à l'abandon de l'expérimentation tentée en 2019 et jugée non concluante.

En pratique, il est probable que ces modifications auront un effet très limité, vu la forte augmentation du trafic liée au développement des écoles de pilotage. Ces dernières utilisent des avions puissants et bruyants, contrairement aux aéroclubs, lesquels font des efforts louables pour se doter d'ULMs à moteur Rotax, voire introduisent des avions électriques. Autant les riverains pourraient accepter le survol par ces avions dont l'indice de performance est supérieur à 100, autant il est devenu insupportable de subir, toutes les trente secondes en pointe de trafic, des aéronefs dont l'indice est le plus souvent très inférieur à 60 (ceci pour les classés CALIPSO ; les privés non classés sont peu formés ou peu scrupuleux ; la nuisance des hélicoptères, non codifiée, est perçue comme étant la pire !).

La préfecture a manifesté l'intention de travailler en 2021 à une série d'améliorations dont elle a dévoilé les principes ; là encore, il y a des bonnes intentions ; mais la faible efficacité des contrôles (et des sanctions), la multiplication des jours d'autocontrôle, la mauvaise volonté de certains usagers (trajectoires !) vont, comme on le constate depuis plus de dix ans, affaiblir ces tentatives d'amélioration.

L'AGPV demande donc qu'une limitation du trafic horaire (et non annuel comme aujourd'hui) soit décrétée en 2022 au plus tard, prenant en compte la totalité des vols (TdP, E/S) en tous lieux, sur la vallée de Chevreuse comme sur le Plateau de Saclay. Et qu'un échancier précis soit décidé pour la création d'une classe « privilégiée » A+, et pour l'interdiction progressive des catégories D, puis C, puis B sur la plupart des créneaux horaires.

La plateforme de Toussus est enclavée dans une zone urbaine à la fois de plus en plus dense et se voulant en même temps très attractive par sa qualité de vie. Il a été suffisamment démontré que l'OIN ne générerait pas une forte demande d'aviation d'affaire locale. Une forte opposition naîtrait si cette dernière devait se développer, car de fortes nuisances seraient inévitables, notamment sur Les Loges-en-Josas et sur Magny-Village. On le constate avec les bi-moteurs IFR des écoles de pilotage...

Sans ces évolutions de bon sens, progressives mais rapides et déterminées, l'acceptation de cette plateforme par les riverains est en voie de se détériorer gravement.

---

30 avril 2021

**\*\* Réponse de l'AGPV à la Consultation Toussus \*\* les Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV)**

Versailles, le 30 avril 2021

Objet : Réponse de l'AGPV à la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

L'association « les Amis du Grand Parc de Versailles » (AGPV) est habilitée à intervenir au titre de la protection de l'environnement du département des Yvelines, et tout particulièrement sur le territoire de l'ancien Grand Parc de chasse royal ; l'aérodrome de Toussus est en grande partie inclus dans ce territoire, ainsi que plusieurs communes riveraines. L'AGPV s'efforce de mettre en valeur les différents patrimoines de cet espace (dont l'aérodrome historique fait partie), tout en veillant à la qualité de vie des habitants, environ 60 000 d'entre eux étant directement concernés par les survols.

L'arrêté cité en objet fait état de nouvelles mesures qui, certes, semblent positives dans le sens d'une amélioration par rapport à celles en vigueur depuis 2011, et notamment reprises en 2020, suite à l'abandon de l'expérimentation tentée en 2019 et jugée non concluante.

En pratique, il est probable que ces modifications auront un effet très limité, vu la forte augmentation du trafic liée au développement des écoles de pilotage. Ces dernières utilisent des avions puissants et bruyants, contrairement aux aéroclubs, lesquels font des efforts louables pour se doter d'ULMs à moteur Rotax, voire introduisent des avions électriques. Autant les riverains pourraient accepter le survol par ces avions dont l'indice de performance est supérieur à 100, autant il est devenu insupportable de subir, toutes les trente secondes en pointe de trafic, des aéronefs dont l'indice est le plus souvent très inférieur à 60 (ceci pour les classés CALIPSO ; les privés non classés sont peu formés ou peu scrupuleux ; la nuisance des hélicoptères, non codifiée, est perçue comme étant la pire !).

La préfecture a manifesté l'intention de travailler en 2021 à une série d'améliorations dont elle a dévoilé les principes ; là encore, il y a des bonnes intentions ; mais la faible efficacité des contrôles (et des sanctions), la multiplication des jours d'autocontrôle, la mauvaise volonté de certains usagers (trajectoires !) vont, comme on le constate depuis plus de dix ans, affaiblir ces tentatives d'amélioration.

L'AGPV demande donc qu'une limitation du trafic horaire (et non annuel comme aujourd'hui) soit décrétée en 2022 au plus tard, prenant en compte la totalité des vols (TdP, E/S) en tous lieux, sur la vallée de Chevreuse comme sur le Plateau de Saclay. Et qu'un échancier précis soit décidé pour la création d'une classe « privilégiée » A+, et pour l'interdiction progressive des catégories D, puis C, puis B sur la plupart des créneaux horaires.

La plateforme de Toussus est enclavée dans une zone urbaine à la fois de plus en plus dense et se voulant en même temps très attractive par sa qualité de vie. Il a été suffisamment démontré que l'OIN ne générerait pas une forte demande d'aviation d'affaire locale. Une forte opposition naîtrait si cette dernière devait se développer, car de fortes nuisances seraient inévitables, notamment sur Les Loges-en-Josas et sur Magny-Village. On le constate avec les bi-moteurs IFR des écoles de pilotage...

Sans ces évolutions de bon sens, progressives mais rapides et déterminées, l'acceptation de cette plateforme par les riverains est en voie de se détériorer gravement.

---

30 avril 2021

**\*\* exaspération \*\***

De quel droit quelques privilégiés "pourrissent-ils la vie de milliers de gens?

Celà fait plus de 40 Ans qu'on nous "ballade" avec des mesurette malgré les réclamations,manifestations des riverains et l'inlassable travail des Associations.

Une nouvelle fois,les autorités de tutelle et de gestion pratiquent leur stratégie de diversion et comptent sur notre lassitude .

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Bonjour,

Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

Cordialement

---

30 avril 2021

**\*\* Acceptons l'existence des avions ! \*\*** Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que

les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environ de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Je suis aussi riverain de la plateforme de Saint-Cyr-l'École, j'ai des hélicoptères qui survolent tous les jours mon habitation, j'ai choisi en connaissance, et ne m'oppose donc pas à leur présence. De plus, plus les pilotes seront contraints sur leur heures de vol, plus la sécurité des vols et donc la sécurité de tous sera en danger

---

30 avril 2021

**\*\* commentaire sur la nouvelle réglementation de TOUSSUS LE NOBLE \*\*** Bonjour,

Je suis choqué par ces nouvelles mesures qui visent une fois de plus à restreindre un secteur d'activité durement touché par la crise.

Toussus est une plateforme professionnelle qui emploie de nombreuses personnes et qui contribue, par l'écolage, à former les pilotes et les ingénieurs de demain. Restreindre l'utilisation de la plateforme est donc un non-sens pour l'avenir. D'autre part, l'ensemble des riverains s'est implanté bien après l'installation de l'aéroport et le nombre de mouvements est constant, pourquoi donc modifier une situation parfaitement connue? L'Etat va t'il indemniser le préjudice et les pertes liées à ces restrictions drastiques, surtout pour les hélicoptères? Il vaudrait mieux investir dans l'avions et l'hélicoptère silencieux, électrique ou autre ou dans la recherche pour les silencieux, que de passer par de nouvelles restrictions qui vont tuer un secteur d'excellence français et compromettre l'avenir !

---

30 avril 2021

\*\* Soutien au projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus. \*\* Pour les motifs évoqués par le CRAIF, je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

30 avril 2021

\*\* Limitation de l'activité de l'aérodrome \*\* En complément du projet Calypso, nous demandons l'interdiction pure et simple des vols des appareils bruyants.

Nous demandons également la suppression de la base Hélicoptères.

Nous demandons l'interdiction d'extension des écoles de pilotage.

La pollution, c'est à la fois le bruit généré par les appareils et le carburant utilisé.

Merci d'en prendre note

---

30 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique de l'Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

\*\* assez des survols a basse altitude sue magny-creesly \*\* depuis deux ans augmentation insupportable des tours de pistes venat prendre leur virage à basse altitude au-dessus de magny c'est l'enfer !!!!

---

30 avril 2021

\*\* Mon avis projet utilisation aérodrome Toussus le Noble \*\* Bonjour,

En tant que pilote usager de la plateforme de Toussus le Noble, je viens vous donner mon avis sur le projet d'arrêté visant à modifier les conditions d'utilisation du terrain.

A mon sens, les mesures proposées dans ce projet permettraient de réduire de manière significative les nuisances sonores. J'approuve donc entièrement les modalités qui y sont définies.

Il faut garder en tête que le terrain de Toussus est un maillon incontournable de la filière aéronautique française et que l'activité de formation de nos pilotes en France y est très présente.

Les aéroclubs, écoles de pilotage, sociétés de transport et autres contribuent à l'économie locale et jouent un rôle social majeur en rendant l'aéronautique accessible à tous.

Je tiens à dire qu'en tout cas, il est totalement hors de question d'envisager sa fermeture, sans quoi les conséquences seraient bien plus catastrophiques que les seules nuisances sonores qu'il génère.

Enfin, je souhaite rappeler que les pilotes ne sont pas fauteurs de trouble, mais sont au contraire responsables et particulièrement impliqués pour réduire leur empreinte environnementale. Ils seront prêts à jouer le jeu si en contre partie ils peuvent toujours pratiquer leurs activités de vol.

Merci de m'avoir lu.

---

30 avril 2021

**\*\* aerodrome de Toussus \*\***

je me souviens du meeting aerien organisé pour les 100 ans de cette plateforme Mme Pégresse lors de son discours parlait élogieusement de cette plateforme , mais quelques années plus tard commençait à lui couper les ailes !!! elections?????

de nouvelles élections !!!!!

cette plateforme doit continuer à vivre !!

---

30 avril 2021

**\*\* Arrêtons de taper sur les aérodromes franciliens \*\*** Bonjour

Je lis encore une fois des recours pour restreindre l'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble.

Arrêtons systématiquement de vouloir réduire le trafic des ces aéroports franciliens.

Toussus le Noble a une histoire considérable dans le développement de l'aviation générale ET commerciale. Cet aérodrome était là bien avant l'expansion de l'habitat privée et/ou commerces aux alentours. Cet aérodrome n'a jamais imposé aux gens de venir s'installer si proche de ses pistes alors si les riverains ne supportent pas le bruit pourquoi sont-ils venus s'installer là ?

Est ce qu'un seul instant cela viendrait à l'idée de réduire le champs de Mars, le parc de Versailles, le bois de Boulogne etc... pour y construire des habitations ou centres commerciaux ?? Non jamais un seul instant une autorité publique ne le permettrait. Alors pourquoi s'obstiner tous les ans quand les beaux jours reviennent, à vouloir restreindre voir fermer ces aérodromes ? Laissons celui de Toussus

le Noble et celui de Saint Cyr l'école tranquille. Ils étaient là avant tout le monde. Et laissons tranquille les passionnés du vol exercer paisiblement.

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

**\*\* Dubitatif \*\***

Bonjour

je trouve que les propositions vont dans le bon sens mais malheureusement je pense que si il n'y a pas un volet répressif très fort il y aura beaucoup d'abus. Actuellement en télétravail à Magny les Hameaux je constate régulièrement que les avions ne respectent pas les consignes. Je suis désolé de le dire parce que je suis un fervent défenseur de la pédagogie au dépens de la répression mais depuis des dizaine d'année certain pilotes se moquent complètement des habitants en dessous de leurs ailes. La confiance est rompu entre eux et nous. Il faut a minima un plan très fort pour rétablir cette confiance quitte à passer par une étape de répression.

Cordialement

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, en respectant les trajectoires et les zones de restriction de vol, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus (souvent bien après l'implantation de cet aérodrome, donc en parfaite connaissance des supposées nuisances) , acceptent l'existence des avions !

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, en respectant les trajectoires et les zones de restriction de vol, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus (souvent bien après l'implantation de cet aérodrome, donc en parfaite connaissance des supposées nuisances) , acceptent l'existence des avions !

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021. L'évolution écologique et sonore ne pourra voir le jour si la pratique est interdite, seule une réglementation incitative permettra de progresser pour le bien être de tous.

---

30 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

En tant de pilote je sais que ça va nous contraindre un peu plus mais mieux ça que de voir un aérodrome de plus disparaître, surtout Toussus le Noble qui date de presque le début des années 1900 avec son hangar Farman.

---

29 avril 2021

**\*\* Que l'aviation de tourisme demeure ! \*\*** L'aviation de loisir est une activité épanouissante et formatrice. Elle permet souvent de réaliser ses rêves d'enfant. Elle fait partie de notre paysage depuis 120 ans. Elle peut être pratiquée dans le respect de l'environnement et des riverains. Pilotes et riverains peuvent et doivent s'accepter et se respecter. Avis plus que favorable à ces nouvelles règles si elles peuvent préserver l'activité aéronautique en région parisienne.

[ \*\*\*\*\* ]

---

29 avril 2021

**\*\* Avis favorable à la consultation sur l'utilisation de l'aéroport de Toussus le Noble \*\*** Cette proposition est équitable pour les deux parties et nous permet, malgré quelques contraintes que je considère raisonnables, à poursuivre le rêve d'Icare, n'en déplaise à certaines personnes se permettant de vouloir encadrer et interdire nos rêves et ceux de nos enfants.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Des mesures plus fortes sont attendues \*\*** Bonjour,

Toute restriction supplémentaire est appréciée : OK.

Mais cela ne s'attaque pas du tout au problème.

Je demande des mesures contre les gros avions bruyants qui survolent le centre des Loges.

Cordialement,

[ \*\*\*\*\* ]

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien à l'aérodrome, de Toussus \*\***

Je suis contre toutes les restrictions envisagées concernant l'aérodrome de Toussus.

L'activité aérienne est primordiale dans notre pays et ne devrait pas être entravée par des riverains installés souvent bien après l'existence du terrain .

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au plan préfectoral pour l'aérodrome de Toussus. \*\*** L'aérodrome de Toussus existe depuis plus longtemps que l'installation de bon nombre de riverains. Il faut bien sûr limiter les nuisances, notamment à certaines heures et le week-end, le plan préfectoral est équilibré et représente un bon compromis qui devrait satisfaire les parties en présence.

---

29 avril 2021

**\*\* ECOLOGIE \*\***

en 2021, alors qu'on sait que le dérèglement de la planète devient une propagande électorale ALORS que le temps est vraiment compté, EST-IL indispensable d'augmenter le trafic aérien en général et Toussus le Noble en particulier, je refuse ces nuisances de toutes sortes non obligatoires et demande une réglementation et une surveillance de l'aérodrome car il ne s'agit pas de tout supprimer

Fasse que ma demande soit entendue

---

29 avril 2021

**\*\* Favorable : je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Je soutiens le projet.

L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers.

Cette activité doit être préservée.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien à Toussus le Noble et contrôles BGTA \*\*** Je soutiens le plan de mesures environnementales porté par la préfecture des Yvelines et la direction générale de l'aviation civile (DGAC), approuvé par la CCE en date du 29 mars 2021.

En tant que pilote PPL VFR, je trouve que ces mesures doivent être suivies par tous les pilotes, mais que des contraintes supplémentaires nuiraient gravement à notre activité.

Je trouve dommage cette levée de bouclier contre les terrains d'aviation d'île de France, alors que ceux-ci existent depuis longtemps et se trouvaient au milieu des champs il y a 30 ou 40 ans.

Des riverains voulant profiter de prix intéressants pour leur terrain du fait des nuisances, sont venus construire autour de ces aérodromes et maintenant, voudraient leur fermeture.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* On se moque vraiment de nous ! \*\***

Je ne suis que simple victime du bruit fait par des avions objets de plaisirs égoïstes de quelques privilégiés nantis. Ceux-ci montrent chaque jour qu'ils n'ont pas le minimum de respect vis à vis de leurs victimes innocentes :

non respect des trajectoires : c'est de plus en plus flagrant qu'ils passent où ils veulent quand ils veulent ; et quand ils ont envie de se faire un petit plaisir avec un coup de gaz c'est pareil : quand ils veulent !

en 2019 on nous avait vendu l'interdiction des vols bruyants en WE en échange d'autorisation des autres vols ! Bilan catastrophique : des avions tout le WE et probablement libérés car ils ne se sentaient plus tenus au respect des trajectoires !

et en 2021 on nous propose de faire mieux :

interdiction de vols des quelques avions très très très bruyants le WE (3? ceux qu'on ne propose qu'aux débutants? qui ne sortent probablement pas le WE !),

interdiction de décoller et de se poser dans l'heure (avions) et les 20mns pour les hélicoptères , le WE ! ( ça intéresse quelqu'un?)

Beaucoup d'interdictions pour quelques cas atypiques dont l'occurrence est, j'imagine, extrêmement rare !

Et pendant tout le temps des discussions depuis 2018 on nous augmente le trafic de 20% sans nous prévenir !

Et comme plus c'est gros mieux ça passe : avec liste pléthorique d'interdictions on nous explique que les vols d'écoles vont augmenter de 50% !

Je pense qu'on se moque de nous ! C'est indigne de la DGAC et encore plus de la Préfecture !

Qu'on m'explique en quoi le plaisir de quelques centaines de privilégiés est plus important que la santé de 100 000 riverains?

Et l'environnement dans tout cela?

N'y a-t-il pas d'autres solutions pour s'entraîner que des tours de pistes?

Et s'ils veulent vraiment polluer et nuire : Pourquoi ne leur propose-t-on pas d'aller à quelques dizaines de kms pour s'amuser en pleine campagne !

Il me semble qu'il y a des solutions pour respecter les riverains?

Je pense que tous les pilotes ne sont pas acteurs des nombreux comportements inadmissibles. Et je pense que nombres d'entre eux pourraient être autorisés à voler sur la plate-forme de TLN :

Éliminons les autres en leur interdisant TLN dès le 1er non-respect de trajectoire : Les incompetents à la campagne !

---

29 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

\*\* Réponse à l'enquête publique concernant la nouvelle réglementation applicable à l'Aérodrome de Toussus le Noble \*\* Les mesures envisagées pour réduire les nuisances qui sont exercées envers les riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble sont insuffisantes. Elles ne sont pas acceptables.

1. Aucune restriction d'activité n'est prévue en semaine. Or les personnes qui demeurent sous les trajectoires des avions et qui exercent à domicile un travail qui demande du calme et de la concentration sont constamment dérangées par les tours de piste, à basse altitude aux abords des pistes. Les enfants qui sortent de l'école ont besoin de calme, il est nécessaire à leur équilibre.

2. " moins " de bruit ne signifie pas que le bruit résiduel presque continu, parfois agressif soit supportable 7 jours sur 7 malgré les dispositions prises pour le WE.

3. Si les tours de pistes sont nécessaires pour la formation professionnelle de pilotes civils, ou militaires, il doit se faire dans un lieu dédié en dehors de toute agglomération d'habitations.

4. Quelle activité raisonnable pourrait-être maintenue à Toussus le Noble? Il n'est envisagé aucune diminution réelle du bruit ou du trafic, aucune certitude sur l'usage qu'il serait fait de cet aérodrome situé en zone urbaine n'est donnée.

On ne peut que se montrer insatisfait par les mesures annoncées.

[ \*\*\*\*\* ] Châteaufort ( 7j sur 7 ) sous la trajectoire descendante des appareils expérimentée la semaine dernière.

---

29 avril 2021

**\*\* Réponse à l'enquête publique concernant la nouvelle réglementation applicable à l'Aérodrome de Toussus le Noble \*\*** Les mesures envisagées pour réduire les nuisances qui sont exercées envers les riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble sont insuffisantes. Elles ne sont pas acceptables.

1. Aucune restriction d'activité n'est prévue en semaine. Or les personnes qui demeurent sous les trajectoires des avions et qui exercent à domicile un travail qui demande du calme et de la concentration sont constamment dérangées par les tours de piste, à basse altitude aux abords des pistes. Les enfants qui sortent de l'école ont besoin de calme, il est nécessaire à leur équilibre.

2. " moins " de bruit ne signifie pas que le bruit résiduel presque continu, parfois agressif soit supportable 7 jours sur 7 malgré les dispositions prises pour le WE

3. Si les tours de pistes sont nécessaires pour la formation professionnelle de pilotes civils, ou militaires, il doit se faire dans un lieu dédié en dehors de toute agglomération d'habitations.

4. Quelle activité raisonnable pourrait-être maintenue à Toussus le Noble? Il n'est envisagé aucune diminution réelle du bruit ou du trafic, aucune certitude sur l'usage qu'il serait fait de cet aérodrome situé en zone urbaine n'est donnée.

On ne peut que se montrer insatisfait par les mesures annoncées.

[ \*\*\*\*\* ] Châteaufort ( 7j sur 7 ) sous la trajectoire descendante des appareils expérimentée la semaine dernière.

---

29 avril 2021

**\*\* Commentaires sur projet arrêté juin 2021 \*\*** Cet arrêté est la preuve du déni persistant de l'Etat et de son Administration quant à l'importance de la catastrophe écologique générée par les nuisances sonores et de pollution atmosphérique liées au matraquage des activités aériennes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble au-dessus des communes riveraines dont la plupart appartiennent à la communauté d'agglomération de Versailles grand Parc ou au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse par ailleurs protégé par une Charte Environnementale.

Il aurait été judicieux que l'Etat et son Administration prennent connaissance des commentaires formulés par les riverain-e-s signataires de la pétition, que l'Alliance Associative des riverain-e-s leur a communiqué en 2020, cela leur aurait permis de comprendre les justes raisons de leur très grand mécontentement et d'apporter de vraies solutions visant à satisfaire leur besoin légitime de santé et sécurité publique.

Les mesures proposées n'auront malheureusement aucune incidence sur l'importance du trafic tant décrié par les riverain-e-s et leurs élu-e-s, celui-ci demeurant globalement incontrôlé.

L'expérience des 15 dernières années (2009, 2011, 2019, 2020) prouve que toutes restrictions de vols d'avions bruyants dans le temps ou dans l'espace (tours de pistes, entrées, sorties), n'ont fait que déplacer les nuisances en les concentrant à d'autres moments ou à d'autres endroits.

L'expérimentation « Calipso » de 2019 sur laquelle riverains et usagers avaient fondé tant d'espoir à complètement échouée car n'a pas empêché une augmentation du trafic de plus de 20% essentiellement due à l'arrivée d'une entreprise de formation professionnelle (ASTONFLY).

Ce nouvel arrêté n'interdira pas de nouvelle augmentation de trafic comme celle qu'ASTONFLY souhaite obtenir pour accroître son chiffre d'affaires d'ici fin 2021 et n'empêchera pas un mécontentement grandissant.

Quant au trafic hélicoptère, il sera augmenté des A et R vers Estampes pour limiter les nuisances liées aux essais au sol subies par les riverains de Toussus-le-Noble. La suppression des vols de moins de 20 mn est également de la poudre aux yeux car ils seront aussitôt remplacés par des vols de 21 mn.

Les restrictions imposées par cet arrêté les week-end et jours fériés en période de printemps/été ne prennent pas en compte les évolutions actuelles des méthodes de travail exigées par le gouvernement comme le télétravail, méthodes qui perdureront sans aucun doute après les restrictions sanitaires liées à la COCID 19.

Cet aérodrome fait peser des risques en matière de sécurité car insuffisamment soumis au contrôle aérien faute de moyens humains (jours d'auto-information), alors que la densité du trafic est élevée et considérée comme dangereuse par les usagers eux-mêmes.

Il est urgent que l'Etat se ressaisisse et remédie à son impuissance, en prenant conscience de ses responsabilités en termes de santé, sécurité et conséquences économiques de ces nuisances pour la région et ses habitants.

Seule une exploitation novatrice s'appuyant sur les nouvelles technologies et méthodes de gestion, permettra à cet aérodrome de subsister dans le respect de son environnement, de devenir rapidement l'aérodrome du futur (annoncé depuis de très nombreuses années) et retrouver son image de précurseur dans le domaine de l'aéronautique.

Je demande donc qu'un nouvel arrêté soit étudié pour fixer les étapes fixant pour les 2 prochaines années les limitations de trafic horaires, journalières, annuelles en s'appuyant sur des restrictions fonctions des indices de performance acoustique des aéronefs pour qu'à terme seuls ceux ayant un IP>100 soient autorisés de voler vers et depuis cette plateforme.

Voler à Toussus-le-Noble cela se mérite et oblige à des efforts conséquents pour sauver cet aérodrome historique.

---

29 avril 2021

**\*\* Commentaires sur projet arrêté juin 2021 \*\*** Cet arrêté est la preuve du déni persistant de l'Etat et de son Administration quant à l'importance de la catastrophe écologique générée par les nuisances sonores et de pollution atmosphérique liées au matraquage des activités aériennes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble au-dessus des communes riveraines dont la plupart appartiennent à la communauté d'agglomération de Versailles grand Parc ou au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse par ailleurs protégé par une Charte Environnementale.

Il aurait été judicieux que l'Etat et son Administration prennent connaissance des commentaires formulés par les riverain-e-s signataires de la pétition, que l'Alliance Associative des riverain-e-s leur a communiqué en 2020, cela leur aurait permis de comprendre les justes raisons de leur très grand mécontentement et d'apporter de vraies solutions visant à satisfaire leur besoin légitime de santé et sécurité publique.

Les mesures proposées n'auront malheureusement aucune incidence sur l'importance du trafic tant décrié par les riverain-e-s et leurs élu-e-s, celui-ci demeurant globalement incontrôlé.

L'expérience des 15 dernières années (2009, 2011, 2019, 2020) prouve que toutes restrictions de vols d'avions bruyants dans le temps ou dans l'espace (tours de pistes, entrées, sorties), n'ont fait que déplacer les nuisances en les concentrant à d'autres moments ou à d'autres endroits.

L'expérimentation « Calipso » de 2019 sur laquelle riverains et usagers avaient fondé tant d'espoir à complètement échouée car n'a pas empêché une augmentation du trafic de plus de 20% essentiellement due à l'arrivée d'une entreprise de formation professionnelle (ASTONFLY).

Ce nouvel arrêté n'interdira pas de nouvelle augmentation de trafic comme celle qu'ASTONFLY souhaite obtenir pour accroître son chiffre d'affaires d'ici fin 2021 et n'empêchera pas un mécontentement grandissant.

Quant au trafic hélicoptère, il sera augmenté des A et R vers Estampes pour limiter les nuisances liées aux essais au sol subies par les riverains de Toussus-le-Noble. La suppression des vols de moins de 20 mn est également de la poudre aux yeux car ils seront aussitôt remplacés par des vols de 21 mn.

Les restrictions imposées par cet arrêté les week-end et jours fériés en période de printemps/été ne prennent pas en compte les évolutions actuelles des méthodes de travail exigées par le gouvernement comme le télétravail, méthodes qui perdureront sans aucun doute après les restrictions sanitaires liées à la COCID 19.

Cet aérodrome fait peser des risques en matière de sécurité car insuffisamment soumis au contrôle aérien faute de moyens humains (jours d'auto-information), alors que la densité du trafic est élevée et considérée comme dangereuse par les usagers eux-mêmes.

Il est urgent que l'Etat se ressaisisse et remédie à son impuissance, en prenant conscience de ses responsabilités en termes de santé, sécurité et conséquences économiques de ces nuisances pour la région et ses habitants.

Seule une exploitation novatrice s'appuyant sur les nouvelles technologies et méthodes de gestion, permettra à cet aérodrome de subsister dans le respect de son environnement, de devenir rapidement l'aérodrome du futur (annoncé depuis de très nombreuses années) et retrouver son image de précurseur dans le domaine de l'aéronautique.

Je demande donc qu'un nouvel arrêté soit étudié pour fixer les étapes fixant pour les 2 prochaines années les limitations de trafic horaires, journalières, annuelles en s'appuyant sur des restrictions fonctions des indices de performance acoustique des aéronefs pour qu'à terme seuls ceux ayant un IP>100 soient autorisés de voler vers et depuis cette plateforme.

Voler à Toussus-le-Noble cela se mérite et oblige à des efforts conséquents pour sauver cet aérodrome historique.

---

29 avril 2021

**\*\* Non aux restrictions \*\***

Bonjour

Le barbecue, la tondeuse, la moto de mes voisins, les cloches de l'église me dérange.

Faut-il donc tout interdire !

Comme à la campagne ou les poules et autres ânes sont désormais dérangeants, pour les derniers arrivés.

Pour rappel cet aérodrome a été ouvert en 1907.

Cessons de brider systématiquement nos libertés.

Bien cordialement

---

29 avril 2021

**\*\* Non aux restrictions \*\***

Bonjour

Le barbecue, la tondeuse, la moto de mes voisins, les cloches de l'église me dérange.

Faut-il donc tout interdire !

Comme à la campagne ou les poules et autres ânes sont désormais dérangeants, pour les derniers arrivés.

Pour rappel cet aérodrome a été ouvert en 1907.

Cessons de brider systématiquement nos libertés.

Bien cordialement

---

29 avril 2021

**\*\* Favorisons notre savoir-faire aéronautique pour préserver notre industrie. \*\*** Je suis favorable à ce projet d'arrêt. Il est un bon compromis pour la plateforme de Toussus et permet de préserver un savoir-faire aéronautique indispensable pour l'industrie de demain.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France , je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'Aérodrome de Toussus Le Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

29 avril 2021

**\*\* AERODROME DE TOUSSUS LE NOBLE \*\***

Les restrictions envisagées me semblent insuffisantes pour préserver la tranquillité à laquelle ont droit les résidents de la zone. Tous les tours de piste devraient être interdits toute l'année à Toussus le Noble. Des terrains proches peuvent être utilisés pour cette activité.(ex : St Cyr l'Ecole,Etampes,Chavenay)

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Protection de l'environnement et des citoyens \*\*** Des mesures de protection de l'environnement doivent être prises sans délai (et pas en annulant celles qui tentaient d'améliorer les choses)

1 - priorité à l'avion électrique (déjà disponible en France pour les écoles de pilotage)

2 - maintien des seuls vols indispensables (urgences médicales, transport d'organes pour greffes, transfert de malades ou de personnels de santé (Covid par exemple), réquisition pour opérations liées à des situations exceptionnelles et de débord de Vélizy (opérations de police, militaires ou de santé)

3 - suppression des vols d'agrément de survol de la vallée de Chevreuse pour tous types d'appareils (y compris hélicos)

4 - obligation pour toutes les communes de faire des actions de police au sol (photographie de l'immatriculation de l'appareil par une personne assermentée et envoi d'une amende lorsqu'il s'agit du non respect des horaires, mais aussi opérations sur les non respect des couloirs de passage)

5 - Actions des gendarmeries dans ce sens également et contrôle à l'aéroport

---

29 avril 2021

**\*\* [ \*\*\*\*\* ] ancien du SAMAN de Toussus le Noble \*\*** J'ai travaillé à Toussus le Noble de 1974 à 1985. L'aérodrome n'a jamais été une nuisance. Il n'y avait que quelques assez anciennes maisons et une belle ferme.

Il me paraît incroyable que des personnes aient fait construire des habitations alors qu'elles savaient pertinemment qu'un aérodrome historique et très ancien se trouvait sur la commune. Ces personnes qui ne pouvaient que le savoir ont joué alors sur la dépréciation du prix du M2 due à l'aérodrome. Elles

veulent maintenant le voir disparaître. Ce sont des pratiques indignes de charognards économiques . Elles veulent faire la même chose qu'a Voisin ou l'aérodrome a été contraint de disparaître. C'est ce qu'on appelle vouloir l'argent du beurre et la crème....lamentable.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Bonjour,

Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté au CCE du 29 mars 2021.

Bien cordialement,

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Le terrain d'aviation de Toussus-le-Noble a été utilisé à partir de 1907, donc les riverains ont acheté à la fois leur domaine et sont environnement. Plus de 100 ans = Monument historique.

---

29 avril 2021

**\*\* Tolérance \*\***

Et si on faisait preuve de tolérance les uns avec les autres. Je trouve normal de faire un effort pour préserver la qualité de vie des riverains mais il faut que les riverains acceptent également les activités "avion"

tant que celles-ci respectent les règles. La mise en place de règles encore plus contraignantes aurait un effet négatif sur le "vivre ensemble". Ce serait dommage

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

29 avril 2021

**\*\* Toussus le Noble Nuisances \*\***

Mise hors service tous les aéronefs bruyants et polluants

l'éviction de l'activité d'hélicoptères

l'interdiction de tous les vols touristiques

la suspension de tous les vols de 12 à 16h le weekend et les jours fériés entre le 1 avril et le 31 octobre

Tant que la préfecture n'accepte pas d'intégrer les points ci-dessus dans les mesures en vue d'une diminution des nuisances de Toussus elle confirme de vouloir maintenir le statut quo ou pire prévoir une activité croissante de la plateforme, et elle s'expose à des réactions fortes des riverains désespérés.

---

29 avril 2021

**\*\* consultation \*\***

bonjour,

oui pour une plus forte restriction des vols bruyants et polluants des aéronefs (avions et hélicoptères) de l'aérodrome de Toussus le noble

---

29 avril 2021

**\*\* NUISANCES AERIENNES DE TOUSSUS LE NOBLE \*\*** bonjour,

oui pour une plus forte restriction des vols bruyants et polluants des aéronefs (avions et hélicoptères) de l'aérodrome de Toussus le noble

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars

2021

---

29 avril 2021

**\*\* zone bleu creesly magny \*\***

oui trois fois oui à la zeone bleu creesly magny on n'en peut plus merci enfin des actes

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

29 avril 2021

**\*\* riverain de Magny les Hameaux \*\***

pas assez contraignant, notamment pourquoi se limiter à septembre plutôt que novembre

---

29 avril 2021

**\*\* riverain \*\***

pas assez contraignant, notamment pourquoi se limiter à septembre plutôt que novembre

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021. Déjà que notre économie est et sera impactée par la situation sanitaire alors n'ajoutant pas de l'huile sur le feu pour tuer ce qui en reste.  
L'aviation a toujours porté l'homme plus loin.

---

29 avril 2021

**\*\* Soutien au projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Bonjour

Pour ma part je pense que Toussus est un atout économique et social pour sa région. En tant que riverains vivant à proximité d'un aérodrome depuis 42 ans (Chelles), je peux affirmer qu'il n'existe pas de gêne occasionnée par les avions en approche finale, en vol ou au décollage.  
Bien au contraire les gens s'attardent à regarder les avions passer, ils font partie de l'histoire de Chelles, mais pas seulement, ils font partie de l'histoire de France.

De plus, pour tous les jeunes issus de la classe moyenne et qui rêvent de devenir pilotes, le modèle des aéroclubs où le bénévolat permet d'instruire les jeunes pilotes leur permet de rendre leurs rêves et aussi projet professionnel accessible.

Je suis issue d'un quartier pauvre, j'ai toujours rêvé d'avoir un cheval et d'être pilote. A force de travailler très dur j'ai pu m'offrir mon cheval. Et aujourd'hui à 42 ans si mon rêve d'enfant m'est accessible et me permet d'envisager ou tout au moins réfléchir à d'autres perspectives de loisirs et de liens sociaux culturels, c'est uniquement grâce au modèle des Aéroclubs. Et j'irai même jusqu'à dire que si pour moi il est trop tard pour en faire mon métier, peut-être que pour mon enfant ou d'autres jeunes il est encore temps.

En ces temps difficiles il ne faut pas étrangler nos aéroclubs, nous devons leur offrir du souffle.

Merci de votre attention.

---

29 avril 2021

**\*\* Objet : encore une restriction des libertés \*\*** Bonjour je suis [ \*\*\*\*\* ], modeste pilote privé, et de plus en plus privé de liberté par le genre de dispositif que vous êtes en train de mettre en place . Sommes nous de encore avec des relations administration/ citoyen équilibrées ? À l'évidence , non si je mesure les conséquences de vos agissements actuels comme des futurs . Les personnes qui ont acquis leur bien dans l'environnement d'un aérodrome se l'on vu signifié par le notaire lors de leur achat ! Ils ont presque tous une mention de servitude de Adp sur leur titre de priorité et maintenant ils veulent s'en prendre aux utilisateurs de adp et aux pilotes ? Qu'elle est la logique dans ce comportement et dans celui des élus qui par soucis d'électoral emboîtent le pas de ces revendications à la base illégitimes !! Arrêtez de priver de liberté et d'usage de ces infrastructures,

nous ne sommes plus au temps de la Gestapo ! Ne créez pas l'inacceptable car vous êtes avec des interlocuteurs de bonne volonté alors démontrez la vôtre !

---

29 avril 2021

**\*\* ECHAPPEMENT LIBRE \*\***

Bonjour interdire les avions en echappement libre reglerai en partie les nuisances auxquelles nous sommes soumis.

---

28 avril 2021

**\*\* Nuisances aéroport de toussus le noble \*\*** Le bruit incessant des petits avions volant très bas (numéro des avions parfaitement lisible)ainsi que des hélicoptères survolant les hameaux de magny les hameaux est insupportable au quotidien et surtout les week end.

Il ne s agit pas d interdire mais de réglementer afin que les intérêts de tous soient préservés dans un respect commun.

---

28 avril 2021

**\*\* Nuisances aéroport de toussus le noble \*\*** Le bruit incessant des petits avions volant très bas (numéro des avions parfaitement lisible)ainsi que des hélicoptères survolant les hameaux de magny les hameaux est insupportable au quotidien et surtout les week end.

Il ne s agit pas d interdire mais de réglementer afin que les intérêts de tous soient préservés dans un respect commun.

---

28 avril 2021

**\*\* Nuisances aéroport de toussus le noble \*\*** Le bruit incessant des petits avions volant très bas (numéro des avions parfaitement lisible)ainsi que des hélicoptères survolant les hameaux de magny les hameaux est insupportable au quotidien et surtout les week end.

Il ne s agit pas d interdire mais de réglementer afin que les intérêts de tous soient préservés dans un respect commun.

---

28 avril 2021

**\*\* Nuisances aéroport Toussus le noble \*\*** Je ne peux qu'approuver ce projet d'arrêté.L'augmentation du bruit des différents aéronefs nuit vraiment à la qualité de vie quotidienne.

---

28 avril 2021

**\*\* Nuisances Aéroport de Toussus \*\***

Non respect de l'altitude de passage.

Non respect des couloirs aériens.

Certains avions sont très très bruyants.

Les hélicoptères sont très bruyants et du fait de leur vitesse polluent plus longtemps.

En résumé aucun respect des habitants.

---

28 avril 2021

**\*\* Laisser l'aérodrome de Toussus vivre en paix. \*\*** Cela fait des années que cet aérodrome existe. Il est là depuis 1907 et génère des emplois. Les personnes qui râlent viennent la plupart du temps de Paris ou d'autres grandes villes. Ils savent très bien, lorsqu'ils achètent, que les avions volent en ce lieu. Ce n'est pas à l'aérodrome de fermer mais à eux d'aller voir ailleurs. La nuisance c'est eux qui la crée en voulant supprimer des emplois et un aérodrome présent bien avant eux pour leur confort personnel. On n'a pas à tout bouleverser pour faire plaisir à des citadins de ville qui veulent changer le monde à leur bon vouloir. Comme ceux qui veulent tuer le coq en s'installant à côté de ferme. Laisser cet aérodrome en paix, il n'a rien demandé et allez vous installer ailleurs.

---

28 avril 2021

**\*\* Plages sans bruit \*\***

Avant le premier confinement, un équilibre avait été trouvé avec des plages de calme en particulier le week end, cela fonctionnait à peu près bien, il faut le dire. Mais depuis mai 2020, c'est devenu du grand n'importe quoi, le 1 er avril 2021 entre 12h39 et 13h04, sont passé au-dessus de ma maison sur Cressely 14 petits avions tous plus bas les uns que les autres, dans un festival ininterrompu de bruit.

Entre 12 & 14H je trouve cela insensé, les survols des habitations devraient être purement et simplement interdits.

En outre un de mes amis pilote m'a rapporté que des consignes orales avaient été données aux pilotes afin qu'ils survolent plutôt Magny les Hameaux que les autres villes alentours, car nous étions une ville de "pauvres" et de "paysans". Ce genre de discours est parfaitement odieux.

Il faut vite que la raison revienne à tous, avec des plages de calme surtout le week end et le midi en semaine. Que les avions sans bruits et/ou avec des silencieux dont on nous parle depuis 15 ans maintenant arrivent au plus vite et que les avions qui n'en sont pas munis soient interdits de vols.

L'aérodrome et les riverains doivent pouvoir vivre en bonne entente.

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de

modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* L'aérodrome de Toussus doit continuer d'exister \*\*** L'aérodrome de Toussus Le Noble est un des plus anciens aéroports de France et la quasi totalité des habitants des villes et villages alentours se sont installés en complète connaissance de l'activité du terrain et des éventuels désagréments engendrés.

Les activités de Toussus sont au cœur du patrimoine aéronautique français et permettent à de nombreux jeunes comme moi de découvrir l'aviation et le pilotage à travers les nombreux aéroclubs associatifs et écoles de pilotage qui y sont installés depuis souvent bien plus de temps que les riverains... Les vocations suscitées sont souvent à l'origine de brillantes carrières de pilotes, ingénieurs et autres acteurs de l'aéronautique de demain qui font la renommée de cette industrie en France.

En outre réduire immédiatement les activités de Toussus Le Noble au minimum pour satisfaire aux exigences extrêmes de quelques activistes ne fera que reporter le problème en encombrant le terrain aux horaires d'ouvertures restreintes, voir en engorgeant les autres terrains de régions parisiennes sur lequel l'activité d'aviation légère se reportera...

Enfin je suis témoin des progrès immenses fait sur le développement de l'avion électrique qui arrive dans l'aviation légère bien plus vite que prévu grâce notamment aux efforts de la Fédération Française de l'aéronautique. Il est une solution efficace pour la réduction des nuisances pour les riverains : un avion thermique remplacé par un avion électrique c'est comme si on avait supprimé un avion dans le trafic de Toussus si l'on se place du point de vue d'un habitant au sol. On finira donc par arriver à moyen terme à un niveau de trafic thermique réduit.

Voilà mon point de vue partagé par un nombre important de citoyens au sein de la communauté aéronautique et plus largement encore.

---

28 avril 2021

**\*\* Favorable au projet d'arrêté \*\***

Je suis favorable aux dispositions mentionnées dans le projet d'arrêté modifiant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus.

Il est important de maintenir sur cette plateforme les activités des aéroclubs et des écoles de pilotage qui permettent à de nombreux jeunes de vivre leur passion.

---

28 avril 2021

**\*\* Avis habitant St-Remy les Cheuvreuses \*\*** Bonjour, je suis en total désaccord avec cette proposition. Même si il est de la responsabilité des usagers de l'aérodrome de respecter les trajectoires de vol, il est intolérable que certains riverains, après s'être installés au bord de l'aérodrome, puissent forcer à la quasi "fermeture" de ce dernier.

Le village de Toussus-le-Noble me semble remplis de pavillons assez neufs...

---

28 avril 2021

**\*\* soutien au projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\***  
**\*\*** En vertu des raisons évoquées par le Comité Régional Ile de France, je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation du terrain de Toussus le Noble adopté au CCE du 29 mars 2021.

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021. Cet aérodrome est vital pour l'économie locale et régionale, outre son rôle historique.

---

28 avril 2021

**\*\* Honte à ceux qui veulent faire honte aux hélicoptéristes. [ \*\*\*\*\* ], CPL(H) \*\*** Que ceux qui se plaignent du bruit des hélicoptères, avant d'en restreindre l'utilisation, songent à l'appel au secours qu'ils lanceront un jour, pour eux, leurs familles, leurs amis etc...pour que l'hélicoptère vienne les sauver !

S'il n'y en a plus au bout du fil, qu'ils se repentent, mais il sera trop tard, de leur opposition aux vols, d'apprentissage, d'entraînement, de perfectionnement ; d'entretien des compétences,

absolument indispensables à la sécurité publique...

L'hélico shaming se retournera un jour ou l'autre contre leurs séides...Enfoncez-vous bien ce clou dans votre pauvre tête !

---

28 avril 2021

**\*\* Consultation - Modifications conditions utilisation aérodrome Toussus - Je suis favorable \*\***

Bonjour,

En tant qu'utilisateur de la plateforme (membre de l'aéroclub ATCF), je suis entièrement favorable aux modifications proposées dans l'arrêté.

Le rôle économique de la plateforme de Toussus est important et notamment dans le cadre de la formation et du perfectionnement des pilotes. Les mesures proposées permettent de conforter ce rôle en bonne intelligence avec l'environnement.

Cordialement

---

28 avril 2021

**\*\* Aérodrome de Toussus-le-Noble \*\***

Toussus est un atout économique, social et culturel essentiel de la région. Pour les jeunes qui souhaitent faire des études dans l'aéronautique, Toussus est indispensable car Orly, ROissy sont beaucoup trop loin. Les aéroclubs permettent à nos jeunes de vivre leur passion qui deviendra peut être un métier. Ne les privons pas de ce bel espace.

---

28 avril 2021

**\*\* conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Toussus est un atout économique, social et culturel essentiel de la région. Pour les jeunes qui souhaitent faire des études dans l'aéronautique, Toussus est indispensable car Orly, ROissy sont beaucoup trop loin. Les aéroclubs permettent à nos jeunes de vivre leur passion qui deviendra peut être un métier. Ne les privons pas de ce bel espace.

---

28 avril 2021

**\*\* Mesures insuffisantes ! \*\***

La vallée de Chevreuse est un poumon vert à protéger. Les vols incessants des avions de tourisme et des hélicoptères apportent pollution et nuisances sonores à l'ensemble des habitants et des usagers du Parc.

Comment est-il encore acceptable de maintenir une telle activité qui, pour le bénéfice d'une minorité, nuit à la majorité de citoyens (et contribuables) ?

Les mesures proposées restent très largement insuffisantes. Il faut mettre en place des mesures efficaces :

mise hors service de tous les aéronefs bruyants et polluants,

éviction de l'activité des hélicoptères (sauf opérations spéciales),

interdiction de tous les vols touristiques,

suspension de tous les vols de 12h à 16h les weekends et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

28 avril 2021

**\*\* zone bleue magny creesly \*\***  
d'accord pour une zone bleue creesly magny bourg

ou nous subissons un véritable enfer depuis 2019

(tours de piste et départs sur vallée de Chevreuse)

---

28 avril 2021

**\*\* Riverain fortement impacté par les nuisances aériennes \*\*** Vivant à Gif sur Yvette dans le quartier Courcelles depuis plus de 15 ans, l'aggravation des nuisances aériennes depuis 5 ans est insupportable.

Concernant les modifications proposées,

vols hélicoptère extrêmement bruyant : pourquoi seulement sont concernés les vols inférieurs à 20 min, le bruit est-il différent si les vols sont plus long !!!

Quid des restrictions en semaine et hors jours fériés, pensez-vous aux personnes travaillant à domicile, en télétravail, aux personnes âgées etc.

Toutes les contraintes sont pour les riverains qui voient leurs conditions de vie et de travail dégradés, à qui vont les bénéfiques,

Quid de la transition écologique !

---

28 avril 2021

**\*\* Consultation publique aeroport de Toussus le Noble \*\*** Pour la tranquillité des voisins, les restrictions de jour férié et de week-end vont dans le bon sens.

C'est aussi une incitation pour ne pas fermer cet aéroport à investir dans des moteurs électriques et batteries performantes.

L'Europe doit aussi engager plus de moyens pour l'avènement de moteur à hydrogène.

---

28 avril 2021

**\*\* Enquete Publique arrêté TOUSSUS \*\***

Je demande l'annulation du vote de cet arrêté présenté à la CCE du 29 mars 2021 ainsi que le rejet de l'arrêté, aux motifs suivants :

Par arrêté inter-préfectoral n° 76.2021.03..04-00005 du 4 mars 2021, le préfet des Yvelines a procédé à la nomination au collège des collectivités territoriales de représentants nouveaux de communes en rien impactées par les survols des avions et hélicoptères de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (Plaisir, Versailles, Viroflay, Saclay). Ont été corrélativement évincés du vote en CCE plusieurs des représentants élus des communes survolées.

Ce remaniement, effectué à la veille de la réunion de la CCE, a ainsi conduit à inverser le sens du vote. Celui-ci ne peut donc qu'être considéré comme vicié et doit être annulé.

De surcroît, les quelques mesures de l'arrêté présentées au vote ont été élaborées sans aucune participation des représentants des habitants des communes survolées et, en dépit de leur opposition formelle, imposées à prise de décision à la CCE.

Tant le procédé que l'insuffisance des propositions fixées par l'arrêté, totalement marginales au regard des fortes nuisances occasionnées par les survols et pérennisant de fait la situation actuelle, justifiant la présente demande de n'y pas réserver suite.

Sur le fond, je demande que soit établi, en lieu et place, un nouvel arrêté sur la base des demandes ci-dessous formulées par plus de 3 000 habitants des communes survolées, soutenues par leurs maires, et communiqués le 25 septembre 2021 à M. le Préfet des Yvelines.

- mise hors service sous délai d'un an de tous les aéronefs bruyants et polluants, seuls les avions électriques et de IP supérieur à 100 étant autorisés
- éviction de l'activité des hélicoptères, excepté celle correspondant à des opérations d'entretien.

- interdiction immédiate de tous vols touristiques ( avions et hélicoptères ).
- horaires de suspension de tous vols, de 12 heures à 16 heures les week-end et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

Bien respectueusement sollicitant toute considération et suite aux présentes .

[ \*\*\*\*\* ]

Habitant de GIF-sur-YVETTE

---

28 avril 2021

**\*\* creesly Magny les hameaux \*\***  
depuis 2019 augmentation de 200% du trafic (sources FlightAware)

Le quartier creesly bourg subit un enfer permanent (tours de pistes et envols vers Chevreuse)

un ou deux avions à basse altitude toutes les 20 secondes

les avions devraient passer éventuellement au dessus de la foret separant Chateaufort et magny.

Problème de santé ++ pour les habitants de tous âges teletravail impossible

impossible de sortir dehors .

Venez sur place Messieurs-Dames de la préfecture et de la DGAC

je vous invite à mettre un sonomètre dans mon jardin !!

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien \*\***

Bonjour,

J'apporte mon plein soutien à ce projet. Sauvegardons les aérodromes d'aviation légère et partageons cet espace de vie, de faune et de nature.

Partageons et acceptons donc tous les contraintes des autres sans s'y soumettre sans concertation et compromis

---

28 avril 2021

**\*\* Toussu-le-Noble. Réponse à la consultation du public. \*\*** Un commentaire préalable : je regrette que la nouvelle loi en cours de discussion au Parlement sur le Changement Climatique n'évoque pas le cas de cette aviation légère de loisirs, consommatrice d'hydrocarbures et génératrice de CO<sup>2</sup> dans des proportions importantes rapportées à la personne transportée.

Je salue cependant l'avancée de l'arrêté soumis à notre consultation.

Sa faiblesse est de ne concerner que les "tours de pistes" (avions légers) ou les vols circulaires (hélicoptères), en faisant abstraction des vols touristiques "non circulaires" qui empoisonnent la vie des nombreux habitants survolés quotidiennement, sur leur trajectoire au décollage ou à l'atterrissage.

Sans interdire (pour le moment?) tous ces vols, je souhaite vivement qu'on en limite au moins la nuisance en interdisant de vol à Toussus-le-Noble tous les avions ne répondant pas aux critères de la classification CALIPSO. La nuisance sonore la plus importante provient en effet de quelques machines (moins de dix, à mon avis) mono ou bimoteurs non insonorisés.

---

28 avril 2021

**\*\* Toussus-le-Noble. Réponse à la consultation du public. \*\*** Un commentaire préalable : je regrette que la nouvelle loi en cours de discussion au Parlement sur le Changement Climatique n'évoque pas le cas de cette aviation légère de loisirs, consommatrice d'hydrocarbures et génératrice de CO<sup>2</sup> dans des proportions importantes rapportées à la personne transportée.

Je salue cependant l'avancée de l'arrêté soumis à notre consultation.

Sa faiblesse est de ne concerner que les "tours de pistes" (avions légers) ou les vols circulaires (hélicoptères), en faisant abstraction des vols touristiques "non circulaires" qui empoisonnent la vie des nombreux habitants survolés quotidiennement, sur leur trajectoire au décollage ou à l'atterrissage.

Sans interdire (pour le moment?) tous ces vols, je souhaite vivement qu'on en limite au moins la nuisance en interdisant de vol à Toussus-le-Noble tous les avions ne répondant pas aux critères de la classification CALIPSO. La nuisance sonore la plus importante provient en effet de quelques machines (moins de dix, à mon avis) mono ou bimoteurs non insonorisés.

---

28 avril 2021

**\*\* Rejet de cet arrêté \*\***

Ces 10 mesures proposées ne sont que des mesurette qui ne diminueront pas les nuisances.

il conviendrait avant tout de supprimer les avions bruyants et faire en sorte que les réglementations concernant les trajectoires de vol et l'altitude soient respectées .

Seul un contrôle strict du respect des réglementations avec sanction à l'appui pourrait améliorer les choses.

signé un riverain excédé

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien du compromis sur le projet d'arrêté concernant Toussus Le Noble \*\*** Ce projet est un bon compromis. Je soutiens l'arrêté et souhaite que se maintienne l'activité aéronautique à Toussus, l'un des premiers aérodromes de France créée en 1907 !

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* docteur es Sciences \*\***  
Je m'oppose à cet arrêté

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

28 avril 2021

**\*\* ETOUFFEMENT SANS CONTRE PARTIE \*\***  
**ETOUFFEMENT SANS CONTREPARTIE**

Toussus le Noble est le plus grand terrain d'aviation générale de France et un centre de formation professionnel. Des centaines de pilotes professionnels y sont formés chaque année. Des pilotes professionnels qui deviennent pilotes de lignes, pilote en aviation d'affaire, travailleur aérien ou même instructeurs professionnels.

Nous avons participé, au travers de l'UAT au CCE du 29 mars 2021. Nous avons validé le vote positif effectué ce jour-là.

Cependant, ce CCE ne règle rien car au cœur des décisions figurent déjà les germes de l'étouffement du terrain : élargissement et transformation des zones bleues des cartes VAC en zone de survol interdit (alors que dans la réglementation actuelle il s'agit de zone de survol à éviter), création d'une nouvelle classe de bruit A+, ...

Le CCE apporte de nouvelles contraintes aux usagers du terrains sans aucune contrepartie de la part des autorités, des communes, des riverains concernant la pérennité de nos activités. Au contraire une approche sournoise se fait. J'en prends pour exemple la classe A Calipso qui devrait nous redonner un peu de liberté opérationnelle et qui, en fait, est un piège. Imaginons que nous investissions lourdement dans la mise en place de silencieux pour nos 15 Cessna. Et bien, à peine équipés, va être créée la classe A+ pour les avions électriques et les tout petit avions à moteur Rotax et équivalent. Et à ce moment-là, la limite va se resserrer et nos efforts auront été vains. Nos ressources financières auront été dilapidés pour rien et ces ressources auront disparues ne pouvant plus contribuer à l'emploi et à l'investissement utile. Le jour prochain ou la nouvelle génération d'avions vertueux sera là, nos ressources, elles, auront disparues dans la quête vaine d'un objectif qui se modifie au fur et à mesure que l'on s'en approche.

Concession sans contrepartie !

Pendant ce temps, l'administration qui devrait défendre nos activités, la DGAC, ne propose rien et, pire, bloque même les bonnes idées :

Refus d'étudier l'évolution de l'espace aérien permettant de réduire sensiblement le bruit en réhaussant les altitudes d'approches et de circuits.

Refus de créer des points d'entrée supplémentaires pour alléger l'unique point Sierra et réduire la concentration des nuisances.

Aucun accompagnement de la transition vers une aviation plus vertueuse.

Aucune initiative ou même idée permettant de sortir de la difficulté.

100% des initiatives et idées proviennent des usagers et sont quasiment systématiquement confrontées à un refus sans étude.

Pendant ce temps, d'autres administrations refusent de faire leur travail en toute honnêteté intellectuelle pour défendre la loi et les intérêts de tous :

Refus de lancer la mise à jour du plan d'exposition au bruit.

Refus d'appliquer les lois sur l'antériorité des nuisances

Autorisations de permis de construire dans des zones exposées au bruit.

Etouffement sans contrepartie !

Il est évident que si rien n'est fait pour mettre une règle claire de préservation du terrain et ainsi protéger les emplois, les investissements et l'activité historique, alors nous sommes gravement en danger de mort.

Quand le gouvernement, représenté par ses préfets va-t-il faire arrêter l'expansion immobilière qui étouffent le terrain en toute connaissance de cause ? L'attitude de certaines municipalités est clairement illégale et trompeuse vis-à-vis de leurs futurs administrés.

Quand le gouvernement va-t-il imposer à la DGAC d'étudier et de trouver des solutions concernant l'espace aérien (n'oublions pas qu'aux Etats Unis il existent des couloirs VFR au-dessus de certains des aéroports les plus important au monde) ? C'est faisable.

Nous, les usagers, demandons que soit établie une sanctuarisation de l'aéroport et de son environnement permettant à l'activité de se poursuivre tout en respectant les riverains.

Nous demandons de pouvoir, comme tout administré, avoir une stabilité de vision et pouvoir nous projeter dans nos activités utiles à tous.

La prochaine génération d'avion se développe pendant que nous écrivons ces lignes. Les entreprises de formation n'attendent que ça.

Il est techniquement possible de faire des améliorations aujourd'hui et de préparer aussi un avenir ou la rencontre avec les riverains va se faire.

Il faut juste ne pas nous étouffer sans contrepartie avant.

---

28 avril 2021

**\*\* ETOUFFEMENT SANS CONTRE PARTIE \*\***  
**ETOUFFEMENT SANS CONTREPARTIE**

Toussus le Noble est le plus grand terrain d'aviation générale de France et un centre de formation professionnel. Des centaines de pilotes professionnels y sont formés chaque année. Des pilotes professionnels qui deviennent pilotes de lignes, pilote en aviation d'affaire, travailleur aérien ou même instructeurs professionnels.

Nous avons participé, au travers de l'UAT au CCE du 29 mars 2021. Nous avons validé le vote positif effectué ce jour-là.

Cependant, ce CCE ne règle rien car au cœur des décisions figurent déjà les germes de l'étouffement du terrain : élargissement et transformation des zones bleues des cartes VAC en zone de survol interdit (alors que dans la réglementation actuelle il s'agit de zone de survol à éviter), création d'une nouvelle classe de bruit A+, ...

Le CCE apporte de nouvelles contraintes aux usagers du terrains sans aucune contrepartie de la part des autorités, des communes, des riverains concernant la pérennité de nos activités. Au contraire une approche sournoise se fait. J'en prends pour exemple la classe A Calipso qui devrait nous redonner un peu de liberté opérationnelle et qui, en fait, est un piège. Imaginons que nous investissions lourdement dans la mise en place de silencieux pour nos 15 Cessna. Et bien, à peine équipés, va être créée la classe A+ pour les avions électriques et les tout petit avions à moteur Rotax et équivalent. Et à ce moment-là, la limite va se resserrer et nos efforts auront été vains. Nos ressources financières auront été dilapidés pour rien et ces ressources auront disparues ne pouvant plus contribuer à l'emploi et à l'investissement utile. Le jour prochain ou la nouvelle génération d'avions vertueux sera là, nos ressources, elles, auront disparues dans la quête vaine d'un objectif qui se modifie au fur et à mesure que l'on s'en approche.

Concession sans contrepartie !

Pendant ce temps, l'administration qui devrait défendre nos activités, la DGAC, ne propose rien et, pire, bloque même les bonnes idées :

Refus d'étudier l'évolution de l'espace aérien permettant de réduire sensiblement le bruit en réhaussant les altitudes d'approches et de circuits.

Refus de créer des points d'entrée supplémentaires pour alléger l'unique point Sierra et réduire la concentration des nuisances.

Aucun accompagnement de la transition vers une aviation plus vertueuse.

Aucune initiative ou même idée permettant de sortir de la difficulté.

100% des initiatives et idées proviennent des usagers et sont quasiment systématiquement confrontées à un refus sans étude.

Pendant ce temps, d'autres administrations refusent de faire leur travail en toute honnêteté intellectuelle pour défendre la loi et les intérêts de tous :

Refus de lancer la mise à jour du plan d'exposition au bruit.

Refus d'appliquer les lois sur l'antériorité des nuisances

Autorisations de permis de construire dans des zones exposées au bruit.

Etouffement sans contrepartie !

Il est évident que si rien n'est fait pour mettre une règle claire de préservation du terrain et ainsi protéger les emplois, les investissements et l'activité historique, alors nous sommes gravement en danger de mort.

Quand le gouvernement, représenté par ses préfets va-t-il faire arrêter l'expansion immobilière qui étouffent le terrain en toute connaissance de cause ? L'attitude de certaines municipalités est clairement illégale et trompeuse vis-à-vis de leurs futurs administrés.

Quand le gouvernement va-t-il imposer à la DGAC d'étudier et de trouver des solutions concernant l'espace aérien (n'oublions pas qu'aux Etats Unis il existent des couloirs VFR au-dessus de certains des aéroports les plus important au monde) ? C'est faisable.

Nous, les usagers, demandons que soit établie une sanctuarisation de l'aéroport et de son environnement permettant à l'activité de se poursuivre tout en respectant les riverains.

Nous demandons de pouvoir, comme tout administré, avoir une stabilité de vision et pouvoir nous projeter dans nos activités utiles à tous.

La prochaine génération d'avion se développe pendant que nous écrivons ces lignes. Les entreprises de formation n'attendent que ça.

Il est techniquement possible de faire des améliorations aujourd'hui et de préparer aussi un avenir où la rencontre avec les riverains va se faire.

Il faut juste ne pas nous étouffer sans contrepartie avant.

---

27 avril 2021

\*\* Oui, mais... \*\*

Bonjour,

J'ai pris connaissance avec attention de cette consultation.

Je trouve déplorable d'en arriver à interdire les vols de certains avions légers le we, seuls moments où les pilotes qui travaillent peuvent pratiquer un peu.

Je comprends qu'il faille faire attention au bruit... et interdire les hélico (qui font bcp de bruit) est déjà une grande avancée.

L'aviation légère évolue de plus en plus vers des systèmes silencieux ; pot d'échappement avec silencieux auj., demain avion électrique ou à hydrogène...

il faut prendre son mal en patience, et l'interdiction n'est pas une solution.

Quand on s'installe à la campagne, on doit s'attendre à des chants de coqs et les apprécier...

Quand on s'installe près d'un aérodrome, on doit s'attendre à des bruit d'avions et les apprécier. J'avoue que ca ne me dérange pas du tout, bien au contraire.

---

27 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Préservez l'aviation de loisir à Toussus ! \*\*** L'aviation privée sur la plateforme de Toussus doit être protégée pour de multiples raisons :

le plaisir de voler, proposé par les aéroclubs associatifs, ne devrait pas être réservé aux quelques propriétaires d'avions de luxe

l'aviation de loisir permet d'éveiller des vocations diverses, notamment pour les nombreux métiers de l'aérien

sans l'aviation privée, l'aérodrome deviendra vite la proie des promoteurs immobiliers, qui s'empresseront de bétonner un des rares espaces dégagés qui restent sur le plateau de Saclay. Les riverains n'y gagneront que des nuisances supplémentaires.

Enfin les nuisances sonores peuvent être largement réduites par la régulation de la vitesse, la restriction du nombre d'avions en tour de piste, et peut-être surtout la réduction du trafic hélicoptère.

---

27 avril 2021

**\*\* SILENCE !! Et pas que le weekend ! \*\*** Je suis consternée par les mesurètes proposées dans cet arrêté.

Quelques améliorations pour le weekend, et quid de la semaine??

A l'heure du télétravail à outrance, je ne peux ni travailler dans mon jardin ni même ouvrir les fenêtres à cause du bruit assourdissant et incessant des avions (Les hélicoptères, c'est encore pire). Sans compter le non-respect de la vie privée et de la sécurité de ma famille avec des avions qui survolent si bas mon domicile qu'ils touchent presque la cime des arbres.

Il y a pourtant suffisamment de zones non habitées dans les environs pour ne pas avoir à survoler les zones pavillonnaires. Et utiliser des avions moins bruyants, c'est possible, vous l'avez fait avant le 1er confinement.

Donc merci de respecter les règles de base élémentaires pour que nous puissions tous cohabiter sereinement.

Si aucunes mesures efficaces ne sont mises en place dans les semaines qui viennent (et je ne parle pas de mois, ni encore moins d'années), c'est purement et simplement la fermeture de l'aérodrome de Toussus le Noble qu'il convient d'envisager.

Il y a urgence !! On n'en peut plus !

Je suis ouverte à participer à des réunions de travail pour trouver des solutions efficaces et rapidement.

Cordialement,

Famille de Magny les Hameaux (Cressely)

---

27 avril 2021

**\*\* SILENCE !! Et pas que le weekend ! \*\*** Je suis consternée par les mesurettees proposées dans cet arrêté.

Quelques améliorations pour le weekend, et quid de la semaine??

A l'heure du télétravail à outrance, je ne peux ni travailler dans mon jardin ni même ouvrir les fenêtres à cause du bruit assourdissant et incessant des avions (Les hélicoptères, c'est encore pire). Sans compter le non-respect de la vie privée et de la sécurité de ma famille avec des avions qui survolent si bas mon domicile qu'ils touchent presque la cime des arbres.

Il y a pourtant suffisamment de zones non habitées dans les environs pour ne pas avoir à survoler les zones pavillonnaires. Et utiliser des avions moins bruyants, c'est possible, vous l'avez fait avant le 1er confinement.

Donc merci de respecter les règles de base élémentaires pour que nous puissions tous cohabiter sereinement.

Si aucunes mesures efficaces ne sont mises en place dans les semaines qui viennent (et je ne parle pas de mois, ni encore moins d'années), c'est purement et simplement la fermeture de l'aérodrome de Toussus le Noble qu'il convient d'envisager.

Il y a urgence !! On n'en peut plus !

Je suis ouverte à participer à des réunions de travail pour trouver des solutions efficaces et rapidement.

Cordialement,

Famille de Magny les Hameaux (Cressely)

---

27 avril 2021

**\*\* Fermeture de l'aerodrome - Arret des nuisances sonore \*\*** Oui a la fermeture de l'aerodrome.

Trop de nuisance sonore, non respect des horaires, ce sont les memes avions qui passent repassent et nos oreilles trépassent. Impossible d'avoir une conversation, obligés de ce taire et de parler entre 2 avions.

On met un radar de bruit pour les motos en vallée de chevreuse et rien n'est fait pour les avions qui font du bruit et pas uniquement que le dimanche.....

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Accord favorable avec remarque \*\***

Les contraintes sont uniquement supportées par les usagers aéronautiques de l'aérodrome qui ne gagnent que le droit de poursuivre leurs activités sous liberté encadrée. Il serait également bienvenu qu'une obligation légale d'information soit faite aux promoteurs, vendeurs, agences immobilières sur les nuisances possibles avant la signature d'un contrat de vente d'un bien immobilier ou de terrain constructible dans le périmètre des nuisances du terrain d'aviation.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***  
Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***  
Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***  
Pour les motif évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au projet \*\***

Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Contre l'arrêté votant les 10 mesures sensées améliorer la situation des riverains \*\*** L'expérience du confinement / dé-confinement vécue au printemps 2020 fut l'occasion d'une double prise de conscience. Celle du bonheur de vivre dans un environnement calme et serein pendant le confinement d'une part, et celle exécrable du tohu-bohu de l'activité aéronautique lors du dé-confinement d'autre part.

Cette transition brutale suscita une vive réaction de ras-le-bol de la part d'une majorité de riverains et renforça leur détermination de ne plus tolérer cet état de fait.

En témoigne le large écho, riche en commentaires, que reçut la pétition ( plus de 3000 signatures) lancée en juin 2020, avec l'adhésion massive des signataires à deux revendications phares, la baisse régulée du trafic et l'éviction programmée des avions bruyants (IP inf.100) et polluants.

Des négociations suivirent, avec l'injonction claire de la Préfecture à l'endroit de la DGAC et d'ADP de trouver des solutions significatives et le soutien de nos élus signant en conseil municipal une motion reprenant les points de la pétition, alimentèrent l'espoir.

Espoir hélas balayé lors de la présentation par M. le Secrétaire Général, au cours de la CCE du 29 mars 2021, de 10 mesures sensées apporter une amélioration de la situation.

En effet ces mesures, en ne régulant que marginalement l'activité aéronautique, dans le temps et dans l'espace et réservées à certains aéronefs seulement, auront pour unique effet le déplacement spatio-temporel des nuisances, sans aucune amélioration globale perceptible.

Contrairement au discours martelé par M. le Secrétaire Général, ces mesures attestent de la volonté politique de maintenir coûte que coûte le statu quo.

Pas question de négocier sur le volume du trafic, ni sur une reconversion rapide de la flotte !

En attendant de voir se réaliser leur ambition d'un aérodrome du futur, écologique et innovant, alimenté par une intense propagande de l'arrivée imminente d'une aviation électrique, l'unique préoccupation des décideurs politiques est de gagner du temps, le temps nécessaire à la concrétisation hypothétique de leur rêve, en faisant fi des revendications des riverains.

En parfaite contradiction avec nombre de lois, de recommandations et d'études, sous couvert de concertations aux allures de démocratie participative, les décideurs politiques dénie aux riverains le « droit de vivre dans un environnement respectueux de leur santé ».

Déni cyniquement attesté par une augmentation de 20 % du trafic (2018/2019) et le soutien appuyé d'une activité, pour l'essentiel de loisir, pratiquée par une minorité d'usagers au détriment de l'intérêt général représenté par une majorité des riverains.

Devant cette nouvelle désillusion, las d'être manipulée, je vote CONTRE cet arrêté.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

À noter que l'arrivée des avions électriques type Velis Electro devrait sans doute encore améliorer la situation.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), j'approuve et soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Abrogation des règles actuelles \*\***

Bonjour,

Les habitants ont des revendications qui n'ont pas lieu d'être puisqu'ils ont choisi délibérément d'habiter à proximité de l'aéroport.

Cet aéroport comme d'autres en Ile de France sert de base de formation et de lieu d'exercice d'activités professionnelles primordiales pour notre société. Nombreux pilotes d'hélicoptère / avion dans le civil comme dans le militaire commencent par la filière générale. Ces vocations se confirment par les vols d'initiations avant d'aller sur les formations.

En conséquence de quoi toute limitation gênant l'activité n'est pas envisageable surtout lorsque le covid met à terre toute l'activité et qu'on demande à cette industrie d'évoluer vers le décarbonné.

On ne peut pas construire l'avenir en reniant notre passé et en abandonnant les activités déjà en place.

Le cycle de création / fabrication / homologation pour avoir une fiabilité irréprochable nécessite du temps et toutes les expérimentations se feront à partir de bases existantes.

Aucun doute que l'aviation décarbonnée et plus silencieuse arrivera dans les prochaines années, l'avion électrique première génération est déjà en place mais ne peut substituer que la première phase de la formation avion.

Les générations suivantes permettront beaucoup plus de chose à n'en point douter mais pour cela il faut pouvoir investir et il faut donc permettre la libre exploitation des entreprises de leur parc actuels. A défaut cela ne fera que repousser les investissements pour passer sur de nouvelles générations d'appareils.

Avec les taxes et le prix de carburant de plus en plus lourd grevant déjà les comptes des entreprises comme des associations aéroclubs, cela ralentit déjà fortement la capacité d'innovation et d'investissement de ces structures. Enlever des créneaux horaires même le WE prive ces structures de revenus.

Une personne en reconversion vers les métiers de l'aérien ou un jeune voulant démarrer sa formation en parallèle de ses études viendra prendre ses cours le WE. Empêcher les tours de piste le WE c'est priver ces structures de ces élèves et cela reporte le trafic sur d'autres aérodromes / aéroports ce qui va générer des problèmes sur d'autres terrains.

Il vaut mieux répartir les formations sur plusieurs terrains que de les concentrer.

C'est pour quoi je suis contre toute forme de limitation et de discrimination des appareils.

Bien cordialement

---

27 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble adopté en CCE du 29 mars 2021.

---

27 avril 2021

**\*\* Soutien sans faille pour le maintien de l'activité sur l'aéroport de Toussus le Noble \*\*** D'abord un peu de bon sens, l'aéroport était là bien avant beaucoup de riverains, avec quelques neurones fonctionnant normalement il est aisé de comprendre qu'il va y avoir forcément des nuisances lorsqu'on achète une maison aux alentours d'un aéroport.

Toussus c'est des emplois, environs 400, c'est aussi un espace naturel de plusieurs hectares dédié à la biodiversité puisque l'activité aéronautique utilise comme sur beaucoup d'aéroports qu'environ un tiers de la surface selon la configuration et l'implantation, le reste étant naturellement protégé.

Toussus c'est aussi plusieurs centres de formation pour beaucoup de métiers de l'aérien et pas que pour les pilotes.

maintenant il est souhaitable et nécessaire que tout le monde s'entende, riverains comme usagers de l'aéroport, avec de la bonne volonté de part et d'autre et du bon sens cela doit être possible, à condition que les propositions des uns et des autres soient raisonnables. Il est hors de question d'accepter d'arrêter l'exploitation de l'aéroport ou de mettre de telles restrictions que cela reviendrait au même. Il est aussi normal de respecter la tranquillité des riverains en trouvant des solutions acceptables et raisonnables pour l'équilibre financier des aéroclubs. Entre gens de bonne volonté il y a je n'en doute pas moyen de s'entendre.

Il est aussi indispensable de geler immédiatement tout projet de construction immobilière afin de ne pas hypothéquer l'avenir de la plate-forme et créer d'autres sources de mécontentement et de tension.

---

27 avril 2021

**\*\* Intérêts de l'aérodrome de Toussus \*\*** Il est important que l'aérodrome de Toussus le Noble puisse continuer à fonctionner. Cet aérodrome porte une part significative de l'histoire de l'aviation. Plutôt que d'imposer des interdictions il faut que tout le monde travaille ensemble pour faciliter la transition vers des appareils plus modernes et respectueux de l'environnement. Les premiers appareils électriques volent déjà, de nombreux projets innovants sont à l'étude, il faut aider à les faire émerger. De plus si l'aérodrome disparaît je vois de là le bonheur des promoteurs et l'espace de biodiversité actuel ne sera pas long à disparaître.

---

27 avril 2021

**\*\* Avis favorable au projet d'arrêté \*\***

Bonjour,

Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

La collapsologie, c'est certainement bien pour certains, mais pas pour tous !

Cordialement,

---

27 avril 2021

**\*\* Avis favorable au projet d'arrêté \*\***

Bonjour,

Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

En général, les prises de position ayatolesques desservent avant tout celles et ceux qui les formulent...

Cordialement,

---

27 avril 2021

**\*\* Perte de temps et d'énergie \*\***

Quand les élus votent contre la population qu'ils représentent cela pose problème, il n'y a pas besoin d'enquête publique pour comprendre l'immoralité de cet arrêté.

Cet arrêté comme le précédent ne prend pas en compte les entrées et sorties comme si les avions arrivaient par magie au niveau des tours de pistes, il aura la même fin provoquant la même colère des habitants de la Vallée...

Le point Sierra, situé au niveau d'une gare (zone à urbaniser) est une erreur qui n'est même pas abordée par les pouvoirs publics.

Il faut que le législateur, prenne son courage à deux mains pour mettre en place les outils permettant la baisse de trafic.

Ces camouflets mis en place pour cacher ce manque de courage politique est une perte de temps et d'énergie pour tous.

---

27 avril 2021

**\*\* Perte de temps et d'énergie \*\***

Quand les élus votent contre la population qu'ils représentent cela pose problème, il n'y a pas besoin d'enquête publique pour comprendre l'immoralité de cet arrêté.

Cet arrêté comme le précédent ne prend pas en compte les entrées et sorties comme si les avions arrivaient par magie au niveau des tours de pistes, il aura la même fin provoquant la même colère des habitants de la Vallée...

Le point Sierra, situé au niveau d'une gare (zone à urbaniser) est une erreur qui n'est même pas abordée par les pouvoirs publics.

Il faut que le législateur, prenne son courage à deux mains pour mettre en place les outils permettant la baisse de trafic.

Ces camouflets mis en place pour cacher ce manque de courage politique est une perte de temps et d'énergie pour tous.

---

27 avril 2021

**\*\* TRANSPORTS Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Bonjour,

Je suis favorable

---

27 avril 2021

**\*\* TRANSPORTS Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Bonjour,

Je suis favorable à ces mesures.

Une amélioration serait d'autoriser sans limitation les tours de piste au avion A et B du classement calypso.

D'autre part, cette amélioration permettrait aussi de distinguer les avions électriques qui sont notre avenir environnementale en intégrant les émissions sonores.

---

27 avril 2021

**\*\* Tousses le noble consultation du public \*\*** Bonjour,

Je suis favorable à ces mesures.

Une amélioration serait d'autoriser sans limitation les tours de piste au avion A et B du classement calypso.

D'autre part, cette amélioration permettrait aussi de distinguer les avions électriques qui sont notre avenir environnementale en intégrant les émissions sonores.

---

26 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus. \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-noble adopté au CCE du 29 Mars 2021.

---

26 avril 2021

**\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus. \*\*** Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-noble adopté au CCE du 29 Mars 2021.

---

26 avril 2021

**\*\* Consultation du public Aerodrome de TOUSSUS le Noble \*\*** Je vote OUI

---

26 avril 2021

**\*\* Consultation du public Aerodrome de TOUSSUS le Noble \*\*** Je vote OUI

---

26 avril 2021

**\*\* Poursuite de l'activité de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Bonjour. Je signe la pétition pour la conservation de l'activité de l'aérodrome de Toussus le Noble dans le cadre du respect des riverains par les pilotes et du respect des pilotes par les riverains. Pilote privé depuis 50 ans.

---

26 avril 2021

**\*\* Pour le maintien de la liberté de voler dans un contexte de dialogue apaisé \*\*** Le principe même de ces propositions sont liberticides et fondée sur des revendications locales.

Des mesures de réduction de nuisances sont mises en oeuvre autour de tous les aérodromes servant à l'aviation générale et permettent un dialogue constructif dès lors que toutes les parties souhaitent dialoguer.

Les revendications portées à Toussus le sont par un petit groupe de personnes pour lesquelles la discussion n'est pas une option. Je sais pouvoir compter sur les pouvoirs publics pour faire respecter le dialogue comme base du modèle des relations sociales apaisées en France.

---

26 avril 2021

**\*\* Avis Mitigé \*\***

Bonjour,

Bien que favorable à la réduction de nuisance autant que faire se peut, je pense que la réduction du nombre d'avion autorisés en tour de piste nuit a un entraînement efficace des pilotes et donc à la prévention des accidents.

Même si ces mesures sont un compromis acceptable, il ne faudrait pas que se crée un déséquilibre entre les contraintes des usagers du terrain et celles des communes avoisinantes. Il me semblerait assez logique, puisque tout le monde s'accorde à dire que le terrain apporte des nuisances aux riverain qu'un contrôle soit imposé aux communes concernant l'octroie de permis de construire à usage d'habitation dans une telle zone.

On ne peut pas décevement accorder des permis de construire et soutenir ensuite des combats contre les nuisances qui existaient bien avant l'arriver des habitations.

On peut rappeler que le terrain existe depuis les années 1910 et qu'il a même été question dans les années 70 d'en faire un aérodrome d'affaire, ceci il y a donc environ 50 ans, bien avant que les riverains qui se plaignent aujourd'hui n'habitent à proximité.

On peut également noter une certaine hypocrisie de la part des riverains qui consiste à acheter un bien immobilier dans une zone ou une nuisance est présente, négocier un prix plus bas justifié par cette présence et ensuite se battre pour qu'elle disparaisse et ensuite faire une grosse plus-value....

Pour conclure, la mise en place de ces nouvelles contraintes doit donc être accompagnée de contrôles et de contraintes sur la délivrance des permis de construire aux alentours

---

26 avril 2021

\*\* Comité Régional Aéronautique d'Ile de France - Consultation publique aérodrome de Toussus le Noble \*\* Le contexte

L'aérodrome de Toussus le Noble s'est créé en 1907 ; il accueille depuis ce temps là des activités aéronautiques employant de nombreux salariés : des entreprises de maintenance d'aéronefs, des écoles privées de pilotage pour des formations de pilotes professionnels avion et hélicoptère, une école d'application et de formation de mécaniciens, des start-up, des aéroclubs qui délivrent des licences de pilote privé (PPL) offrant des perspectives de formation aux métiers de l'aéronautique, ainsi que pour des jeunes scolaires la formation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) en collaboration avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui l'aérodrome de Toussus le Noble est le 3<sup>ème</sup> aérodrome de France par son importance économique et son activité.

La situation

La région proche de l'aérodrome s'est fortement urbanisée dans les dernières décennies. Les Plans d'urbanisation (PLU) omettant trop souvent d'informer les nouvelles populations de la présence d'une activité aéronautique. De cela il résulte des incompréhensions qui auraient pu être évitées en maîtrisant l'urbanisme et en informant en amont les nouveaux arrivants.

L'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 modifié, relatif aux conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble a imposé des contraintes fortes pour les usagers, permettant de répondre à des demandes de riverains des communes voisines.

En 2018, les représentants de l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble (UAT) et de l'Alliance Associative des riverains de l'aérodrome de Toussus-le Noble se sont rencontrés, dans un esprit de "respect mutuel" pour trouver des solutions acceptables à un fonctionnement compatible avec son environnement, tout en reconnaissant la légitimité d'une activité aéronautique sur l'aérodrome qui ne peut pas être remise en cause.

Ces rencontres ont permis de s'accorder sur une démarche partageant les objectifs suivants, réduire globalement et sensiblement les nuisances sonores produites par les activités aéronautiques de l'aérodrome de Toussus le Noble, privilégier les activités aéronautiques respectant l'environnement.

L'outil CALIPSO de mesure objectif des nuisances sonores initié par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a servi, entre autre initiatives, à trouver des solutions équilibrées, pour l'ensemble des plateformes nationales.

Les résultats de l'expérimentation conduite en 2019 ont été présentés lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 2 juillet 2020.

Les associations de riverains et certaines mairies, dans un contexte très particulier de post confinement, se sont prononcées massivement en faveur de l'abrogation de l'arrêté de 2019, malgré des avancées incontestables. La perception, négative, l'a emporté sur l'objectivité. Une partie des objectifs convenus entre les parties, ayant pourtant été atteints.

Les perspectives d'avenir

La valeur économique et stratégique de l'aérodrome de Toussus le Noble pour la région Ile de France mais aussi pour le territoire national, ne peut pas être remise en cause.

En effet cette valorisation est fondée sur un développement d'activités essentiellement liées à l'aéronautique, dans le cadre d'innovations éco-responsables et dans le respect de la biodiversité.

L'environnement Paris-Saclay est un facteur déterminant des potentialités de développement de l'aérodrome.

Cet aérodrome stratégiquement bien situé, est une vitrine et un atout du savoir-faire français dans le domaine aéronautique. Il représente également une opportunité exceptionnelle d'accueillir des "jeunes pousses" innovantes dans de nouvelles technologies permettant des évolutions vers du transport aérien décarboné. Il représente une pépinière de vocations pour des jeunes se destinant à des formations d'ingénieurs (par exemple ESTACA, école spécialisée dans la formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire, mobilités urbaines, naval).

Preuve de cette vocation l'aérodrome accueille dans ses aéroclubs le "FabLab avion électrique" innovation majeure conduite par la Fédération française aéronautique (FFA) en partenariat avec la DGAC et l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la DGAC présenté lors de la CCE du 29 mars 2021 constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans une démarche vertueuse, pour une insertion harmonieuse dans son environnement.

Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des aéronefs de nouvelle génération.

C'est pourquoi le Comité régional aéronautique Ile de France (CRAIF), délégation régionale de la FFA, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par la CCE du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

---

26 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus. \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-noble adopté au CCE du 29 Mars 2021.

26 avril 2021

\*\* Comité Régional Aéronautique d'Ile de France - Consultation publique aérodrome de Toussus le Noble \*\* Le contexte

L'aérodrome de Toussus le Noble s'est créé en 1907 ; il accueille depuis ce temps là des activités aéronautiques employant de nombreux salariés

: des entreprises de maintenance d'aéronefs, des écoles privées de pilotage pour des formations de pilotes professionnels avion et hélicoptère, une école d'application et de formation de mécaniciens, des start-up, des aéroclubs qui délivrent des licences de pilote privé (PPL) offrant des perspectives de formation aux métiers de l'aéronautique, ainsi que pour des jeunes scolaires la formation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) en collaboration avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui l'aérodrome de Toussus le Noble est le 3ème aérodrome de France par son importance économique et son activité.

La situation

La région proche de l'aérodrome s'est fortement urbanisée dans les dernières décennies. Les Plans d'urbanisation (PLU) omettant trop souvent d'informer les nouvelles populations de la présence d'une activité aéronautique. De cela il résulte des incompréhensions qui auraient pu être évitées en maîtrisant l'urbanisme et en informant en amont les nouveaux arrivants.

L'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 modifié, relatif aux conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble a imposé des contraintes fortes pour les usagers, permettant de répondre à des demandes de riverains des communes voisines.

En 2018, les représentants de l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble (UAT) et de l'Alliance Associative des riverains de l'aérodrome de Toussus-le Noble se sont rencontrés, dans un esprit de "respect mutuel" pour trouver des solutions acceptables à un fonctionnement compatible avec son environnement, tout en reconnaissant la légitimité d'une activité aéronautique sur l'aérodrome qui ne peut pas être remise en cause.

Ces rencontres ont permis de s'accorder sur une démarche partageant les objectifs suivants, réduire globalement et sensiblement les nuisances sonores produites par les activités aéronautiques de l'aérodrome de Toussus le Noble, privilégier les activités aéronautiques respectant l'environnement.

L'outil CALIPSO de mesure objectif des nuisances sonores initié par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a servi, entre autre initiatives, à trouver des solutions équilibrées, pour l'ensemble des plateformes nationales.

Les résultats de l'expérimentation conduite en 2019 ont été présentés lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 2 juillet 2020.

Les associations de riverains et certaines mairies, dans un contexte très particulier de post confinement, se sont prononcées massivement en faveur de l'abrogation de l'arrêté de 2019, malgré des avancées incontestables. La perception, négative, l'a emporté sur l'objectivité.

Une partie des objectifs convenus entre les parties, ayant pourtant été atteints.

Les perspectives d'avenir

La valeur économique et stratégique de l'aérodrome de Toussus le Noble pour la région Ile de France mais aussi pour le territoire national, ne peut pas être remise en cause.

En effet cette valorisation est fondée sur un développement d'activités essentiellement liées à l'aéronautique, dans le cadre d'innovations éco-responsables et dans le respect de la biodiversité.

L'environnement Paris-Saclay est un facteur déterminant des potentialités de développement de l'aérodrome.

Cet aérodrome stratégiquement bien situé, est une vitrine et un atout du savoir-faire français dans le domaine aéronautique. Il représente également une opportunité exceptionnelle d'accueillir des "jeunes pousses" innovantes dans de nouvelles technologies permettant des évolutions vers du transport aérien décarboné. Il représente une pépinière de vocations pour des jeunes se destinant à des formations d'ingénieurs (par exemple ESTACA, école spécialisée dans la formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire, mobilités urbaines, naval).

Preuve de cette vocation l'aérodrome accueille dans ses aéroclubs le "FabLab avion électrique" innovation majeure conduite par la Fédération française aéronautique (FFA) en partenariat avec la DGAC et l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la DGAC présenté lors de la CCE du 29 mars 2021 constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans une démarche vertueuse, pour une insertion harmonieuse dans son environnement.

Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des avions de nouvelle génération.

C'est pourquoi le Comité régional aéronautique Ile de France (CRAIF), délégation régionale de la FFA, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par la CCE du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

---

26 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus. \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-noble adopté au CCE du 29 Mars 2021.

---

26 avril 2021

\*\* Comité Régional Aéronautique d'Ile de France - Consultation publique aérodrome de Toussus le Noble \*\* Le contexte

L'aérodrome de Toussus le Noble s'est créé en 1907 ; il accueille depuis ce temps là des activités aéronautiques employant de nombreux salariés

: des entreprises de maintenance d'aéronefs, des écoles privées de pilotage pour des formations de pilotes professionnels avion et hélicoptère, une école d'application et de formation de mécaniciens, des start-up, des aéroclubs qui délivrent des licences de pilote privé (PPL) offrant des perspectives de formation aux métiers de l'aéronautique, ainsi que pour des jeunes scolaires la formation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) en collaboration avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui l'aérodrome de Toussus le Noble est le 3<sup>ème</sup> aérodrome de France par son importance économique et son activité.

#### La situation

La région proche de l'aérodrome s'est fortement urbanisée dans les dernières décennies. Les Plans d'urbanisation (PLU) omettant trop souvent d'informer les nouvelles populations de la présence d'une activité aéronautique. De cela il résulte des incompréhensions qui auraient pu être évitées en maîtrisant l'urbanisme et en informant en amont les nouveaux arrivants.

L'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 modifié, relatif aux conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble a imposé des contraintes fortes pour les usagers, permettant de répondre à des demandes de riverains des communes voisines.

En 2018, les représentants de l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble (UAT) et de l'Alliance Associative des riverains de l'aérodrome de Toussus-le Noble se sont rencontrés, dans un esprit de "respect mutuel" pour trouver des solutions acceptables à un fonctionnement compatible avec son environnement, tout en reconnaissant la légitimité d'une activité aéronautique sur l'aérodrome qui ne peut pas être remise en cause.

Ces rencontres ont permis de s'accorder sur une démarche partageant les objectifs suivants, réduire globalement et sensiblement les nuisances sonores produites par les activités aéronautiques de l'aérodrome de Toussus le Noble, privilégier les activités aéronautiques respectant l'environnement.

L'outil CALIPSO de mesure objectif des nuisances sonores initié par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a servi, entre autre initiatives, à trouver des solutions équilibrées, pour l'ensemble des plateformes nationales.

Les résultats de l'expérimentation conduite en 2019 ont été présentés lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 2 juillet 2020.

Les associations de riverains et certaines mairies, dans un contexte très particulier de post confinement, se sont prononcées massivement en faveur de l'abrogation de l'arrêté de 2019, malgré des avancées incontestables. La perception, négative, l'a emporté sur l'objectivité. Une partie des objectifs convenus entre les parties, ayant pourtant été atteints.

#### Les perspectives d'avenir

La valeur économique et stratégique de l'aérodrome de Toussus le Noble pour la région Ile de France mais aussi pour le territoire national, ne peut pas être remise en cause.

En effet cette valorisation est fondée sur un développement d'activités essentiellement liées à l'aéronautique, dans le cadre d'innovations éco-responsables et dans le respect de la biodiversité.

L'environnement Paris-Saclay est un facteur déterminant des potentialités de développement de l'aérodrome.

Cet aérodrome stratégiquement bien situé, est une vitrine et un atout du savoir-faire français dans le domaine aéronautique. Il représente également une opportunité exceptionnelle d'accueillir des "jeunes pousses" innovantes dans de nouvelles technologies permettant des évolutions vers du transport aérien décarboné. Il représente une pépinière de vocations pour des jeunes se destinant à des formations d'ingénieurs (par exemple ESTACA, école spécialisée dans la formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire, mobilités urbaines, naval).

Preuve de cette vocation l'aérodrome accueille dans ses aéroclubs le "FabLab avion électrique" innovation majeure conduite par la Fédération française aéronautique (FFA) en partenariat avec la DGAC et l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la DGAC présenté lors de la CCE du 29 mars 2021 constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans une démarche vertueuse, pour une insertion harmonieuse dans son environnement.

Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des aéronefs de nouvelle génération.

C'est pourquoi le Comité régional aéronautique Ile de France (CRAIF), délégation régionale de la FFA, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par la CCE du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

---

26 avril 2021

**\*\* Comité Régional Aéronautique d'Ile de France - Consultation publique aérodrome de Toussus le Noble \*\*** Le contexte

L'aérodrome de Toussus le Noble s'est créé en 1907 ; il accueille depuis ce temps là des activités aéronautiques employant de nombreux salariés : des entreprises de maintenance d'aéronefs, des écoles privées de pilotage pour des formations de pilotes professionnels avion et hélicoptère, une école d'application et de formation de mécaniciens, des start-up, des aéroclubs qui délivrent des licences de pilote privé (PPL) offrant des perspectives de formation aux métiers de l'aéronautique, ainsi que pour des jeunes scolaires la formation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) en collaboration avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui l'aérodrome de Toussus le Noble est le 3ème aérodrome de France par son importance économique et son activité.

La situation

La région proche de l'aérodrome s'est fortement urbanisée dans les dernières décennies. Les Plans d'urbanisation (PLU) omettant trop souvent d'informer les nouvelles populations de la présence

d'une activité aéronautique. De cela il résulte des incompréhensions qui auraient pu être évitées en maîtrisant l'urbanisme et en informant en amont les nouveaux arrivants.

L'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 modifié, relatif aux conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble a imposé des contraintes fortes pour les usagers, permettant de répondre à des demandes de riverains des communes voisines.

En 2018, les représentants de l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble (UAT) et de l'Alliance Associative des riverains de l'aérodrome de Toussus-le Noble se sont rencontrés, dans un esprit de "respect mutuel" pour trouver des solutions acceptables à un fonctionnement compatible avec son environnement, tout en reconnaissant la légitimité d'une activité aéronautique sur l'aérodrome qui ne peut pas être remise en cause.

Ces rencontres ont permis de s'accorder sur une démarche partageant les objectifs suivants, réduire globalement et sensiblement les nuisances sonores produites par les activités aéronautiques de l'aérodrome de Toussus le Noble, privilégier les activités aéronautiques respectant l'environnement.

L'outil CALIPSO de mesure objectif des nuisances sonores initié par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a servi, entre autre initiatives, à trouver des solutions équilibrées, pour l'ensemble des plateformes nationales.

Les résultats de l'expérimentation conduite en 2019 ont été présentés lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 2 juillet 2020.

Les associations de riverains et certaines mairies, dans un contexte très particulier de post confinement, se sont prononcées massivement en faveur de l'abrogation de l'arrêté de 2019, malgré des avancées incontestables. La perception, négative, l'a emporté sur l'objectivité. Une partie des objectifs convenus entre les parties, ayant pourtant été atteints.

Les perspectives d'avenir

La valeur économique et stratégique de l'aérodrome de Toussus le Noble pour la région Ile de France mais aussi pour le territoire national, ne peut pas être remise en cause.

En effet cette valorisation est fondée sur un développement d'activités essentiellement liées à l'aéronautique, dans le cadre d'innovations éco-responsables et dans le respect de la biodiversité.

L'environnement Paris-Saclay est un facteur déterminant des potentialités de développement de l'aérodrome.

Cet aérodrome stratégiquement bien situé, est une vitrine et un atout du savoir-faire français dans le domaine aéronautique. Il représente également une opportunité exceptionnelle d'accueillir des "jeunes pousses" innovantes dans de nouvelles technologies permettant des évolutions vers du transport aérien décarboné. Il représente une pépinière de vocations pour des jeunes se destinant à des formations d'ingénieurs (par exemple ESTACA, école spécialisée dans la formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire, mobilités urbaines, naval).

Preuve de cette vocation l'aérodrome accueille dans ses aéroclubs le "FabLab avion électrique" innovation majeure conduite par la Fédération française aéronautique (FFA) en partenariat avec la DGAC et l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la DGAC présenté lors de la CCE du 29 mars 2021 constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans une démarche vertueuse, pour une insertion harmonieuse dans son environnement.

Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des aéronefs de nouvelle génération.

C'est pourquoi le Comité régional aéronautique Ile de France (CRAIF), délégation régionale de la FFA, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par la CCE du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

---

26 avril 2021

**\*\* Formation des pilotes et soutien à l'activité économique \*\*** L'Aéroport de Toussus est essentiel à la formation professionnelle des pilotes et futurs professionnels du transport aérien français.

Etant pilote professionnel, il est à la fois essentiel à ma formation et au maintien de mes compétences, à la formation de nouveaux pilotes, et aux vols d'affaires qui constitue une activité économique à part entière.

Les mesures actuellement en place, dont la réduction de la vitesse sont contraignantes mais acceptables et suffisantes. N'oublions pas que les riverains sont pour la plupart installés après la construction du terrain et ne peuvent pas en ignorer les conséquences.

---

26 avril 2021

**\*\* [ \*\*\*\*\* ] \*\***

Je m'oppose à toute activité d'hélicoptère sauf pour interventions spéciales.

Je demande la mise hors service des aéronefs les plus bruyants, ecolage comme affaires.

je demande l'interdiction de tous mes vols touristiques.

Je demande l'interdiction de tous vols de 12h à 16h les week-ends et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

---

26 avril 2021

**\*\* [ \*\*\*\*\* ] \*\***

Je m'oppose à toute activité d'hélicoptère sauf pour interventions spéciales.

Je demande la mise hors service des aéronefs les plus bruyants, ecolage comme affaires.

je demande l'interdiction de tous mes vols touristiques.

Je demande l'interdiction de tous vols de 12h à 16h les week-ends et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

---

26 avril 2021

**\*\* Avis sur le projet d'arrêt portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Au cours des cinq dernières années, la concertation, le dialogue et le respect entre Usagers et Riverains ont produit des avancées décisives pour construire un processus de réduction des nuisances sonores. Celles-ci étaient fondées sur la classification acoustique des avions dite « CALIPSO ». Les résultats de cette expérimentation ont été occultés pour différentes raisons. Cela étant, celle-ci constituait la première marche indispensable pour conduire l'ensemble des activités et des usages de la plateforme de Toussus le Noble vers une réduction organisée et contrôlée des atteintes environnementales tant en termes d'émissions sonores que de la qualité de l'air.

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans leur démarche vertueuse. Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les Usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des aéronefs de nouvelle génération.

Le Collectif de Développement Vertueux de Toussus (CODEVERT) représenté par ses membres fondateurs, Messieurs COUVELAIRE, Président d'Aff'Air, BILLIOQUE, Ancien Président de l'Aéro-Touring Club de France, ex-Président Fondateur de l'Union des Aéro-Clubs de Toussus (UAT), CHARLES, précédemment Maire de Toussus le Noble et AUROY, pilote de ligne, instructeur à l'Aéro-Club Air France, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par le vote de la Commission Consultative de l'Environnement du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

CODEVERT exprime le souhait que ce plan de mesures environnementales constitue la fibre pour tisser une nouvelle Charte de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus le Noble qui, sur une logique de responsabilité sociétale, devra en affirmer les conditions de mise en œuvre, en consolider le déploiement et en assurer le contrôle de leur application dans le respect de la vie citoyenne, des hommes et de leur environnement.

CODEVERT 2030 représenté par ses membres fondateurs

---

26 avril 2021

**\*\* Avis sur le projet d'arrêt portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Au cours des cinq dernières années, la concertation, le dialogue et le respect entre Usagers et Riverains ont produit des avancées décisives pour construire un processus de réduction des nuisances sonores. Celles-ci étaient fondées sur la classification acoustique des avions dite « CALIPSO ». Les résultats de cette expérimentation ont été occultés pour différentes raisons. Cela étant, celle-ci constituait la première marche indispensable pour conduire l'ensemble des

activités et des usages de la plateforme de Toussus le Noble vers une réduction organisée et contrôlée des atteintes environnementales tant en termes d'émissions sonores que de la qualité de l'air.

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans leur démarche vertueuse. Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les Usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des avions de nouvelle génération.

Le Collectif de Développement Vertueux de Toussus (CODEVERT) représenté par ses membres fondateurs, Messieurs COUVELAIRE, Président d'Aff'Air, BILLIOQUE, Ancien Président de l'Aéro-Touring Club de France, ex-Président Fondateur de l'Union des Aéro-Clubs de Toussus (UAT), CHARLES, précédemment Maire de Toussus le Noble et AUROY, pilote de ligne, instructeur à l'Aéro-Club Air France, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par le vote de la Commission Consultative de l'Environnement du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

CODEVERT exprime le souhait que ce plan de mesures environnementales constitue la fibre pour tisser une nouvelle Charte de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus le Noble qui, sur une logique de responsabilité sociétale, devra en affirmer les conditions de mise en œuvre, en consolider le déploiement et en assurer le contrôle de leur application dans le respect de la vie citoyenne, des hommes et de leur environnement.

CODEVERT 2030 représenté par ses membres fondateurs

---

26 avril 2021

**\*\* projet d'arrêté sur les conditions d'utilisation de l'aérodrome de toussus le noble \*\*** Madame, Monsieur,

Dans la mesure où de nombreux efforts sont continuellement fournis par les clubs et pilotes de la plateforme de Toussus-Le-Noble, visant à réduire davantage les nuisances sonores, je suis surpris de constater que d'autres restrictions encore plus draconiennes sont en projet.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'outre les plages de silence déjà en vigueur les dimanches et jours fériés, une attention toute particulière est portée sur le respect du tracé des circuits de piste publiés, et la limite de vitesse récemment mise en place dans la zone R-35 qui englobe la plateforme limite les avions à des configurations de puissance réduisant les nuisances sonores au minimum.

De plus, la création de restrictions supplémentaires sur les tours de piste, pourtant indispensables à la formation des jeunes pilotes, ainsi que sur les vols en hélicoptère représentant une part importante des activités aériennes de la plateforme serait une entrave supplémentaire et peu utile à celles-ci.

Aussi, il est effarant de constater qu'un tel terrain, existant par ailleurs depuis 1907, se retrouve en proie à de telles menaces pour son activité, alors que son utilité n'est plus à démontrer (génération

d'activité économique, formation de pilotes professionnels, essais de l'avion électrique...), toute tentative de dialogue et de compromis entre nuisances et activité ayant été abrogée par le passé (feu CALIPSO)

Respectueusement,

---

26 avril 2021

**\*\* Opposition \*\***

Je vous fait part de mon opposition à l'arrêté présenté ci dessus.

---

26 avril 2021

**\*\* Toussus : avis favorable au nouveau plan de mesure \*\*** Bonjour

pilote privé avion, je suis usager de l'aérodrome de Toussus depuis 20 ans et suis favorable au nouveau plan de mesure proposé.

Je veux témoigner ici des efforts consentis par les petites structures d'aéroclub pour réduire le bruit et suis prêt personnellement à faire de nouveaux efforts tant qu'il est possible de réduire les nuisances.

Pour autant, je souligne qu'il est crucial que nous puissions pratiquer le vol avion avec régularité pour acquérir et conserver un niveau d'entrainement satisfaisant, gage de sécurité.

D'autre part, il est important qu'une plateforme historique telle que Toussus puisse continuer de proposer l'aérien et ses activités au plus grand nombre, aux jeunes, près des universités et au coeur de l'Ile de France.

Voilà pourquoi je suis favorable au compromis proposé par la préfecture.

Cordialement

---

26 avril 2021

**\*\* Protégeons notre patrimoine et nos libertés, protégeons l'aérodrome de Toussus \*\*** Implanté depuis plus de cent ans au milieu de terres agricoles, cet aérodrome a vu ses voisins fermer sous les pressions immobilières et l'égoïsme de gens qui s'installent à moindre coût près d'un lieu soit disant bruyant puis veulent faire taire ceux qui ne vivent pas comme eux, n'ont pas les mêmes loisirs, rêves ou centres d'intérêt.

L'intolérance de certains nuit au bon vivre ensemble.

Les aéroclubs de Toussus font des efforts depuis des années pour minimiser les nuisances dont se plaignent les riverains.

Malheureusement certains intégristes du "si je ne fais pas ceci, je ne veux pas que les autres le fassent" se complaisent dans des guerres sans concession.

Égoïsme ? Envie ? Manque d'ouverture d'esprit ? Appât du gain sur une plus-value immobilière ?

Les (mauvaises) raisons ne manquent pas pour vouloir empêcher ses voisins d'avoir encore quelque espace de liberté...

---

26 avril 2021

**\*\* Cohérence Niveau de bruit et de pollution \*\*** Bonjour,

Je tiens à attirer votre attention sur les éléments suivants relatifs à l'enquête publique concernant l'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

1) Étant donné que le niveau sonore des avions est souvent supérieur à celui d'un simple matériel de bricolage, ne devrait-on pas faire appliquer à minima et en sus des 10 mesures, la même réglementation que pour les tondeuses, engins de jardinage, de bricolage, ... en terme d'horaires de fonctionnement : 9h00-12h00 / 15h30-19h00. Interdits les dimanches et jours fériés (horaire de la plupart des communes du Parc).

Il s'agit là d'une question d'égalité de tous en regard de l'utilisation d'appareils bruyants, et de non-discrimination.

La pollution sonore étant devenue dans le monde moderne un enjeu de santé publique, il serait cohérent que les mêmes règles s'appliquent à tous les appareils pour un lieu déterminé.

2) Étant donné la disparition programmée des véhicules thermiques à Paris et sa banlieue, et dans les grandes villes, peut-on mettre en œuvre, par cohérence, des contraintes plus fortes visant à réduire l'utilisation des moteurs thermiques d'avion en Vallée de Chevreuse.

Les populations du Parc ont choisies d'y vivre en partie pour sa qualité environnementale, à préserver pour que les citoyens d'Ile de France puissent potentiellement en profiter paisiblement (vécu pendant le confinement).

Au même titre que les véhicules bruyants (Radars Méduse pour preuve) et polluants (autos, motos, tuning d'un autre âge), le développement de l'aviation de "loisirs" ces dernières années semble bien contraire aux enjeux environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle, et aux enjeux de re-développement économique de notre société.

Je vous remercie par avance de la prise en considération de ces points d'attention, et vous prie de croire, en l'expression de ma considération distinguée.

---

26 avril 2021

**\*\* Propositions \*\***

Le nouvel article 13, s'il vient effectivement en complément des articles

7 et 12 existants, devrait être considéré comme constructif.

Il serait nécessaire en même temps de limiter le trafic annuel, aujourd'hui beaucoup trop élevé.

Requalifier le positionnement de Sierra : une localisation un peu plus nord ouest limiterait le survol des zones habitées les plus importantes.

On constate enfin, grâce aux applications de suivi du trafic sur les aérodromes, que l'arrivée sur Sierra se fait pour au moins 60% des avions à une altitude bien inférieure aux 1300 ft exigés. On constate le plus souvent 1000 ou même 900 ft ! Sans parler des trajectoires en cercle au-dessus des habitations ... Dommage.

---

26 avril 2021

**\*\* Pour le projet d'arrêté \*\***

J'habite aux Loges en Josas et je suis directement concerné par les survols d'avions de l'aérodrome de Toussus le Noble. Le projet d'arrêté est équilibré et est un bon compromis pour toutes les parties. Je l'approuve.

Je ne comprends pas l'acharnement de certains à vouloir la fermeture de l'aérodrome de Toussus le Noble, l'un des premiers aérodromes de France datant de 1907, berceau de l'aéronautique et faisant parti du patrimoine Français.

Le nombre de mouvement est en constante diminution et divisé par 2 depuis les années 1970. Personne ne peut argumenter de nouvelles nuisances avec un nombre de mouvement en forte baisse, des avions plus modernes, moins bruyants et des plages de silence le week-end.

C'est la même aberration que ces parisiens qui portent plainte contre les coqs de nos campagnes ou les cloches de nos églises.

J'espère que cette minorité très active ne gagnera pas ce combat égoïste et que le compromis et la discussion l'emporteront pour maintenir une activité aérienne et économique à Toussus le Noble.

---

26 avril 2021

**\*\* moins c'est clair, plus on est opposé \*\*** Des sigles non développés au moins 1 fois ou avec un lien pour y comprendre quelque chose (CCE, Calipso).

"Mesures venant en complément des restrictions existantes" : comme il y a eu des abrogations, de quoi parle t-on ?

On ne le sait pas. Pourquoi ne pas avoir explicité les restrictions existantes ? c'est idiot.

Si le texte fourni n'est peut-être pas partial, il est tellement partiel que l'on ne comprend rien aux enjeux.

Pas de compliments

Pourquoi n'avons pas accès aux commentaires ? ce n'est pas terrible non plus.

Pas de compliments non plus.

---

26 avril 2021

**\*\* AVIS FAVORABLE - CONSERVATION DU PATRIMOINE AERONAUTIQUE \*\*** La France est depuis toujours une terre d'innovation, de modernité et depuis la fin du XIXème siècle une terre de pilote et de construction aéronautique.

Depuis 1907, l'aviation fait partie de l'ADN de Toussus Le Noble. Depuis les années 70, beaucoup de gens ont construits des residences aux alentours à prix modiques et en connaissance de cause, et maintenant demandent la fermeture de l'aéroport.

Les utilisateurs et clients de l'aéroport pâtissent depuis 1972 de la pression constante des riverains. Contrairement à ce qu'ils disent, a coup de consensus et de restrictions, l'activité de l'aéroport diminue d'année en année. Nous avons restreint les plages horaires, restreint les tours de pistes, diminué les vitesses (au detriment de la sécurité, fermé les douanes, installé des silencieux.

Mais selon les riverains, il y a de plus en plus de nuisances. Pourquoi se sont ils installé alors qu'ils savaient très bien ; réponse, le plus value immobilière réalisable serait énorme.

---

26 avril 2021

**\*\* opposition au contenu du projet d'arrêté \*\*** L'interdiction de certaines activités dans plusieurs tranches horaires ne conduira pas à la suppression des nuisances aériennes, mais seulement à leur changement de plage horaire impliquant des nuisances décuplées pendant les tranches horaires permises. Le survol INCESSANT d'hélicoptères au dessus du quartier de Courcelle et du bois d'Aigrefoin (commune de Gif sur Yvette) est insupportable. Lorsqu'on choisit d'habiter en grande banlieue, c'est pour vivre au calme !!!

---

26 avril 2021

**\*\* Consultation publique Utilisation Aérodrome de Toussus-le-noble \*\*** Bonjour,

Pilote privé depuis de nombreuses années, basé à l'aérodrome de Toussus-le-noble, j'ai vu, au fil des ans, la densité urbaine se développer considérablement autour de notre terrain d'aviation. La densité urbaine rattrape les espaces libres et font de nos espaces aériens des domaines de plus en plus géographiquement contraints, aux libertés de circulation de plus en plus limité. Pourtant, comme tout le monde l'imagine, les riverains des aérodromes, lors de l'achat des maisons ou terrains qu'ils occupent, savent certainement les éventuelles contraintes que peut représenter la présence d'un aérodrome dans le voisinage ; souvent intégrés dans le prix d'achat des biens acquis. Les pilotes sont des personnes responsables et conscientes de la nécessité de maintenir un équilibre entre les différentes populations présentes dans ces écosystèmes - je ne parle pas de la uniquement des pilotes mais aussi des salariés et entrepreneurs nombreux dont l'activité dépend de la présence de

l'aérodrome, mais aussi du trafic aérien qui lui est attaché. On achète pas un lieu de résidence sans avoir étudié l'environnement de celui-ci. Et pourtant, il semble bien qu'autour des aérodrome, ce ne soit pas le cas. On ne peut imaginer que les propriétaires aient tous, comme le font les compères de "Nous irons tous au paradis", film d'Yves Robert, décidé d'acheter le jour où il n'y avait aucun trafic aérien sur le terrain d'aviation voisin ! Depuis des années, la seule solution trouvée pour répondre à la demande des ces propriétaires ayant découvert la proximité du terrain d'aviation de Toussus-le-Noble de leur logement est la limitation des vols, la contrainte et la punition des pilotes et autres usagers de la plateforme. Cela ne doit pas être la seule solution envisagée pour réduire l'impact du sport et des pratiques aériennes, qui sont si importantes pour l'économie locale mais aussi pour la pratique et le maintien des compétences nécessaires aux pilotes, afin de voler en toute sécurité. Il est intelligent de favoriser le développement de solutions techniques pour rendre nos avions moins polluants et plus silencieux mais il est nécessaire de prendre en compte que la mise aux normes des avions ou l'acquisition d'équipements le permettant nécessitent temps et investissements lourds. Ce n'est pas en limitant le nombre d'heure de vol que les entreprises ou clubs - associations pour la majeure partie d'entre eux - pourront trouver les fonds leur permettant d'acquérir ces outils qui sont pourtant indispensables à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif du respect de l'environnement et du maintien d'un certain équilibre entre les différents membres de l'écosystème qu'est un terrain d'aviation - dont les riverains bien sûr. Plutôt que de limiter ou supprimer les vols, préférons les maintenir dans des conditions plus adaptées. Pourquoi ne pas proposer de nouvelles conditions de vols dans les circuits d'approches, comme une vitesse de survol des environs de l'aérodrome plus lente ou plus haute ? Les pilotes sont des personnes responsables et soucieuses d'appliquer les consignes qui leur sont données et qui sont à la source de la sécurité des vols. Plutôt que de rester fidèle à la terrible tentation du rapport de force et de la "loi du bâton", pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place de la loi de l'application de règles de vols permettant l'atteinte d'objectif de circulation aérienne dans des conditions sonores acceptables, comme la réduction des vitesses d'approches ou l'altitude. Plutôt que de vouloir la mort des entreprises aériennes locales, privées ou associatives, créatrices de valeurs et d'emplois qui permettent à la collectivité locale et à ses membres d'obtenir des ressources qui leur sont nécessaires. Ayons un objectif commun et trouvons un équilibre. Les acteurs économiques et les pilotes qui fréquentent la plateforme de Toussus se préoccupent, ultra majoritairement, de ce problème et ce depuis longtemps, travaillant à améliorer la situation régulièrement afin de rendre les conditions de vol et d'accès à l'aérodrome sûrs et les moins nuisibles possibles. Il faut poursuivre dans cette voie de la concertation et du travail commun, dans des conditions raisonnables. La suppression des vols est une punition.

Si l'on disait au riverain de ne pas sortir de chez eux à certaines heures (au-delà de la période de pandémie actuelle), ils le refuseraient. Il est préférable de mettre en place des règles de réduction sonore, en se donnant le temps et les moyens de les mettre en œuvre les solutions techniques (silencieux et équipements électriques) plutôt que punir en contraignant tellement les conditions de vols que cela amènera inévitablement à supprimer les possibilités de voler et obligera les aéroclub et entreprises aériennes à fermer et donc à faire perdre, à la collectivité, toute la valeur qu'il créent. Préférons des solutions raisonnables et collectives aux solutions expéditives, brutales, au profit d'un petit nombre, qui ne créent rien pour la collectivité, si ce n'est que de la frustration pour le plus grand nombre et de la perte de valeur à terme, pour tous les membres de cette même collectivité. Faire société ce n'est pas imposer le vouloir de "peu" au détriment de "tous", à terme.

---

26 avril 2021

**\*\* Opposition \*\***

Bonjour ce projet d'arrêté ne met pas en perspective la réduction d'activité de l'aérodrome en prévision d'une fermeture du site.

Les nuisances seront identiques mais concentrées sur des horaires. Rien n'est vraiment prévu pour réduire drastiquement ces nuisances. Bonne réception

---

26 avril 2021

\*\* Une attaque injustifié des avions ? \*\* Bonjour,

Merci pour cette consultation. Je pense que les attaques formulées à l'égard de l'aviation légère sont dénuées de tout sens critique à l'heure actuelle, mais sont guidés par un climat favorable aux critiques de l'aérien. Les mesures de restrictions mises en place à Toussus sont vraisemblablement des plus importantes au regard de ce qui existe sur les autres aérodromes métropolitains.

On ne note aucune augmentation significative du trafic, sinon hélicoptère à l'issue de l'interdiction de cette activité à Saint-Cyr. Autrement, l'aérodrome de Toussus le Noble qui accueillait dans les années 80/90 des vols commerciaux, a été grandement limité dans ses activités.

Pourtant, il est ici depuis près d'un siècle, et les avions qui volent sont beaucoup moins bruyants qu'à une époque.

Merci de respecter ce qui fait l'excellence de l'aérospatial français.  
Toute la filière repose sur le terreau de l'aviation légère.

Enfin, un grand nombre de riverains n'affiche aucune critique vis à vis de l'aérodrome, car ils vivent avec, ont acheté leur maison bien après sa construction, et surtout considèrent qu'il fait partie du patrimoine de leur région.

Arrêtons svp de considérer que la parole de quelques uns a plus de poids qu'une majorité silencieuse.

Vive l'aérospatial français - leader mondial derrière les États-Unis.

---

26 avril 2021

\*\* Soutien au Projet de modification des conditions d'utilisation de Toussus \*\* Pour les motifs évoqués par le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRAIF), je soutiens le projet de modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-noble adopté en CCE le 29 mars 2021.

---

26 avril 2021

\*\* Opposition au projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* Le projet d'arrêté tel qu'il est rédigé n'est pas suffisamment restrictif et laisse l'opportunité au développement de nouvelles activités aéroportuaires qui viendront renforcer les nuisances, déjà considérables, subies par les riverains des zones survolées par les aéronefs en terme de nuisances sonores et de pollution.

Ce projet permet par exemple de reporter les survols sur d'autres créneaux et donc viendra densifier les nuisances ou les étaler sur des périodes plus larges, ne résolvant absolument aucune des nuisances subies.

Je m'oppose à toute intensification du trafic aérien sur cette zone et demande

l'interdiction totale de tous les aéronefs bruyants et/ou polluants tous les jours de l'année

l'interdiction de survol de la zone par des hélicoptères (sauf ceux absolument nécessaires comme la sécurité civile par exemple)

l'interdiction de tous les survols touristiques et de tous les vols de 11h à 17h les week-ends et jours fériés du 1er avril au 31 octobre tous les ans.

---

26 avril 2021

**\*\* Opposition aux modifications \*\***

Opposition totale à la modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble.

Préservons la qualité de vie en Ile de France.

L'état ne doit-il pas être garant des conditions de vie de la collectivité plutôt que de l'individu? Avec ce projet de modification, le plaisir que quelques uns prime sur le bien-être de tous

---

26 avril 2021

**\*\* Toussus, la plateforme indispensable \*\*** Étant pilote et riverain, l'activité aéronautique locale existait avant mon arrivée sur la région. LFPN n'est pas qu'un simple aérodrome mais un ensemble des métiers de l'aérien qui forme les futurs mécaniciens, pilotes civiles et militaires ainsi que les futurs ingénieurs aéronautiques. Les pilotes ont favorablement accueilli les mesures proposées par le CCE. Il me semble qu'une poignée de riverains s'obstine à obtenir la fermeture de cette plateforme centenaire alors qu'elle existait avant eux !

---

25 avril 2021

**\*\* Sauvons l'aéronautique . \*\***

L'aviation civile traverse une crise sans précédent.

Il est indispensable de soutenir ce domaine d'activité, generateur de très nombreux emplois.

Je suis donc favorable à la poursuite des activités de l'aérodrome de TOUSSUS.

---

25 avril 2021

**\*\* toussus le noble \*\***  
oui je suis d'accord

---

25 avril 2021

**\*\* Avis personnel sur le plan de mesures environnementales CCE Élus, usagers , riverains ( Toussus le N) \*\*** Je soussigné déclaré être favorable au nouveau plan de mesures d'atténuation des nuisances sonores . Cadre technique bénévole d'un atelier de maintenance d'un Aero club (AEC) je suis fier d'annoncer que notre flotte est dotée de 2 aéronefs classés A. (ROtax et silencieux scaitec) donc notre association bien que non subventionnée ni aidée , a autofinancé ces acquisitions en adéquation avec les contraintes de lutte contre le bruit. Bien que contraignantes et portant atteinte à notre liberté de mouvement les plages de silences seront respectées par souci de bonne cohabitation. Notre aérodrome est aussi l'aérodrome des riverains et ils y sont bienvenus car cette plateforme est une entité historique qui a contribué et contribue encore à l'essor de l'aviation , à la connaissance de notre histoire , à la protection d'un domaine riche en faune et flore, à l'accès aux métiers de l'air au tourisme et aux promenades pédestres , cyclistes. , aériennes (châteaux cthédrales de notre région et de Loire )Membre du RSA et à ce titre pilote propriétaire d'un avion ancien que j'ai restauré je ne pratique pas les tdp (sauf pour la sécurité) et je respecte la vitesse de 100kts dans la R35A. Le poumon vert de notre aérodrome et de son voisinage agricole et hydrographique constituent un moyen simple de contrôler l'urbanisme galopant.

---

25 avril 2021

**\*\* Avis personnel sur le plan de mesures environnementales CCE Élus, usagers , riverains ( Toussus le N) \*\*** Je soussigné déclaré être favorable au nouveau plan de mesures d'atténuation des nuisances sonores . Cadre technique bénévole d'un atelier de maintenance d'un Aero club (AEC) je suis fier d'annoncer que notre flotte est dotée de 2 aéronefs classés A. (ROtax et silencieux scaitec) donc notre association bien que non subventionnée ni aidée , a autofinancé ces acquisitions en adéquation avec les contraintes de lutte contre le bruit. Bien que contraignantes et portant atteinte à notre liberté de mouvement les plages de silences seront respectées par souci de bonne cohabitation. Notre aérodrome est aussi l'aérodrome des riverains et ils y sont bienvenus car cette plateforme est une entité historique qui a contribué et contribue encore à l'essor de l'aviation , à la connaissance de notre histoire , à la protection d'un domaine riche en faune et flore, à l'accès aux métiers de l'air au tourisme et aux promenades pédestres , cyclistes. , aériennes (châteaux cthédrales de notre région et de Loire )Membre du RSA et à ce titre pilote propriétaire d'un avion ancien que j'ai restauré je ne pratique pas les tdp (sauf pour la sécurité) et je respecte la vitesse de 100kts dans la R35A. Le poumon vert de notre aérodrome et de son voisinage agricole et hydrographique constituent un moyen simple de contrôler l'urbanisme galopant.

---

25 avril 2021

**\*\* Avis favorable \*\***

Je suis favorable aux nouvelles restrictions prévues dans l'arrêté d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble.

Elles me semblent équilibrés entre les intérêts des riverains aux moments de la semaine les plus importants et ceux des acteurs économiques et associatifs qui sont d'un intérêt général majeurs notamment en ce qui concerne la formation aéronautique essentielle pour l'avenir aéronautique de la France.

---

25 avril 2021

**\*\* transport toussus Le Noble \*\***

IL EST DU DEVOIR DE L'ETAT D'OUVRIR LES YEUX SUR LA SOUFFRANCE ET L'EXASPERATION DES RIVERAINS QUI SUBISSENT DES NUISANCES INACCEPTABLES.

L'état est censé protéger l'intérêt général, il s'obstine à détériorer le cadre de vie et la santé 120 000 riverains au profit du lobby aérien, d'autant plus que l'aérodrome de Toussus produit très peu d'emplois, en comparaison à ce qu'il nous fait subir.

Par beau temps, hors confinement, nous recevons sur notre tête une centaine d'aéronefs. Nous n'avons aucun répit, parfois ils passent en même temps, sans respecter les trajectoires. Aucune zone de la Vallée de Chevreuse n'est épargnée.

Nous ne pouvons plus avoir de repos à part la reprise de la plage de silence (ouf) et en plus nous devons télé-travailler.

Contrairement à ce qui est annoncé AUCUNE MESURE NE REDUIRA LES NUISANCES ; au contraire elles ne feront que les reporter sur les entrées et les sorties. C'est un système de vases communicant.

Il faut limiter le trafic qui a considérablement augmenté depuis 2 ans, même avec le confinement, SUPPRIMER LES VIEUX AVIONS LES PLUS BRUYANTS, empêcher des écoles de pilote de s'agrandir et d'augmenter leur activité.

Il faut augmenter la plage de silence les weekends et jours fériés de 12h à 16 h afin d'éviter de recevoir du plomb dans nos assiettes, et de pouvoir nous entendre parler lorsque nous recevons du monde. Lorsque nous vivons quoi !

On nous fait miroiter l'avion électrique. Déjà il faut qu'ils puissent être assez nombreux et que leur technicité permette d'assurer une formation complète.

Combien de temps allons nous subir ? Que faut-il faire pour être enfin écoutés ?

---

25 avril 2021

**\*\* Projet trop peu ambitieux, voire délétère \*\*** Ce projet d'arrêté, qui n'aura aucun impact sur l'énorme croissance de cet aérodrome, n'est pas assez ambitieux.

Pire : les mesures proposées sont même au détriment des communes de la Vallée de Chevreuse situées hors des cercles bleus, sur lesquelles le trafic se reportera inexorablement.

---

25 avril 2021

\*\* Comité Régional Aéronautique d'Ile de France - Consultation publique aéroport de Toussus le Noble \*\* Le contexte

L'aéroport de Toussus le Noble s'est créé en 1907 ; il accueille depuis ce temps là des activités aéronautiques employant de nombreux salariés : des entreprises de maintenance d'aéronefs, des écoles privées de pilotage pour des formations de pilotes professionnels avion et hélicoptère, une école d'application et de formation de mécaniciens, des start-up, des aéroclubs qui délivrent des licences de pilote privé (PPL) offrant des perspectives de formation aux métiers de l'aéronautique, ainsi que pour des jeunes scolaires la formation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) en collaboration avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui l'aéroport de Toussus le Noble est le 3ème aéroport de France par son importance économique et son activité.

La situation

La région proche de l'aéroport s'est fortement urbanisée dans les dernières décennies. Les Plans d'urbanisation (PLU) omettant trop souvent d'informer les nouvelles populations de la présence d'une activité aéronautique. De cela il résulte des incompréhensions qui auraient pu être évitées en maîtrisant l'urbanisme et en informant en amont les nouveaux arrivants.

L'arrêté du 29 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 modifié, relatif aux conditions d'utilisation de l'aéroport de Toussus-le-Noble a imposé des contraintes fortes pour les usagers, permettant de répondre à des demandes de riverains des communes voisines.

En 2018, les représentants de l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble (UAT) et de l'Alliance Associative des riverains de l'aéroport de Toussus-le Noble se sont rencontrés, dans un esprit de "respect mutuel" pour trouver des solutions acceptables à un fonctionnement compatible avec son environnement, tout en reconnaissant la légitimité d'une activité aéronautique sur l'aéroport qui ne peut pas être remise en cause.

Ces rencontres ont permis de s'accorder sur une démarche partageant les objectifs suivants, réduire globalement et sensiblement les nuisances sonores produites par les activités aéronautiques de l'aéroport de Toussus le Noble, privilégier les activités aéronautiques respectant l'environnement.

L'outil CALIPSO de mesure objectif des nuisances sonores initié par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a servi, entre autre initiatives, à trouver des solutions équilibrées, pour l'ensemble des plateformes nationales.

Les résultats de l'expérimentation conduite en 2019 ont été présentés lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 2 juillet 2020.

Les associations de riverains et certaines mairies, dans un contexte très particulier de post confinement, se sont prononcées massivement en faveur de l'abrogation de l'arrêté de 2019, malgré des avancées incontestables. La perception, négative, l'a emporté sur l'objectivité. Une partie des objectifs convenus entre les parties, ayant pourtant été atteints.

Les perspectives d'avenir

La valeur économique et stratégique de l'aérodrome de Toussus le Noble pour la région Ile de France mais aussi pour le territoire national, ne peut pas être remise en cause.

En effet cette valorisation est fondée sur un développement d'activités essentiellement liées à l'aéronautique, dans le cadre d'innovations éco-responsables et dans le respect de la biodiversité.

L'environnement Paris-Saclay est un facteur déterminant des potentialités de développement de l'aérodrome.

Cet aérodrome stratégiquement bien situé, est une vitrine et un atout du savoir-faire français dans le domaine aéronautique. Il représente également une opportunité exceptionnelle d'accueillir des "jeunes pousses" innovantes dans de nouvelles technologies permettant des évolutions vers du transport aérien décarboné. Il représente une pépinière de vocations pour des jeunes se destinant à des formations d'ingénieurs (par exemple ESTACA, école spécialisée dans la formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire, mobilités urbaines, naval).

Preuve de cette vocation l'aérodrome accueille dans ses aéroclubs le "FabLab avion électrique" innovation majeure conduite par la Fédération française aéronautique (FFA) en partenariat avec la DGAC et l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).

Le plan de mesures environnementales porté par la Préfecture des Yvelines et la DGAC présenté lors de la CCE du 29 mars 2021 constitue une nouvelle étape pour renforcer les activités de l'aérodrome de Toussus le Noble dans une démarche vertueuse, pour une insertion harmonieuse dans son environnement.

Si elles génèrent de nouvelles restrictions pour les usagers, elles s'inscrivent cependant dans une vision à moyen et long terme qui anticipe l'émergence prochaine des nouvelles technologies dans la motorisation des aéronefs de nouvelle génération.

C'est pourquoi le Comité régional aéronautique Ile de France (CRAIF), délégation régionale de la FFA, apporte tout son soutien au plan de mesures environnementales très largement approuvé par la CCE du 29 mars 2021 et objet de la présente consultation du public.

---

24 avril 2021

**\*\* Vols d'hélicoptères provenant de Toussus \*\* Le 24 avril 2021**

Ces vols sont insupportables, ils sont bas, excessivement bruyants. En direction de la balise d'Aigrefoin, ils passent tous au dessus de notre quartier "Sud-Gare", St-Rémy-lès-Chevreuse

---

24 avril 2021

**\*\* Défavorable à cet arrêté \*\***

Je suis défavorable à cet arrêté pour plusieurs raisons.

1/ La CCE des Yvelines s'est prononcée en faveur de l'abrogation des dispositions de l'arrêté du 20 mars 2019 face à l'exaspération des riverains du fait du caractère inopérant du précédent arrêté et de l'augmentation sauvage des nuisances sonores. Les autorités et les élus se sont alors engagés à des mesures fortes réduisant les nuisances sonores de manière drastique.

Les mesures proposées sont présentées sans aucune évaluation de leur impact, sans aucune disposition présentant les contrôles de leur application et ne sont tout simplement pas à la hauteur de la situation.

2/ La note de présentation prétend que l'état a relancé une concertation locale. Cette affirmation est un déni caractérisé.

L'ensemble des associations de riverains ont affirmé avec force l'analyse désolante des propositions envisagées.

Il est temps que le bon sens prévale au regard de l'activité de cet aérodrome : alors que l'utilisation des tondeuses à gazon est interdite en dehors de plages strictes, alors que l'utilisation de vélomoteurs bruyants est sévèrement réprimée, il n'est plus tolérable que les loisirs de quelques-uns nuisent à la vie paisible d'une majorité.

C'est pourquoi je suis défavorable à la mise en œuvre de cet arrêté qui entérinerait une dégradation notoire de la situation pour de nombreuses années.

---

24 avril 2021

**\*\* Soutien à la proposition de la Préfecture des Yvelines \*\*** Toussus contribue à la formation des pilotes dont nos compagnies aériennes ont besoin. L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers. Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

---

24 avril 2021

**\*\* Nuisances sonores et polluantes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Lorsque je suis arrivé à Gif-sur-Yvette en 1989, il n'y avait aucun survol de notre quartier de courcelle par les aéronefs de Toussus-le-Noble.

Depuis une dizaine d'année, ces survols se sont intensifiés pour atteindre aujourd'hui un niveau sonore et une fréquence insupportable et inacceptable. Ma maison est en effet à l'aplomb du couloir d'atterrissage des hélicoptères et aussi des avions qui à priori ne respectent pas leurs couloirs. Les

enregistrements que j'ai pu faire montrent des niveaux de bruit jusqu'à 78dB pour les hélicoptères (mon aspirateur à 1m est mesuré à 71 dB). Sur une journée, la fréquence est d'environ un passage toutes les 3mn. Inutile de dire que toute conversation extérieure est impossible à ces niveaux.

La pollution atmosphérique est elle aussi certaine et les résidus de gaz d'échappement se déposent sur nos toits et terrasses qu'il faut nettoyer fréquemment.

De plus, étant asthmatique, je suis maintenant atteint de bronchite chronique.

Compte tenu de ces forts désagréments, les prix de l'immobilier ont chuté dans tous nos quartiers concernés. En conséquence, un déclassé fiscal sur la taxe foncière devrait en toute logique s'appliquer en attendant que des mesures strictes et efficaces soient prises et nous permettent de retrouver une vie saine et normale que nous n'avons plus.

---

24 avril 2021

**\*\* Des mesures insuffisantes \*\***

Le nombre d'avions qui survolent mon jardin l'après-midi est indécent. Ils sont nombreux, volent bas et sont très bruyants. Nous sommes entourés de champs, je ne comprend pas pourquoi ces avions de tourisme ont besoin de survoler des zones habitées de façon incessante.

Les pouvoirs publics sont généralement très engagés pour le bien des communautés locales et la sauvegarde de l'environnement, je ne comprends pas les réticences à acter des vraies mesures dans ce cas précis.

Je demande la suppression pure et simple du survol de Saint-Rémy à basse altitude par des avions et hélicoptères autres que secours, gendarmerie etc. Je respecte le droit de chacun à avoir une passion, mais celle-ci ne peut se pratiquer au détriment du confort et de la sécurité des tous les habitants des environs.

J'attends de la mairie et du département qu'ils se battent pour le droit au calme et à la sécurité des habitants qu'il sont censés représenter. L'efficacité des mesures prises se reflétera dans mon vote aux prochaines élections locales.

---

24 avril 2021

**\*\* Refus de l'arrêté \*\***

Les mesurètes s'avèrent totalement insuffisantes.

---

24 avril 2021

**\*\* Aéroport de Toussus le Noble \*\***

Sur un plan général.

A l'heure où chacun est fortement appelé à limiter son empreinte carbone et à accepter de réduire ses activités non essentielles polluantes, je trouve inadmissible qu'une poignée de pilotes amateurs

(dont je fais partie depuis plusieurs décennies) s'exonère de cette obligation sous des prétextes de liberté et de soutien à une activité économique en déclin.

Sur un plan particulier :

Les nuisances sonores répétitives sont devenues insupportables et empoisonnent le quotidien de milliers de riverains.

---

24 avril 2021

**\*\* Défavorable ! \*\***

D'abord ces mesures sont inefficaces parce qu'elles ne définissent pas de règles claires et qu'elles ne sont pas assorties de sanctions automatiques. On interdit quoi, qui constatent? Qui sanctionnent? Et elles sont largement insuffisantes pour que le riverain voit sa situation significativement améliorée. On veut s'adonner à un loisir et bien on fait en sorte de ne pas gâcher la vie du plus grand nombre. Tant que des règles claires et simples de constatation ne seront pas adoptées c'est de la poudre de perlimpinpin à laquelle nous auront droit.

---

24 avril 2021

**\*\* Mesures insuffisantes \*\***

Je soutiens toute démarche qui permettra d'arrêter la destruction systématique de notre environnement par la circulation d'avions à moteur.

Ceux-ci ne respectent pas la réglementation. L'augmentation du trafic est la cause de nuisances sonores (rapport sur le bruit de l'OMS) et environnementales (pollution, impact sur les vivants) inacceptables pour ceux et celles qui vivent là.

---

24 avril 2021

**\*\* PROTECTION DU TERRAIN DE TOUSSUS LE NOBLE \*\*** Selon l'article L 113-8 du code de la construction, les riverains de l'aérodrome de Toussus devraient être déboutés de toutes formes de revendications quant aux "nuisances" supposées !

Il serait normal que le préfet fasse respecter les lois de la république française !

Il s'agit de respecter la liberté de circulation des citoyens français, de protéger les entreprises de la plate-forme (leurs emplois), les aéroclubs dont on oublie que leur fondation puise ses sources du front populaire et dont on voudrait faire croire à l'opinion publique qu'ils sont le nid de privilégiés !

Aéroclubs qui ont largement alimenté les recrutements de notre compagnie nationale !

Merci de l'attention que vous porterez à mon propos.

Pour rappel :

Article L113-8

Création Ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020 - art.

Les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales, touristiques, culturelles ou aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions.

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020, ces dispositions entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'Etat, et au plus tard le 1er juillet 2021.

---

24 avril 2021

**\*\* Avis favorable \*\***

Bien que se projet de décret réduise fortement la liberté de déplacement, il met en oeuvre une réduction de la nuisance pour les riverains notamment avec la réduction de vitesse dans le secteur SIV CHEVREUSE et l'arrêt de vols touristiques de courte durée au dessus de la vallée de Chevreuse. Si on peut considérer que à certains horaires le Week End l'interdiction de tours de piste est justifié, l'arrêt complet des vols est un moyen pour concentrer les départs et arrivées sur certaines plages horaires et, outre l'accroissement de l'intensité des nuisances engendrées, est un facteur accroissant fortement l'insécurité des vols. On aurait pu imaginer, par exemple, l'introduction d'une régulation par l'intermédiaire de slots de départs ou d'arrivée pendant ces périodes permettant une meilleure régulation et la gestion des nuisances.

La position très rétrograde de la DGAC sur les hauteurs maximales de vol dans la zone (voir les conditions de vol autour des grands aéroports internationaux) reste un des facteurs principaux ne permettant pas de réduire le bruit à proximité de cet aérodrome.

En conclusion, bien qu'émettant ces réserves je suis favorable à ce projet de réglementation

---

24 avril 2021

**\*\* AERODROME DE TOUSSUS \*\***

PRIORITE A DONNER A DE REELLES SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DES TRAJECTOIRES ET ALTITUDES DES AERONEFS. DONNER PLUS DE MOYENS A LA GENDARMERIE (ACCES AU CHEVELU) ET ENFIN DEMANDER AUX ECOLES D'IMPOSER AUX ELEVES LE STRICT RESPECT DES REGLES EN VIGUEUR. LES HABITANTS DE VILLIERS LE BACLE SUBISSENT L'AUGMENTATION DU TRAFIC ET DONC LES NUISANCES LIEES .

---

24 avril 2021

**\*\* Le nouveau plan de mesures pour l'aérodrome de Toussus-le-noble \*\*** Ce nouveau plan de mesures environnementales pour l'aérodrome de Toussus-le-noble offre un bon équilibre entre la demande de quiétude des riverains et l'activité aéronautique.

---

23 avril 2021

**\*\* Proposition insuffisante \*\***

Ces nouvelles mesures ne permettront pas de résoudre les problèmes de nuisances accrues liées à l'aérodrome.

Tout d'abord si des mesures sont prises, il serait bon de s'assurer qu'elles soient respectées (vol systématiquement en dehors des couloirs aériens par exemple). Ensuite il serait bon de proposer des mesures qui répondent aux problématiques des citoyens. Les modifications proposées ne concernent qu'une partie de l'année (cf avril à septembre) comme si les nuisances disparaissent le reste de l'année. De plus, je ne vois rien qui concerne les horaires de vol (vol au dessus des zones pavillonnaires de 6h à 00h30 constaté), il me semble que les nuisances sonores doivent cesser bien avant minuit pour l'ensemble des citoyens ? !

Je déplore également le manque d'action visant à préserver un site dit protégé comme le parc naturel de la haute vallée de Chevreuse fasse à ces nuisances et cette pollution. La présence du parc devrait être un argument fort pour cadrer le nombre de vol journalier (et spécialement au dessus de la vallée) afin de maintenir un cadre sain et naturel...

---

23 avril 2021

**\*\* Riverain et pilote \*\***

Je suis riverain directement sous la courte finale de Villacoublay, mais aussi pilote amateur à Toussus. Je suis bien conscient du bruit causé par les avions autour de ces terrains.

Pendant plusieurs années, j'ai construit mon avion le weekend dans mon garage. De nombreux voisins et inconnus se sont arrêtés pour discuter. Je pensais que certains se plaindraient des nuisances aériennes. Bien au contraire, tous ont témoigné de leur intérêt pour ce projet et pour ce que l'aviation représentait pour eux.

J'ai apprécié qu'ils comprennent ma passion. Réciproquement, je considère que je dois aux riverains le respect de leur tranquillité dans toute la mesure du possible. La limitation de la vitesse proposée autour de Toussus est une excellente proposition. J'espère qu'un jour les espaces aériens de la région seront aménagés pour nous autoriser à voler plus haut, pour encore réduire le bruit. Mon avion de construction amateur n'est pas classé CALIPSO, m'obligeant à faire des tours de piste ailleurs, ou à prendre des jours de congés en semaine. Je peux l'accepter. Je soutiens donc le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. J'espère qu'il apportera un bon compromis aux riverains et aux pilotes (dont je suis), et aux autorités qui sauront je l'espère résister aux extrémistes des deux camps. J'ai pu constater que ces extrémistes ne sont heureusement pas si nombreux.

---

23 avril 2021

**\*\* L'Etat ne joue pas son rôle \*\***

Une fois de plus, la Préfecture a pris le parti des usagers et de la DGAC.

Contre la volonté de l'immense majorité des habitants survolés et sans qu'il soit tenu compte des nuisances des aéronefs, il est laissé à certains usagers la liberté de faire n'importe quoi.

Et pourtant, on a souvent lu et entendu que "la liberté des uns s'arrête là où commence celles des autres".

Le projet présenté nie une fois de plus la liberté d'une majorité d'habitants au profit d'une minorité qui refuse de se remettre en cause pour le bien de tous.

---

23 avril 2021

**\*\* Mesures inutiles \*\***

les mesures adoptées seront sans effets notables voire amplifieront les nuisances sonores de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Rambouillet :

La réduction du nombre simultané d'avions en tour de piste se traduira automatiquement par un report sur les entrées/sorties de l'aérodrome.

Chevreuse, Saint-Rémy, Dampierre-en -Yvelines, sortez vos casques anti-bruit !

L'interdiction des tours de pistes aux avions les plus bruyants se traduira également par une augmentation des survols de la vallée de Chevreuse par... les avions les plus bruyants !

L'instauration de plage de silence pour les hélicoptères se traduira inévitablement par une concentration des vols en dehors de ces plages,

Selon la même logique, la délocalisation du travail au sol des hélicoptères à Étampes impliquera une augmentation des entrées/sorties et donc des survols de la vallée pour se rendre et revenir d'Étampes,

L'augmentation et l'agrandissement des "cercles bleus" vont réduire les couloirs aériens au lieu de diluer les arrivées et générer une approche de plus en plus difficile dans un environnement déjà contraint (dixit les instructeurs).

Après plus de 10 ans de négociations, il nous apparaît clair que la seule solution est de réduire le trafic sur l'ensemble de l'activité aérienne de Toussus-le-Noble, en commençant par supprimer les avions les plus bruyants. La régulation du trafic est la clé pour assurer l'avenir de l'aérodrome de Toussus-le-Noble dans son environnement urbanisé.

---

23 avril 2021

**\*\* Arrêtons de nous couper les ailes \*\***

Un aérodrome est pour certains une aire de loisirs, pour d'autres un lieu de travail, un contributeur à l'emploi alors qu'une minorité n'y voit qu'un générateur de nuisances.

Si la tolérance n'est plus de mise, nous aurons bientôt un monde aseptisé sans bruit, sans pollution mais également sans valeur économique.

D'autres pays seront ravis de prendre notre place et nous livrer les produits que nous manufacturons hier sur notre territoire.

Arrêtons de nous couper les ailes et l'herbe sous nos pieds. Place à la tolérance

---

23 avril 2021

**\*\* Arrêtons de nous couper les ailes \*\***

Un aéroport est pour certains une aire de loisirs, pour d'autres un lieu de travail, un contributeur à l'emploi alors qu'une minorité n'y voit qu'un générateur de nuisances.

Si la tolérance n'est plus de mise, nous aurons bientôt un monde aseptisé sans bruit, sans pollution mais également sans valeur économique.

D'autres pays seront ravis de prendre notre place et nous livrer les produits que nous manufacturons hier sur notre territoire.

Arrêtons de nous couper les ailes et l'herbe sous nos pieds. Place à la tolérance

---

23 avril 2021

**\*\* STOP AU MASSACRE \*\***

Il devient urgent pour l'homme de repenser son rapport avec notre bonne vieille terre, et de commencer à réfléchir aux conséquences dramatiques à moyen terme au lieu de ne voir que les bénéfices financiers à court terme.

Vous savez : "pour l'argent, ils tueraient terre et mer"

Je suis contre la pollution des avions là où ils sont absolument inutiles !  
(Nous avons des trains en France), et contre la pollution sonore dans un site protégé : Le Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse.

Ce projet est une horreur environnementale qui ne tient pas compte de la faune sauvage. La pollution sonore est en croissance logarithmique en ce moment dans la vallée, c'est une atteinte à la santé humaine et à l'environnement naturel.

---

23 avril 2021

**\*\* Soutien aux mesures \*\***

Avis favorable au projet.

Il faut protéger l'activité sur la plateforme synonyme d'emplois pour de nombreux métiers comme ceux d'instructeurs, personnels de maintenance ateliers aéro, contrôleurs aériens commerce et restaurants. La formation des pilotes en Aeroclub est également cruciale pour nourrir les compagnies aériennes et les compagnies de fret en pilotes. Les aéroports représentent également des étendues vertes ( et qui le resteront) aux abords de Paris indispensables pour certaines espèces. La transition vers des avions plus silencieux, moins polluants se fera progressivement, tous les pilotes en sont d'accord avec l'avancée de la technologie ( électrique, hydrogène...). Cette évolution vers des énergies alternatives nécessitent une grande robustesse et fiabilité que nous aurons bientôt, mais ne mettons pas la vie des pilotes (dont nous avons besoin pour des activités indiquées précédemment) en danger en imposant des technologies encore naissantes. La conversion nécessite du temps et des

finances que les clubs n'ont pas à cette date et nécessiterait un accompagnement pour accélérer le mouvement, quand il sera possible sur tout le spectre aero. ( avions école, avions voyage, avions commerciaux, hélico)

il faut réapprendre à vivre ensemble et cesser de dresser les uns contre les autres. Objectivement les plateformes étaient là avant les riverains, tout le monde le sait, soyons tous responsables de nos propres choix : les pilotes bien sûr, pas aussi comme ceux qui ont fait le choix d'habiter à proximité des terrains en connaissance de cause). Chacun doit faire une avancée. Les minorités bruyantes cachent parfois des intérêts propres (urbanismes, besoin de reconnaissance) qui pourraient être bien plus préjudiciable à terme au bien vivre ensemble. La parole devrait aussi être donnée à la masse silencieuse bien souvent bien moins hostiles à l'avion qu'il n'y paraît. Ce projet permet une avancée consensuelle.

---

23 avril 2021

\*\* Soutien aux mesures \*\*

Avis favorable au projet.

il faut protéger l'activité sur la plateforme synonyme d'emplois pour de nombreux métiers comme ceux d'instructeurs, personnels de maintenance ateliers aéro, contrôleurs aériens commerce et restaurants. La formation des pilotes en Aeroclub est également cruciale pour nourrir les compagnies aériennes et les compagnies de fret en pilotes. Les aérodromes représentent également des étendues vertes ( et qui le resteront) aux abords de Paris indispensables pour certaines espèces. La transitions vers des avions plus silencieux, moins polluants se fera progressivement, tous les pilotes en sont d'accord avec l'avancée de la technologie ( électrique, hydrogène...). Cette évolution vers des énergies alternatives nécessitent une grande robustesse et fiabilité que nous aurons bientôt, mais ne mettons pas la vie des pilotes (dont nous avons besoin pour des activités indiquées précédemment) en danger en imposant des technologies encore naissantes. La conversion nécessite du temps et des finances que les clubs n'ont pas à cette date et nécessiterait un accompagnement pour accélérer le mouvement, quand il sera possible sur tout le spectre aero. ( avions école, avions voyage, avions commerciaux, hélico)

il faut réapprendre à vivre ensemble et cesser de dresser les uns contre les autres. Objectivement les plateformes étaient là avant les riverains, tout le monde le sait, soyons tous responsables de nos propres choix : les pilotes bien sûr, pas aussi comme ceux qui ont fait le choix d'habiter à proximité des terrains en connaissance de cause). Chacun doit faire une avancée. Les minorités bruyantes cachent parfois des intérêts propres (urbanismes, besoin de reconnaissance) qui pourraient être bien plus préjudiciable à terme au bien vivre ensemble. La parole devrait aussi être donnée à la masse silencieuse bien souvent bien moins hostiles à l'avion qu'il n'y paraît. Ce projet permet une avancée consensuelle.

---

23 avril 2021

\*\* C'est déjà ça mais notoirement insuffisant. \*\* Interdire les tours de piste aux avions bruyants de façon permanente et définitive et aller vers l'enseignement du pilotage avec des avions électriques.

Interdire l'activité touristique des hélicoptères.

Se diriger vers une reconversion des activités de l'aérodrome en maintenant les seuls avions électriques autorisés à voler.

---

23 avril 2021

**\*\* Un juste compromis \*\***

Les propositions de la préfecture des Yvelines concernant un nouveau plan de mesures environnementales pour l'aérodrome de Toussus le Noble me paraissent un compromis exigeant mais honnête, et je m'y déclare favorable. Je me prononce en tant que pilote de planeur brevetée depuis l'âge de 16 ans, actuellement élève-pilote sur avion à moteur à Toussus, mais aussi en tant que citoyenne et enseignante.

Si les demandes des riverains d'aérodromes doivent impérativement être écoutées et certaines bien évidemment prises en compte, il serait pourtant déraisonnable et déplorable pour tous, et particulièrement pour les jeunes qui dès le collège peuvent préparer un Brevet d'Initiation aéronautique, que l'aviation, que ce soit à Toussus ou ailleurs, soit stigmatisée. Car cette activité est porteuse de bénéfices pour tous.

Son histoire et de ses développements montrent que son organisation nationale et internationale est un vrai modèle... politique et éthique !

À notre échelle nationale, l'aviation promeut une culture et une éducation d'excellence dès le plus jeune âge. À l'échelle de la planète, l'institution pacifique de règles internationales réellement régulatrices et normatives pour assurer la sécurité des vols devrait servir d'exemple de coopération pour la préservation de la vie à toutes les autres instances politiques et juridiques internationales. Les jeunes qui passent le BIA et tous ceux qui pratiquent l'aviation savent que les lois de l'aérologie et de la physique valent pour tous et sont extraordinairement égalitaires : elles contraignent tout ce qui vole à les respecter également et solidairement sous peine de mort. À l'heure où la nature se rappelle à nous sous forme de contraintes menaçantes, ce serait verser dans l'obscurantisme d'oublier que l'aviation n'a jamais omis les contraintes naturelles et n'a pu se développer qu'en les prenant constamment en compte afin de garantir le plus possible le maintien en vie de celles et ceux qui volent et de celles et ceux qu'ils survolent, ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les autres industries. Bref : au contraire de la diaboliser ou chercher à la faire disparaître, il faut que toute la société, particulièrement en tant que cette dernière a des prétentions écologiques, se mette à l'école de l'aviation pour y trouver un modèle de science, d'attention à la nature, de solidarité et de responsabilité. J'ajoute que le patrimoine aéronautique du plateau de Saclay et particulièrement de Toussus est absolument exceptionnel et qu'il mérite la conservation au seul et très général titre de la culture, ce qui signifie qu'il serait proprement inculte d'y porter atteinte (Lire à ce sujet l'article de Georges Beisson et Colette Guétienne dans la revue In Situ n°35 de 2018 (Revue du Ministère de la Culture)).

---

23 avril 2021

**\*\* Avis Favorable pour l'activité Avion \*\*** l'aérodrome de Toussus et les aéroclubs qui l'animent font partie du paysage d'Ile De France et permettent à de nombreux jeunes franciliens de s'initier à l'aviation pour poursuivre leur rêve de voler (n'en déplaise à la Maire de Poitiers...)

Ce site est créateur d'emploi, et les usagers ont consenti à de nombreux efforts pour rendre la vie des riverains plus agréable (baisse de la vitesse, respect des trajectoires...)

Il me paraît très important que la plateforme puisse continuer à vivre, tout en s'engageant dans une démarche d'amélioration continue, plutôt qu'être soumise à une rupture brutale qui mettrait en danger la survie des clubs et de nombreux emplois

Enfin, cette plateforme étant là depuis très longtemps, l'immense majorité des riverains a acheté en proximité en parfaite connaissance de cause, ils ne peuvent légitimement demander la quasi-disparition de toute activité aéronautique.

---

23 avril 2021

**\*\* Incompréhension \*\***

On n'a plus le droit de rêver, la maire de Poitiers vient de nous le dire.

Et les pilotes qui vous emmènent vers vos destination de rêve n'apprennent plus à piloter mais sont réduits à des ingénieurs de vol avec les conséquences parfois dramatiques, comme on a pu le voir, malheureusement.

Plus est de constater, qu'en principe le Code Civil prévoit que l'on ne peut pas contester l'existence d'une nuisances venant d'une installation préexistante à la vôtre. Or le terrain de Toussus-le-Noble est de très loin beaucoup plus ancien que les lotissements autour. En construisant et / ou achetant leur maison TOUS les propriétaires connaissaient l'existence du terrain. Non, je ne me sens pas très respecté en tant que pilote.

---

23 avril 2021

**\*\* approbation du projet d'arrêté \*\***

bonjour,

usager de l'aérodrome de Toussus je comprends et approuve les mesures proposées dans le projet d'arrêté.

---

23 avril 2021

**\*\* Aérodrome toussus \*\***

Ce projet est un début, tous les avions devraient avoir un silencieux

Il y a des bimoteurs qui font un bruit infernal ainsi que les hélicoptères

---

23 avril 2021

**\*\* Avis Favorable pour qui concerne la partie AVION \*\*** Un aerodrome est un endroit ou je suis grandi quand j'étais jeune, c'est important pour le tissue social et économique mais aussi pour l'entrainement des pilots.

C'est vital pour garantir un lien avec le territoire et aussi pour donner aux jeunes générations une possibilité différente d'évasion.

Dans la vie les compromis sont toujours les plus efficace pour résoudre toutes les controverse.

Je suis favorable comme citoyenne, comme maman d'un fils qui adore les Avions et en tant que ex pilot.

---

23 avril 2021

**\*\* Avis favorable aux activités aéronautiques à Toussus-Le-Noble \*\*** C'est un terrain historique par toutes les conquêtes de l'air qui s'y sont déroulées. Venir y vivre, c'est accepter son histoire et les contraintes maintenant centenaires.

C'est un terrain unique et nécessaire de l'Ouest Francilien car il est le seul à proximité du plateau de Saclay accessible aux avions d'affaire.

C'est un terrain stratégique et sécurisé pour certains avions d'Etat comme terrain de dégagement de Villacoublay qui n'a qu'une piste.

C'est un terrain pépinière d'excellence grâce aux écoles de formation qui y forment de futur talents.

Ce terrain est une source de nombreux emplois directs et indirects grâce à l'aviation et les associations et entreprises qui s'y trouvent.

Ce terrain est aussi une réserve de biodiversité unique par son étendue et la préservation des espèces à l'abri des passages humains, de même que les autres aérodromes où on a la chance de voir des animaux libres.

Je prends toutes les mesures possibles en concertation avec les autres usagers pour minimiser les nuisances sonores à proximité du terrain.

Notamment, je réduit les régimes moteur, ma vitesse et évite le survol des zones déterminées.

Je déplore la marchandisation immobilière et en particulier la construction juste sous l'axe d'envol de constructions d'habitation.

---

23 avril 2021

**\*\* Suppléant à la Commissions Consultative Environnement aérodrome Toussus-le-Noble \*\***  
Utilisateur de la plateforme de Toussus-le-Noble à hauteur de 200 mouvements par an pour des missions stratégiques, telles que les vols à l'issue des grandes visites des appareils étatiques, dont les appareils utilisés par la Présidence de la République, Héli-Union est favorable aux restrictions énoncées dans le projet d'arrêté soumis à la concertation mais trouve ces mesures insuffisantes :

L'item 13° interdit les tours de piste des avions légers de classe D ou non classés, les samedis, dimanches et jours fériés entre le 1er avril et le 30 septembre, mais n'interdit pas les tours de piste des hélicoptères.

L'augmentation du nombre d'avions, souvent anciens et bruyants, d'une école de pilotage ne fera qu'augmenter les nuisances en zone urbanisée.

Pourquoi garder une limitation à 180000 mouvements alors qu'il n'y en a que 120 à 130000 mouvements?

Je ne trouve pas dans le projet la limitation de vitesse ni l'élargissement des cercles bleus.

Héli-Union a délocalisé depuis de nombreuses années son école de pilotage sur l'aérodrome d'Angoulême Brie-Champniers et Airbus vient d'installer son école de pilotes de ligne (Airbus Flight Academy) sur ce même terrain. Compte-tenu de la localisation de cet aérodrome, aucune plainte pour quelque motif que ce soit n'est enregistrée à ce jour.

Les écoles de pilotage présentes sur le site de Toussus-le-Noble devraient s'inspirer de ces 2 exemples.

L'installation de logiciel de tracé sol (type SDVFR), qui pourrait être contrôlé par les services compétents (BGTA, DGAC), obligerait un suivi plus précis des trajectoires imposées dans les circuits.

---

23 avril 2021

**\*\* Conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Je suis pour le maintien de l'activité de l'aérodrome de Toussus.

---

23 avril 2021

**\*\* Un compromis raisonnable \*\***

L'aérodrome de Toussus est un élément important de la formation professionnelle et de l'aviation générale en France. Il participe d'un écosystème économique déjà fragilisé mais qui continue à générer emplois et retombés économiques non négligeables.

Les objectifs environnementaux doivent bien évidemment être pris en compte, et une cohabitation apaisée avec les riverains d'un aérodrome existant depuis plus de 100 ans doit pouvoir être trouvée.

Le compromis proposé par la préfecture paraît tout à fait raisonnable, et applicable pour une bonne cohabitation des usagers et des riverains.

---

22 avril 2021

**\*\* Trouvons un juste compromis et restons tolérants ! \*\*** Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Ces derniers temps, les usagers de Toussus ont multiplié les efforts pour proposer des solutions de façon à limiter les nuisances sonores... des résultats (mesurables et mesurés) ont été obtenus ; ces résultats ne sont pas malheureusement pas suffisamment pris en compte dans la prise de décision. Les usagers sont prêts à faire des efforts mais les riverains doivent aussi être tolérants et accepter l'environnement dans lequel ils ont choisi de venir s'installer.

---

22 avril 2021

**\*\* Votre consultation \*\***

Merci de cette initiative et proposition que nous allons étudier via l'association [www.vivresaintmarc.fr](http://www.vivresaintmarc.fr) en concertation avec les habitants du Hameau de Saint Marc.

---

22 avril 2021

**\*\* Un Scandale \*\***

Bonjour,

Merci beaucoup cette bonne nouvelle. Cet aérodrome est une réelle agression sonore dans un environnement bucolique. Je pense aux étangs des Loges qui sont extraordinaires de calme et de bien être et qui est constamment perturbé de bruits de moteurs d'avions et de plus non équipés de silencieux. c'est simplement intolérable.

---

22 avril 2021

**\*\* Un Scandale \*\***

Bonjour,

Merci beaucoup cette bonne nouvelle. Cet aérodrome est une réelle agression sonore dans un environnement bucolique. Je pense aux étangs des Loges qui sont extraordinaires de calme et de bien être et qui est constamment perturbé de bruits de moteurs d'avions et de plus non équipés de silencieux. c'est simplement intolérable.

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable \*\***

Je soutiens la proposition de la prefecture

Les activités aeronautiques caracterisent Toussus .Elles sont creatrices d emplois et de lien social. Le benevolat est remarquable dans les aeroclubs

---

22 avril 2021

**\*\* Pour la poursuite des activités aéronautiques à l'aérodrome de Toussus \*\*** L'activité de l'aérodrome de Toussus est un atout économique et culturel essentiel grâce à la formation des pilotes qui a une répercussion positive sur l'emploi.

C'est aussi un moyen pour les jeunes de découvrir une perspective d'avenir dans le choix d'un métier.

Le projet de modification présenté me semble correct.

---

22 avril 2021

**\*\* partage d'efforts \*\***

A l'heure du "savoir vivre ensemble", des concessions doivent être faites des deux côtés.

Toussus est un acteur économique local majeur et il ne saurait faire seul acte de dévouement.

Les riverains qui ont choisi de vivre à ses côtés doivent également se remettre en question.

---

22 avril 2021

**\*\* Avis sur les 3 mesures \*\***

Je suis d'accord avec les 3 modifications. Cependant, elles ne vont pas assez loin compte-tenu des émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores donc des mesures plus contraignantes, notamment quand aux émissions des vols et de l'aérodrome, doivent être prises.

---

22 avril 2021

**\*\* AVIS FAVORABLE \*\***

Je profite de cette consultation pour exprimer mon avis face aux grognons, ils me font penser aux retraités qui voulaient la peau du coq Maurice(été 2019 - Charente Maritime) parce qu'il s'autorisait à chanter le matin !

Imaginons que demain il faille leur porter secours, avec un hélico du SMUR ou organiser une EVASAN ? cela n'est possible que s'il existe encore des aérodromes, des aéroports des héliports pour former tout ce petit monde ...

Et le débat de l'œuf ou de la poule en premier, l'aérodrome de Toussus 1907, les maisons des ronchons ?

Ca y est j'en suis !! Je râle aussi !

Cordialement.

---

22 avril 2021

**\*\* Activité aérienne Toussus Le Noble \*\*** Bonjour,

Je suis pilote depuis près de 30 ans en région parisienne à titre privé et j'estime nécessaire de maintenir des plateformes ouvertes à l'aviation générale. J'ai débuté l'aviation en région parisienne, d'abord à Lognes Emerainville puis à Toussus Le Noble.

Beaucoup de pilotes comme moi-même, avant de devenir professionnels, se forment dans des petites structures associatives sans but lucratif qui font la richesse du patrimoine culturel français.

Ces structures créent des emplois de proximité tant pour la maintenance des avions, les pilotes professionnels, le contrôle aérien, tout comme la gestion administrative des sociétés basées sur le terrain de Toussus Le Noble.

Je conçois qu'il faille de prendre des mesures plus respectueuses des riverains en limitant les vitesses d'approche et au départ et en limitant l'entraînement au strict nécessaire pour garantir la sécurité de tous.

Le compromis proposé par la Préfecture, malgré ses contraintes, est tout à fait acceptable.

Je m'engage à respecter les nouvelles restrictions notamment les trajectoires d'arrivée et de départ et les vitesses de vol maximum en fonction du type d'appareil

Le fait de réduire les entraînements simultanés en tour de piste va fortement réduire les conséquences sonores pour les riverains habitant à proximité de la plateforme

Cela devrait permettre l'acceptation des riverains de cette plateforme présente depuis plus de 100 ans et même si l'urbanisation est toujours croissante, il faut maintenir une activité aérienne proche de la population.

---

22 avril 2021

**\*\* Favorable \*\***

Je suis favorable au plan de mesures environnementales

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous pilotes, reste acceptable.

---

22 avril 2021

**\*\* Favorable \*\***

Je suis favorable au plan de mesures environnementales

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous pilotes, reste acceptable.

---

22 avril 2021

**\*\* OUI AU PROJET DE DECRET SUR TOUSSUS LE NOBLE \*\*** L'aviation générale est présente depuis plus de 100 ans sur le plateau de Toussus le Noble, les riverains et lotisseurs en sont parfaitement conscients, le prix des terrains aussi. L'aviation générale c'est l'anti-chambre des professionnels avec des écoles de pilotage renommés privées comme associatives. C'est une activité économique non négligeable et un tremplin professionnel pour les futurs pilotes qui découvrent l'aérien, nombres de ces activités sont gérés par des bénévoles...Nous avons encore le droit de rêver, les avions sont de plus en plus propres et silencieux, électriques demain.. Il ne faut pas casser ce modèle pour le confort d'éternels insatisfaits, et d'élus clientéliste... J'ai habité Magny les Hameaux, je sais de quoi je parle, et je suis pilote.

En pilote responsable je respecte et m'engage à respecter les règles, à limiter ma vitesse, à suivre les circuits publiés à Toussus comme ailleurs. Je suis conscient de mon environnement et des nuisances.

Ils faut aussi que les riverains soient conscients qu'ils ont choisis d'être des voisins d'un aéroport existant. La proposition de la DGAC et de la préfecture va dans le bon sens commun, l'interet de tous.

Je suis donc tout à fait favorable à la proposition de décret.

---

22 avril 2021

**\*\* Soutien à l'activité Avion de Toussus le Noble \*\*** Je suis enseignant, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique, et j'ai chaque année entre 20 et 50 élèves de 4ème qui en plus de leurs cours et sur le temps du repas étudient l'aéronautique.

Développer cette passion chez des élèves, c'est donner un sens à l'enseignement quotidien.

leur récompense ?

Faire un tour en avion grâce aux aéroclubs de la plateforme de Toussus le Noble.

Il n'y a pas de meilleure récompense pour un enseignant que de voir leurs yeux briller devant un avion.

Pour que leur rêve dure, il faut que Toussus le Noble vive

---

22 avril 2021

**\*\* Soutien à l'activité Avion de Toussus le Noble \*\*** Je suis enseignant, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique, et j'ai chaque année entre 20 et 50 élèves de 4ème qui en plus de leurs cours et sur le temps du repas étudient l'aéronautique.

Développer cette passion chez des élèves, c'est donner un sens à l'enseignement quotidien.

leur récompense ?

Faire un tour en avion grâce aux aéroclubs de la plateforme de Toussus le Noble.

Il n'y a pas de meilleure récompense pour un enseignant que de voir leurs yeux briller devant un avion.

Pour que leur rêve dure, il faut que Toussus le Noble vive

---

22 avril 2021

**\*\* Activité AVION \*\***

L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers utiles et importants dans notre époque.

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste

acceptable

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable au projet conditions d'utilisation aérodrome Toussus le Noble \*\* Avis favorable**

- 1) La cohabitation pilotes/riverains est tout à fait possible, souhaitable, sur la base d'un respect mutuel, non sur un fond d'animosité.
  - 2) Le compromis proposé va dans le sens d'une plus grande tranquillité des riverains, notamment avec la réduction de vitesse, en tant que pilote je m'y engage.
  - 3) Le respect des trajectoires est un point qui peut être amélioré, et qui fait l'objet de "recadrages" réguliers dans les aéroclubs, cet effort est à poursuivre.
  - 4) Résider dans le secteur de Toussus est un choix, ne pas se rendre compte qu'il y aura des avions relève pour le moins d'un manque d'observation inquiétant !
- 

22 avril 2021

**\*\* Activité AVION \*\***

L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers utiles et importants dans notre époque.

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste acceptable

22 avril 2021

**\*\* Monsieur \*\***

Je suis un ancien Pilote de Ligne à Air France.

Ma formation initiale a commencée en Aéroclub. Cette formation est la moins couteuse pour les jeunes, alors que les écoles professionnelles sont inabordables pour bien des gens modestes.

L'activité aérienne sur le terrain de Toussus représente de nombreux emplois, ce serait une grave erreur de la réduire ou de l'interdire.

Doit-on rappeler que l'aérodrome de Toussus existe depuis 1907 ? Très peu de vols sont des " vols de loisirs". Les vols ne sont pas réservés seulement à la formation des pilotes, mais interviennent également dans le cursus des ingénieurs, des mécaniciens.

La remise en question de l'activité de Toussus concerne aussi de nombreuses personnes dans la vallée de Chevreuse. Médecins, dentistes, commerçants, artisans, nombreux sont ceux qui craignent une diminution de leur activité suite au départ des professionnels de l'aviation sur le plateau.

Contrairement à certaines idées reçues, les pilotes sur l'aérodrome de Toussus ne sont pas négligents, mais le suivi des trajectoires est très délicat. Ainsi, la largeur de la vallée de la Mérançaise est par endroits égale à 300 m ; un avion évoluant à 100kt ( 182 kmh ) parcourt 50 m à la seconde. En 3 secondes, il peut se retrouver en dehors de cette vallée, sans compter les effets du vent. Imaginons une voiture lancée à 180 kmh sur une autoroute, la tenue du véhicule sur une seule voie serait-elle facile ? Et de même qu'un conducteur ne sait pas avec précision où passent les roues de la voiture, de même le pilote ne voit pas exactement à quel endroit il se situe à la verticale. Seuls des battements d'ailes peuvent l'aider à se situer avec une meilleure précision.

La France est la deuxième nation aéronautique dans le monde. Là encore, cela représente des milliers d'emplois et la première source de revenus pour notre nation, devant les industries du luxe.

L'aéronautique a toujours été à la pointe du progrès, et bien des systèmes ou des équipements ont pris naissance en aviation avant d'être généralisés par ailleurs. Ainsi les systèmes ABS pour le freinage qui équipent nos voitures existaient déjà sur l'avion SE 210 Caravelle en .....1958 !!! Et la direction assistée qui nous semble normale aujourd'hui sur les voitures était déjà utilisée sur Caravelle....alors que les Américains n'avaient pas franchi le pas.

Quant à l'écologie, l'aéronautique civile mondiale représente 3% des émissions ....

---

22 avril 2021

**\*\* Consultation publique aérodrome de Toussus \*\*** Je suis un ancien Pilote de Ligne à Air France.

Ma formation initiale a commencé en Aéroclub. Cette formation est la moins coûteuse pour les jeunes, alors que les écoles professionnelles sont inabornables pour bien des gens modestes.

L'activité aérienne sur le terrain de Toussus représente de nombreux emplois, ce serait une grave erreur de la réduire ou de l'interdire.

Doit-on rappeler que l'aérodrome de Toussus existe depuis 1907 ? Très peu de vols sont des " vols de loisirs". Les vols ne sont pas réservés seulement à la formation des pilotes, mais interviennent également dans le cursus des ingénieurs, des mécaniciens.

La remise en question de l'activité de Toussus concerne aussi de nombreuses personnes dans la vallée de Chevreuse. Médecins, dentistes, commerçants, artisans, nombreux sont ceux qui craignent une diminution de leur activité suite au départ des professionnels de l'aviation sur le plateau.

Contrairement à certaines idées reçues, les pilotes sur l'aérodrome de Toussus ne sont pas négligents, mais le suivi des trajectoires est très délicat. Ainsi, la largeur de la vallée de la Mérançaise est par endroits égale à 300 m ; un avion évoluant à 100kt ( 182 kmh ) parcourt 50 m à la seconde. En 3 secondes, il peut se retrouver en dehors de cette vallée, sans compter les effets du vent. Imaginons une voiture lancée à 180 kmh sur une autoroute, la tenue du véhicule sur une seule voie serait-elle facile ? Et de même qu'un conducteur ne sait pas avec précision où passent les roues de la voiture, de même le pilote ne voit pas exactement à quel endroit il se situe à la verticale. Seuls des battements d'ailes peuvent l'aider à se situer avec une meilleure précision.

La France est la deuxième nation aéronautique dans le monde. Là encore, cela représente des milliers d'emplois et la première source de revenus pour notre nation, devant les industries du luxe.

L'aéronautique a toujours été à la pointe du progrès, et bien des systèmes ou des équipements ont pris naissance en aviation avant d'être généralisés par ailleurs. Ainsi les systèmes ABS pour le freinage qui équipent nos voitures existaient déjà sur l'avion SE 210 Caravelle en .....1958 !!! Et la direction assistée qui nous semble normale aujourd'hui sur les voitures était déjà utilisée sur Caravelle....alors que les Américains n'avaient pas franchit le pas.

Quant à l'écologie, l'aéronautique civile mondiale représente 3% des émissions ....

---

22 avril 2021

**\*\* Consultation sur arrêté portant modifications d'utilisation aéroport Toussus \*\*** Je suis FAVORABLE à ces mesures. Elles vont réduire significativement le bruit pour les riverains et vont aussi inciter à arrêter de vol / déplacer sur d'autres terrains les avions de tourisme les plus bruyants (en général les plus anciens).

Compte tenu de son ancienneté, les riverains installés dans les villes de Toussus le Noble et villes avoisinantes connaissaient l'existence de l'aéroport et de ses nuisances sonores. Il est juste que les pilotes fassent un effort, en limitant le trafic ; mais les riverains doivent aussi accepter l'existence du terrain, des avions et des pilotes.

Et les riverains ne peuvent justifier, à eux seuls et alors que le terrain était là lors de leur installation, d'assassiner une activité économique. Rappelons que l'existence d'Airbus, Dassault, Daher, Safran n'est pas un hasard ; mais la résultante d'un écosystème aéronautique qui passe par les clubs, le bénévolat et qui fait de l'aviation la 2<sup>ème</sup> nation aéronautique au monde après les USA.

---

22 avril 2021

**\*\* Favorable \*\***

Bonjour.

Je trouve inacceptable que les actions doivent toujours être dans un seul sens. Je suis favorable à ce projet pour montrer qu'en tant qu'usager, je fais un pas vers eux.

Je souhaiterais que les riverains en fasse autant...

---

22 avril 2021

**\*\* Mesures pour aéroport de Toussus \*\*** Je suis pour ce projet d'arrêté, car il faut conserver toutes nos activités, qui ont un intérêt économique évident (nombreux emplois).

d'autre part cet aéroport existe depuis plus de 100 ans et je trouve aberrant que des maires aient donné de nombreux permis de construire dans des endroits évidemment exposés.

nous nous engageons à respecter ces mesures de limitation de vitesse, par contre les riverains doivent accepter cette antériorité.

---

22 avril 2021

**\*\* AVIS FAVORABLE** au projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble **\*\*** Pilote avion depuis plus de 20 ans, je suis favorable à ce projet d'arrêté qui vise à réduire les nuisances sonores dans l'environnement de l'aérodrome de Toussus Le Noble. Utilisateur de cette plateforme depuis de nombreuses années, je respecte toujours les trajectoires et les zones d'interdiction de survol. J'y attache d'autant plus d'importance que nombre de mes amis vivent dans cet environnement ; tous, pilotes ou non, sont convaincus de l'absolue nécessité de faire vivre cet aérodrome qui apporte énormément sur de nombreux plans, économique, social, et technologique.

En vous remerciant pour la prise en compte de mon avis favorable,

cordialement,

---

22 avril 2021

**\*\* Absolument et résolument contre toute nouvelle cohercison et négociation \*\*** Il y en plus qu'assez de ces manipulations de riverains. Je suis un agent économique, je participe à la richesse nationale. Personne n'a été pris par surprise. Cet aéroport existe depuis 100 ans. En ce qui me concerne, aucune négociation, aucun accomodement.

Ma liberté est sacrée, mes mouvements aussi.

---

22 avril 2021

**\*\* Absolument et résolument contre toute nouvelle cohercison et négociation \*\*** Il y en plus qu'assez de ces manipulations de riverains. Je suis un agent économique, je participe à la richesse nationale. Personne n'a été pris par surprise. Cet aéroport existe depuis 100 ans. En ce qui me concerne, aucune négociation, aucun accomodement.

Ma liberté est sacrée, mes mouvements aussi.

---

22 avril 2021

**\*\* Absolument et résolument contre toute nouvelle cohercison et négociation \*\*** Il y en plus qu'assez de ces manipulations de riverains. Je suis un agent économique, je participe à la richesse nationale. Personne n'a été pris par surprise. Cet aéroport existe depuis 100 ans. En ce qui me concerne, aucune négociation, aucun accomodement.

Ma liberté est sacrée, mes mouvements aussi.

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable aux mesures proposées d'un pilote occasionnel \*\*** bonjour,

Il est légitime que les usagers de l'aérodrome fassent des efforts pour limiter aux maximum les nuisances des riverains. Je peux témoigner de l'engagement de mon aéroclub et de ses membres en ce sens. On m'a rapporté que les riverains sont peu enclins à la concertation ce que j'ai peine à croire. En effet l'aérodrome existe depuis fort longtemps et chacun s'installant à proximité l'a fait en connaissance de cause ainsi que pour son bénéfice tant sur la fiscalité locale que pour l'accès facilité à la propriété. Je veux aussi souligner que la richesse de notre secteur aéronautique avec ses centaines de milliers d'emplois et de productions d'appareils (airbus, dassault,...) n'est pas acquise de fait.

Tout part d'aérodromes comme celui de Toussus ou les futures vocations accèdent à leur passion, ou les initiatives pour la transition écologique de l'aéronautique (avion électrique, avion d'école de nouvelle génération) prennent naissance. Impacter cette base impactera à long terme et durablement le secteur aéronautique Français. J'espère qu'un compromis ou chacun prendra ses responsabilités pour l'intérêt du plus grand nombre sera trouvé.

---

22 avril 2021

**\*\* Toussus, un atout majeur pour la région à conserver à tout prix \*\*** Il ne faut surtout pas tuer LFPN. Il est très important de maintenir l'activité de l'aérodrome de Toussus et de son existence car c'est un atout majeur pour la région, une zone d'emplois et un endroit de passion pour toutes les générations actuelles et à venir. D'accord pour faire des efforts en réduisant la vitesse mais les riverains qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus doivent accepter la cohabitation avec les avions tout comme j'accepte de vivre dans le couloir aérien d'Orly !

---

22 avril 2021

**\*\* Préservons l'activité Avion au sein de Toussus \*\*** Il est indispensable de conserver l'activité Avion à Toussus le Noble.

Outre le fait que cet aérodrome est un atout économique indéniable pour la région, la formation Aeronautique doit rester en France au niveau d'excellence qu'elle est aujourd'hui.

La plateforme repose essentiellement sur une activité de Bénévole, les club ne font pas d'argent mais permette à des jeunes (et moins jeunes parfois !) de découvrir une passion.

En tant que Pilote, je respecte scrupuleusement les circuits de pistes et évite les survols interdit. Je suis favorable à certains dispositif qui ne nuise pas l'activité des avions comme la réduction à 100kt dans la R35A

---

22 avril 2021

**\*\* Survol des habitations à Villeneuve \*\*** Bonjour,

habitant de Villeneuve, hameaux de la commune de Magny-les-Hameaux, situé sur la trajectoire du tour de piste de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, je tiens à signaler ici une aberration du tracé. En effet, notre hameau, bien que situé au beau milieu d'un plateau céréalier inhabité, est survolé à basse altitude et très fréquemment par les avions effectuant des tours de piste. Il est incompréhensible que le tracé du tour de piste n'exploite pas ces larges zones inhabitées autour du

hameau plutôt que de nuire très directement aux habitants en passant dans l'axe des résidences. Je demande donc que le Hameaux de Villeneuve soit déclaré zone de survol interdite, cela étant parfaitement réalisable, et sans aucun détriment pour les usagers de l'aérodrome étant donné la configuration des lieux. Avec mes remerciements.

---

22 avril 2021

**\*\* Intérêt de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\*** L'aéronautique est un des rares pôles d'excellence industrielle de notre pays.

Chaque maillon de cette filière industrielle est indispensable a son développement et a sa survie. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu.

La formation des futurs pilotes de ligne ou professionnels est un enjeu clé du maintien de cette filière et l'aérodrome de Toussus y contribue de manière significative.

D'autres métiers liés a l'aéronautique sont également présents sur cet aérodrome.

Au moment où le pays sort d'une grave crise ayant affaibli l'activité économique, et où la reprise est fragile, il serait malvenu de prendre des mesures mettant en péril cette activité.

Nous, pilotes, sommes conscient des nuisances sonores de cette activité et sommes favorables aux mesures permettant de limiter la gêne sonore sans entraver l'activité aérienne, comme des circuits de piste adaptés, la réduction de la vitesse, l'usage de silencieux et la mise en service d'avions électriques pour assurer la formation des pilotes.

Certaines évolutions prennent du temps et nécessitent des investissements, mais ceux ci sont en cours.

Les riverains se sont installés dans la région bien après la création de cet aérodrome en 1910, qui en fait l'un des plus anciens au monde, et un patrimoine unique. Ils ont bénéficié d'une décote lors de l'acquisition de leur résidence en raison de la proximité de l'aérodrome.

En souhaitant que la raison prévale, et que l'intérêt d'une filière d'excellence ne soit pas sacrifié au profits d'appétits particuliers.

[ \*\*\*\*\* ] - Ingénieur Ecole Centrale Paris en Aéronautique - Pilote

---

22 avril 2021

**\*\* Intérêt de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\*** L'aéronautique est un des rares pôles d'excellence industrielle de notre pays.

Chaque maillon de cette filière industrielle est indispensable a son développement et a sa survie. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu.

La formation des futurs pilotes de ligne ou professionnels est un enjeu clé du maintien de cette filière et l'aérodrome de Toussus y contribue de manière significative.

D'autres métiers liés à l'aéronautique sont également présents sur cet aérodrome.

Au moment où le pays sort d'une grave crise ayant affaibli l'activité économique, et où la reprise est fragile, il serait malvenu de prendre des mesures mettant en péril cette activité.

Nous, pilotes, sommes conscients des nuisances sonores de cette activité et sommes favorables aux mesures permettant de limiter la gêne sonore sans entraver l'activité aérienne, comme des circuits de piste adaptés, la réduction de la vitesse, l'usage de silencieux et la mise en service d'avions électriques pour assurer la formation des pilotes.

Certaines évolutions prennent du temps et nécessitent des investissements, mais ceux-ci sont en cours.

Les riverains se sont installés dans la région bien après la création de cet aérodrome en 1910, qui en fait l'un des plus anciens au monde, et un patrimoine unique. Ils ont bénéficié d'une décote lors de l'acquisition de leur résidence en raison de la proximité de l'aérodrome.

En souhaitant que la raison prévale, et que l'intérêt d'une filière d'excellence ne soit pas sacrifié au profit d'appétits particuliers.

---

22 avril 2021

**\*\* STOP AUX MESURES EXCESSIVES \*\***

Je trouve ces propositions peu réalistes et de nature à compromettre l'existence de l'aérodrome de Toussus, ignorant totalement son apport économique et plus généralement d'animation de la zone. Je suis totalement contre ce projet de modification des conditions d'utilisation

---

22 avril 2021

**\*\* Favorable à cet arrêté qui œuvre pour un respect commun \*\*** Je pilote depuis + de 30 ans à Toussus-le-noble et j'ai vu la région se densifier fortement ces dernières années. Toujours respectueux des réglementations et des trajectoires de vols, je trouve que ce projet va dans le sens d'une cohabitation commune et d'un respect entre usagers de l'aéroport et riverains. J'y suis donc favorable.

---

22 avril 2021

**\*\* Conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\*** Comme toujours dans ce genre de situation, il convient de trouver un compromis équilibré respectant chaque partie. Il faut savoir faire évoluer certaines pratiques, voire en supprimer certaines, sources de nuisances importantes et dont l'utilité reste à démontrer (ex. multiplier les vols touristiques de très courte durée sur la zone).

Dans ce cadre, je soutiens le plan et les mesures approuvées par le CCE en date du 29 mars dernier. Il reflète cet esprit.

J'espère qu'en retour, certains riverains montreront le même esprit de cohabitation apaisée et responsable. La plateforme de Toussus est un atout, à plusieurs titres pour le bassin.

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable ! \*\***

J'ai un avis favorable quant à cette consultation. Les mesures proposées semblent, en tout cas pour les restriction "avions" raisonnables afin de pouvoir cohabiter avec les riverains.

L'aérodrome de Toussus (LFPN) est une réelle opportunité pour bon nombres de jeunes de tout horizon souhaitant se lancer dans l'aventure de l'aéronautique, mais aussi de la mécanique ou du bénévolat, c'est un moyen de découverte indéniable de nombres de métiers. Les associations permettent des échanges inter-générationnels ( au travers des formation BIA mais aussi des PPL) et contribuent à la mixité autour d'un rêve commun.

---

22 avril 2021

**\*\* Contre ce projet \*\***

Pour un poignée de bien lotis qui ont jardins et piscines on devrait interdire aux avions de voler : scandaleux !

Tous ces propriétaires aux alentours de Toussus connaissaient l'existence de l'aérodrome avant d'investir ! Certains ont fait baisser le prix de leur acquisition en prétextant les nuisances sonores de l'aérodrome et maintenant ce sont les mêmes qui biens installés veulent la disparition de ce dernier.

Un petit de bons sens

---

22 avril 2021

**\*\* Contre ce projet \*\***

Pour un poignée de bien lotis qui ont jardins et piscines on devrait interdire aux avions de voler : scandaleux !

Tous ces propriétaires aux alentours de Toussus connaissaient l'existence de l'aérodrome avant d'investir ! Certains ont fait baisser le prix de leur acquisition en prétextant les nuisances sonores de l'aérodrome et maintenant ce sont les mêmes qui biens installés veulent la disparition de ce dernier.

Un petit de bons sens

---

22 avril 2021

**\*\* Respects mutuels \*\***

Ayant l'habitude de promener à pied vers Magny village je constate parfois des pilotes hors trajectoires et parfois même un peu bruyants sur une finale non stabilisée nécessitant des remises de gaz. Mais la plus part des avions ne genent pas la tranquillité.

Etant pilote et soucieux de la préservation de notre patrimoine aéronautique historique, je considère qu'un respect mutuel permettait de conserver la tranquillité des riverains par un respect des

trajectoires et regimes moteur adapté. D'un autre côté le riverains qui ont fait le choix de leur lieu d'habitation doivent accepter l'environnement qui est plus ancien que leur choix du lieu de residence.

---

22 avril 2021

**\*\* Consultation public Toussus \*\***

Bonjour,

Je suis favorable au compromis proposé par la préfecture et la DGAC.

Je suis opposé au projet de décret proposé par les opposants à l'aérodrome de Toussus dans cette période législative.

Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles. Je suis prêt à limiter ma vitesse, dans la limite des règles de sécurité, pour réduire les nuisances sonores. Avec la restriction sur le nombre d'avions en tour de pistes les usagers vont perdre beaucoup en

activité, et les riverains vont gagner beaucoup en tranquillité ! Il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste acceptable.

Bien cordialement.

---

22 avril 2021

**\*\* Toussus \*\***

Bonjour

L'aérodrome de Toussus a plus d'un siècle d'existence. Nul doute qu'il était en pleine nature auparavant avec quelques villages à proximité. Le développement urbain a rattrapé l'aérodrome et des habitants se sont installés en parfaite connaissance de l'endroit, de ses avantages et bien sûr de ses nuisances.

Aujourd'hui, il est nécessaire que pilotes et riverains trouvent un "terrain" d'entente, chacune des parties prenant ses responsabilités. Je pense que ça serait une erreur de fermer le terrain qui fait partie du patrimoine français, qui représente une grande surface libre de constructions et est un pôle d'emploi et d'excellence.

Et donc, en tant que pilote d'avion, je suis d'accord pour limiter les nuisances et appliquer le plan tel que défini par la Commission. L'idéal serait de revenir au plan Calypso et d'encourager le basculement à l'aviation électrique + avion à faible signature bruits pour l'école de pilotage et les tours de pistes.

Du côté riverains, il me semble essentiel de signer aussi une Charte indiquant qu'on a bien conscience d'être dans un endroit particulier avec des contraintes empêchant tout recours. Cette charte pourrait notamment être incluse dans le contrat de vente d'une maison locale. On signe bien ce type de charte indiquant les risques lors d'une opération chirurgicale !

Bien cordialement

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable au projet d'arrêté préfectoral \*\*** Bonjour Madame, Monsieur,

Je tiens à exprimer mon soutien pour le projet d'arrêté soumis à consultation publique, car il me semble être un compromis raisonnable entre les usagers et les riverains, et ce pour les raisons suivantes :

il est le fruit d'une concertation, de dialogue des parties (élus, riverains, usagers) cherchant à trouver un compromis acceptable pour tous

il apporte des avancées significatives en termes de réduction des nuisances sonores, tout en permettant une continuité d'activité pour les activités de la plateforme

il permet de préserver la valeur que représente la plateforme de Toussus au tissu économique local, au secteur aéronautique (formation des pilotes notamment)

il permet d'encourager le développement des technologies les plus modernes, comme l'électrique, ce qui n'est possible qu'au moyen d'une transition progressive, cette technologie n'étant pas suffisamment mûre pour répondre à l'ensemble des besoins

enfin, compte tenu de la situation actuelle, toute mesure plus radicale risquerait de mettre en danger la pérennité des aéroclubs et entreprises qui œuvrent à Toussus, et qui font déjà face à des difficultés financières importantes

Pour toutes ces raisons, j'affirme que ce projet est équilibré, et y apporte mon soutien le plus complet.

Bien cordialement,

---

22 avril 2021

**\*\* Avis favorable \*\***

Bonjour,

Je suis totalement favorable à ce plan de mesure.

Il est pour moi nécessaire de maintenir les vols car Toussus constitue une partie importante de l'économie. N'étant pas moi même pilote, j'estime néanmoins qu'avoir potentiellement l'accès à ce genre d'activité est un privilège.

Cependant ces activités peuvent causer des nuisances pour les riverains c'est pourquoi il est impératif de réglementer les vols. Le projet d'arrêté présenté ici est pour moi un très bon compromis permettant à chacun d'y trouver son compte.

Cordialement,

---

22 avril 2021

**\*\* Encore et toujours \*\***

Je trouve ça dommage d'enfoncer une fois de plus l'aéronautique, la "Table of Solutions" de Projet Drawdown la place en 39eme position, preuve qu'écologiquement les efforts sont à faire dans d'autres secteurs. Pour ce qui est des nuisances, une très faible minorité des riverains habitaient aux alentours avant l'ouverture de l'aéroport (en 1907), c'est très égoïste de réclamer la fermeture, ou imposer des contraintes à un site présent bien avant soi.

---

22 avril 2021

**\*\* CONTRIBUTION FAVORABLE à la consultation publique \*\*** Je suis pilote en aéroclub sur la plateforme de Toussus Le Noble et je me suis toujours efforcé d'exercer cette pratique dans le respect des autres, ce qui est en accord avec les valeurs portées par l'aéronautique. Bien que les mesures proposées par la préfecture soient contraignantes pour les pilotes et la plateforme de Toussus, elles sont acceptable et raisonnable. Avec la restriction sur le nombre d'avions en tour de pistes les usagers vont être fortement limités dans leur activité, et les riverains vont fortement y gagner en tranquillité. En tant que pilote et ceci sans avoir attendu les mesures préconisées pas la préfecture, je m'efforce toujours de limiter ma vitesse et de respecter les trajectoires et zones d'interdiction de survol.

Si les pilotes s'efforcent de respecter les riverains, il faut aussi que ceux qui ont choisis d'habiter aux adords de Toussus acceptent l'existence des avions.

Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles et forme bon nombre de pilotes dont nos companies aériennes ont besoin. Il est également synonyme d'activité économique pour le territoire et d'emplois. Oui l'aérien doit encore faire parti des rêves de nos enfants ne serait ce que pour développer des moyens de transports plus vertueux tel que l'avion électrique. La plateforme de Toussus est par ailleurs très engagée dans le développement de l'avion électrique avec le Fablab de la FFA.

---

22 avril 2021

**\*\* Laissez nous rêver \*\***

A qui de droit ,

l'aérodrome existe Depuis 1907.

nous pouvons entendre certains arguments mais le sujet principal est pourquoi acheter une maison prêt d'un aérodrome et se plaindre du bruit ?

nous sommes entièrement d'accord pour réduire notre vitesse et autre mais n'oubliez pas que l'aviation est une passion irremplaçable et également un secteur économique important .

cordialement

---

22 avril 2021

**\*\* Réponse à la consultation \*\***

Favorable aux activités aéronautiques à Toussus

---

22 avril 2021

**\*\* AVIS FAVORABLE AU PROJET \*\***

Je suis favorable à ce projet concernant les avions car il me paraît être un compromis acceptable pour assurer l'indispensable pérennité de l'aérodrome centenaire tout en limitant de façon importante les nuisances pouvant être ressenties par certains riverains.

La préservation de la culture et de l'activité aéronautiques sur le plateau de Saclay, lieu de référence français en termes d'enseignement et de recherche scientifiques, est indispensable. Elles ont été à l'origine de nombreuses carrières et découvertes qui participent au rayonnement international de la France dans le monde de l'aviation.

Cet aérodrome constitue également un lieu d'activité économique important source de nombreux emplois à haute valeur ajoutée qu'il faut préserver.

Le compromis trouvé me paraît donc raisonnable bien que très contraignant pour les pilotes d'avion qui souhaiteraient certainement une levée totale des restrictions tout comme certains riverains souhaiteraient un arrêt total de l'activité aéronautique à Toussus.

---

22 avril 2021

**\*\* Pour \*\***

Je suis pour ces mesures restrictives qui polluent la qualité de vie des riverains.

Je ne les trouve pas encore assez restrictives, mais c'est un début.

En fonction du sens du vent, je peux même entendre les décollages des avions plein gaz sur la piste...

Le nombre de mouvements est en progression depuis 2016. Toussus le noble est le 4e aéroport français en terme de mouvements ! Or il ne s'agit que de loisirs ! Aucun transport de passagers, ou très peu !

---

22 avril 2021

**\*\* Toussus le Noble \*\***

L'aérodrome de Toussus existe depuis très longtemps bien avant toutes ces constructions environnantes

Les nouvelles mesures sont raisonnables et permettent de limiter les nuisances sonores

il est important de maintenir cette activité aéronautique à Toussus le Noble berceau de l'aviation légère depuis le début de l'aviation.

N'oublions pas que ces écoles de pilotage forment les pilotes des avions de ligne et des secours.

Lorsque l'on vient habiter à côté d'un aérodrome on doit bien se douter qu'il y aura un certain trafic d'avions. Les avions actuels sont beaucoup moins bruyants que les avions d'autrefois.

---

22 avril 2021

**\*\* Ce nouveau plan est une chance pour Toussus \*\*** L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers - Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles. Il est unique à la France

---

22 avril 2021

**\*\* Immobilier toujours et encore plus \*\*** Le prix de l'immobilier spéculatif pousse les franciliens à acheter des biens dans des zones comme Toussus pour ensuite se plaindre du bruit. Ce mouvement général franciliens accentue la saturation du réseau routier aux heures de pointes hors covid 19, la pollution, l'absence de zone verte rafraîchissant l'air l'été. Le plateau de saclay est l'image des banlieues d'Amérique.

---

21 avril 2021

**\*\* Mesures égoïstes \*\***

Les tours de pistes font partie de la base du pilotage pour les écoles.

Les interdire à Toussus ne feront que déplacer la formation sur d'autres aérodromes de la région, entraînant un surplus de l'activité pour d'autres riverains qui à leur tour seront encore plus mécontents.

déplacer le problème est très égoïste pour les autres plateformes.

le tour de piste est essentiel pour la formation des pilotes

---

21 avril 2021

**\*\* Des mesures fortes mais acceptables \*\*** Toussus est une plateforme formant de nombreux jeunes passionnés, qui s'orienteront peut-être ensuite vers un des métiers de l'aérien ou de l'aéronautique, secteurs où la France se distingue au niveau mondial.

Ces propositions sont certes contraignantes pour les usagers, mais malgré tout raisonnables.

---

21 avril 2021

**\*\* Ne pas tuer l'aérien à Toussus \*\***

Toussus le noble était présent bien avant de nombreuses constructions qui ont profité de l'environnement aérien pour s'établir à bas coût et bénéficier d'aides. Aujourd'hui ces mêmes riverains se plaignent de leurs choix et souhaitent stopper une activité économique traditionnelle qui fait honneur à notre pays et à notre culture aéronautique. Merci de tout faire pour protéger l'aérien de Toussus le noble. Et cela passe par éviter l'autorisation de constructions exactement dans l'axe de décollage de la piste 25. Les nuisances sont tout à fait tolérables au regard des bénéfices. Je suis contre toute restriction de vol.

---

21 avril 2021

**\*\* consultation Toussus \*\***

Bonjour ,

de nombreux efforts ont été consentis par les pilotes avec d'importantes restrictions le week end . j'habite à St Lambert depuis de nombreuses années et les vols ne m'ont jamais gêné . Le bruit des avions est moins gênant que celui des motos et des voitures qui circulent dans la vallée de Chevreuse. D'autant que la plupart des avions sont désormais plus silencieux .

Les restrictions supplémentaires proposées seront toujours insuffisantes pour les militants de la fermeture de l'aérodrome .

restons donc sur les précédentes mesures sans en ajouter davantage .

Je vous souhaite une excellente journée

---

21 avril 2021

**\*\* Soutien à l'activité de la plateforme aéroportuaire de Toussus \*\*** La lecture historique des relations entre les usagers de la plateforme et les riverains met en évidence une conquête continue de territoires par les riverains qui, de plus en plus représentés, exigent une réduction de plus en plus stricte des activités.

Les efforts ont été pourtant nombreux pour répondre à la légitime demande de quiétude : Callipso, zone interdites de survol, plages de silence...

Toussus est pourtant un aérodrome moderne qui travaille activement à une aviation de plus en plus vertueuse. L'avion électrique est un exemple flagrant d'une volonté affirmée de poursuivre les activités aériennes de façon silencieuse et décarbonée.

Réduire encore davantage le nombre de mouvements est une entrave à cet engouement unique profitable pour tous, usagers comme riverains.

---

21 avril 2021

**\*\* Un bon compromis \*\***

Bonjour,

Je vole à Toussus depuis plus de 20 ans et depuis plus de 20 ans j'attache beaucoup d'importance à la pérennisation de notre activité en respectant les trajectoires et consignes et en les faisant respecter à mes élèves.

Ces nouvelles contraintes sont à mon sens un bon compromis qui devrait permettre de pérenniser l'activité mais il est important qu'elle le soit et qu'il ne soit pas possible de revenir sans cesse avec des nouvelles mesures. Malheureusement une poignée infime de riverains est très vindicative et fait espérer depuis de nombreuses années plus de restrictions aux avions quand ils ne font pas miroiter la fermeture pure et simple. Certains élus autour de Toussus accordent des permis de construire à proximité immédiate des trajectoire actuelles, générant ainsi de nouveaux mécontents à l'avenir. Ces permis devraient être tout simplement annulés et les bâtiments qui auraient été érigés détruits.

---

21 avril 2021

**\*\* L'économie du sud-ouest parisien... \*\*** L'économie du sud-ouest parisien et le plateau de Saclay, fleuron de la silicon-valley à la française ont besoin d'un aérodrome d'affaires sans restrictions.

---

21 avril 2021

**\*\* La liberté est menacée \*\***

Pourquoi en arrive-t-on là ?

La nuisance sonore est elle plus forte maintenant qu'il y a 10 ans ?

Les progrès technologiques (échappement, ...) n'ont ils pas eu une influence positive sur le bruit généré par les aéronefs ?

Pourquoi une minorité de riverain bien au courant de l'existence d'un aérodrome à proximité (via le PEB notamment) peuvent ils remettre en question une infrastructure essentielle à la formation, à l'économie, aux loisirs ?

Cette situation est ubuesque. L'activité génère du bruit, des nuisances de toutes sortes. L'intolérance conduit à supprimer toute activité ce qui revient à supprimer les libertés individuelles.

A l'heure où le pays s'est battu pour préserver la santé des aînés au détriment de la liberté individuelles de tous, il est urgent d'arrêter la suppression de libertés.

Quelles sont les actions en lien avec l'urbanisme grandissant dans la zone concernée par le PEB ? Il est grand temps que les autorités publiques prennent en main ce problème et arrêtent la construction de toute habitation impactée par le PEB.

Je suis donc totalement contre ce projet d'arrêté.

---

21 avril 2021

**\*\* Voler à LFPN \*\***

Je suis FAVORABLE à cet arrêté.

La plateforme de Toussus-Le-Noble est née en 1907 et a été un des berceaux français de la naissance de l'aviation.

Que tout le monde vive ensemble est une évidente nécessité.

La construction immobilière ne peut pas s'arroger le droit de faire disparaître l'histoire au bénéfice de l'intérêt financier de quelques-uns.

Des règles de bon voisinage sont nécessaires et celles prévues dans l'arrêté sont déjà une grande concession faite par les usagers de l'aérodrome qui sont présents depuis plus d'un siècle !

---

21 avril 2021

**\*\* Favorable à ces dispositions \*\***

Habitante de la ville de Magny les Hameaux, je suis sensibilisée au respect des trajectoires et à la maîtrise de la vitesse pour limiter les nuisances. Je suis favorable à la mise en place de ces règles qui respectent les habitants, et au maintien des activités de l'aérodrome de Toussus le Noble

---

21 avril 2021

**\*\* Nuisances aériennes insupportables dues à l'activité de Toussus le Noble \*\*** Bonjour,

Je subis depuis des années les nuisances aériennes dues à Toussus le Noble et souffre énormément de l'augmentation tangible du trafic. Des mesures restrictives sont toujours bienvenues, mais permettez-moi de douter de leur efficacité.

L'augmentation du trafic perceptible depuis des mois est insupportable

Comment le survol d'habitations situées en bordure d'un parc naturel régional est-il possible ? Comment peut-on autoriser le vol d'engins si bruyants qu'on ne s'entend plus parler lors de leur survol, polluant l'air qu'on respire à longueur de journée ?

Ne pourrait-on imaginer à l'ère du retour vers un respect accru de la nature et de l'environnement de supprimer -déjà- les survols touristiques de tout genre ?

Tellement d'habitants de la vallée de Chevreuse sont impactés par ces nuisances ! Ici nous sommes venus chercher silence, air pur et qualité de vie !

Une poignée de personnes gâche le quotidien , empêche de télé- travailler correctement atteint la santé morale puis physique de milliers d'autres !

N'est ce pas à prendre en compte de façon plus catégorique ?

Il parait évident que seule une limitation du trafic horaire donc quotidien donc annuel pourrait diminuer l'impact de ces nuisances récurrentes .

Evident aussi de laisser au sol les vieux avions polluants aux décibels insupportables et de limiter au strict minimum les vols en hélicoptères - vraies plaies pour l'environnement !

Nous attendons des instances dirigeantes une prise en compte de cette "absurdie" à laisser croître sans contrôle un trafic aérien incompatible avec une légitime qualité de vie recherchée aux alentours

.

---

21 avril 2021

**\*\* Favorable à l'activité avion de Toussus \*\*** L'aérodrome de Toussus, et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes,

contribue à créer des passions qui deviendront parfois des métiers.

Cela est mon cas j'ai commencé à piloter à Toussus en 2013 et je suis aujourd'hui instructeur salarié.

Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles. Il est unique à la France.

Pour cela je suis favorable à l'activité avion de Toussus.

---

21 avril 2021

**\*\* Laissons les expérimentations aller jusqu'au bout ! \*\*** Bonjour,

Le dispositif CALISPO n'est pas parfait mais a l'avantage de pouvoir mesurer et comparer des données précises. En tous cas beaucoup plus précises que de la colère, des préjugés ou de la manipulation médiatique....

Un bruit fort, répétitif et fréquent est insupportable. Personne ne le niera. Il y a des explications à ces gênes et aussi des solutions. Le débat doit être constructif et honnête. L'aérodrome est là depuis plus de 100 ans. Après sa fermeture, le prochain sujet c'est quoi ? Les bbq qui fument trop ? La musique RnB du voisin qui plait pas à l'amateur de musique classique ?

3 interdictions dans un projet consultatif : Ne disait on pas en 1968 : "

Il est absolument interdit d'interdire ?" Nous sommes en 2021 : Soyons constructifs !

---

21 avril 2021

**\*\* Un effort de plus, j'espère que ceux qui ont choisis d'habiter à proximité d'un aérodrome centenaire en feront aussi. \*\*** Toussus est un aérodrome centenaire et central pour la

formation des pilotes de ligne.

On ne demande des efforts qu'aux avions alors que les riverains sont tous arrivés après la construction de l'aérodrome.

Les temps changent, aussi je ferai des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse.

Mais j'attends que les riverains, qui ont choisis d'habiter à proximité de l'infrastructure existante en fassent aussi et définitivement.

---

21 avril 2021

**\*\* L'aérodrome de Toussus est un atout économique et écologique \*\*** Je suis favorable aux mesures prises bien que contraignantes parce qu'elles permettent de maintenir l'activité économique et associative.

L'aérodrome de Toussus est important, pour la formation (mécaniciens, pilotes), pour les activités de réparation et entretien, pour toutes ces activités qui contribuent à l'excellence de la filière aéronautique dont notre pays a besoin.

Par ailleurs cet espace verdoyant que constitue l'aérodrome abrite de nombreuses espèces animales et végétales (voir les études à ce sujet) dans un sanctuaire qui disparaîtra le jour où les activités aéronautiques seront supprimées et remplacées par une bétonisation de la zone.

---

21 avril 2021

**\*\* Un témoin du patrimoine aéronautique tourné vers le futur. \*\*** La plateforme de Toussus-le-Noble est le témoin du riche patrimoine aéronautique français, et l'un des derniers survivants des aérodromes historiques du sud parisien. La localisation proche de Paris et la qualité de ses installations, en font un lieu idéal pour la formation de pilote loisir ou professionnel. Plus d'1.5 millions d'habitants se situent à moins de 15km de l'aéroport, c'est donc une chance pour toutes les personnes qui souhaitent se former ou découvrir l'aéronautique. Devoir se déplacer vers un autre aérodrome, entraînerait nécessairement du trafic automobile supplémentaire avec les conséquences que cela implique.

L'aéroport de Toussus-le-Noble était présent bien avant l'urbanisation que nous constatons aujourd'hui aux abords de l'aéroport, les riverains se sont donc installés en connaissance de cause. De plus, l'aéroport génère des retombées économiques pour les communes ainsi qu'une attractivité certaine.

Je crois qu'il faut être fier de notre patrimoine aéronautique français, qui est aujourd'hui une industrie forte, génératrice d'emplois et de revenus.

L'activité aéronautique de Toussus-le-Noble a besoin d'être encouragée afin qu'une aviation innovante et durable s'y développe, l'arrivée d'avion de loisir électrique est un signal fort. Ne tuons pas les initiatives en restreignant l'activité de l'aéroport.

---

21 avril 2021

**\*\* Contre le bruit de Toussus le Noble \*\* Il faut IMPERATIVEMENT interdire TOUSSUS LE NOBLE à tous ces avions**

beaucoup trop bruyant. Tous doivent être équipés de silencieux sinon interdiction de voler. S'il ne peuvent pas mettre ou ne veulent pas mettre de silencieux, alors à la ferraille ou au musée comme les voitures. Je ne vois pas pourquoi quelques privilèges, protégés par la D.G.A.C. qui se croit au-dessus des lois se permettent de faire ce que bon leur semble : vol au-dessus des maisons à basse altitude, non respect des couloirs aériens, bruit anormal.

Honte à nos élus, fonctionnaires (préfet...) qui votent des mesurette sans aucun intérêt pour les populations. Quant aux hélicoptères, que l'état leur fasse un héliport au milieu de la Beauce, il n'y a plus personne sauf des éoliennes, comme cela tout le monde sera tranquille.

Halte à tous ces lobbys. On voit très bien la perte de l'autorité de l'état. Nos élus se foutent de nous.

---

21 avril 2021

**\*\* Des efforts sont faits, mais les riverains doivent accepter l'existence des avions. \*\* Bonjour,**

Une consultation étant lancée, il est alors sain que chacun s'exprime et pas uniquement les minorités bruyantes.

Comme jeune pilote, par mon âge et mon expérience, je souhaite témoigner.

Tout d'abord, témoigner du formidable tissu associatif des aéroclubs comme lieu de formation des pilotes, et comme première porte d'accès à l'aérien. Toussus contribue à la formation des pilotes de nos compagnies aériennes.

Les pilotes ont accepté et respectent très largement, avec l'aide des contrôleurs aériens, les restrictions mises en œuvre tant en termes de trajectoires, de vitesse de que zones de survol. Nous avons fait de nombreux efforts, et nous sommes prêts à continuer. Cependant, il convient aussi de rappeler que les riverains ne peuvent pas honnêtement combattre un aérodrome qui existait avant qu'ils ne s'installent. Ils faut accepter l'existence des avions ou alors déménager ... Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste

acceptable. Avec la restriction sur le nombre d'avions en tour de pistes les usagers vont perdre beaucoup en activité, et les riverains vont gagner beaucoup en tranquillité ! Tout cela est un compromis à trouver dans une société qui accepte hélas que la radicalisation des opinions.

---

21 avril 2021

**\*\* Maintenir et développer l'activité aérienne à Toussus \*\*** La France est le second pays aéronautique au monde (par le nombre de ses pilotes (privés et professionnels), par la qualité de ses constructeurs (petits et grands avions), par ses résultats sportifs, par l'ouverture sociale que permet le principe de l'aéroclub (unique au monde sous cette forme, voler coûte moins cher que fumer 1 paquet de cigarettes par jour).

Toussus est à la fois l'un des berceaux historiques de cette situation et aujourd'hui "la plus grande école" de pilotage Française (en additionnant la totalité des activités). Cette activité génère des désagréments réels aux riverains. Et les pilotes doivent faire des efforts pour réduire cette gêne.

Je fais partie de ces pilotes et je continuerai à me plier aux différents règlements pour respecter ces riverains (et donc le futur arrêté que je soutiens ici). Je ferai aussi mon possible pour convaincre les rares pilotes qui ne seraient pas spontanément convaincus de faire de même.

Mais le vivre-ensemble justifie aussi que les riverains dont nombre se sont installés en connaissance de cause, doivent aussi faire des pas en avant.

Par ailleurs, la décarbonation du transport aérien mondial passe par une sorte de diplomatie technologique basée sur des avions vertueux conçus (en partie) en France et diffusés dans le monde entier. Et Toussus fait partie du terreau qui fait naître ces avions. Soyons fiers de nos réussites collectives passés et .. à venir.

Longue vie à Toussus, son aérodrome, ses pilotes et ses riverains !

---

21 avril 2021

**\*\* Patrimoine de l'aviation, sauvons l'aérodrome de Toussus-le-Noble !**

**\*\***

Exploité depuis 1907 et véritable patrimoine aéronautique, l'aérodrome de Toussus-le-Noble a vu naître de nombreux pilotes dont certains furent les précurseurs de l'aviation moderne.

Emblématique du tissu économique de la région, son activité est essentielle tant pour sa proximité avec Paris et avec des villes importantes proches (Versailles, Orsay, Saclay, etc) mais aussi pour sa vocation pédagogique : pas moins de quatre écoles de formation de pilotes professionnels y sont installées.

En tant que pilote instructeur au sein d'un des aéroclubs, je veille et forme mes élèves à suivre scrupuleusement les trajectoires publiées et à réduire la vitesse dans les zones R35A et R35B pour limiter les nuisances.

En revanche, il serait totalement inconcevable qu'une minorité de riverains décide du sort de cet aérodrome.

D'autre part, il est particulièrement surprenant que des personnes qui s'installent à proximité de cet aérodrome, en toute connaissance de cause, viennent ensuite se plaindre des nuisances engendrées !

Je souhaite sincèrement que l'ensemble des acteurs puissent trouver un compromis entre usagers et riverains sans impacter l'activité aérienne.

---

21 avril 2021

**\*\* Il serait temps d'être honnête et réaliste \*\*** La plateforme de Toussus qui était présente bien avant la majorité des riverains représente un poumon économique pour la région. Plusieurs écoles et sociétés, déjà durement touchées par la crise le seront aussi par ces mesures. L'aérien fait et fera toujours rêver car elle est vecteur d'innovations. Vous n'êtes pas sans savoir que les innovations coûtent chères et qu'il faut des moyens pour la recherche et l'achat d'appareils de nouvelles générations. La plateforme utilise déjà des avions électriques, les trajectoires sont étudiées et chaque pilote est sensibilisé aux impacts environnementaux.

C'est pour ces raisons que je vous demande de la lucidité, de l'honnêteté et du réalisme dans vos projets.

---

21 avril 2021

**\*\* Toussus LFPN \*\***

Jeune élève-pilote à Toussus j'espère que les associations de riverains sauront entendre les efforts faits dans leur sens. Il faut garder une relation qui nous permette de dialoguer, nous devons apprendre à cohabiter, eux parce qu'ils vivent près de cet aérodrome historique, nous parce qu'ils sont les habitants d'une ville qui est partie intégrante de notre plateforme.

---

21 avril 2021

**\*\* Avis favorable \*\***

Je pense que le compromis proposé par la Préfecture, même s'il est contraignant pour nous, reste acceptable et contribue à une cohabitation équilibrée des riverains et des pilotes

---

21 avril 2021

**\*\* FAVORABLE \*\***

Usager Favorable !

---

21 avril 2021

**\*\* pilote privé avion et licencié ULM/Aéroclub ALLINTAIR /TOUSSUS LE NOBLE \*\*** Oui au projet ;  
Volontaire pour application des mesures proposées

---

21 avril 2021

**\*\* En faveur de la préservation des activités de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE \*\*** JE SUIS FAVORABLE AU PROJET D'ARRÊTÉ portant sur les modifications des conditions d'utilisation de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE, car :

\* L'aérodrome et ses aéroclubs, en attirant vers l'aéronautique de nombreux jeunes, contribuent à créer la réalisation de rêves d'enfants, de passions, qui deviendront parfois des métiers ;

\* Imposer des limites à l'activité de nos clubs, alors qu'ils traversent une période particulièrement difficile avec la crise sanitaire, aurait pour conséquence d'entraîner la disparition de nombre d'entre eux ;

\* Le modèle des aéroclubs, fondé sur le bénévolat, ouvre la porte de l'aérien à toutes les catégories socio-professionnelles et est UNIQUE en FRANCE ;

\* Enfin TOUSSUS est un atout économique, social et culturel essentiel du territoire .

---

21 avril 2021

\*\* UTILISATION AERODROME TOUSSUS-LE-NOBLE (78) \*\* Bonjour,

Pour les raisons ci-après exposées, je ne pense pas que le projet d'arrêté puisse avoir une base ni légitime ni légale.

1/ la classification CALIPSO n'a pas de base réglementaire ni légale.

C'est une pure initiative -certes intéressante- de la DGAC de mettre au point un indice de performance sonore. Cette initiative repose essentiellement sur le volontariat et la grande majorité des aéronefs en service n'y ont pas participé, sachant que l'ancienneté du parc fait que chaque machine a nécessairement subi des modifications rendant illusoire la notion de "classe".

Dès lors, les contraintes et privations de liberté qui seraient édictées sur le fondement de cette classification CALIPSO ne peuvent pas constitutionnellement avoir un fondement contraignant pour le pilote de l'aéronef (à distinguer de son exploitant).

En particulier, il serait arbitraire et donc illicite de pénaliser les aéronefs parce qu'ils sont "non classés" en les présumant des plus bruyants !

Le projet d'arrêté ne peut donc pas être fondé sur la "classification CALIPSO, sauf à commettre une véritable voie de fait.

2/ Utilisateur de la plateforme de Toussus Le Noble depuis le milieu des années 1970, j'ai pu constater l'explosion des constructions avoisinantes depuis cette époque.

Le Code de la Construction prévoit que : "Les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...)aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions."

Or, la plateforme de Toussus Le Noble est bien antérieure à la grande majorité des constructions aujourd'hui demandées.

Aucune base légale de restriction de liberté de circulation aérienne au motif de dommages acoustiques aux occupants ne peut donc exister pour les constructions postérieures à l'entrée en vigueur de cet article L112-16 du Code de la Construction, et par voie de conséquence les plaintes desdits occupants ne sont pas recevables.

Aussi, avant de prendre un arrêté de privation de liberté de circulation aérienne il convient que l'Etat établisse la cartographie des constructions antérieures à ladite entrée en vigueur qui ont seules qualité à agir.

Signalons que du reste l'article L.112-10 du code l'urbanisme pose comme principe que l'extension de l'urbanisation ou la création ou l'extension d'équipements publics sont interdits dans les zones définies par un PEB si elles conduisent à exposer immédiatement ou à terme. Or, cet urbanisme n'a cessé de se développer, notamment à l'intérieur même du circuit de tour de piste de l'aérodrome de Toussus-Le Noble, sur la commune même, où un lotissement a vu récemment le jour ainsi qu'un complexe sportif, etc.

Il est donc clair que, soit ces constructions sont illicites, et n'ont donc pas qualité à agir, soit elles sont licites et ne subissent donc pas de nuisances anormales.

3/ A la lumière des 1/ et 2/ ci-dessus, la cartographie que l'Etat doit établir permettra de cerner le nombre de constructions recevables à se plaindre. Ce nombre sera très probablement très peu significatif en regard de l'enjeu économique de la plateforme en termes d'emploi et de préservation de sa contribution à la sauvegarde de la biodiversité.

Je pense donc que n'excèdent pas les inconvénients anormaux pour les riverains d'un aérodrome les bruits provoqués par des avions, dès lors que la propriété des intéressés est située à proximité de l'aérodrome qui préexistait à leur venue.

Bien respectueusement.

---

21 avril 2021

**\*\* Bruit des avions insupportable \*\***

Bonjour

la plupart des règles existantes ne sont pas du tout respectées

les tours de piste sont incessants le soir jusqu'à souvent 22:30 alors que l'aéroport est fermé à 22:00.

les pilotes ne respectent ni la hauteur de vol, si les trajectoires pour éviter les zones les plus habitées, et ils ne coupent pas les gaz en passant au dessus des habitations.

ceux qui respectent (moins de 10% des vols) ne dérangent pas du tout et une cohabitation pourrait être possible si les règles de base étaient respectées de tous.

l'augmentation du trafic et notamment des tours de piste suite au 1er confinement de Mars 2020 est insupportable. Par beau temps c'est plusieurs avions qui survolent en même temps et à longueur de journée les habitations.

il devient primordial de faire appliquer les règles et d'imposer des silencieux les plus élaborés au moins pour les vols en tours de piste !

nous pensons déménager car cette zone devient invivable alors que c'était il y a encore quelques années un petit paradis en région parisienne mais la le bruit devient très fatiguant moralement

nous comptons sur le pouvoir de l'état pour faire respecter les règles de base

---

21 avril 2021

**\*\* Très bon projet \*\***

L'aérien, sous le feu des critiques, est et restera un moyen de transport utilisé par de plus en plus de personnes. Si nous, Français, n'occupons pas la place, celle-ci le sera par les Chinois, Américains, et tous les autres ressortissants qui prendront le marché, qui existe et continuera d'exister.

Cela nécessite de former des aviateurs, qui commencent à piloter des "petits avions" dans des écoles ou aéroclubs, comme à Toussus.

L'existence de ces lieux d'apprentissage est une nécessité, et c'est une chance, car

Nous, pilotes, sommes bien conscients des nuisances occasionnées, et nous réfléchissons déjà entre nous aux moyens de les diminuer.

Réduction de vitesse, trainées minimales, évitement du survol des villages, renoncement aux tours de piste (une balance doit être faite avec le gain environnemental et la perte de sécurité des vols qu'engendre la réduction de la pratique de cette exercice) sont autant d'éléments qui guident les décisions des membres de mon club et moi-même.

Aussi, ce projet va dans le bon sens, et nous sommes très sensibilisés au respect des procédures, et à leur importance pour tous.

Il est tout aussi indispensable que les riverains aient bien conscience que la vie doit se faire AVEC l'aérodrome, et qu'il est absolument illusoire d'espérer une disparition de celui-ci, et que les avions continueront de voler, et de plus en plus silencieusement, pour le bien de tous.

---

21 avril 2021

**\*\* Arrêté concernant l'Aérodrome de Toussus le Noble. \*\* Bonjour,**

Les mesures proposées dans cet arrêté me paraissent convenables et j'y suis FAVORABLE.

La réduction de la vitesse dans le circuit et à ses abords, la réduction des avions en tour de piste et les interdictions de TDP le dimanche (sauf avions électriques) sont des mesures permettant de satisfaire la majorité des riverains et des pilotes.

Par contre l'interdiction de tout trafic dans la plage de silence n'est pas une solution parfaite en terme de sécurité. En VFR les navigations dépendent essentiellement de la météo. Cette plage peut pousser des pilotes à ne pas partir à l'heure la plus favorable pour la sécurité de leur vol. Il devrait à

mon avis y avoir la possibilité d'un départ OU d'un retour de navigation supérieure à 50 NM pour tout appareil en cas de nécessité.

Cordialement.

---

21 avril 2021

**\*\* Appui à l'activité de l'aérodrome de Toussus le Noble \*\*** Je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté qui restreint encore l'activité aéronautique de Toussus le Noble :

en restreignant les tours de piste le WE, il restreint l'activité des clubs, qui sont des structures associatives qui contribuent à faible coût au développement de l'activité aérienne en France, et ouvrent la porte de l'aérien à toutes les catégories sociaux-professionnelles.

compte tenu de ce modèle associatif unique à la France, les membres des clubs n'ont souvent que les WE pour venir exercer leur passion ou apprendre, et restreindre les tours de piste est une atteinte au maintien de la sécurité des pilotes qui s'entraîneront moins

Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions !

Bien cordialement

---

21 avril 2021

**\*\* Des mesures insuffisantes \*\***

Bonjour Monsieur le Préfet

Habitant à Chevreuse dans l'axe de décollage par vent d'est, j'ai peur que ces mesures fassent augmenter le trafic au dessus de ma tête.

Permettez-moi de douter de l'efficacité de ces mesures.

L'expérimentation Calipso nous a permis de réaliser que sans limitation du trafic, on ne pouvait obtenir de réduction notable des nuisances.

L'instauration de plages de restrictions n'a pour autre effet que la concentration de l'activité aérienne sur certaines plages horaires, qui se retrouve exacerbée à chaque augmentation du trafic. L'installation d'Aston Fly en pleine expérience Calipso (et la conséquente explosion du trafic de 20% !) n'en est qu'un exemple. La limitation du nombre d'avions simultanés en tour de piste et l'interdiction des tours de pistes aux avions les plus bruyants se traduira évidemment par une augmentation des survols de la vallée de Chevreuse par... les avions les plus bruyants ! L'interdiction des vols touristiques en hélicoptère de moins de 20 min se traduira-t-il par des vols touristiques de 21 min ?

Ces mesurette n'auront bien évidemment aucun effet réellement perceptible, voire se retrouveront écrasées sous l'augmentation de l'activité d'Aston Fly prévue d'ici fin 2021. Il est clair que seule une régulation du trafic (annuel, journalier, ET horaire) est à même d'apporter des améliorations en termes de nuisances sonores, mais aussi de sécurité.

Faut-il rappeler les conclusions du rapport CCI de Versailles sur le contrôle aérien à Toussus-le-Noble (TLN) ? Il n'y a aucun contrôle aérien un à deux jours par semaine à l'aérodrome de Toussus-le-Noble faute d'arriver à fidéliser les contrôleurs qui « du fait du fort trafic et de la complexité des approches, préfèrent le plus souvent quitter TLN pour travailler sur d'autres plateformes ». Malgré cela, Aston Fly prévoit d'augmenter son activité de 50% et y est autorisé ?

Faut-il attendre qu'un avion s'écrase sur une école, un hôpital ou l'un des laboratoires du CEA pour que l'on prenne conscience de la dangerosité de la situation ?

Faut-il également rappeler que les avions de TLN s'alimentent encore en essence plombée alors que les essences plombées pour voitures sont interdites depuis plus de 20 ans ? Les rejets retombent évidemment directement au-dessus des écoles et habitations, mais l'on fait semblant de ne pas le savoir.

Je me permets enfin de souligner que nous sommes toujours plus encouragés voire contraints de travailler à domicile. Nous y sommes actuellement obligés tous les jours en pleine crise sanitaire, bien que les survols, eux, continuent la semaine comme le week-end. Nous y serons sur le long terme encouragés dans un souci de réduction des émissions CO2 et d'augmentation de la productivité.

Pourriez-vous m'expliquer comment arriver à se concentrer avec ce bruit de tondeuse à gazon voire de tronçonneuse qui résonne dans toute la vallée et dans nos maisons à chaque survol de nos habitations ? Ce bruit est présent du lundi au dimanche de 6h à 22h (hors plage de silence de 3h du dimanche du 1er avril au 30 septembre). Nous ne pouvons même pas nous reposer le weekend ! Avez-vous pensé au coût économique qu'engendrent ces nuisances pour le plaisir de quelques touristes et pilotes amateurs ?

Le fort trafic à Toussus-le-Noble est une atteinte à la santé des riverains qui n'est plus à démontrer. Les conséquences économiques (paupérisation de la région et baisse de productivité des riverains au travail) sont de toute évidence bien supérieures aux quelques emplois alimentés par la plate-forme...

Il faudrait à terme limiter le trafic à 144 000 mouvements (nouveaux décomptes tel que calculé par la DGAC en 2012 (cf compte-rendu de la CCE de 2012)), interdire les avions de classes D et autorisé seulement les avions de classe A le weekend, tout en gardant la plage de silence du dimanche. Afin que TLN devienne un aérodrome exemplaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

---

20 avril 2021

\*\* Pour \*\*

Bonjour,

Je suis tout à fait favorable au projet.

---

20 avril 2021

\*\* Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* Je suis pour.

---

20 avril 2021

**\*\* Jusqu'ou faut il aller trop loin? \*\***

Bonjour

Années après années différentes influences évoquent le problème des nuisances infligées par la présence d'une infrastructure. Nous pourrions en dire autant des installations ferroviaires ou des centrales énergétiques. En l'espèce nous parlons d'un aéroport. Il est évident que lorsqu'un riverain s'installe à proximité, c'est en toute connaissance de cause et qu'il ne peut ignorer l'éventuel dommage causé par l'aéroport. A ce titre l'immobilier local est déprécié en rapport avec ce qui se fait en région.

Il est compréhensible, soutenu par les influences écologiques actuelles, que chacun veuille améliorer son environnement (et éventuellement faire une plus value lors de la revente d'un bien immobilier acheté bon marché en présence de nuisance)

L'abrogation récente des mesures restrictives démontre le bien fondé de l'usage de l'aéroport avec moins de restrictions. Les activités de loisir, jalousées par les envieux sont en fait réalisées lors des temps libres donc lors de week end et autres jours fériés, rapportant par ailleurs diverses finances aux infrastructures et pouvoirs publics

Les restreindre représente un non sens civil (privations de libertés) et économique. Combien faudrait-il encore de "consultations publiques" (à grand renfort de temps perdu et de dépenses pour conclure de la même façon à l'utilité de cet aéroport et de ne pas en restreindre l'usage?

L'évolution vers des aéronefs électriques actuellement en cours est une solution aux bruits mais ne sera malheureusement pas dans un avenir immédiat. Proposons donc aux associations de riverains gênés, de participer au renouvellement de la flotte en ce sens et nous découvrirons des nuisances "visuelles" les nuisances "de dépenses", les nuisances de "circulations"...Il y aura toujours de "chagrins" qui se plaindront de ce qu'il n'ont pas.

L'aéroport fait vivre et génère des emplois, n'en déplaise à certains ; en cette période où l'aéronautique est sinistrée il ne semble pas utile d'aggraver cette situation par l'écoute trop bienveillante de quelques lobbies (certes électeur) qui ne voient que leur petit intérêt court-termiste.

L'histoire a donné à Toussus le noble une dimension il est de notre devoir, même si on ne voit pas, de la conserver.

Très cordialement

---

20 avril 2021

**\*\* Jusqu'ou faut il aller trop loin? \*\***

Bonjour

Années après années différentes influences évoquent le problème des nuisances infligées par la présence d'une infrastructure. Nous pourrions en dire autant des installations ferroviaires ou des centrales énergétiques. En l'espèce nous parlons d'un aéroport. Il est évident que lorsqu'un riverain s'installe à proximité, c'est en toute connaissance de cause et qu'il ne peut ignorer l'éventuel

dommage causé par l'aéroport. A ce titre l'immobilier local est déprécier en rapport avec ce qui se fait en région.

Il est compréhensible, soutenu par les influences écologiques actuelles, que chacun veuille améliorer son environnement (et éventuellement faire une plus value lors de la revente d'un bien immobilier acheté bon marché en présence de nuisance)

L'abrogation récente des mesures restrictives démontre le bien fondé de l'usage de l'aéroport avec moins de restrictions. Les activités de plaisance, jalosées par les envieux sont en fait réalisées lors des temps libres donc lors de week end et autres jours fériés, rapportant par ailleurs diverses finances aux infrastructures et pouvoirs publics

Les restreindre représente un non sens civil (privations de libertés) et économique. Combien faudrait-il encore de "consultations publiques" (à grand renfort de temps perdu et de dépenses pour conclure de la même façon à l'utilité de cet aéroport et de ne pas en restreindre l'usage?

L'évolution vers des avions électriques actuellement en cours est une solution aux bruits mais ne sera malheureusement pas dans un avenir immédiat. Proposons donc aux associations de riverains gênés, de participer au renouvellement de la flotte en ce sens et nous découvrirons des nuisances "visuelles" les nuisances "de dépenses", les nuisances de "circulations"...Il y aura toujours de "chagrins" qui se plaindront de ce qu'il n'ont pas.

L'aéroport fait vivre et génère des emplois, n'en déplaise à certains ; en cette période où l'aéronautique est sinistrée il ne semble pas utile d'aggraver cette situation par l'écoute trop bienveillante de quelques lobbies (certes électeur) qui ne voient que leur petit intérêt court-termiste.

L'histoire a donné à Toussus le noble une dimension il est de notre devoir, même si on ne voit pas, de la conserver.

Très cordialement

---

20 avril 2021

\*\* Jusqu'où faut il aller trop loin? \*\*

Bonjour

Années après années différentes influences évoquent le problème des nuisances infligées par la présence d'une infrastructure. Nous pourrions en dire autant des installations ferroviaires ou des centrales énergétiques. En l'espèce nous parlons d'un aéroport. Il est évident que lorsqu'un riverain s'installe à proximité, c'est en toute connaissance de cause et qu'il ne peut ignorer l'éventuel dommage causé par l'aéroport. A ce titre l'immobilier local est déprécier en rapport avec ce qui se fait en région.

Il est compréhensible, soutenu par les influences écologiques actuelles, que chacun veuille améliorer son environnement (et éventuellement faire une plus value lors de la revente d'un bien immobilier acheté bon marché en présence de nuisance)

L'abrogation récente des mesures restrictives démontre le bien fondé de l'usage de l'aéroport avec moins de restrictions. Les activités de plaisance, jalosées par les envieux sont en fait réalisées lors des

temps libres donc lors de week end et autres jour fériés, rapportant par ailleurs diverses finances aux infrastructures et pouvoirs publics

Les restreindre représente un non sens civil (privations de libertés) et économique. Combien faudrait-il encore de "consultations publiques" (à grand renfort de temps perdu et de dépenses pour conclure de la même façon à l'utilité de cet aéroport et de ne pas en restreindre l'usage?

L'évolution vers des avions électriques actuellement en cours est une solution aux bruits mais ne sera malheureusement pas dans un avenir immédiat. Proposons donc aux associations de riverains gênés, de participer au renouvellement de la flotte en ce sens et nous découvrirons des nuisances "visuelles" les nuisances "de dépenses", les nuisances de "circulations"...Il y aura toujours de "chagrins" qui se plaindront de ce qu'il n'ont pas.

L'aéroport fait vivre et génère des emplois, n'en déplaise à certains ; en cette période où l'aéronautique est sinistrée il ne semble pas utile d'aggraver cette situation par l'écoute trop bienveillante de quelque lobbies (certes électeur) qui ne voient que leur petit intérêt court-termiste.

L'histoire a donné à Toussus le noble une dimension il est de notre devoir, même si on ne voit pas, de la conserver.

Très cordialement

---

20 avril 2021

**\*\* Pas suffisant ! Situation insupportable \*\*** Ces modifications ne permettent pas de résoudre les problèmes suivants :

aucun contrôle des avions qui volent en dehors des couloirs aériens prédéfinis

horaires de vols constatés de 6h à minuit passé même les weekends

Restriction seulement d'avril à septembre ? Le bruit n'existe plus le reste de l'année ? !

Développement durable? Le cadre de la vallée de Chevreuse est un site naturel protégé en constante dégradation à cause de ces avions. Nous sommes choqués que le plaisir polluant et bruyant, d'une minorité nuise à autant de citoyens.

20 avril 2021

**\*\* Pas suffisant ! Situation insupportable \*\*** Ces modifications ne permettent pas de résoudre les problèmes suivants :

aucun contrôle des avions qui volent en dehors des couloirs aériens prédéfinis

horaires de vols constatés de 6h à minuit passé même les weekends

Restriction seulement d'avril à septembre ? Le bruit n'existe plus le reste de l'année ? !

Développement durable? Le cadre de la vallée de Chevreuse est un site naturel protégé en constante dégradation à cause de ces avions. Nous sommes choqués que le plaisir polluant et bruyant, d'une minorité nuise à autant de citoyens.

---

20 avril 2021

**\*\* Une nécessaire prise en compte des émissions sonores liées à la plateforme de Toussus \*\***

L'exposition au bruit est une menace pour la santé, il faut tendre vers une utilisation des aéronefs de classe Calipso A pour tous les appareils utilisant l'aérodrome de Toussus le noble.

Une période transitoire doit permettre cette mutation afin de tenir compte des réalités économiques et techniques de cette activité nécessaire à notre région

Un dialogue serein entre pilotes et riverains doit être recherché afin d'aboutir à un consensus qui respecte l'équilibre acceptable par tous dans un contexte favorable à un monde de plus en plus écologique.

---

20 avril 2021

**\*\* Nuisances la semaine aussi \*\***

Les mesures prévues sont bienvenues, mais elles ne concernent majoritairement que les vols du WE ou des jours fériés. Les nuisances existent aussi en semaine. Les avions excessivement bruyants devraient être éradiqués.

---

20 avril 2021

**\*\* Pour ! \*\***

Étant membre d'un club de l'aérodrome je suis pour les nouvelles mesures qui visent à faciliter la vie des riverains

---

20 avril 2021

**\*\* A propos de la consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Madame, Monsieur,

j'ai récemment obtenu mon brevet PPL/A après deux ans d'instruction dans un des aéroclubs de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Tout au long de ma formation, mes instructeurs ont particulièrement insisté sur la limitation au maximum des nuisances pour les riverains. Je peux citer, de manière non-exhaustive, le respect rigoureux de la trajectoire et du bas régime moteur pendant les tours de piste, ou la limitation, autant que possible, des changements de régime moteur à proximité de l'aérodrome.

Ces recommandations me semblaient pleines de bon sens : autant mettre tout en oeuvre pour limiter, autant que possible, l'impact des actions de chacun sur la vie d'autrui.

Même si je ne me suis pas fortement impliqué dans la vie du club, j'ai compris, au travers d'allusions dans des conversations, que les plaintes émanant des communes avoisinant l'aérodrome concernant de prétendus écarts de trajectoire ou non respects de consignes causaient beaucoup de souci aux dirigeants du club, qui étaient régulièrement convoqués pour venir les justifier.

Je considère cette consultation comme une occasion d'exprimer mon point de vue à propos des mesures de plus en plus contraignantes mises en place contre l'activité de cet aérodrome. Je tiens à préciser qu'il s'agit là de mon point de vue strictement personnel. Je ne l'ai jamais évoqué dans mon club, et

j'ignore s'il y est partagé.

Dans ma vie quotidienne, professionnelle ou personnelle, lorsque je dois prendre des décisions, je m'efforce de m'en tenir aux faits, en faisant abstraction des émotions.

Dans le cas présent, je constate que les riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble subissent les nuisances liées aux activités qui y sont menées. C'est indiscutable.

J'observe également que l'aérodrome de Toussus-le-Noble est implanté à cet endroit depuis plus d'un siècle. C'est tout aussi indiscutable.

J'ignore quelle proportion des riverains occupe actuellement une maison familiale transmise de génération en génération depuis plus de cent ans, avant la création de l'aérodrome. J'admets que ceux-là peuvent légitimement se plaindre de l'augmentation des nuisances liées à la croissance de l'activité depuis plus d'un siècle. En effet, ils doivent faire face à un choix difficile : conserver la maison familiale et subir des nuisances sonores, ou bien vendre leur bien, mais sans doute avec une décôte par rapport à un bien équivalent qui serait situé dans une zone plus calme.

Je me pose alors la question : quelle est la proportion des riverains appartenant à cette première catégorie, par rapport à l'ensemble des riverains ?

En effet, j'observe que la plupart des maisons aux alentours de l'aérodrome sont de construction récente, voire très récente. En tout cas, il me semble que l'extrême majorité date de moins de cent ans. Or, les acquéreurs de ces maisons ne pouvaient ignorer, lors de leur achat, qu'elles se situaient à proximité d'un aérodrome.

Je demande donc aux personnes responsables de ce dossier de se poser ce qui me semble être la vraie question : les riverains qui étaient parfaitement informés de la présence de l'aérodrome lorsqu'ils ont acquis leur bien sont-ils légitimes à se plaindre des nuisances qu'il engendre ?

En outre, les élus locaux, dont les successeurs se plaignent aujourd'hui des nuisances, ont signé les permis de construire en toute connaissance de cause. Je souhaiterais qu'ils justifient leurs motivations lorsqu'ils ont signé ces permis de construire.

Je me demande également quelles sont celles qui les poussent à demander toujours plus de restrictions envers l'aérodrome. Ces restrictions vont inéluctablement conduire à une réduction progressive de l'activité de l'aérodrome pour qu'un jour, pas trop lointain à ce rythme, elle devienne tellement faible qu'elle en justifie la fermeture.

Lorsque l'aérodrome, devenu non-viable, devra fermer, les responsables politiques rejeteront leur responsabilité sur les décisions prises par leurs prédécesseurs. Or, leurs prédécesseurs, aujourd'hui, c'est vous !

La Politique exige du courage, je vous prie donc d'en faire preuve : si le Ministère a pour but de fermer l'aérodrome de Toussus, qu'il l'exprime aujourd'hui, et clairement, au lieu de laisser la situation se dégrader progressivement depuis des années. Si ce n'est pas le cas, qu'il agisse, au contraire, de façon à en assurer la pérennité.

En tentant de trouver un énième compromis avec des riverains qui tireraient bénéfice de la fermeture pure et simple de l'aérodrome, le Ministère de l'Environnement les encourage à persévérer et à réclamer à l'avenir toujours davantage de restrictions.

Comme vous l'aurez certainement compris, non seulement j'affirme mon désaccord le plus ferme pour toute restriction supplémentaire des activités sur la plateforme de Toussus, mais je demande l'abrogation de toutes celles existantes, comme les plages de silence et les limitations de vol fondées sur critères CALIPSO.

Je suis assez serein que ma demande sera ignorée, mais, au moins, je l'aurai formulée.

Respectueusement,

---

20 avril 2021

**\*\* Je suis pour \*\***

Je suis favorable au maintien de l'activité du terrain de Toussus

---

20 avril 2021

**\*\* Pilote \*\***

Je suis pour. Oui au projet

---

20 avril 2021

**\*\* Sauvegarde de toussus le noble \*\***

Je suis pour le maintient de l'activité aeronautique à toussus le noble.

---

20 avril 2021

**\*\* Projet des modifications à l'aérodrome de Toussus le Noble \*\* Je vote pour le projet**

---

20 avril 2021

**\*\* Du bon usage de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** En premier lieu, il serait intéressant de consulter un spécialiste pour connaître les raisons qui poussent quelqu'un qui n'aime pas le bruit des avions, à faire construire à proximité des pistes d'un aérodrome, où a y trouver une demeure idéale et sans nuisances phoniques... Rappelons que l'aérodrome existait bien avant la plupart des habitations présentes aujourd'hui.

Par ailleurs, il est hautement contestable de vouloir limiter encore et toujours l'activité humaine, comme si ce n'était précisément elle, sous toutes ses formes, qui constituait par essence la noblesse de l'être humain. Que serions nous sans cette technicité, sans cette recherche perpétuelle de l'amélioration, sans ce goût de la perfection et de l'apprentissage? où serait notre civilisation si nous étions encore dans les grottes de Lascaut?

Enfin, Toussus-le-Noble n'est pas un simple aérodrome, c'est un lieu de formation de mécaniciens, de pilotes, et de nombreux métiers de l'aériens, qui portent en eux l'avenir de plusieurs professions essentielles et qu'il est fondamental de préserver intactes, pour les générations futures.

Doit-on les limiter elles-aussi?

Les liaisons aériennes privées, trop peu fréquentes, sont essentielles elles aussi, car elles constituent, avec les activités de loisir, un tissu économique non négligeable.

Il faut évidemment les préserver, et même les renforcer si possible, en facilitant leur développement, car bien sûr, l'Economie reste le point central du bien être de l'individu.

Nos voisins l'ont ils oublié?

Non vraiment, il ne faut pas réduire l'activité de cet aérodrome, ni en semaine, ni le week-end. Rappelons qu'il existe déjà des plages horaires le Dimanche, et que des appareils silencieux sont déjà obligatoires en tour de piste, la nuit.

---

20 avril 2021

**\*\* Consultation du public sur le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Je suis d'accord pour faire des efforts, par exemple en réduisant ma vitesse, mais il faut aussi que les riverains, qui ont choisi d'habiter aux environs de Toussus, acceptent l'existence des avions et ne privent pas des centaines de pilotes de leur liberté.

---

20 avril 2021

**\*\* Avis favorable concernant l'activité avion \*\*** En tant que pilote professionnel ayant effectué une partie de ma formation à Toussus-Le-Noble, j'exprime un avis favorable à la proposition citée en ce qui concerne l'activité avion.

La plate-forme de Toussus-le-Noble est un atout économique, social et culturel majeur pour le territoire. Les différentes entreprises et associations aéronautiques de l'aéroport sont génératrices d'emplois pour différents corps de métiers, pas seulement des pilotes.

Le modèle économique des aéroclubs, basé sur le bénévolat avec le soutien de la Fédération Française Aéronautique, permet aux jeunes de tous horizons de débiter une formation aéronautique pouvant aller jusqu'à la licence de pilote de ligne. Nombreux sont les pilotes de lignes des compagnies aériennes européennes, qui sont passés par Toussus-le-Noble pour effectuer leur formation. Le coût plus réduit d'une formation réalisée en partie en aéroclub permet de rendre le métier de pilote de ligne accessible au plus grand nombre. Il me paraît inconcevable en France de

restreindre l'accès à ce métier aux seuls plus riches, en faisant disparaître nos aéroclubs et l'activité aérienne associative.

La formation de qualité dispensée dans les aéroclubs et écoles de Toussus inclut déjà une sensibilisation aux contraintes environnementales, en particulier un respect accru des trajectoires dans une zone complexe comme celle de Toussus. Le compromis proposé par la Préfecture est à mon sens acceptable, et je suis prêt à respecter scrupuleusement comme toujours les consignes, notamment concernant les trajectoires et vitesses à respecter.

Il est cependant indispensable que nos efforts en tant qu'usagers soient partagés par les riverains, ayant choisi en toute connaissance de causes d'habiter à proximités du 5ème aéroport français.

---

20 avril 2021

**\*\* fin annoncé des terrains d'aviation légère [ \*\*\*\*\* ] \*\*** La pression des riverains et pression écologique deviennent trop fortes

nous pilotes et employés de Toussus devons craindre la disparition des terrains d'aviation légère : aujourd'hui Toussus , demain très rapidement Lognes et Saint Cyr . Il n'y a aucune alternative : aucun terrain de "dégagement" : fin annoncé de l'aéronautique française.

les riverains peuvent continuer de construire autour des terrains d'aviation : habituellement on construit à la place des terrains d'aviation d'immenses zones industrielles ou commerciales...

---

20 avril 2021

**\*\* LFPN, un atout essentiel à préserver \*\*** Au-delà de l'aspect économique, social et culturel, la plateforme de Toussus-le-Noble à travers les différents aéroclubs et écoles de pilotage, contribue à former des pilotes privés mais également professionnels dont nos compagnies aériennes ont besoin. Fondé sur le bénévolat, le modèle des aéroclubs contribue à démocratiser l'aérien qui reste inaccessible pour beaucoup de catégories socio-professionnelles.

En tant qu'utilisateur, je prends un soin particulier à respecter les trajectoires et limite ma vitesse dans la limite des règles de sécurité.

Au final, le compromis proposé par la préfecture reste acceptable même s'il est contraignant pour nous.

---

20 avril 2021

**\*\* Projet d'Arrêté Toussus le Noble \*\***

Je suis contre ce projet d'arrêté concernant les restrictions visant la pratique d'aviation de l'aérodrome de Toussus le Noble.

En effet, cet aérodrome existe depuis le début du siècle et toutes les habitations limitrophes sont venues s'installer bien après en parfaite connaissance de cause.

Donc il est hypocrite de réclamer aujourd'hui quelque réduction d'activité aéronautique.

---

20 avril 2021

**\*\* Formation pilotage \*\***

Bonjour,

Je suis défavorable au projet de modifications des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Cette plateforme historique (plus de 100 ans) permet de pratiquer des activités de formation et de loisir aéronautiques à proximité d'un bassin de population de plus de 10M d'habitants.

Etant en formation de pilotage depuis un an et ayant réalisé une vingtaine d'heure de vol, j'ai pu constater que les règles actuelles font l'objet d'une grande vigilance aussi bien auprès des instructeurs que du contrôle aérien.

Les restrictions envisagées impacteront considérablement les possibilités pour les actifs de pratiquer des activités aéronautiques durant le week-end.

Bien cordialement,

---

20 avril 2021

**\*\* Les modifications prévues sont très floues \*\*** L'interdiction des tours de piste par les avions légers "les plus bruyants" selon le dispositif CALIPSO : s'agit-il d'interdire les avions de classes B-C-D, ou seulement les classés D ?

Cette consultation ne permet pas de se positionner.

Il faut aussi rappeler que les demandes de réduction de pollution sonore émanent de riverains et habitants locaux qui connaissent l'existence de l'aéroport de Toussus (ouvert à l'aviation de loisir depuis 1947) avant de vivre alentour.

---

20 avril 2021

**\*\* Avis éclairé sur Toussus \*\***

Ayant délaissé cet aérodrome pendant 15 ans je constate un changement important dont les riverains peuvent se plaindre : le nombre incroyable d'hélicoptères en formation, à basse altitude, extrêmement bruyants.

L'activité de formation hélicoptère devrait être déportée au nord des installations ou sur d'autres sites plus appropriés.

L'activité de formation hélicoptère me semble inappropriée à ce niveau d'intensité.

En revanche l'activité avion a toujours existé et s'est déjà fortement réduite, les nuisances sonores de cette activité sont également réduites par rapport aux décennies précédentes, d'autant que les pots d'échappement réduisent fortement les émissions sonores.

Il y avait beaucoup de jets, il n'y en a plus maintenant ou presque plus.

Les riverains ne peuvent pas utiliser des arguments fallacieux envers l'aérodrome.

---

20 avril 2021

**\*\* Inacceptable !!! \*\***

A force d'augmenter les limitations de vols, autant fermer le terrain !

Comment vont faire nos jeunes élèves pilotes s'ils ne peuvent plus faire de tours de piste le weekend ? la semaine ils travaillent.

Il y en a assez de cette dictature des riverains qui viennent s'installer en toute connaissance dans la proximité d'un aérodrome et ensuite de vouloir le faire disparaître. C'est un manque total de respect et un comportement égoïste. La question qu'il faudrait se poser, c'est pourquoi on a autorisé ces permis de construire ?

Si je construis ma maison auprès d'une voie ferrée, est-ce que je vais pouvoir faire diminuer la fréquence de passage des trains, ou l'interdire les weekends, car leur bruit et klaxon, me gêne ?

---

20 avril 2021

**\*\* L'interdiction des tours de piste \*\* Mesdames, Messieurs,**

L'interdiction des tours de piste en raison du bruit peut être oubliée et peut être réglée par une altitude supérieure à celle actuellement autorisée 1200FT, et par une approche en base des pistes plus large également que celle actuellement en vigueur.

DE surcroît, la puissance moteur peut aussi être régulée afin de baisser le bruit.

Merci

---

19 avril 2021

**\*\* Aerodrome de Toussus le Noble survol des habitations \*\*** Il est inadmissible et insupportable que des avions bruyants aient l'autorisation de survoler des zones habitées dans le cadre d'une activité de loisirs réservée à un petit nombre de gens. Qui sont-ils ?

Pour leur plaisir personnel, ceux ci peuvent faire du bruit continu à leur guise dans les airs.

Et il n'y a même aucun confinement qui s'applique pour eux.

Pendant le confinement strict du mois de novembre, ils volaient librement et fréquemment avec les avions les plus bruyants, pendant que les gens étaient à leur domicile en télétravail.

Et il est important de souligner que même à l'intérieur des maisons en double vitrages le bruit est très présent tout au long de la journée même le soir jusqu'à 23h.

Même les gendarmes contactés n'avaient pas d'explication à donner.

Tout simplement du passe droit, ce qui s'apparente à de la corruption.

Le contrôle du bruit est prévu pourtant sur les routes pour les véhicules qui génèrent des nuisances sonores.

Comment se fait-il que pour le bon plaisir de quelques privilégiés, le plus grand nombre soit sacrifié et l'intérêt collectif mis aux oubliettes ?

Enfin pourquoi n'interdit t-on pas tout simplement le survol des habitations aux plus bruyants, pourquoi ?

Les véhicules bruyants sont interdits sur les routes et pas dans les airs ?

Pour quelle raison ? Ne serait ce pas à cause d'un certain nombre qui s'arrogent des droits par abus de pouvoir ?

Pour finir si cette activité peut et doit se maintenir ce n'est pas au détriment du plus grand nombre et il devient urgent, soit de déplacer ces aérodromes dans des lieux où ils ne gêneraient personne, soit de mettre en circulation des avions électriques.

Il n'a pas été évoqué non plus le problème de pollution..

Ce genre de pratiques c'est sûr, génère de la méfiance de la part de la population et nuit au pays.

Lors des élections après, on s'étonne du haut score du RN

Un des nombreux habitants de la zone survolée

---

19 avril 2021

\*\* Nuisances sonores jusqu'à 22h30 au-dessus de mon domicile \*\* Bonjour,

Certain soir, c'est un couloir aérien qui passe vraiment pas haut jusqu'à 22h30, au-dessus de mon domicile.

Je suis dans le quartier du Rhodon à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Il existe des arrêtés municipaux qui interdisent l'utilisation d'appareil bruyant, mais les avions, cela ne pose pas de problème ? Il faudrait m'expliquer !

Et de plus, au-dessus du parc naturel régional, cela ne pose pas de problème : il faudrait m'expliquer aussi.

Cela commence à être insupportable. Rien n'avance depuis longtemps.

Cordialement.

Ps : je possède des vidéos d'avions survolant ma maison le soir et avec le bruit !

---

19 avril 2021

**\*\* Avis sur le projet d'arrêté soumis à enquête publique \*\*** Le projet soumis encourt deux critiques majeures :

1. Un hélicoptère génère exactement le même bruit, et donc la même nuisance sonore pour les populations survolées, quel que soit l'objet du vol.

C'est donc abusivement, sans justification rationnelle, et en infraction avec les principes constitutionnels fondamentaux, que les points 14° et 15° prétendent réglementer plus particulièrement les vols dits touristiques.

Cette disposition, inexplicablement discriminatoire et génératrice d'une rupture d'égalité des citoyens devant la Loi, serait censurée par les tribunaux devant lesquels elle serait déférée.

S'il y a lieu de réglementer l'activité des hélicoptères en raison de leur nuisances sonores, ce qui n'est pas contesté ici, aucune autre discrimination que celle fondée sur le niveau de bruit objectif de chaque type d'appareil (dans la philosophie Calipso) ne peut être acceptable, à l'exclusion de toute autre fondée sur les motivations des voyageurs et/ou l'objet de leur vol.

2. Fruit de la concertation entre riverains et usagers de l'aéroport, une réglementation fondée sur le niveau individuel de bruit de chaque avion - objectivé par son classement Calipso - avait été mise en place en 2019, qui remplaçait une ancienne brève plage de silence total (trop brève pour les riverains, mais trop total pour les usagers) par l'instauration de plages horaires beaucoup plus étendues mais à l'intérieur desquelles les contraintes pour les usagers étaient proportionnelles au bruit de l'aéronef mis en œuvre.

Au lendemain du déconfinement de Mai 2020, les personnes présumées représentatives des riverains de l'aéroport, ont choisi de dénoncer cet accord et préféré revenir au statu quo ante, c'est à dire à la seule plage de silence total initiale.

Le point 13° du projet d'arrêté soumis ici à enquête publique, ne peut avoir pour effet de simultanément maintenir cette plage de silence total absolu et néanmoins rétablir les autres plages de restriction de la circulation aérienne fondées sur la classification "Calipso", sans ruiner la concertation engagée entre les parties prenantes et détruire l'indispensable confiance nécessaire à la poursuite et à l'efficacité de cette concertation.

---

19 avril 2021

**\*\* Peut faire mieux... \*\***

Alors que les vols commerciaux vont être suspendus quand le train est possible à moins de xx heures et que cela va toucher des milliers de salariés de l'industrie aéronautique...

Alors que tous les secteurs d'activité sont touchés par l'indispensable transition écologique et énergétique (normes de construction dans le bâtiment, exclusion des passoires thermiques du marché locatif, industrie automobile en mutation à marche forcée)

On laisse une activité polluante (un peu de plomb dans leur carburant je

crois) productrice de nuisances sonores significatives avec un rendement social proche de 0 (quelques dizaines de salariés et quelques milliers de passionnés) cohabiter avec un tissu urbain dense

Les mesures prises par la dernière CCE constituent une avancée mais il faut aller plus vite et plus fort pour laisser de véritables plages de silences les we et jours fériés et pas seulement d'avril à septembre.

Les nuisances sonores sont perceptibles pas seulement en extérieur mais également dans les logements et pas seulement quand les fenêtres sont ouvertes. Il faut en finir et laisser aux citoyens des moments de calme. Le we, en dehors des plages de silence c'est infernal avec 1 objet volant toutes les 20 secondes et c'est la même chose en semaine quand la météo est clémente.

---

19 avril 2021

**\*\* STOP AUX NUISANCES \*\***

Comment peut-on interdire l'utilisation des machines à moteur aux habitants et accepter le survol de plus en plus nombreux et bruyant.

Je n'ai pas choisi de venir habiter la région pour être victime de nuisances sonores.

Le grand paris apportera suffisamment de problèmes comme cela.

Aujourd'hui un mouvement contre les pollutions en tout genre est au centre des préoccupations des habitants.

Nous avons autant le droit au calme que les avions de voler dans le respect des uns par les autres.

Vos "mesurettes" favorisent encore une fois l'une des parties....

---

19 avril à 13h07

**\*\* Trop de trafic \*\***

J'habite depuis 7 ans à Châteaufort et la circulation des avions ne me perturbe pas plus que cela, mais force est de constater que le trafic a énormément augmenté ces derniers mois.

Les avions se succèdent les WE à quelques minutes d'intervalle et cela devient très gênant. Le pire étant les hélicoptères.

Il serait effectivement temps de limiter ces nuisances sonores.

---

Le 19 avril à 11h35

**\*\* Survol Interdits \*\***

Les pilotes en provenance de TOUSSUS le NOBLE ne respectent en rien tant la CHARTE que les zones de survols qui leur sont interdits sur les communes de CHEVREUSE et ST. REMY lès CHEVREUSE. Les preuves fournies en photos avec le N° d'immatriculation de l'avion ne sont pas prises en compte par les autorités car elles n'ont pas été prises par une personne assermentée.

Quand il est demandé à la gendarmerie de l'air de venir faire des contrôles, elle n'a pas les moyens matériels et le personnel en conséquence, alors que les associations ont réussies à convaincre Madame Valérie PECRESSE de payer des jumelles LASER sur ses fonds parlementaires.

De toute façon depuis 40 ans AUCUNE demande favorable au riverains survolés n'a été prise en compte. Si par hasard une faute est sanctionnée l'amende est de 35 € . cela est lamentable de voir des représentants des autorités nationales agir avec autant de désinvolture vis à vis des administrés

---

Le 19 avril à 10h51

**\*\* Activité aérodrome de toussus le noble \*\*** Bonjour je trouve ces mesures insuffisantes car les nuisances sonores sont permanentes au-dessus des habitations l'interdiction de survol devrait être identique à celle de l'usage des tondeuses et autres outils bruyants, c'est à dire proscrire les vols sur le temps du midi et le dimanche toute la journée.  
cordialelent

---

Le 19 avril à 10h38

**\*\* Utilisation de l'aérodrome de Toussus \*\*** Lorsque l'aérodrome a été implanté, il était en zone rurale mais la proximité de Paris a entraîné l'extension galopante de l'urbanisation, essentiellement sous forme de pavillons dont les habitants découvrent qu'il existe une activité aéronautique à Toussus. Cette activité, essentiellement de formation et d'entretien, doit se poursuivre. Dans ce but, les usagers du terrain font et continueront à faire tous les efforts raisonnablement possibles de réduction du bruit et de respect des trajectoires.

---

Le 19 avril à 8h21

**\*\* Favorable à l'interdiction des aéronefs les plus bruyants. \*\*** Habitant à Villiers-le-bacle, nous constatons de fortes disparités entre les trajectoires des pilotes et les émissions sonores des aéronefs. Certains pilotes passent en plein milieu du village et certains avions on un niveau de bruit très important.

Si la correction des trajectoires passe par de l'éducation et des punitions pour les pilotes, et un peu de civisme, la réduction du niveau sonore sera une amélioration pour nous, en espérant que d'autres mesures suivent.

---

Le 18 avril à 18h14

**\*\* commentaires concernant votre projet présentant des risques non envisagés \*\*** ce projet ne mesure pas les conséquences non envisagées pour l'avenir des activités de la sécurité civile, du SAMU et des services de police et Gendarmerie dont les pilotes sont en grande partie issue d'une formation par l'intermédiaire des héliclubs amateurs.

Ces héliclubs permettent la formation initiale des pilotes et préparent en réduisant un coût qui pour de nombreux postulants serait rédibitoire leur entrée dans les centres de formation professionnelle. ces clubs amateurs associations en loi 1901, sans but lucratifsne peuvent pas survivre sans l'activité dont votre projet envisage de les priver.

---

Le 18 avril à 18h02

**\*\* Commentaires \*\***

Interdiction totale des hélicoptères et des vols d'apprentissage serait le minimum.

---

Le 18 avril à 15h39

**\*\* Une activité nuisible et anachronique \*\*** Au regard des nuisances apportées par cet aéroport, cette consultation porte sur des points de détail comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Il est urgent de réduire drastiquement ce type d'activité en accompagnant cette réduction par des reconversions conformes au discours général de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Comment peut on avoir confiance dans un état qui dit une chose et en fait une autre ? ..... et qui fait mine de consulter les citoyens pour finalement ne pas tenir compte de leur avis.

Bien cordialement

---

Le 17 avril

**\*\* De pire en pire et de moins en moins de respect \*\*** Bonjour,

J'habite à Saint-Rémy-lès-Chevreuse depuis 2003 et j'ai vu constamment les nuisances sonores liées au survol des avions dégrader notre cadre de vie, à tel point que nous ne pouvons même plus déjeuner dans notre jardin à cause du bruit et de la fréquence des survols. Le plus irritant est le manque total de respect de la part de certains pilotes, qui ne respectent ni les couloirs, ni les altitudes, et qui font même parfois exprès de remettre les gaz au dessus des habitations. La principale hausse des nuisances a été due à l'arrivée des hélicoptères. Nous ne demandons pas la fermeture de l'aérodrome, mais le droit au respect et à pouvoir profiter de nos jardins. Cela passe inévitablement par l'interdiction des avions bruyants.

---

17 avril

**\*\* Mesures insuffisantes \*\***

Madame, Monsieur,

Ces mesures seront insuffisantes pour atténuer les nuisances générées par l'aérodrome et en nette augmentation depuis l'année dernière.

Pourquoi avoir limité la plage de silence aux hélicoptères ? Habitant pourtant dans un cercle bleu, les avions de tourisme qui survolent en continu et en boucle notre quartier sont également très bruyants.

Dans notre cas, ce ne sont pas les tours de piste mais les survols qui sont insupportables. Pourquoi ne pas les limiter également en nombre par zone?

Pourquoi ne pas élargir les cercles bleus au PNR entier ?

Écologiquement, c'est un non sens de mettre en place une zone préservée si l'on autorise en parallèle la combustion de litres de carburant en nombre et vue la faible altitude des survols la menace de collision avec nos espèces protégées (rapaces entre autres)?

la définition des nouveaux cercles bleus n'apparaît pas dans ce projet d'arrêté?

Ces nuisances sont non seulement un problème de santé publique mais également environnemental et à l'heure où nos agriculteurs paient le prix fort de notre dérèglement climatique, il serait temps d'agir !

---

17 avril

**\*\* avions bruyants \*\***

l'arrêté devrait prévoir l'arrêt de toute les activités de formation

avion, n'utilisant pas des aéronefs classés A.

Il faut imposer l'utilisation de ce type d'aéronefs afin de rendre cette

activité supportable et acceptable par les riverains

---

17 avril

**\*\* interdiction des vols touristiques en hélicoptère \*\*** Les vols touristiques en hélicoptère sont une nuisance pour tous et ne présentent aucun intérêt si ce n'est pour une poignée de privilégiés oisifs. Il faut interdire totalement ces vols, quelle que soit la durée.

---

17 avril

**\*\* interdiction des activités hélicoptère \*\*** Il semble plus que judicieux d'interdire l'ensemble des activités hélicoptère , source de pollutions diverses et ne présentant d'intérêt que pour une minorité microscopique qui pourra dépenser son trop plein monétaire d'une autre façon, sans préjudice pour la majorité macroscopique des riverains

---

17 avril

**\*\* Permis de construire à proximité de l'aérodrome \*\*** Merci de veiller à n'accorder aucun permis de construire à proximité de l'aérodrome. Ce sont vos services qui sont à l'origine de cette anomalie. Comment accorder une chose et son contraire simultanément ?

Traitez les sujets DANS L'ORDRE, pas n'importe comment, avec quelques visées électorales.  
L'aérodrome, tout comme l'histoire de l'aéronautique, étaient là bien avant les quelques mauvais coucheurs qui réclament le silence après avoir choisi d'habiter à côté de pistes d'envol.

---

17 avril

**\*\* Permis de construire à proximité de l'aérodrome \*\*** Merci de veiller à n'accorder aucun permis de construire à proximité de l'aérodrome. Ce sont vos services qui sont à l'origine de cette anomalie. Comment accorder une chose et son contraire simultanément ?

Traitez les sujets DANS L'ORDRE, pas n'importe comment, avec quelques visées électorales.  
L'aérodrome, tout comme l'histoire de l'aéronautique, étaient là bien avant les quelques mauvais coucheurs qui réclament le silence après avoir choisi d'habiter à côté de pistes d'envol.

---

16 avril

**\*\* Absence de vision et d'ambition. \*\***

Des limitations et restrictions sont infligées à des opérateurs sans qu'aucune solution alternative ne soit apportée - une volonté européenne de voire disparaître à petit feu l'aviation générale est plus que jamais évidente - s'appuyer sur une partie de l'opinion publique et une sois disant caution écologique démontre en réalité l'ignorance l'incompétence et le manque de vision de nos dirigeants et politiques.

Plutôt que d'opposer les individus, le rôle premier des politiques et dirigeants est bien au contraire d'apporter des perspectives pour permettre que chacun puisse vivre et évoluer dans le respect mutuel et avec un équilibre qui n'oppose pas les individus les uns contre les autres.

Au lieu de cela, nos politiques et dirigeants se complaisent à opposer et arbitrer plutôt que d'apporter des solutions, des projets, des perspectives - une vision de l'avenir consensuelle et ambitieuse.

---

16 avril

**\*\* Absence de vision et d'ambition. \*\***

Des limitations et restrictions sont infligées à des opérateurs sans qu'aucune solution alternative ne soit apportée - une volonté européenne de voire disparaître à petit feu l'aviation générale est plus que jamais évidente - s'appuyer sur une partie de l'opinion publique et une sois disant caution écologique démontre en réalité l'ignorance l'incompétence et le manque de vision de nos dirigeants et politiques.

Plutôt que d'opposer les individus, le rôle premier des politiques et dirigeants est bien au contraire d'apporter des perspectives pour permettre que chacun puisse vivre et évoluer dans le respect mutuel et avec un équilibre qui n'oppose pas les individus les uns contre les autres.

Au lieu de cela, nos politiques et dirigeants se complaisent à opposer et arbitrer plutôt que d'apporter des solutions, des projets, des perspectives - une vision de l'avenir consensuelle et ambitieuse.

---

16 avril

**\*\* Consultation Toussus le Noble \*\***

Je suis pour

---

16 avril

**\*\* Réponse aux projet \*\***

Ces restrictions n'existent qu'en France.

Les habitants gênés connaissaient les avantages et inconvénients de leur situation avant de venir habiter sur place. ils ont profiter de prix décotés et maintenant ils veulent en tirer profit !

---

16 avril

**\*\* Amendements non contraignants faute de contrôle pour les usagers de Toussus le Noble \*\***  
Mini mesures, le tapage aérien continue en toute impunité.

l'interdiction des tours de piste par les avions légers les plus bruyants les weekends et jours fériés d'avril à septembre : compte t-on sur les usagers pour s'auto discipliner? Y a t-il des dérogations cachées pour les sociétés comme Astonfly? Le trafic va simplement se déplacer sur les autres jours.

l'interdiction de certaines activités hélicoptère dans plusieurs tranches horaires des weekends et jours fériés d'avril à septembre :  
"certaines" activités, donc le trafic sera maintenu avec d'"autres" activités ? Quel est l'impact chiffré et l'engagement écrit des sociétés d'hélicoptère?

l'interdiction des vols touristiques en hélicoptère dès lors que le temps de vol est inférieur à 20 minutes : les vols touristiques vont passer à 21 minutes et le temps de survol des habitations en sera augmenté. l'effet sera contraire.

Malheureusement, des toutes petites mesurette qui n'arrêterons en rien l'augmentation impressionnante du trafic et du tapage dans toutes les communes autour de Toussus le Noble. L'incivilité des intérêts et du "loisir" de quelques uns continue de prévaloir sur le cadre de vie et la santé de dizaines de milliers de riverains.

A quand une vraie législation sur le tapage aérien? A quand une obligation d'équiper les avions de silencieux et des contrôles techniques sur le bruit et la pollution? A quand l'interdiction du survol à basse altitude des zones habitées?

Pendant que le CCE consulte, ADP autorise de nouvelles société comme Astonfly à s'installer et à faire exploser le trafic. Politique du fait accompli, prime au pollueur, mesurette pour gagner du temps et reporter encore les vraies mesures.

L'état NE DEFEND PAS l'intérêt public et cède systématiquement aux lobbys.

---

16 avril

**\*\* renforcement des moyens de contrôle \*\*** l'arrêté devrait prévoir le renforcement des moyens de contrôle du respect de la réglementation

---

16 avril

**\*\* arrêt des écoles d'hélicoptères \*\***

seules les activités de maintenance hélicoptères doivent être maintenues sur le site compte tenu de l'absence quasi-totale de nuisances sonores.

Les activités de formation hélicoptères doivent être interdites sur cet aérodrome

---

16 avril

**\*\* Arrêt des formations sauf avec avions classés A \*\*** l'arrêté devrait prévoir l'arrêt de toute les activités de formation avion, n'utilisant pas des aéronefs classés A.

Il faut imposer l'utilisation de ce type d'aéronefs afin de rendre cette activité supportable et acceptable par les riverains

---

16 avril

\*\* retrait des avioins bruyants \*\*

ce projet d'arrêté est insuffisant, il faut interdire de vol les avions classés au-delà de B

---

16 avril

\*\* retrait des avioins bruyants \*\*

ce projet d'arrêté est insuffisant, il faut interdire de vol les avions classés au-delà de B

---

16 avril

\*\* Mini mesures, le tapage aérien continue en toute impunité \*\* Malheureusement, des toutes petites mesurètes qui n'arrêterons en rien l'augmentation impressionnante du trafic et du tapage dans toutes les communes autour de Toussus le Noble. L'incivilité des intérêts et du "loisir" de quelques uns continue de prévaloir sur le cadre de vie et la santé de dizaines de milliers de riverains.

A quand une vraie législation sur le tapage aérien? A quand une obligation d'équiper les avions de silencieux et des contrôles techniques sur le bruit et la pollution? A quand l'interdiction du survol à basse altitude des zones habitées?

Pendant que le CCE consulte, ADP autorise de nouvelles société comme Astonfly à s'installer et à faire exploser le trafic. Politique du fait accompli, prime au pollueur, mesurètes pour gagner du temps et reporter encore les vraies mesures.

L'état NE DEFEND PAS l'intérêt public et cède systématiquement aux lobbys.

Cet aéroport doit fermer. On n'a pas besoin de 7 aéroports (dont 2 des 5 plus importants en France) sur 40 kilomètres dans le sud ouest parisien.

---

15 avril

\*\* Industriel en partenariat avec un aéro-club de la plateforme \*\* Bonjour,

Nous travaillons depuis de nombreuses années en partenariat avec un premier aéroclub dans le but d'apporter des solutions dans le cadre de la réduction de bruit émis par les avions.

Nous sommes sur le point de fournir ces solutions à différents aéro-club de la plateforme.

Il a été porté à notre connaissance que d'autres projets de ce type sont en cours auprès d'autres industriels de l'aéronautique.

En espérant que ces solutions soient prises en compte dans les décisions prochainement prises.

Un industriel de l'aéronautique.

---

15 avril 2021

**\*\* Modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* "l'interdiction des tours de piste par les avions légers les plus bruyants selon le dispositif « CALIPSO » ou non classés, les weekends et jours fériés d'avril à septembre" cette disposition est totalement hypocrite, car :**

l'aviation de plaisance se pratique essentiellement le samedi et le dimanche, les avions légers volent peu d'octobre à mars pour des raisons de météorologie défavorable.

Il en va de même pour les dispositions concernant les hélicoptères.

**CE SONT CE GENRE DE COMPORTEMENTS HYPOCRITES DE LA PART DES POLITICARDS QUI FONT QUE LES ÉLECTEURS S'ÉLOIGNENT DE PLUS EN PLUS DES URNES !**

Prenez-en conscience. Vous détruisez la démocratie.

---

15 avril 2021

**\*\* Modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\* "l'interdiction des tours de piste par les avions légers les plus bruyants selon le dispositif « CALIPSO » ou non classés, les weekends et jours fériés d'avril à septembre" cette disposition est totalement hypocrite, car :**

l'aviation de plaisance se pratique essentiellement le samedi et le dimanche, les avions légers volent peu d'octobre à mars pour des raisons de météorologie défavorable.

Il en va de même pour les dispositions concernant les hélicoptères.

**CE SONT CE GENRE DE COMPORTEMENTS HYPOCRITES DE LA PART DES POLITICARDS QUI FONT QUE LES ÉLECTEURS S'ÉLOIGNENT DE PLUS EN PLUS DES URNES !**

Prenez-en conscience. Vous détruisez la démocratie.

---

15 avril

**\*\* Transport - Aérodrome de Toussus le Noble \*\* Aucune des mesures de l'arrêté ne règle les nuisances extrêmes et nombreuses subies par les riverains**

Art1 - 13° : Il faut incorporer les Entrées-Sorties à l'article car il y aura un report systématique des avions bruyants sur les entrées/sorties

14° : mesure inefficace, les vols touristiques dureront 30 minutes !

15° il y aura une concentration des vols d'hélicoptère en dehors des plages de silence.

Il faut considérer les demandes des riverains qui n'en peuvent plus. Il faut DIMINUER LE TRAFIC sur l'ensemble de l'activité en SUPPRIMANT LES AVIONS LES PLUS BRUYANTS. C'est la seule mesure efficace qui doit être prise immédiatement.

Empêcher l'évolution et l'installation d'écoles de formation et de l'aviation d'affaires.

---

15 avril

**\*\* Avis sur projet d'arrêté \*\***

Bonjour

je suis opposé à ce projet d'arrêté. Je suis pilote à toussus mais, étant habitant de gif sur yvette près du point sierra, il faut avouer que les bruits d'avion sont bien moins gênants que le bruit de la circulation routière où les bruits de tondeuse, tronçonneuse ou autres.

les hélicoptères font certes un peu plus de bruit.

néanmoins, il faut également être conscient que supprimer le trafic pendant une certaine plage horaire provoque une très forte augmentation du trafic juste avant et juste après cette plage, avec des risques accrus également pour les pilotes (360 d'attente, forte proximité des autres trafics...)

---

14 avril

**\*\* Règle de droit à respecter \*\***

Comme le stipule l'ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020 dans son article L113-8, les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Dès lors pour contourner cet article l'Etat ne peut en aucun cas pour contenter les occupants riverains d'un aérodrome changer arbitrairement un Arrêté en pénalisant d'autres citoyens.

Le droit ne peut pas être bafoué ainsi.

---

14 avril

**\*\* Règle de droit à respecter \*\***

Comme le stipule l'ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020 dans son article L113-8, les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Dès lors pour contourner cet article l'Etat ne peut en aucun cas pour contenter les occupants riverains d'un aérodrome changer arbitrairement un Arrêté en pénalisant d'autres citoyens.

Le droit ne peut pas être bafoué ainsi.

---

14 avril

**\*\* Défavorable aux restrictions \*\***

Les restrictions passées sur le bruit ont stimulé les innovations technologiques, mais ont été imposées trop vite et sans aucune prise de conscience de la réalité du terrain.

Les limitations horaires totales sont fantaisistes, en raison du bruit ambiant (non dû à l'activité aérienne) largement supérieur à celui des avions.

L'aéroport est une source d'innovation, notamment écologique, et ce depuis un siècle.

Le devoir des élus et des autorités est de prendre en compte l'intérêt supérieur du pays et de se baser sur des faits scientifiques et dûment constatés par un dépositaire de l'autorité publique pour prendre des décisions pertinentes.

Il ne faut en aucun cas faire de compromis avec de nouvelles demandes de restrictions, les existantes étant déjà excessives et contreproductives.

L'urbanisation de la zone doit également être évitée pour des raisons écologiques évidentes, et celle-ci motive l'écrasement de zones aéroportuaires.

L'influence de riverains arrivés bien après la création de l'aéroport doit être évaluée dans le but de déterminer le bien-fondé de leurs griefs, et l'intégrité de leurs leviers de pression.

---

14 avril

\*\* Défavorable aux restrictions \*\*

Les restrictions passées sur le bruit ont stimulé les innovations technologiques, mais ont été imposées trop vite et sans aucune prise de conscience de la réalité du terrain.

Les limitations horaires totales sont fantaisistes, en raison du bruit ambiant (non dû à l'activité aérienne) largement supérieur à celui des avions.

L'aéroport est une source d'innovation, notamment écologique, et ce depuis un siècle.

Le devoir des élus et des autorités est de prendre en compte l'intérêt supérieur du pays et de se baser sur des faits scientifiques et dûment constatés par un dépositaire de l'autorité publique pour prendre des décisions pertinentes.

Il ne faut en aucun cas faire de compromis avec de nouvelles demandes de restrictions, les existantes étant déjà excessives et contreproductives.

L'urbanisation de la zone doit également être évitée pour des raisons écologiques évidentes, et celle-ci motive l'écrasement de zones aéroportuaires.

L'influence de riverains arrivés bien après la création de l'aéroport doit être évaluée dans le but de déterminer le bien-fondé de leurs griefs, et l'intégrité de leurs leviers de pression.

---

14 avril

\*\* Toussus Le Noble - consultation publique \*\* Bonjour,

Il est nécessaire de ne pas restreindre, mais au contraire de développer l'aérodrome.

J'ai pu y observer que très de gens y faisaient énormément de chose pour beaucoup d'autres. Ils montrent qu'il y a un chemin dans la vie, qu'il faut s'accrocher à ses études pour réussir sa vie.

Les passionnés au cœur vaillant, méritent beaucoup de soutien, et pas le contraire.

Merci,

---

14 avril

**\*\* Désaccord \*\***

Je présente mon désaccord pour ces modifications prévues par le projet d'arrêté. L'aérodrome étant déjà là avant les riverains. Ceux qui sont venus s'installer si près connaissent la situation et l'environnement. Laissons le loisir en place !!

---

14 avril

**\*\* Conditions d'utilisation de Toussus Le Noble \*\*** Deux possibilités, toutes les deux très lourdes de conséquences, s'offrent aux décideurs courageux :

Fermeture du terrain pure et simple !

Déconstruction des zones situées sous le PEB. N'avons nous pas eu à faire face à des situation similaire ? Les inondations engendrent l'arrêté qui rend La Faute sur Mer inhabitable, et ici, les inondations "sonores" rendent impropre la délivrance de nouveaux permis de construire aux abords de terrains d'aviation, et la préemption de biens par l'état est aussi possible pour protection de la santé des habitants et aussi de l'intérêt national (économique, éducation, rayonnement à l'international, etc. ). Le "péril" existe bien, les abords d'un terrain d'aviation son dangereux et doivent être dégagés autant que possible au lieu d'y voir délivrer des permis de construire à tour de bras sous le tour de piste. L'aménagement du territoire est où dans ces affaires là ?

La troisième possibilité : "Compromis usager/riverain" n'est qu'une illusion ou un refus de voir la réalité en face ==> Celle de certains riverains extrêmement actifs, très organisés qui génèrent des appels permanent auprès des autorités (DGAC, GTA Préfectures ...), des élus.

Personne n'est dupe à par celles et ceux qui refuse de le voir. De tout ce dont ils se plaignent, rien n'ira devant les tribunaux car ils seront déboutés et il le savent (l'antériorité qu'ils décrient si promptement est là, alors, ils se contentent de la bafouer d'un revers de la main), pour amener le "débat" sur un autre terrain.

En effet, le jeu de dupe que je perçois ne s'arrête pas là, puisqu'ils portent très intelligemment le dossier sur le terrain Politique, là où toutes les chances de se voir prêter "une oreille attentive" leur sera offerte.

Que fait alors l'élu, le parlementaire ?

Comme d'habitude :il déclenche une enquête qui retombe en pluie fine sur les hauts fonctionnaires qui, à leurs tour, impliquent les sachants de la DGAC pour mettre en place des mesures (souvent à contre cœurs, hélas), toujours en défaveur du terrain d'aviation.

Il en est ainsi depuis 1973, et on recule à contrecœur à chaque fois un peu plus !

Stop, il faut trancher. Il y a un moment, ce sera le grand et définitif "That's All Folks !"

Un terrain restreint voir fermé, vous ne pourrez plus jamais revenir en arrière, attention, Cf. NDDL, mort et enterré pour toujours.

Faites votre choix, mais souvenez vous que vous aimez le monde des avions et que vous ne travaillez pas pour le ministère de la construction (eu égard à l'immense coulé de béton contre laquelle vous êtes mis sous haute pression en ce moment même).

Très honnêtement, faites un moratoire, et laissez un peu de temps passer pour faire le point sur tout les aspects technologiques en devenir (Hélices ONERA, Pots coudés en sortie, insonorisation interne des capots moteurs, carburant bio-responsable, ... tout cela mérite d'accorder du respect au travail de toute une filière qui s'engage avec ses industriels, son administration, pour innover durablement et générer les STC DGAC/EASA (Supplemental Type Certificate), cela prend du temps mais on progresse.

Nous n'attendons que l'aboutissement de tout ces dossier pour faire un bon qualitatif via CALIPSO d'ici très peu de temps.

Les aéroclubs et vos collègues de la DGAC qui sont directement au travail sur ces sujets, en connaissent l'importance et l'urgence.

Laissons les aboutir sereinement, car il serait plus que dommage d'imposer des restrictions avant d'avoir toutes les cartes en main SVP, elles sont en "courte finale" !

Du reste, restreindre encore et toujours, cela n'apportera rien de bon, et je vous laisse transposer "le choix de restreindre plus pour avoir la paix avec les riverains", avec la célèbre citation de Churchill : « Le gouvernement avait le choix entre la guerre et le déshonneur ; il a choisi le déshonneur et il aura la guerre. »

Car bien sur, ils reviendrons dans la foulée, et ils sont toujours revenus dans la foulée, et ce sera ainsi tant qu'ils n'auront pas eu la peau de ce terrain (et par extension, celle des autres).

Votre position est certes, horrible à tenir face aux enjeux mais vous n'êtes pas seul (Cf. les exemples de travaux en cours cités plus haut).

La preuve de cette mort annoncé, si vous opter pour restreindre le terrain, est assez simple à obtenir : demandez donc des contreparties aux restrictions/sanctions prévues envers les usagers à nos bien chers riverains, tel que l'absence de restriction pour les appareils classés CALIPSO "A" ?

Nous connaissons la réponse, ils refuserons tout net !

Ils l'ont déjà fait, puis si vous les mettez le dos au mur, hé bien ils sortirons du chapeau "d'accord mais uniquement pour les A++ avec un IP=100".

Ben oui, tient pourquoi pas des avions qui absorberaient le bruit de tout l'environnement, et jusqu'au fond sonore "cosmique" diffus de la Terre et de l'Univers ?

Arrêtons de tomber dans ces jeux de dupes.

Commençons par envoyer des signaux forts :

Stop au constructions sous l'axe de décollage des pistes 25 autorisés par le Maire de Magny, pourtant de toutes les batailles contre le bruit, il choisi sciemment d'exposer de futures acquéreurs juste au pire endroit possible ?

Au briefing décollage : "... et si panne moteur entre 0 et 300ft, je rend la main et droit devant ...". Pour tout cela, cette décision de l'édile relève de la mise en danger de la vie d'autrui, pilotes, passagers, gens au sol, c'est de la folie pure.

Tout cela n'est pas hors sujet, car les pétitions et les gens qui harcèlent les pouvoirs publique seront grossit par ces nouveaux habitant à n'en pas douter.

Qui fait quoi contre cela ?

Le Maire, les promoteurs, les Notaires, tous devraient être poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui.

Si mon humble position est prise en compte, alors j'ajoute un dernier point. Comme le font si bien les Architectes des Bâtiments de France, ou bien les responsables de l'ONF, pour protéger respectivement les bâtis classés, les forêts et terres agricoles, il est grand temps pour l'aéronautique de créer son pendant pour protéger les terrains d'aviations et leurs abords.

Seule une institution d'une telle envergure pourra protéger les ailes Françaises (passé, présent et à venir), doté de puissants moyens et faire jeu égale avec ceux en charge de la protection du littoral marin.

Ces lieux ne sont ils pas notre littoral de l'aérien ?

A nous d'aller chercher la volonté de les protéger en ayant conscience que certains lieux sont source de rêve puissant ...

Bien à vous,

---

14 avril

\*\* Pour la défense des activités aériennes sur l'aéroport de Toussus le Noble \*\* A l'origine l'aéroport de Toussus le noble était un Aérodrome, utilisé à partir de 1907, où se sont installés les frères Farman, pionniers de l'aviation française et constructeurs d'avions.

C'est de cet aérodrome que le premier vol commercial Paris Londres décolle le 8 février 1919.

C'est sur cet aérodrome que les milliers de pilotes qui ont été formés, ont pu rejoindre les compagnies aériennes de transports de passagers et de fret, et assurer les services réguliers des lignes régulières pour le bien de la communauté.

L'activité de formation de l'aviation légère à TOUSSUS est vitale pour la cohésion économique et sociale de la communauté et il fait vivre des dizaines de structures qui forment des pilotes, des mécaniciens, des dizaines de sociétés qui réalisent les opérations de maintenances et des dizaines de sous-traitants et fournisseurs.

Les détracteurs de notre activité n'ont pas compris les enjeux essentiels de son maintien.

L'aéroport de Toussus le Noble est depuis de nombreuses années la cible de quelques riverains nouvellement installés dans les communes environnantes, qui ont acheté une maison ou un appartement en ayant connaissance de leur proximité avec l'aéroport, et en ignorant l'ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020, article L113-8 . Qui protège les activités déjà existantes.

Chapitre 3 section 1 de l'ordonnance n° 2020-71 -règles générales- Article L113-8 Les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales, touristiques, culturelles ou aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions.

Les exploitants demande seulement que soit respecté leurs activités et ils sont pour une cohabitation en bonne intelligence.

---

14 avril

\* soutien au projet d'arrêté \*\*

Je soutiens sans réserve ce projet d'arrêté concernant les nuisances sonores à Toussus le Noble

---

14 avril

\*\* Restrictions à sens unique \*\*

En l'état, ce texte n'est pas acceptable. Il introduit de nouvelles restrictions sans prévoir de contreparties permettant aux acteurs de s'adapter à la contrainte, comme par exemple le fait de reautoriser les vols des avions silencieux (classés À) pendant la période dite de silence du dimanche midi, créneau qui aboutit au fait que l'activité des clubs ne démarre qu'à 15h, les membres ne venant plus le matin à cause du risque de déborder à midi.

si l'objectif des contraintes est la réduction des nuisances, alors le vol de ce type d'avion n'en est pas une et l'autorisation de voler le dimanche midi aurait pour effet vertueux d'en promouvoir l'usage, et forcément, sur tous les créneaux horaires. Le niveau de bruit émis par un avion classé « À », ne saurait être catégorisé comme nuisance ou atteinte à la santé ou alors il faut également interdire postes de radio, lave linge et autres dispositifs aussi « bruyants » des maisons (et je parle même pas de la tondeuse à gazon du voisin !!)

Si l'objectif est de fermer le terrain, alors évidemment, continuons à faire des restrictions à sens unique pour le bonheur des promoteurs immobiliers et des maires véreux qui signent des permis de construire sous l'axe des pistes, au mépris des lois et des citoyens. Mais ce n'est pas conforme à l'intérêt général, et probablement attaquable devant les tribunaux

---

14 avril

\*\* Une aberration accidentogène pour les exploitants, une aubaine pour les promoteurs immobiliers.

\*\* Bonjour,

Je suis tout à fait contre cet arrêté qui ne va en rien solutionner le problème des nuisances tant portés par les riverains et relayés par les médias. Il y a bien d'autres solutions à mettre en place de façon rapides et concrètes.

En effet, réduire les plages horaires de vol va ne faire qu'accroître la densité des vols aux heures où l'on pourra effectuer l'entraînement avec des élèves. Donc cet arrêté ne va rien solutionner quant aux griefs des habitants voisins. De plus, je souhaite obtenir et lire l'étude de sécurité qu'a dû

émettre la DGAC préalablement à cette décision d'augmenter les trafics sur une même plage horaire restreinte. Car bien évidemment accroître les vols dans un même périmètre aux mêmes heures va accroître l'accidentologie et les risques de collisions au sol et bien évidemment en vol. De plus, les pilotes seront stressés à l'idée de rentrer aux heures imposées et donc en termes de facteurs humains une baisse de la vigilance en vol. Bref, vous l'aurez compris, je souhaite lire ce rapport de sécurité validant cette solution et j'aimerais que le BEA (Bureau Enquête Analyse) soit en copie de ce rapport afin qu'ils nous donnent leur avis éclairé. (Voici mon adresse email personnelle : [ \*\*\*\*\* ])

Je tiens à rappeler tout de même une loi du 31 décembre 1976 (N°76-1285) dont le champ d'application a été élargi à l'aéronautique le 2 juillet 2003 – mais dont apparemment tout le monde se moque.

Mais quelle est cette France où l'on ne fait pas appliquer les lois dès lors que cela ne convient pas aux politiques, aux promoteurs immobiliers.

Je pense que tout acheteur potentiel, à présent voisin de Toussus, a été bien informé qu'ils achetaient à côté d'un aéroport. De plus les panneaux d'affichage sur la route ne laissent aucun doute à ce sujet !

Pour en revenir à des solutions pragmatiques permettant de réduire les bruits, je tiens à signaler que nous, exploitants d'aéronef à Toussus, avons eu plusieurs réunions à la préfecture afin d'envisager des solutions et ce, en présence également de notre autorité de tutelle : la DGAC.

JAMAIS AUCUNE SOLUTION N'A ETE ETUDIEE !

C'est le sentiment que nous avons car nous avons réalisé des études, des comptes rendus et jamais aucune réponse ne nous a été donnée.

L'Autorité a-t-elle lue, analysée nos propositions ? J'ose imaginer que oui, que nous avons le droit de nous exprimer et que l'on nous explique pourquoi nos propositions n'ont jamais abouties et pourquoi nous n'avons jamais eu de réponse même négative. Politique de l'autruche pour les exploitants de la part de l'Autorité qui est censée nous aider, nous épauler pour défendre notre activité ?

Voici tout de même une petite liste des propositions faites depuis près de 10 ans et dont nous n'avons jamais eu de retour de qui que ce soit.  
Aucun test n'a été envisagé, rien.

- Zone de travail sol au nord des pistes
- Zone de travail sol à l'est des pistes
- Diluer les arrivées et les départs sur les points S, WH5 et surtout NH qui est très contraignant aujourd'hui
- Valider les Zones de travail en campagne qui appartiennent à l'Etat / préfecture – nous avons eu une liste de plusieurs zones de travail possible sans jamais avoir un accord formel de pouvoir utiliser ces zones
- Permettre des arrivées sur le point S à 1500ft systématiquement (plus haut, séparé des autres aéronefs)
- Il faudrait même relever le plafond de la zone A de 1500ft à 2000ft ce qui nous permettrait d'arriver encore plus haut, plus en sécurité.

Cela ne changerait en rien les espacements avec les avions de ligne d'Orly qui sont déjà très haut au-dessus de nos zones.

- Ouvrir les aérodromes de planeurs aux hélicoptères, en hiver, lorsqu'il n'y a aucune activité planeur (Beynes / Buno / Bailleau)
- Obtenir les autorisations d'utiliser les plateformes et mini zones de travail des aires pour les modèles réduits l'hiver lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés.
- ...

Bref, je m'arrête ici mais comme vous pouvez le constater, il y a une multitude de possibilités applicables très rapidement afin de réduire les nuisances sonores tant décriées par les riverains – et dont je vous invite à analyser les valeurs en décibels prises par différents organismes extérieurs.

Finalement, dans le contexte actuel très difficile, tant sur le plan moral que professionnel, l'activité est au plus bas pour l'ensemble de la communauté aéronautique (pilotes / mécaniciens / restaurateurs / pompistes / taxis / etc.... ). Il serait fort dommageable de valider cet arrêté qui ne ferait que réduire plus encore l'activité et de façon directe entrainerait la fermeture rapide et définitive de bon nombre de PME. La vie des personnes travaillant sur le terrain ne représente peut être pas grand-chose pour les riverains, les promoteurs immobiliers, les politiciens, mais sachez que c'est l'anéantissement de plusieurs vies si ce projet est validé, des rêves de gosses qui vont s'arrêter, et le chômage pour tous.

---

14 avril

**\*\* Nuisances de Toussus Le Noble \*\***

Le principal problème de cet aérodrome est le non respect par certains pilotes des trajectoires autorisées. Ils bénéficient d'une impunité totale et s'autorisent des manœuvres et vols interdits au dessus de zones habitées réglementées. Le trafic ayant augmenté, il y a des journées invivables pour les riverains (1 passage par minute). Il n'est plus possible que quelques dizaines de personnes nuisent à la tranquillité de plusieurs centaines de milliers de riverains. Un peu de bon sens, des développements (silencieux, plages de silence) et respect de la réglementation avec sanctions, permettraient de mieux vivre ensemble.

---

14 avril

**\*\* Restrictions non pertinentes \*\***

Les restrictions de vols imposées aux hélicoptères dans ce projet sont totalement légitimes au vue des trajectoires imposées aux appareils par la DGAC, trajectoires ouvertement en conflit avec les agglomérations voisines de l'aérodrome.

Une étude plus soucieuse de l'environnement pourrait être ouverte afin d'exploiter l'espace aérien au nord et à l'ouest de la plateforme.

Cela éviterai sans doute d'avoir à ajouter un nouvel article au décret lorsque les riverains feront valoir leurs droit à un environnement serein la semaine également

---

14 avril

**\*\* Commentaire projet d'arrêté d'utilisation de LFPN \*\*** Le décret propose de réduire drastiquement une activité déjà en très petite forme voire moribonde. En complément du fait des restrictions sanitaires, l'activité a déjà été réduite de plus de 30% ce qui ne donne plus de raisons d'appliquer des restrictions complémentaires à celles déjà en vigueur pour limiter les nuisances aux riverains. En multipliant ces restrictions on va tout simplement vers la disparition par attrition de l'ensemble des activités aériennes de Toussus le Noble. En complément, la suppression des activités le weekend va reporter autant que faire se peut l'activité sur la période de semaine ce qui n'ira pas dans le sens de la limitation des nuisances et amènera inévitablement de nouvelles insatisfactions des riverains et de nouvelles demandes de restriction. Une solution (ou une amorce de solution) pourrait être d'autoriser les activités sur d'autres plateformes en abrogeant par exemple le décret Borloo (Décret n° 2010-1226 du 20 octobre 2010 portant limitation du trafic des hélicoptères dans les zones à forte densité de population)

---

13 avril

**\*\* réduction trafic toussus \*\***

Bonjour,

Je pense qu'il faut arrêter de restreindre systématiquement le trafic et montrer tous les travaux entrepris par les nombreux usagers pour réduire le bruits. Tout ne se fait pas en un jour mais il faut aussi plus communiquer sur les efforts (avions électriques, nouvelles société de fabrication d'avions non polluants, etc).

Etant moi-même habitant de Toussus, je ne suis pas pour la réduction du trafic mais pour un développement respectant l'environnement.

Cordialement,

---

13 avril

**\*\* Contre le projet d'arrêté portant modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble \*\*** Aujourd'hui, toutes les solutions alternatives n'ont pas été étudiées sur ce sujet qui oppose utilisateurs de l'aérodrome et riverains.

Tout d'abord, pourquoi laisse-t-on s'implanter une telle population autour de l'aérodrome, en sachant qu'il s'agit du 1er ou du 2e aérodrome d'aviation générale de la région parisienne, qu'il existe depuis de nombreuses décennies, et que les nouveaux habitants ne peuvent pas l'ignorer lorsqu'ils s'implantent à proximité ?

Ensuite, pourquoi n'a-t-on pas étudié la possibilité de relever le plancher de la classe A de 1500 ft à 2000 ft dans la zone du tour de piste ?? Comme dans la zone de Melun où le plancher de la classe A est à 2500 ft.

Les restrictions de nouveau imposées par le projet d'arrêté vont petit à petit tuer les activités aéronautiques et briser les rêves d'enfant.

Les espaces de biodiversité vont progressivement être remplacés par du béton, comme à Saint-Cyr l'Ecole.

Il faut arrêter ce gâchis.

---

13 avril

**\*\* Soutien à toussus \*\***

Merci de ne pas rajouter des restrictions en plus de celles existantes..

Cet aéroport doit vivre et rester actif.. Merci

---

13 avril

**\*\* Laissez les voler ! \*\***

Des 8 aérodromes situés sur le plateau de Saclay au début des années 30 (Toussus-le-Noble, Buc, Robert Esnault-Pelterie, Farman, Châteaufort-Borel, Mérantais, Guyancourt et Toussus-Paris), il ne reste que Toussus-le-Noble (qui date de 1907). Il y perdure une activité aéronautique dynamique (écoles de pilotage, ateliers de maintenance...) mais en diminution.

Laissons-les travailler.

Ou alors fermez le périphérique, les autoroutes, les voies ferrées... et confisquez la sono de mes voisins d'abord.

---

13 avril

**\*\* Il y aurait beaucoup à dire \*\***

Investit depuis plus de 15 ans dans les relations avec les riverains (représentant GEHT), nous avons toujours maintenu le dialogue. La proposition actuelle est le symbole de l'inaction des autorités devant la dizaine de proposition faites préalablement en vue de gérer la nuisance.

Ce qui est proposé maintenant de manière autoritaire ne résoudra aucun problème si ce n'est de concentrer encore plus sur des créneaux de semaine ou les personnes télétravaillant seront impactées..

Il y aurait beaucoup à dire et notamment d'autres mesures positives au lieu de cette double peine (covid, restriction, baisse d'activité...)

Je reste à votre disposition

---